



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général  
Mission interministérielle

Aide publique au  
développement



**2024**



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2024, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2024. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2023 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

### **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Aide publique au développement</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
<b>PROGRAMME 110 : Aide économique et financière au développement</b>	<b>15</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	19
1 – Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises	19
2 – Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	27
Justification au premier euro	32
<i>Éléments transversaux au programme</i>	32
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	34
<i>Justification par action</i>	35
01 – Aide économique et financière multilatérale	35
02 – Aide économique et financière bilatérale	51
03 – Traitement de la dette des pays pauvres	60
<b>PROGRAMME 365 : Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement</b>	<b>63</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	64
Présentation des crédits	65
Justification au premier euro	67
<i>Éléments transversaux au programme</i>	67
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	68
<i>Justification par action</i>	69
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	69
<b>PROGRAMME 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>71</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	72
Objectifs et indicateurs de performance	75
1 – Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires	75
2 – Renforcer les partenariats	80
3 – Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens	84
4 – Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide	86
Présentation des crédits	87
Justification au premier euro	92
<i>Éléments transversaux au programme</i>	92
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	102
<i>Justification par action</i>	103
02 – Coopération bilatérale	103
05 – Coopération multilatérale	131
07 – Coopération communautaire	155
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	156
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	158

<b>PROGRAMME 370 : Restitution des « biens mal acquis »</b>	<b>161</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	162
Présentation des crédits	164
Justification au premier euro	166
<i>Éléments transversaux au programme</i>	166
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	167
<i>Justification par action</i>	168
01 – BMA_Coopération bilatérale	168
02 – BMA_Coopération multilatérale	169

MISSION  
**Aide publique au développement**

---

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Après avoir vu ses crédits s'accroître substantiellement depuis six ans, la mission « Aide publique au développement » (APD) a été mise à contribution dans l'objectif de redressement des comptes publics, avec 1 Md€ d'annulations de crédits (dont 742 M€ annulés par le décret n° 2024-124) en 2024. Le volume de l'aide publique au développement (APD) française, mesurée par l'OCDE pour lequel la mission « APD » représente la moitié de l'effort, a par ailleurs atteint 13,9 Md€ en 2023, soit 0,48 % du revenu national brut, contre environ 10 Md€ six ans plus tôt. La France se positionne ainsi à la cinquième place parmi les bailleurs mondiaux.

Le réengagement de la politique d'investissement solidaire et durable de la France a été marqué en 2023 par les orientations du Conseil présidentiel du développement (CPD) et du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Celles-ci ont apporté des compléments pour plus de lisibilité et d'efficacité, en particulier *via* :

- **un changement de paradigme, à travers le passage d'une logique « d'aide » à une logique « d'investissement solidaire et durable ». Il s'agit de mettre en œuvre une approche davantage « transactionnelle », visant à répondre aux besoins des populations des pays partenaires et à l'objectif de préservation des biens publics mondiaux ;**
- **la suppression de la liste fixe des pays prioritaires au profit d'un effort accru à destination des pays les moins avancés (PMA), qui bénéficieront d'au moins 50 % de l'effort financier bilatéral de l'État dès 2024 ;**
- **la fixation de dix objectifs politiques prioritaires de l'action de la France en matière d'investissement solidaire et durable ;**
- **un fonctionnement renforcé en Équipe France à Paris et sur le terrain, afin de garantir l'efficacité et la complémentarité de notre action auprès des pays et/ou institutions partenaires.**

2024 a ainsi constitué la première année complète de suivi et de pilotage de ces différentes orientations. Celui-ci est assuré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), en particulier dans le cadre du comité trimestriel de pilotage de l'ISD, rassemblant les tutelles et les opérateurs de la politique d'ISD française.

La mission interministérielle « Aide publique au développement » porte environ la moitié des crédits budgétaires dédiés à la politique d'investissement solidaire et durable. Elle se décompose principalement en deux programmes : le programme 110 « Aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le MEFSIN, et le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », mis en œuvre par le MEAE. La mission comporte également deux programmes dotés d'enveloppes budgétaires plus réduites : le programme 365 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement (AFD) », mis en œuvre par le MEFSIN et qui permet la recapitalisation de l'AFD, et le programme 370 « Restitution des biens mal acquis », qui permet de restituer aux populations lésées le produit des cessions de ces biens.

### ÉVOLUTION DES CRÉDITS EN 2024

#### Programme 110

En 2024, les crédits de paiement (CP) exécutés se sont élevés à 1 875,4 M€ contre 2 337,9 M€ prévus en LFI 2024 (soit une consommation de 80 % de la LFI), tandis que pour les autorisations d'engagement (hors retrait d'AE sur exercices antérieurs) l'exécution s'est élevée à 2 028,8 M€ contre 2 787,1 M€ prévus en LFI 2024, (soit une consommation de 73 % de la LFI). Cet écart s'explique principalement par les annulations de crédits en 2024 ainsi

que des décalages dans le temps de projets. En effet, le programme 110 a fait l'objet d'annulations de crédits qui se sont élevées au total à 502 M€ en AE et à 407 M€ en CP, soit -18 % en AE et -17 % en CP par rapport à la LFI 2024.

Au niveau multilatéral, l'année 2024 a été marquée par deux reconstitutions : celle des ressources du Fonds Asiatique de Développement (FAsD), pour un montant de 33,7 M€ en AE, instrument de financement d'une partie de l'aide multilatérale destinée aux pays les plus pauvres en Asie, et celle du Fonds International de développement agricole (FIDA), pour un montant de 133,8 M€ en AE, outil de financement de la lutte contre la pauvreté et la faim en milieu rural.

Les contributions aux institutions multilatérales de développement (action 1 « Aide économique et financière multilatérale ») ont représenté 67 % de l'exécution des crédits de paiement du programme 110 (soit 1 257,1 M€ exécutés en CP dans l'action 1 sur les 1 875,4 M€ exécutés au total en CP sur le programme 110). Parmi ces contributions, les grands fonds concessionnels ont représenté 44 % du total des CP exécutés en 2024, soit 832,03 M€ exécutés en CP en comptabilisant les trois grands dispositifs suivants : l'Association internationale de développement (AID) (481,86 M€), la Banque africaine de développement (Fonds africain de développement – FAD) (181,72 M€), et le Fonds Vert pour le Climat (FVC) (168,45 M€).

Au niveau bilatéral (action 2 « Aide économique et financière bilatérale ») les contributions ont représenté 27 % de l'exécution des crédits de paiement du programme 110 (soit 503,3 M€ exécutés en CP en 2024 dans l'action 2). Le programme finance notamment l'activité de prêts aux États étrangers de l'AFD via les crédits de bonification, des actions de coopération technique bilatérale ainsi que des dispositifs de recherche et d'innovation dans le domaine du développement.

Dans le cadre des opérations de traitement de la dette des pays plus vulnérables (action 3 « Traitement de la dette des pays pauvres »), 114,9 M€ en CP ont été exécutés en 2024. La France poursuit l'engagement pris en 2005 au G8 de Gleneagles de compenser à l'AID et au FAD les annulations de dettes décidées dans un cadre multilatéral.

### **Programme 209**

En 2024, l'exécution des crédits (HT2) s'est élevée à 2 582 M€ en AE et 2 634 M€ en CP.

L'année 2024 a été marquée par :

- des versements pour un total de 1 689,6 M€ en AE et 1 594,7 M€ en CP au titre de la coopération bilatérale. Cette action a notamment été mise en œuvre à travers l'Aide projet (1 054,5 M€ en AE et 966,4 M€ en CP), les crédits humanitaires de gestion et de sortie de crise (423 M€ dont le fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation (FUHS) pour 232 M€ et l'aide alimentaire programmée pour 182,5 M€), les moyens attribués aux établissements partenaires (105,3 M€ en AE et 93,1 M€ en CP via Expertise France, CFI, l'Institut Pasteur et le CIRAD), l'attribution de bourses (1,9 M€), le volontariat (25,9 M€) et la coopération décentralisée (14,3 M€) ;
- 628,3 M€ en AE et 773,5 M€ en CP versés aux organismes multilatéraux. Ceux-ci se composent de 76,9 M€ d'AE et 82,9 M€ en CP dédiés à la Francophonie, 358,9 M€ en AE et 376,9 M€ en CP de contributions volontaires aux Nations unies, 187,2 M€ d'AE et 308,5 M€ de CP d'autres contributions volontaires et 4,2 M€ dédiés aux jeunes experts associés ;
- la contribution au Fonds européen de développement (265,3 M€ en AE=CP).

Le programme 209 a été mobilisé, dans le sens de nos intérêts diplomatiques et de nos priorités, autour de quatre dimensions :

1/ L'articulation entre les agendas de lutte contre la pauvreté et de préservation de la planète, dans la continuité du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P), suivant le paradigme selon lequel ces deux axes doivent se renforcer mutuellement.

2/ La réponse humanitaire et d'urgence, grâce notamment à la bannière « Action humanitaire France », permettant à la France de rester une « puissance solidaire » et un acteur humanitaire de premier plan, dans un contexte international marqué par la multiplication et la durée des crises, par la régression du respect du droit international humanitaire et par l'insuffisance chronique des moyens. Ces financements ont été répartis entre des contributions aux agences des Nations Unies et organisations internationales (Haut-Commissariat aux Réfugiés, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la santé, UNICEF, Comité international de la Croix-Rouge) et des financements bilatéraux en particulier du Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE (233 M€ en 2024), notamment vers des ONG humanitaires de terrain, qui ont fait preuve d'efficacité et de réactivité. La mobilisation d'une provision pour crise majeure a également constitué un outil de réponse rapide aux crises. Enfin, le programme 209 a permis la réalisation d'opérations bilatérales, avec des dons en nature, l'acheminement de médicaments, d'équipements médicaux, d'abris ou encore la contribution à des ponts aériens humanitaires, au Liban ou à Gaza.

3/ La préservation des biens publics mondiaux et le traitement des enjeux globaux sont restés une priorité. La France est un bailleur de premier plan en **santé** (plus de 1,8 Md€ en 2023, dont 500 M€ pour les fonds multilatéraux), le troisième bailleur en matière d'éducation (1,6 Md€ en 2023), et un acteur incontournable dans le domaine de l'égalité de genre (45 % des projets bilatéraux tiennent compte de ce sujet, et 6 % lui sont dédiés). Enfin, s'agissant de la lutte contre le dérèglement climatique, 52 % des engagements bilatéraux de la France ont intégré des objectifs sur ce sujet, et une contribution au Fonds vert pour le climat de 1,61 Md€ sur la période 2024-2027 a été annoncée fin 2023. Au total, les financements internationaux sensibles à la question du climat s'élèvent à 7,2 Md€ en 2023, dont 2,8 Md€ pour l'adaptation.

Ces sujets sont traités plus en détail dans le rapport annuel de performance du programme 209.

4/ Le déploiement d'instruments permettant d'articuler nos priorités en matière d'impact sur le terrain et d'influence, en particulier les projets de l'instrument Fonds Équipe France (163 M€ en 2024).

## FONDS DE SOLIDARITE POUR LE DEVELOPPEMENT

En 2024, le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) a perçu 734,9 M€ issus des produits des taxes affectées au développement : 528 M€ au titre de la taxe sur les transactions financières (TTF) et 206,9 M€ au titre de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA). Le FSD a également enregistré 4,9 M€ de recettes au titre de ses placements financiers. Les dépenses se sont élevées à 738,08 M€.

S'agissant du MEAE, les contributions au FSD se sont élevées en 2024 à 487 M€ (FMSTP, UNITAID et PME). Concernant le MEFSIN, les contributions se sont élevées à 251 M€ (Fonds vert pour le Climat et IFFIm). Au 31 décembre 2024, le solde créditeur du FSD était de 29,0 M€.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Renforcer l'évaluation et la redevabilité de l'action en matière de développement

#### Indicateur 1.1 : Efficience de l'aide bilatérale

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Coefficient d'exploitation du Groupe (AFD et Proparco)	%	58,3	62,0	62	63,4	cible atteinte	67

#### Commentaires techniques

Coefficient calculé sur des données comptables en cours de validation par les commissaires aux comptes.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le coefficient d'exploitation du Groupe passe de 62 % en 2023 à **63,4 % en 2024** en raison notamment d'une croissance du PNB moins dynamique (+7 %) que celle des frais généraux (+9 %, croissance portée sensiblement par l'augmentation des effectifs grâce à la résorption de la vacance de postes et par la dynamique des amortissements issus des investissements informatiques).

Le coefficient d'exploitation moyen intégrant l'année 2024 s'établit à 59 % pour la période 2020-2024, en hausse de 1 % par rapport à la moyenne de la période 2020-2023.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>110 – Aide économique et financière au développement</b>			
Prévision	2 438 183 928	1 980 831 870	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 787 128 248	2 337 910 235	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-348 944 320	-357 078 365	
Exécution	1 862 333 012	1 875 414 028	
<b>365 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement</b>			
Prévision	150 000 000	150 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	150 000 000	150 000 000	
Exécution	150 000 000	150 000 000	
<b>209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>			
Prévision	2 802 725 720	2 809 511 539	1 477
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	3 349 385 144	3 434 910 974	1 472
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-546 659 424	-625 399 435	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			5
Exécution	2 745 513 316	2 796 912 906	1 472
<b>370 – Restitution des « biens mal acquis »</b>			
Prévision	6 100 806	6 100 806	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	6 100 806	6 100 806	
Exécution	0	0	
<b>Total Prévision</b>	<b>5 397 010 454</b>	<b>4 946 444 215</b>	<b>1 477</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>4 757 846 328</b>	<b>4 822 326 934</b>	<b>1 472</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
110 – Aide économique et financière au développement	3 836 895 132 2 970 930 439	2 787 128 248 1 862 333 012	2 337 910 235 2 252 541 385	2 337 910 235 1 875 414 028
01 – Aide économique et financière multilatérale	2 012 330 000 1 124 691 106	611 798 248 507 996 833	1 672 695 553 1 484 442 967	1 490 334 801 1 257 111 591
02 – Aide économique et financière bilatérale	1 723 265 000 1 754 973 709	2 175 330 000 1 352 884 399	549 162 033 646 101 846	734 033 346 503 308 570
03 – Traitement de la dette des pays pauvres	101 300 132 91 265 624	0 1 451 780	116 052 649 121 996 572	113 542 088 114 993 868
365 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000 150 000 000			
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000 150 000 000			
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	4 054 811 568 3 721 877 957	3 349 385 144 2 745 513 316	3 436 015 377 3 174 730 078	3 434 910 974 2 796 912 906
02 – Coopération bilatérale	2 166 235 905 1 819 088 778	2 191 295 264 1 695 559 233	2 075 081 092 1 681 969 778	2 184 362 511 1 602 074 134
05 – Coopération multilatérale	1 353 080 208 1 381 652 963	703 639 279 621 263 938	825 438 830 971 624 084	796 097 862 766 148 627
07 – Coopération communautaire	374 066 490 363 738 990	285 003 004 265 294 950	374 066 490 363 738 990	285 003 004 265 294 950
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 428 965 157 397 226	169 447 597 163 395 195	161 428 965 157 397 226	169 447 597 163 395 195
370 – Restitution des « biens mal acquis »	0 0	6 100 806 0	0 0	6 100 806 0
01 – BMA_Coopération bilatérale	0 0	6 100 806 0	0 0	6 100 806 0

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
110 – Aide économique et financière au développement	3 836 895 132 2 970 930 439	2 787 128 248 1 862 333 012	2 337 910 235 2 252 541 385	2 337 910 235 1 875 414 028
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 930 000 11 318 542	8 930 000 12 798 943	10 355 000 8 983 190	8 930 000 9 443 707
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 147 965 132 2 322 083 352	2 596 992 700 1 682 032 041	1 063 014 420 983 386 559	1 512 950 708 1 049 940 796
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	680 000 000 637 528 545	181 205 548 167 502 027	1 264 540 815 1 260 171 637	816 029 527 816 029 525
365 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000 150 000 000			
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 150 000 000	0 150 000 000	0 150 000 000	0 150 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	150 000 000 0	150 000 000 0	150 000 000 0	150 000 000 0
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	4 054 811 568 3 721 877 957	3 349 385 144 2 745 513 316	3 436 015 377 3 174 730 078	3 434 910 974 2 796 912 906
Titre 2. Dépenses de personnel	161 428 965 157 397 226	169 447 597 163 395 195	161 428 965 157 397 226	169 447 597 163 395 195
<b>Autres dépenses :</b>	<b>3 893 382 603</b> <b>3 564 480 731</b>	<b>3 179 937 547</b> <b>2 582 118 121</b>	<b>3 274 586 412</b> <b>3 017 332 851</b>	<b>3 265 463 377</b> <b>2 633 517 711</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	717 133 16 039 728	767 133 17 236 599	6 416 176 20 593 623	6 682 735 25 027 321
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 52 561	0 -26 496	0 26 065	0 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 892 665 470 3 548 388 442	3 179 170 414 2 564 908 018	3 268 170 236 2 996 713 163	3 258 780 642 2 608 490 390
370 – Restitution des « biens mal acquis »	0 0	6 100 806 0	0 0	6 100 806 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	6 100 806 0	0 0	6 100 806 0
<b>Total</b>	<b>8 041 706 700</b> <b>6 842 808 397</b>	<b>6 292 614 198</b> <b>4 757 846 328</b>	<b>5 923 925 612</b> <b>5 577 271 463</b>	<b>5 928 922 015</b> <b>4 822 326 934</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	161 428 965 157 397 226	169 447 597 163 395 195	161 428 965 157 397 226	169 447 597 163 395 195
<b>Autres dépenses :</b>	<b>7 880 277 735</b> <b>6 685 411 170</b>	<b>6 123 166 601</b> <b>4 594 451 133</b>	<b>5 762 496 647</b> <b>5 419 874 237</b>	<b>5 759 474 418</b> <b>4 658 931 739</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	9 647 133 177 358 271	9 697 133 180 035 542	16 771 176 179 576 813	15 612 735 184 471 028
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 52 561	0 -26 496	0 26 065	0 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 040 630 602 5 870 471 793	5 782 263 920 4 246 940 060	4 331 184 656 3 980 099 722	4 777 832 156 3 658 431 185
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	830 000 000 637 528 545	331 205 548 167 502 027	1 414 540 815 1 260 171 637	966 029 527 816 029 525

PROGRAMME 110

**Aide économique et financière au développement**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Bertrand DUMONT**

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 110 : Aide économique et financière au développement

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), contribue dans le cadre de la Mission « Aide publique au développement » (APD), aux côtés du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et du programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement » piloté par le MEAE mais constitué de deux budgets opérationnels de programme dont un relève de la DG Trésor, à la mise en œuvre de la politique française d'investissement solidaire et durable (ISD).

Les orientations de cette politique ont été définies dans le cadre de la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (loi n° 2021-1031 du 4 août 2021), puis confortées par les orientations stratégiques du Conseil présidentiel du développement (CPD) du 5 mai 2023 ainsi que par les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 17 juillet 2023.

L'objectif principal de la politique d'ISD est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés lors du Sommet des Nations Unies de septembre 2015. Elle s'inscrit également dans le cadre des principes internationaux sur le financement du développement, traduits en particulier dans le plan d'action d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement durable. Afin d'allouer une aide mieux ciblée sur les priorités géographiques et sectorielles françaises et plus cohérente avec les autres politiques publiques, la politique française d'ISD s'inscrit dans une logique de partenariats et de valeurs partagées autour de 10 objectifs prioritaires définis par le CPD et le CICID de 2023 :

1. Accélérer la sortie du charbon et financer les énergies renouvelables dans les pays en développement et émergents pour limiter le réchauffement climatique global à 1,5°C ;
2. Protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité, dans les forêts et l'Océan, pour préserver la planète ;
3. Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement ;
4. Renforcer la résilience face aux risques sanitaires, y compris les pandémies, en investissant dans les systèmes de santé primaires et en appuyant la formation des soignants dans les pays fragiles ;
5. Promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat africain qui participe au destin partagé entre les jeunes d'Europe et d'Afrique ;
6. Mobiliser l'expertise et les financements privés et publics pour les infrastructures stratégiques, de qualité et durables dans les pays en développement ;
7. Renforcer la souveraineté alimentaire, notamment en Afrique ;
8. Soutenir les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation ;
9. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, notamment en soutenant les organisations féministes et les institutions de promotion des droits des femmes ;
10. Aider nos partenaires à lutter contre les réseaux d'immigration clandestine.

Depuis 2020, les crises générées par les conséquences de la pandémie de Covid-19, l'invasion de l'Ukraine, les pénuries agricoles ou encore l'inflation, ont accentué les défis auxquels sont confrontés les pays les plus vulnérables : changement climatique et détérioration de la biodiversité, accroissement des inégalités, augmentation de la pauvreté, insécurité alimentaire, développement des fragilités et des instabilités. Dans ce contexte, les orientations stratégiques précitées sont d'autant plus pertinentes.

Le programme 110, dont l'exécution des crédits s'élève pour 2024 à 2 028,8 M€ en AE (1 862,3 M€ en comptabilisant les retraits d'engagements juridiques pour des actions engagées antérieurement et devenues caduques) et 1 875,4 M€ en CP, traduit ces objectifs en trois actions, intégrant les spécificités économiques et financières de l'action du MEFSIN. Il intègre une part importante de contributions à des institutions multilatérales de développement (action 1 « Aide économique et financière multilatérale » pour 581 M€ en AE (507,9 M€ en comptabilisant les retraits d'engagements juridiques) et 1 275,1 M€ en CP), ainsi que le financement des annulations de dette bilatérales et multilatérales (action 3 « Traitement de la dette des pays pauvres » pour 1,45 M€ en AE et 114,9 M€ en CP). Il comprend également des crédits d'aide bilatérale (action 2 « Aide économique et financière bilatérale » pour 1 446,3 M€ (1 352,9 M€ en AE en comptabilisant les retraits d'engagements juridiques) et 503,3 M€ en CP), en particulier des crédits de bonification visant à abaisser pour les pays emprunteurs le coût des prêts de l'Agence française de développement (AFD), axe important de l'aide bilatérale française.

Au niveau multilatéral, l'année 2024 a été marquée par deux reconstitutions : celle des ressources du Fonds Asiatique de Développement (FAsD) instrument de financement d'une partie de l'aide multilatérale destinée aux pays les plus pauvres en Asie (33,7 M€ en AE), et celle du Fonds International de développement agricole (FIDA) (133,8 M€ en AE), outil de financement de la lutte contre la pauvreté et la faim en milieu rural.

Durant la 29<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP29) qui s'est tenue en novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan, des contributions pour la lutte contre le changement climatique ont été annoncées et notamment celles pour concrétiser la création du Fonds de réponse aux pertes et dommages (FRLD) à hauteur de 50 M€ (dont 20 M€ en CP versés en décembre 2024), la contribution française à ce fonds avait été annoncée en décembre 2023 lors de la COP 28. Ce fonds ambitionne d'aider les pays vulnérables à faire face aux pertes et dommages liés aux impacts du changement climatique.

Au niveau bilatéral, dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie en Ukraine depuis février 2022, le gouvernement a décidé de mettre en place un Fonds de soutien aux infrastructures civiles ukrainiennes (198,8 M€ engagés en 2024). Le soutien de la France à l'Ukraine s'est également matérialisé à travers l'action de l'Union européenne ; dans ce cadre la France a contribué au financement de l'assistance macro-financière dédiée à l'Ukraine (AMF+) mise en œuvre en 2024 pour octroyer des prêts à l'Ukraine afin de contribuer à combler le déficit de financement de l'Ukraine et financer la réhabilitation de ses infrastructures critiques (97,4 M€ en AE et en CP).

Le programme contribue également, au plan bilatéral, à financer l'activité de prêts aux États étrangers de l'AFD par des crédits de bonification. L'effort en faveur des pays les plus pauvres, notamment en Afrique subsaharienne, passe aussi par des aides budgétaires globales, qui visent à apporter un soutien budgétaire de stabilisation macroéconomique ou un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. À cela s'ajoute le financement de dispositifs de coopération technique permettant de renforcer les capacités des pays partenaires en matière de gestion des finances publiques, de développement économique et d'intégration commerciale. En outre, le programme contribue au soutien à des dispositifs innovants en matière de recherche et d'innovation.

En complément de ces contributions, le programme intervient au niveau du traitement de la dette des pays les plus vulnérables. Il met en œuvre l'engagement pris par la France en 2005 au G8 de Gleneagles de compenser à l'Association internationale de développement (AID) et au Fonds africain de développement (FAD) les annulations de dettes décidées dans un cadre multilatéral.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises**

INDICATEUR 1.1 : Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

INDICATEUR 1.2 : Part, dans le coût pour l'Etat des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICID

INDICATEUR 1.3 : Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICID

INDICATEUR 1.4 : Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICID

**OBJECTIF 2 : Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement**

INDICATEUR 2.1 : Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD

INDICATEUR 2.2 : Capacité des fonds multilatéraux à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

INDICATEUR 2.3 : Frais de gestion du programme 110

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises

### INDICATEUR

1.1 – Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Afrique subsaharienne	%	58,2	57	65	67	cible atteinte	65
PMA	%	69,7	64	70	58	absence amélioration	70

#### Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor / Institutions multilatérales de développement

Le calcul de l'indicateur intègre les dons et comptabilise l'élément de concessionnalité des prêts accordés de manière à pouvoir obtenir un indicateur global de répartition géographique. Afin d'obtenir un indicateur agrégé, l'indicateur est ensuite pondéré en fonction de la contribution française à chacun de ces fonds (part en % à la dernière reconstitution du fonds).

### ANALYSE DES RESULTATS

S'assurer que les crédits affectés aux fonds multilatéraux sont utilisés en cohérence avec les priorités géographiques françaises est un objectif central pour la mise en œuvre du programme et de l'aide au développement française. Cette priorisation géographique a été modifiée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 17 juillet 2023 qui a supprimé la liste de pays pauvres prioritaires pour une catégorie plus large (les pays les moins avancés). L'indicateur retenu pour cet objectif permet d'apprécier la sélectivité géographique de l'aide multilatérale sur les périmètres qui ont une importance particulière pour la France : en particulier l'Afrique subsaharienne (ASS). Les orientations du CICID de juillet 2023 ont ainsi défini une nouvelle cible pour l'APD française : 50 % de l'effort financier bilatéral de l'État vers les pays les moins avancés (PMA). Cette cible est également promue au niveau multilatéral dans les enceintes concernées.

En 2024, la part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux consacrée à l'Afrique subsaharienne (ASS) s'élève à 67 % et celle consacrée aux pays les moins avancés (PMA) à 58 %. Pour l'Afrique subsaharienne, la cible a été atteinte. En revanche, pour les PMA, les chiffres sont inférieurs à la cible du PAP 2024 : cela s'explique notamment en raison du changement de périmètre de calcul de l'indicateur en 2020 avec l'intégration du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour lesquels l'action est moins

concentrée sur l’Afrique et les PMA. Toutefois, on peut positivement constater que pour ces deux fonds, la prise en compte des priorités françaises est croissante, en particulier avec la création du Fonds dédié au cadre mondial biodiversité au sein du FEM (cf. tableau ci-dessous). Par ailleurs, la baisse s’explique par la volatilité inhérente à l’activité des fonds multilatéraux de développement d’une année sur l’autre ; les chiffres restent néanmoins élevés et les priorités géographiques de la France continuent d’être défendues lors des négociations sur les reconstitutions (par exemple, 21e reconstitution de l’AID qui a été négociée en 2024, reconstitution du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) en 2023, la reconstitution du Fonds vert en 2023, la 13<sup>e</sup> reconstitution du Fonds asiatique de développement en 2024, la 17<sup>e</sup> reconstitution du FAD qui s’achèvera à la fin de l’année 2025, ou encore la 9<sup>e</sup> reconstitution du FEM qui débutera en 2025).

#### Indicateur par institution

Institutions	Année	Pays les moins avancés (PMA)	Afrique subsaharienne (ASS)
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2023	65 %	66 %
	2024	59,2 %	69,8 %
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2023	88 %	100 %
	2024	93	100 %
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2023	71 %	sans objet
	2024	36 %	sans objet
Fonds international de développement agricole	2023	42 %	62 %
	2024	42 %	62 %
Fonds vert pour le climat (FVC)	2023	45 %	55 %
	2024	38,4 %	43 %
Fonds pour l’environnement mondial (FEM)	2023	20 %	25 %
	2024	20 %	27 %
Fonds dédié au cadre mondial biodiversité (GBFF)	2024	28 %	31 %

## INDICATEUR

### 1.2 – Part, dans le coût pour l'Etat des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICID

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Afrique, Proche-Orient et Moyen-Orient	%	77	63	70	Non déterminé	absence amélioration	70

#### Commentaires techniques

Sources des données : AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Mode de calcul : Cet indicateur suit la part du coût pour l’État des prêts mis en œuvre par l’AFD qui est alloué à des financements en Afrique, au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Le coût-État d’un prêt octroyé par l’AFD est le coût actualisé des bonifications d’intérêt de ce prêt (financées par le programme 110).

A compter de 2025, l’indicateur suivra la part du coût pour l’État des prêts mis en œuvre par l’AFD qui est alloué à des financements dans les pays les moins avancés (PMA) et les pays vulnérables (pour ces derniers, la liste est en cours de définition).

L’AFD finance les prêts concessionnels qu’elle octroie dans les États étrangers à l’aide de deux ressources :

- (i) la ressource de marché sous forme d'émissions obligataires ;
- (ii) les crédits budgétaires de bonification des taux d'intérêt des prêts sur le programme 110 de la mission « Aide publique au développement ».

La ressource de marché seule permet de financer des prêts à conditions de marché. Les crédits de bonification permettent d'abaisser le taux de sortie du prêt, en réduisant sur toute la durée du prêt les échéances en intérêt dues par le bénéficiaire. Le « coût-État » d'un prêt est calculé par l'AFD en actualisant les flux futurs de bonification selon une formule convenue avec la Direction générale du Trésor et dépendant de l'évolution des taux à 10 ans, le TEC 10.

Aussi le coût-État calculé pour une année donnée (à partir des montants de crédits budgétaires du programme 110) pourra varier en fonction de l'évolution des taux des marchés financiers influant sur le taux d'intérêt à 10 ans (TEC 10) servant à l'actualisation des flux futurs.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 de l'AFD précise que 85 % du coût pour l'État des financements de l'AFD doivent être à destination de l'Afrique et du Moyen-Orient. L'indicateur 1.2 et la cible de 70 % qui lui est associée déclinent cet objectif pour l'activité de prêts uniquement, qui est par nature moins concentrée sur l'Afrique, que l'activité de dons.

La baisse de l'indicateur de concentration de l'effort financier en 2023 et en 2024 est le résultat combiné de deux effets. La part des prêts Afrique et Proche/Moyen-Orient a diminué au sein du total des prêts bonifiés, notamment en raison du contexte dégradé dans une partie du Sahel, au profit d'une activité en prêts bonifiés plus importante dans les Orient.

Les taux de bonification ont en outre dû être relevés pour assurer la déclarabilité APD de leurs prêts dans un contexte de taux moyens 2023 et 2024 plus élevés qu'en 2022.

À noter tout de même que près de 50 % du coût État des prêts bonifiés en Orient ont concerné le Bangladesh et le Cambodge, tous deux PMA. L'année 2023 a marqué la transition vers la nouvelle priorité du CICID en termes de concentration qui cible dorénavant, à partir du CICID de juillet 2023, tous les PMA. En 2024, la part des PMA dans le Coût État total des prêts a atteint 58 %, dépassant ainsi l'objectif de 50 % pour cet indicateur, en cohérence avec les nouvelles orientations pour la politique d'investissement solidaire et durable adoptées lors du CICID de juillet 2023.

## INDICATEUR

### 1.3 – Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICID

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Climat	%	50	60	47	60	cible atteinte	50
Santé	%	11,2	13,2	20	9,9	absence amélioration	20

#### Commentaires techniques

Sources des données : DG Trésor / Institutions multilatérales de développement

Périmètre : Programme 110 (contributions multilatérales) et taxes affectées

L'indicateur « Climat » est ciblé sur la priorité thématique pour laquelle une méthodologie a été définie au niveau international, permettant la comparaison et l'agrégation des résultats. Les banques multilatérales de développement ont en effet défini une méthodologie commune pour définir la contribution d'un projet à la protection du climat (projet financé par la Banque ou par le Fonds correspondant). La contribution d'un projet à la priorité du climat repose essentiellement sur deux aspects principaux qui sont l'adaptation et l'atténuation. Cet indicateur rapporte le montant des ressources subventionnées des fonds multilatéraux affectés au secteur du climat au montant total des ressources subventionnées des fonds multilatéraux.

L'indicateur « Santé », créé en PLF 2021, rapporte le montant des ressources subventionnées des fonds multilatéraux affectés au secteur du santé au montant total des ressources subventionnées de ces mêmes fonds multilatéraux expertisés. Les données proviennent à la fois des tableaux budgétaires du P110 ainsi que des données du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

## ANALYSE DES RESULTATS

Notamment sous l'impulsion de la France en amont de la COP 21 en 2015, la lutte contre le changement climatique et ses effets est devenue une priorité pour les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement. Les fonds étudiés ici font partie d'institutions multilatérales ayant des objectifs clairs et ambitieux en matière de climat (groupe Banque mondiale, groupe Banque asiatique et groupe Banque africaine). La réalisation est de 60 % pour 2024, largement au-delà de la cible (47 %).

Les priorités thématiques de la France ont été largement prises en compte lors des dernières négociations des reconstitutions du FAsD (Fonds asiatique de développement, guichet concessionnel de la Banque asiatique de développement) et de l'AID en 2024.

La santé figure parmi les indicateurs de performance du P110 depuis le projet de loi de finances pour 2021. La réalisation 2024 (9,9 %) est en-deçà de la cible pour 2024 (20 %) ; l'indicateur devrait cependant augmenter dans les années à venir sous l'effet des réponses des fonds multilatéraux à la pandémie de Covid-19. Néanmoins, cet indicateur présente une limite inhérente à sa construction s'agissant du programme 110 : en effet, les fonds financés par le programme 110 sont soit généralistes (amélioration des conditions permettant la croissance économique et financière dans les pays, notamment la gouvernance économique) soit ciblés sur le climat/environnement. Ainsi, par construction, les fonds financés par le programme 110 ne sont pas ciblés sur la santé, il sera proposé de supprimer ce sous-indicateur pour le prochain RAP.

### Indicateur par institution

Institution	Année	Climat
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2023	38 %
	2024	43,5 %
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2023	55 %
	2024	56 %
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2023	31 %
	2024	49 %
Fonds international de développement agricole	2023	48,4 %
	2024	50 %
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	2023	100 %
	2024	100 %
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	2023	85 %
	2024	85 %

Institution	Année	Santé
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2023	9,5 %
	2024	7,5 %
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2023	0 %
	2024	1 %
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2023	11 %
	2024	5 %
Fonds international de développement agricole*	2024	Sans objet
	2024	Sans objet
Fonds Vert pour le Climat**	2023	19 %
	2024	18,4 %
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**	2023	Sans objet
	2024	Sans objet

\* Le FEM et le FIDA ne suivent pas les activités pour la santé.

\*\* Le périmètre du FVC est plus large que la santé, et contient également la sécurité alimentaire et hydrique.

## INDICATEUR

### 1.4 – Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICID

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des prêts du groupe AFD ayant un co-bénéfice climat	%	70	67	50	69	cible atteinte	50

#### Commentaires techniques

Sources des données : AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Cet indicateur rapporte le montant de prêts octroyés par le groupe AFD avec un co-bénéfice climat au montant total de prêts octroyés par le groupe AFD sur l'année (périmètre : États étrangers et prêts uniquement, Proparco inclus). Les prêts octroyés sont les prêts ayant été votés par le conseil d'administration de l'AFD et de Proparco, les comités spécialisés en émanant ou approuvés par le directeur général respectifs sur délégation du conseil. Le co-bénéfice climat est évalué par les équipes de l'AFD et de Proparco sur la base de critères au moins aussi contraignants que ceux du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 du groupe AFD fixe une cible de 50 % de financements présentant un co-bénéfice climat, en considérant l'ensemble des financements du Groupe : AFD et Proparco, en prêts et dons, pour les États étrangers. L'indicateur 1.4, ici, a un périmètre plus restreint que celui du COM car il concerne les prêts uniquement (la redevabilité budgétaire ici portant sur le programme 110). Pour être plus aligné au COM, à partir du PAP 2022, l'indicateur 1.4 et la cible de 50 % qui lui est associée dans les documents budgétaires au Parlement intègrent Proparco et excluent les, garanties, sous-participations, FEXTE, FAPS, FICOL, C2D, ABG, FID et FFEM.

\* La cible 2025 indiquée correspond à une cible cohérente avec le COM en cours. Lors de la finalisation du COM 2024-2026, cette cible sera mise à jour en conséquence.

## ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, cette cible « Part des prêts du groupe AFD ayant un co-bénéfice climat » a été atteinte et même à nouveau largement dépassée (69 % par rapport à un objectif de 50 %). Ceci s'explique par les très bons résultats du groupe AFD en matière de finance climat afin de contribuer à l'objectif présidentiel de 6 Mds d'euros de la France en faveur de la lutte contre le changement climatique et ses effets (engagements auprès de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques - CCNUCC). Cette ambition a ainsi été le moteur des opérations de l'AFD sur l'année 2024.

**OBJECTIF****2 – Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement****INDICATEUR****2.1 – Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Montant d'APD générée par les prêts dans les Etats étrangers de l'AFD par euro d'effort financier de l'Etat	€	2,4	2,2	3,5	2,3	absence amélioration	2.1

**Commentaires techniques**Source des données : DG Trésor / AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Mode de calcul : L'effet de levier correspond au rapport entre le montant total des engagements en prêts concessionnels (souverain et non souverain) de l'AFD et le coût-État correspondant.

L'AFD finance les prêts concessionnels qu'elle octroie dans les États étrangers à l'aide de deux ressources :

- (i) la ressource de marché sous forme d'émissions obligataires ;
- (ii) les crédits budgétaires de bonification des taux d'intérêt des prêts sur le programme 110 de la mission « Aide publique au développement ».

La ressource de marché seule permet de financer des prêts à conditions de marché. Les crédits de bonification permettent d'abaisser le taux de sortie du prêt, en réduisant sur toute la durée du prêt les échéances en intérêt dues par le bénéficiaire.

Le « coût-État » d'un prêt est calculé par l'AFD en actualisant les flux futurs de bonification d'intérêts, selon une formule convenue avec la Direction générale du Trésor et dépendant de l'évolution des taux à 10 ans, le TEC 10.

À partir de 2020, cet indicateur est modifié. Il mesure l'impact en APD des bonifications apportées à l'AFD pour prêter aux pays en développement. L'OCDE a fait évoluer sa méthodologie de calcul de l'APD générée par des prêts pour mieux prendre en compte les différences de situations financières entre contreparties bénéficiaires et diminuer l'incitation à octroyer d'importants montants à des pays émergents plutôt que des montants plus faibles et plus bonifiés à des contreparties plus fragiles. L'ancien indicateur d'effet de levier correspondait à l'ancienne comptabilisation de l'APD uniquement basée sur le volume. Ce nouvel indicateur est plus vulnérable à des facteurs exogènes comme les taux d'intérêts.

**ANALYSE DES RESULTATS**

La méthodologie de calcul de l'APD est très sensible à l'évolution des taux d'intérêts. À niveau de crédits budgétaires donné, une remontée des taux d'intérêt dégradera mécaniquement l'indicateur puisque l'AFD devra la répercuter sur le taux qu'elle propose à ses contreparties, ce qui diminue l'APD générée.

L'effet de levier s'est légèrement dégradé sur 2023, en raison des taux moyens sur les profils des prêts AFD supérieurs par rapport à 2022, ce qui a diminué l'effet de levier. Inversement, la baisse des taux constatée entre 2023 et 2024 se traduit par un léger redressement de l'effet de levier, qui passe de 2,2 à 2,3.

## INDICATEUR

### 2.2 – Capacité des fonds multilatéraux à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des projets des fonds multilatéraux qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement	%	72,7	73	75	79	amélioration	75

#### Commentaires techniques

Sources des données : DG Trésor / Banques multilatérales de développement

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Les résultats présentés sont en constante évolution, car seule une fraction des projets achevés en année n est évaluée dans l'année n. À ce titre, la valeur des indicateurs pour les années passées a été mise à jour par rapport au PAP 2020 pour intégrer les résultats des évaluations de projets achevées depuis.

L'appréciation des sous-indicateurs de suivi par institution doit être faite sur une base pluriannuelle. Afin de disposer d'une cohorte de projets suffisante, du fait d'un faible nombre de projets achevés l'année fiscale n-1 et dont l'évaluation est terminée en début d'année n, les sous-indicateurs par fonds sont calculés sur la base d'une moyenne sur trois ans. Au regard des délais de mise en œuvre des projets, les évaluations portent généralement sur des projets qui ont donc été financés 7 à 10 ans auparavant.

Les variations à la hausse ou la baisse de ces sous-indicateurs doivent être interprétées de façon très prudente à plusieurs titres. D'une part, les sous-indicateurs sont les résultats de moyennes pluriannuelles glissantes dont les tendances ne peuvent être appréciées qu'au long terme. D'autre part, les unités d'évaluation indépendantes des groupes des banques multilatérales de développement utilisent des indicateurs multiples pour établir la performance d'un projet qui ne sont pas toujours parfaitement identiques. La comparaison entre fonds doit donc être réalisée en tenant compte de ces différences méthodologiques.

## ANALYSE DES RESULTATS

Depuis 2020, cet indicateur, initialement calculé sur les résultats de la Banque mondiale, a été élargi à d'autres institutions afin d'avoir une vision plus réaliste de l'efficacité de notre aide publique et de l'utilisation des ressources budgétaires qui y sont consacrées vers des projets de qualité.

En 2024, le taux de satisfaction des projets jugés satisfaisants est de 79 %, résultat supérieur à la prévision de 75 %.

#### Indicateur par institution

Institution	Année	Part des projets évalués satisfaisants ou mieux
AID	2023	73,9 %
	2024	81,1 %
FAfD	2023	70 %
	2024	68 %
FAsD	2023	76 %
	2024	72 %
FIDA	2023	82 %
	2024	88 %
FEM	2023	80 %
	2024	86 %

## INDICATEUR

## 2.3 – Frais de gestion du programme 110

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	12	10,7	10	6,7	cible atteinte	10

## Commentaires techniques

Sources des données : DG Trésor / Banques multilatérales de développementPérimètre : Programme 110 et taxes affectées

L'indicateur calcule le rapport entre le montant des frais de gestion des fonds multilatéraux de développement (dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, autres frais administratifs) et le montant de l'ensemble des engagements totaux de l'institution. Une moyenne pondérée de ces ratios en fonction du montant de la contribution française au fonds est ensuite réalisée. On prend ainsi les contributions de l'année n-1, rapportées aux dernières données connues s'agissant des frais de gestion.

Cependant, les coûts administratifs des fonds multilatéraux de développement sont influencés non seulement par l'efficacité des interventions, mais également par d'autres aspects de leurs missions de développement, telles que la production et la diffusion de connaissances, l'aide aux pays vulnérables et l'application de garanties sociales et environnementales. Il est enfin à noter que le périmètre comptable et la définition des dépenses comptabilisées comme frais de gestion administratifs peut varier selon les différents fonds multilatéraux, et que les frais en cascade ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur. Par ailleurs, les pays les moins avancés sont les premiers bénéficiaires des fonds étudiés ici (cf. indicateur *supra* sur les PMA) et nécessitent généralement un plus fort investissement technique et humain dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

L'indicateur vise à évaluer le montant des frais administratifs qu'engagent les banques et fonds multilatéraux de développement auxquels la France contribue pour assurer leurs interventions. Cela étant dit, une interprétation très prudente doit être faite des variations à la hausse ou la baisse de l'indicateur. Une valeur en hausse indique soit une croissance plus importante des frais de gestion proportionnellement à celle du montant des engagements totaux de l'institution, soit une baisse du montant total des engagements, à frais de gestion constants. La stabilité du ratio est au minimum souhaitée : elle indique que le montant des frais de gestion augmente au même rythme que celui des engagements de l'institution.

À noter enfin qu'une part importante des frais de gestion ici calculés et affichés ne sont pas portés par nos contributions mais payés par les clients eux-mêmes, par exemple via les intérêts qu'ils payent sur les prêts concessionnels.

## ANALYSE DES RESULTATS

Dans le cadre de la volonté du gouvernement de mettre en œuvre une aide toujours plus transparente et efficace, avec pour objectif une redevabilité accrue sur les résultats des projets, il apparaît nécessaire de maintenir les frais de gestion du canal multilatéral à un niveau relativement faible. La réalisation 2024 de 6,7 % affiche une baisse. Il doit être souligné que les pays d'intervention dans lesquels interviennent les fonds multilatéraux sont des pays en développement, avec des contextes pour certains très compliqués (situations de fragilité, instabilité, aléas multiples) et que cet indicateur peut être soumis à une certaine volatilité du fait des engagements annuels qui peuvent varier (passage d'un cycle de reconstitution à un autre, effets conjoncturels...).

Dispositif	Frais de gestion
<b>FEM-8 - 2022-2026</b>	Sous le FEM-8, conformément à la décision prise par le conseil, <b>4 %</b> des montants de la reconstitution totale du Fonds sont affectés aux frais de gestion (secrétariat du FEM + frais du comité scientifique STAP + frais du Trustee + frais de l'organisme d'évaluation « EIO » + les frais des « country engagement » pour aider les pays à programmer leurs projets). S'y ajoutent, à hauteur de <b>8 %</b> en 2023 et <b>7 %</b> en 2024 les frais de gestion engendrés par les entités accréditées porteuses des projets financés par le Fonds.
<b>FAD</b>	9,65 %
<b>AID</b>	5,7 % en 2023 et 5,8 % en 2024
<b>FAsD</b>	<b>12 %</b> en 2023 et 8 % en 2024
<b>FIDA</b>	15 % en 2022 et <b>14 %</b> en 2023
<b>FVC</b>	<b>4,79 %</b> en 2023 et 4.48 % en 2024 en ce qui concerne les frais de gestions engendrés par le Fonds lui-même. S'y ajoutent, à hauteur de <b>7,9 %</b> en 2023 les frais de gestion engendrés par les entités accréditées porteuses des projets financés par le Fonds. Le montant des frais de gestion des entités accréditées en 2024 n'est pas disponible.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2024</i>				
	<i>Consommation 2024</i>				
01 – Aide économique et financière multilatérale		430 592 700 340 494 805	181 205 548 167 502 027	<b>611 798 248</b> <b>507 996 833</b>	611 798 248
02 – Aide économique et financière bilatérale	8 930 000 12 798 943	2 166 400 000 1 340 085 456		<b>2 175 330 000</b> <b>1 352 884 399</b>	2 175 330 000
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		1 451 780		<b>0</b> <b>1 451 780</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>8 930 000</b>	<b>2 596 992 700</b>	<b>181 205 548</b>	<b>2 787 128 248</b>	<b>2 787 128 248</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-348 944 320 (hors titre 2)		-348 944 320	
Total des AE ouvertes		2 438 183 928 (hors titre 2)		2 438 183 928	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>12 798 943</b>	<b>1 682 032 041</b>	<b>167 502 027</b>	<b>1 862 333 012</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2024</i>				
	<i>Consommation 2024</i>				
01 – Aide économique et financière multilatérale	94 239	787 847 362 554 529 914	702 487 439 702 487 438	<b>1 490 334 801</b> <b>1 257 111 591</b>	1 490 334 801
02 – Aide économique et financière bilatérale	8 930 000 9 349 468	725 103 346 493 959 102		<b>734 033 346</b> <b>503 308 570</b>	734 033 346
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		1 451 780	113 542 088 113 542 088	<b>113 542 088</b> <b>114 993 868</b>	113 542 088
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>8 930 000</b>	<b>1 512 950 708</b>	<b>816 029 527</b>	<b>2 337 910 235</b>	<b>2 337 910 235</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-357 078 365 (hors titre 2)		-357 078 365	
Total des CP ouverts		1 980 831 870 (hors titre 2)		1 980 831 870	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>9 443 707</b>	<b>1 049 940 796</b>	<b>816 029 525</b>	<b>1 875 414 028</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aide économique et financière multilatérale		1 432 330 000 578 428 185	580 000 000 546 262 921	2 012 330 000	2 012 330 000 1 124 691 106
02 – Aide économique et financière bilatérale	8 930 000 11 318 542	1 714 335 000 1 743 655 167		1 723 265 000	1 723 265 000 1 754 973 709
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		1 300 132	100 000 000 91 265 624	101 300 132	101 300 132 91 265 624
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>8 930 000</b>	<b>3 147 965 132</b>	<b>680 000 000</b>	<b>3 836 895 132</b>	<b>3 836 895 132</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>11 318 542</b>	<b>2 322 083 352</b>	<b>637 528 545</b>		<b>2 970 930 439</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aide économique et financière multilatérale	185 578	522 907 255 346 082 325	1 149 788 298 1 138 175 064	1 672 695 553	1 672 695 553 1 484 442 967
02 – Aide économique et financière bilatérale	10 355 000 8 797 612	538 807 033 637 304 234		549 162 033	549 162 033 646 101 846
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		1 300 132	114 752 517 121 996 572	116 052 649	116 052 649 121 996 572
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>10 355 000</b>	<b>1 063 014 420</b>	<b>1 264 540 815</b>	<b>2 337 910 235</b>	<b>2 337 910 235</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>8 983 190</b>	<b>983 386 559</b>	<b>1 260 171 637</b>		<b>2 252 541 385</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	11 318 542	8 930 000	12 798 943	8 983 190	8 930 000	9 443 707
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 318 542	8 930 000	12 798 943	8 983 190	8 930 000	9 443 707
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 322 083 352	2 596 992 700	1 682 032 041	983 386 559	1 512 950 708	1 049 940 796
Transferts aux entreprises	10 714 032	10 900 000	10 924 893	8 704 032	8 100 000	8 143 893
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	0	2 979 328	2 300 000	2 356 017
Transferts aux autres collectivités	2 311 369 320	2 586 092 700	1 671 107 148	971 703 199	1 502 550 708	1 039 440 886
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	637 528 545	181 205 548	167 502 027	1 260 171 637	816 029 527	816 029 525
Dépenses de participations financières	637 528 545	181 205 548	167 502 027	1 260 171 637	816 029 527	816 029 525
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>2 787 128 248</b>			<b>2 337 910 235</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-348 944 320			-357 078 365	
<b>Total*</b>	<b>2 970 930 439</b>	<b>2 438 183 928</b>	<b>1 862 333 012</b>	<b>2 252 541 385</b>	<b>1 980 831 870</b>	<b>1 875 414 028</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		143 569 232		10 642 003				
<b>Total</b>		<b>143 569 232</b>		<b>10 642 003</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						250 000 000		200 000 000
<b>Total</b>						<b>250 000 000</b>		<b>200 000 000</b>

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		9 537 400		9 537 400				
28/11/2024				30 000 000				
<b>Total</b>		<b>9 537 400</b>		<b>39 537 400</b>				

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024						252 050 952		207 257 768
<b>Total</b>						<b>252 050 952</b>		<b>207 257 768</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>153 106 632</b>		<b>50 179 403</b>		<b>502 050 952</b>		<b>407 257 768</b>

## ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
140308	<b>Prélèvement libératoire à taux réduit sur les produits de placement à revenus fixes abandonnés dans le cadre d'un mécanisme d'épargne solidaire</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 125 A</i>	1	ε	1
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>1</b>		<b>1</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aide économique et financière multilatérale		611 798 248 507 996 833	611 798 248 507 996 833		1 490 334 801 1 257 111 591	1 490 334 801 1 257 111 591
02 – Aide économique et financière bilatérale		2 175 330 000 1 352 884 399	2 175 330 000 1 352 884 399		734 033 346 503 308 570	734 033 346 503 308 570
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		1 451 780	0 1 451 780		113 542 088 114 993 868	113 542 088 114 993 868
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>2 787 128 248</b>	<b>2 787 128 248</b>	<b>0</b>	<b>2 337 910 235</b>	<b>2 337 910 235</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-348 944 320	-348 944 320		-357 078 365	-357 078 365
Total des crédits ouverts	0	2 438 183 928	2 438 183 928	0	1 980 831 870	1 980 831 870
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 862 333 012</b>	<b>1 862 333 012</b>	<b>0</b>	<b>1 875 414 028</b>	<b>1 875 414 028</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+575 850 916	+575 850 916		+105 417 842	+105 417 842

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	2 727 128 248	2 727 128 248	0	2 337 910 235	2 337 910 235
Amendements	0	+60 000 000	+60 000 000	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>2 787 128 248</b>	<b>2 787 128 248</b>	<b>0</b>	<b>2 337 910 235</b>	<b>2 337 910 235</b>

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

De nouvelles activités budgétaires ont été créées en gestion 2024 :

- Fonds infrastructures civiles ukrainiennes (activité 110-00-02-04-13) ;
- Assistance macro-financière plus (AMF+) (activité 110-00-01-07-11) ;
- Fonds Pertes et Préjudices (activité 110-00-01-08-10) ;
- Fonds dédié au cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) (activité 110-00-01-08-11) ;
- Prêts concessionnels PMA (activité 110-00-02-04-12) ;
- Instrument innovant Banque mondiale (activité 110-00-01-08-12).

Une activité budgétaire (110-00-01-05-02) a fait l'objet d'une modification de son intitulé (ancien intitulé : « Fonds fiduciaires Banque mondiale », nouvel intitulé : « Fonds fiduciaires Banques multilatérales »).

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Le programme 110 a effectué un transfert durant la gestion 2024 :

- 0,5 M€ en AE et en CP au bénéfice du programme 209 du MEAE au titre de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH). Ce montant correspond à la côte part du MEFSIN.

Le programme 110 a bénéficié des transferts suivants durant la gestion 2024 :

- 10 M€ en AE et en CP en provenance du P178 (MINARM) au bénéfice du MEFSIN (P110) pour financer la réfection de l'aéroport militaire de Ndjaména (néanmoins, compte-tenu de la situation au Tchad, ce projet a pris du retard et les crédits de paiement non pas pu être utilisés en 2024, même si l'engagement (AE) a bien été réalisé) ;
- 30 M€ en CP en provenance du P209 du MEAE au bénéfice du MEFSIN au titre du Fonds infrastructures civiles en Ukraine.

En 2024, le programme 110 n'a été abondé ni par des fonds de concours, ni par des attributions de produits, ni fait l'objet de rétablissement de crédits.

Le P110 a bénéficié de reports de crédits non consommés en 2023 sur l'exercice 2024 de 143,6 M€ en AE et de 10,6 M€ en CP.

Néanmoins, dès février 2024, le programme 110 a connu une annulation de crédits à hauteur de 250 M€ en AE en AE et de 200 M€ en CP (décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits).

Le programme 110 a en outre été impacté par la loi de finances de fin de gestion (LFG) pour 2024 en date du 06 décembre 2024. La LFG a annulé un montant de 252,1 M€ en AE et 207,3 M€ en CP de crédits sur le programme 110. Cette annulation a porté principalement sur la réserve de précaution (à hauteur de 167,2 M€ en AE et en CP).

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	176 315 522	176 315 522	0	151 463 783	151 463 783
Surgels	0	325 735 430	325 735 430	0	255 793 985	255 793 985
Dégels	0	-250 000 000	-250 000 000	0	-200 000 000	-200 000 000
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>252 050 952</b>	<b>252 050 952</b>	<b>0</b>	<b>207 257 768</b>	<b>207 257 768</b>

## Dépenses pluriannuelles

### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>2 438 183 928</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>1 980 831 870</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>1 862 333 012</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>1 875 414 028</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>1 291 496 666</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>575 850 916</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>583 917 363</b>

### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>10 414 722 754</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 10 414 722 754</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>1 291 496 666</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>9 123 226 088</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>1 862 333 012</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>583 917 363</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>1 278 415 649</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 10 401 641 737</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>1 231 634 923</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>9 170 006 814</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

**ACTION**

## 01 – Aide économique et financière multilatérale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Aide économique et financière multilatérale		611 798 248 507 996 833	<b>611 798 248</b> <b>507 996 833</b>		1 490 334 801 1 257 111 591	<b>1 490 334 801</b> <b>1 257 111 591</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				94 239
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				94 239
Titre 6 : Dépenses d'intervention	430 592 700	340 494 805	787 847 362	554 529 914
Transferts aux autres collectivités	430 592 700	340 494 805	787 847 362	554 529 914
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	181 205 548	167 502 027	702 487 439	702 487 438
Dépenses de participations financières	181 205 548	167 502 027	702 487 439	702 487 438
<b>Total</b>	<b>611 798 248</b>	<b>507 996 833</b>	<b>1 490 334 801</b>	<b>1 257 111 591</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### 1 – FONDS CONCESSIONNELS DES BANQUES MULTILATERALES DE DEVELOPPEMENT (28 M€ en AE et 32,2 M€ en CP)

#### Fonds fiduciaire en faveur des Territoires Palestiniens : 8 M€ en AE=CP

La France contribue depuis les accords d'Oslo au soutien budgétaire aux Territoires palestiniens, à hauteur de 16 M€. Depuis 2019, la contribution du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique est prévue et payée à partir du programme 110 à hauteur de 8 M€ par an. Cette enveloppe est complétée par une contribution de même montant, 8 M€, prévue et payée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur le programme 209. Ce soutien de 8 M€ budgété sur le P110 a transité en 2024 par le Palestinian Umbrella for Resilience Support to the Economy (PURSE), fonds parapluie de la Banque mondiale visant à rationaliser la gestion des contributions dans les Territoires palestiniens.

#### Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI) : 0 M€ en AE=CP

Jusqu'en 2023, la France a financé, via le programme 110, le Centre pour l'Intégration en Méditerranée (CMI), plateforme de mise en réseau de différents acteurs méditerranéens, de partage de connaissances et d'assistance technique mise en place en 2009 à Marseille et gérée par le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Ce centre, qui a permis de financer des études ainsi que l'organisation ou la contribution à l'organisation d'événements consacrés (i) aux chaînes de valeur méditerranéennes, (ii) à l'intégration économique dans la zone Méditerranée-Afrique, (iii) aux enjeux de numérisation, (iv) aux enjeux d'inclusion financière, (v) au rôle économique des diasporas sud-méditerranéennes, a fermé en 2023.

En 2024, il a été envisagé de substituer le financement alloué les années précédentes à CMI (0,1 M€) au profit d'ANIMA (association créée en 2006 dans le cadre du processus de Barcelone – partenariat Euromed) pour la réalisation d'une étude et l'organisation d'un événement sur les chaînes de valeur en Méditerranée. Ce projet partenarial n'a finalement pas pu aboutir.

#### Bonifications du prêt de l'AFD accordé à l'AID : 14,2 M€ en CP

La France s'est engagée dans le cadre de la 18e reconstitution de l'Association internationale de développement (AID), guichet concessionnel de la Banque mondiale, à hauteur de 1,3 Md€, ce qui inclut un prêt concessionnel de l'AFD d'un montant de 800 M€ décaissé en 2018. Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD au titre de la présente ligne ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt de 800 M€. Le coût budgétaire, étalé sur toute la durée de vie du prêt (40 ans), est de 383,16 M€. En 2024, un montant de 14,2 M€ en CP a été versé.

#### Nouveaux fonds fiduciaires Banques multilatérales : 20 M€ en AE et 10 M€ en CP

Les contributions aux fonds fiduciaires permettent de diversifier les modalités de présence et d'influence des bailleurs dans les institutions multilatérales, en fléchant certaines contributions sur des objets précis (zones géographiques et/ou thématiques sectorielles) et nécessitant un apport de ressources concessionnelles supplémentaires. La Cour des comptes avait notamment souligné que la France recourt de façon limitée à cette modalité de contribution, contrairement à l'Allemagne et au Royaume-Uni : le gouvernement avait donc prévu une enveloppe de 75 M€ en AE et CP sur cette ligne. Toutefois, en raison de la régulation budgétaire en cours d'année et de la nécessité de revoir à la baisse certaines contributions, cette ligne a été fortement réduite en cours d'exercice 2024 pour la concentrer sur seulement trois initiatives s'alignant pleinement sur les priorités françaises en matière de soutien à l'Afrique et de conciliation des enjeux de lutte contre la pauvreté et de lutte contre le changement climatique (cf. premier principe du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète) :

- Alliance for green infrastructure in Africa – AGIA (10 M€ en AE et 2,5 M€ en CP) : initiative de la Banque africaine de développement (BAfD) et de l'Union Africaine qui vise à répondre au manque de projets d'infrastructures vertes suffisamment structurés pour être financés en partie par le secteur privé en Afrique. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les principes promus par le Pacte de Paris pour les peuples et la planète, et contribuera à accélérer la transition énergétique du continent africain vers la neutralité carbone. La France a annoncé une contribution totale de 10 M€. Un montant de 10 M€ (AE) a été engagé en 2024 et s'est accompagné d'un premier versement de 2,5 M€ (CP) ;

• **Africa Legal Support Facility – ALSF** (5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP) : organisation internationale créée en 2008 sous l'impulsion de la Banque africaine de développement qui a pour mandat de fournir des services de conseils juridiques aux gouvernements africains pour la négociation de transactions commerciales. La France est membre de l'ALSF depuis 2013 avec une contribution initiale de 5 M€. La France a signé un accord en juin 2024 prévoyant une nouvelle contribution de 5 M€. En 2024, un montant de 5 M€ a été engagé et a donné lieu au versement de la première tranche d'un montant de 2,5 M€ en CP. L'appui juridique et le renforcement des compétences juridiques des gouvernements africains constituent un axe d'action important pour renforcer les institutions publiques du continent, une des conditions indispensables pour un développement économique réussi.

• **Long Term Strategy Facility – LTSF** (5 M€ en AE et en CP) : facilité logée à la Banque mondiale et mobilisant plusieurs banques multilatérales de développement (BMD). L'objectif de cette facilité est d'aider les pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre leurs stratégies de long terme pour réussir leur décarbonation : il s'agit de les aider à planifier leur trajectoire de décarbonation et à assurer ainsi le respect de l'Accord de Paris adopté lors de la Cop 21 en 2015. Cette contribution est cohérente avec les positions tenues par la France qui défend : i/ le passage d'une approche projet par projet en matière climat à une approche pays et de long terme ; ii/ une coopération accrue des BMD entre elles s'appuyant sur leurs complémentarités et avantages comparatifs. La contribution française, à hauteur de 5 M€, a été engagée et payée en totalité en 2024.

## 2 – ENTREPRENEURIAT – CREATION DE VALEUR (21 M€ en AE et 15 M€ en CP)

Participation au Facility for Investment Climate Advisory Services (FIAS), programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires en Afrique : 0 M€ en AE et en CP

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est une organisation intergouvernementale visant à harmoniser le droit des affaires dans les États africains membres. Il a été décidé de ne pas renouveler la contribution prévue en 2024 (2 M€ en AE et 1 M€ en CP) à l'OHADA, par l'intermédiaire du FIAS (*Facility for investment climate advisory services*) à l'échéance prévue pour le renouvellement de la convention. Dans le cadre de la régulation budgétaire 2024 et de la nécessaire rationalisation des contributions multilatérales, il a été décidé de ne pas reconduire le financement à l'OHADA, dont la contribution à l'amélioration de la gouvernance juridique en Afrique est apparue moindre que d'autres initiatives comme l'ALSF (cf. supra).

Fonds d'aide au Commerce : 6,6 M€ en AE et 2,3 M€ en CP

Nom du fonds abondé	AE 2024 (en M€)	CP 2024 (en M€)
<b>OMC agrégé</b>	<b>6.2</b>	<b>2.05</b>
(OMC) FIMIP	2.7	0.9
(OMC) CHAIRES	1.65	0.55
(OMC) STDF	1.6	0.6
(OMC) FONDS PECHE	0.25	/
<b>CNUDCI</b>	0.15	0.05
<b>OCDE</b>	/	0.125
<b>TESS</b>	0.25	0.1
<b>TOTAL</b>	<b>6.6</b>	<b>2.325</b>

La France contribue depuis 2005 à plusieurs fonds multilatéraux à l'OMC avec des engagements triennaux à hauteur d'environ 6 M€ (soit 2 M€ par an). Les enjeux de développement, considérés par la Direction générale de l'OMC comme l'un des leviers pour revitaliser l'organisation, devraient constituer un élément central des négociations de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra au Cameroun en mars 2026. En effet, le renforcement de l'aide au commerce pourrait faire office de contrepartie pour l'Union Européenne d'un accord global en faveur du renforcement de la transparence et de la restauration des conditions de concurrence équitable dans le domaine industriel.

Pour la période 2024-2026 la France a renouvelé son soutien aux fonds OMC à hauteur de 6,2 M€, en veillant à soutenir prioritairement les PMA et en privilégiant une participation sur des fonds où la France est plus visible en

tant que donateur et vers des activités en faveur du développement durable. A ce titre les contributions françaises en 2024 se sont déclinées de la manière suivante :

- 2,7 M€ en AE pour le programme de stage des petites missions (FIMIP), et 0,9 M€ en CP ;
- 1,65 M€ en AE pour les Chaires universitaires de l'OMC afin de devenir le contributeur de référence du programme, et 0,55 M€ en CP ;
- 1,6 M€ en AE pour le Fonds pour l'application des normes sanitaires et phytosanitaires (« STDF ») et 0,6 M€ en CP ;
- 0,25 € en AE pour le Fonds Pêche (CP programmés en 2025 et 2026) pour l'accompagnement dans la durée à la mise en œuvre de l'accord sur les subventions en matière de pêche agréé lors de la conférence ministérielle 13 de l'OMC début 2024.

Toutefois, l'accord sur la pêche n'ayant toujours pas atteint le nombre suffisant de signataires à l'OMC pour entrer en vigueur, les conditions d'abondement du Fonds pêche par la France prévues dans la 1<sup>re</sup> convention de financement (2023-2024) du fonds n'ont pas été atteintes en 2024 : le second paiement restant d'un montant de 0,5 M€ (sur un total de 1 M€) n'a donc pas été effectué en 2024.

La France contribue également, sur le programme 110, à hauteur de 150 000 € à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) dont la convention a été renouvelée pour la période 2024-2026 pour continuer à apporter un appui aux travaux en vue de l'établissement d'une cour multilatérale permanente pour le règlement des litiges d'investissement. Un premier versement de 50 000 € est intervenu fin 2024.

De plus, la France a contribué à hauteur de deux fois 0,125 M€ sur la période 2023-2024 aux travaux du comité de l'investissement de l'OCDE. Ce financement permet également de faciliter la participation des pays en développement, notamment francophone, à un groupe de travail relatif à la réforme des dispositions de fond des traités de protection des investissements.

Enfin, la France a renouvelé en 2024 son soutien au financement du *TESS*, organisation genevoise promouvant à l'OMC et dans les forums multilatéraux la conciliation des enjeux commerciaux, de développement et de durabilité environnementale. Ce soutien a pris la forme d'un engagement de 0,25 M€ (AE) et d'un premier versement de 0,1 M€ (CP) en 2024.

#### Initiative G7 sur l'inclusion numérique financière des femmes : 12,7 M€ en AE et 10,4 M€ en CP

Dans le cadre de la présidence française du G7, une contribution de la France à des initiatives en faveur de l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique a été annoncée en juillet 2019. Cette contribution, qui s'est élevée à 25 M\$ sur la période 2020-2022, bénéficie à plusieurs initiatives complémentaires (infrastructures, recherche, réglementation) pour améliorer l'égalité femmes hommes sur cette problématique. Cette initiative a été reconduite en 2023 sur la période 2023-2025 pour 12,7 M€ en AE. 10,4 M€ en CP ont été versés en 2024. Une contribution de 22,3 M€ était initialement prévue mais a dû être révisée à la baisse en raison des contraintes budgétaires intervenues en cours de gestion 2024.

#### *1.ADFI (African Digital Financial Inclusion Facility) :*

Ce fonds de la Banque africaine de développement est opérationnel depuis juin 2019 et créé pour une durée de dix ans. Il vise des engagements à hauteur de 100 M\$ en dons à des entités souveraines et non souveraines, accompagnés de 300 M\$ de prêts à des emprunteurs non-souverains. L'ADFI intervient sur quatre piliers clés visant à étendre l'inclusion financière numérique innovante et une intégration accrue à travers le continent : (i) l'infrastructure, y compris le développement des systèmes de paiement et l'interopérabilité des systèmes de paiement, (ii) les produits numériques et l'innovation, (iii) la réforme et l'harmonisation des politiques ; (iv) des réglementations et le renforcement des capacités. Afin d'éviter d'accentuer les inégalités liées au genre par la diffusion du numérique, l'ADFI a fixé une cible à 60 % de projets dont l'un des objectifs principaux est de favoriser l'égalité entre femmes et hommes.

En 2020, un engagement de 5 M\$ a été réalisé sur le programme 110 avec un premier décaissement de 1,5 M\$ en 2021. En 2022, 3,5 M\$ ont été versés à ADFI (3,1 M€). Une contribution complémentaire de 2 M\$ a été engagée et versée en 2023 (1,8 M€) dans le cadre du renouvellement de l'enveloppe triennale dédiée à l'inclusion financière des femmes en Afrique. Une contribution de 2 M\$ (1,9 M€) en AE est prévue pour la période 2024-2025 : 1 M\$ (0,95 M€) ont été versés en 2024.

### 2. Alliance Better than Cash (BTCA) :

L'alliance Better than Cash Alliance est un partenariat entre gouvernements, entreprises et organisations internationales, hébergé par les Nations Unies dont l'objectif est d'accélérer la transition de l'usage de l'argent liquide vers les paiements digitaux afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. L'initiative fournit une assistance technique aux pays bénéficiaires en tenant compte de leurs priorités et effectue des travaux de recherche (analyses thématiques, examen de cas pratiques, fiches pays analysant les risques et opportunités dans le domaine de l'inclusion financière). L'Afrique concentre une grande partie des pays bénéficiant d'un soutien de cette initiative. Une première contribution de 1 M\$ (0,9 M€) a été engagée et versée au titre de l'année 2023. Une contribution de 2 M\$ (1,9 M€) en AE est prévue pour la période 2024-2025 : 1 M\$ (0,95 M€) ont été versés en 2024 et 1M\$ (0,95 M€) sont prévus en CP pour 2025.

### 3. African Policy Accelerator (APA)

Cette contribution est liée à une coopération entérinée avec l'*United Nations Capital Development Fund* (UNCDF) à destination de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), région qui représente à elle seule une population de 56 millions de femmes africaines. La subvention est fléchée vers l'*Africa Policy Accelerator* (APA) du programme *Mobile money for the poor* de l'UNCDF qui représente le pilier réglementaire du Partenariat du G7 pour l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique et qui vise à aider les gouvernements, les banques et les institutions financières africains afin de permettre à 400 millions d'Africains supplémentaires (dont plus de 60 % sont des femmes) d'accéder au système financier. L'initiative APA a bénéficié d'un financement de 3 M\$ sur la période 2021-2022. Une contribution de 2 M\$ (1,8 M€) a été réalisée pour la période 2024-2025 (engagement et paiement en 2024).

### 4. Identity for Development Initiative (ID4D)

La France contribue à l'initiative *Identité pour le développement* « *Identity for development initiative* » (ID4D). Il s'agit d'un fonds fiduciaire de la Banque Mondiale, créé en 2016, doté d'une expertise mondiale afin d'aider les pays à réaliser le potentiel de transformation des systèmes d'identification numérique. Il opère à travers le Groupe de la Banque mondiale avec des équipes travaillant sur le développement numérique, la protection sociale, la santé, l'inclusion financière, la gouvernance, le genre et les questions juridiques. Une contribution de 15 M\$ a été allouée sur la période 2020-2022 et une contribution de 6,2 M€ a été décidée pour 2024-2025 (engagement et paiement en 2024), qui couvrira également le fonds G2Px de la Banque Mondiale (initiative-sœur de ID4D visant à améliorer l'interaction entre les gouvernements et les citoyens grâce à des solutions numériques).

### 5. Digital Identification and Finance Initiative in Africa (DigiFI) / Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL)

J-PAL, Laboratoire d'Action contre la Pauvreté, est un réseau de 277 chercheurs affiliés dans 74 universités du monde entier. Leur mission consiste à lutter contre la pauvreté en veillant à ce que les politiques sociales s'appuient sur des preuves scientifiques. Les financements sont fléchés vers un programme déjà actif de ce centre de recherche intitulé *Digital identification and finance initiative in Africa* (DigiFI). Une contribution de 1 M€ en AE est prévue pour la période 2024-2025 : 0,5 M€ ont été versés en 2024 et 0,5 M€ sont prévus en CP pour 2025.

### Bonifications du prêt de l'AFD accordé au FIDA : 0,57 M€ en CP

La France a annoncé en février 2018 lors du Conseil des gouverneurs sa contribution à la 11e reconstitution du Fonds international de développement agricole (FIDA-11) qui se compose d'un don de 46,6 M\$ (36 M€) et d'un prêt très concessionnel de 50 M€ à taux 0. Le prêt a été réalisé par l'AFD pour le compte et au risque de l'État. Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD au titre de la présente ligne ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt de 50 M€, décaissé en juillet 2019. Le coût budgétaire, étalé sur toute la durée de vie du prêt, est de 14,3 M€. Le besoin en CP pour 2024 s'est élevé à 0,57 M€.

### Contribution volontaire au CAD OCDE – TOSSD : 0,45 M€ en AE et en CP

Le TOSSD (*Total Official Support for Sustainable Development* ou Soutien public total au développement durable) est un indicateur qui vise à recenser les dépenses publiques bénéficiant aux pays en développement et contribuant au développement durable. La première collecte annuelle de données a eu lieu en 2020 sur les flux 2019. Il correspond au souhait de moderniser la mesure de l'aide en prenant en compte un périmètre de ressources plus large (flux privés mobilisés, flux non concessionnels, dépenses en faveur de biens et défis publics mondiaux etc.), en

permettant à tous les pays donateurs de déclarer, et en vérifiant la comptabilité des ressources de l'Agenda 2030. Les instructions ont été élaborées par un groupe de travail international.

L'indicateur a été porté dans le cadre de la présidence française du G7 en 2019 par les pays du G7, qui en ont reconnu toute l'utilité (notamment pour l'augmentation de la transparence sur les flux bénéficiant aux pays en développement). Le secrétariat du groupe de travail actuel, de même que la collecte et la diffusion des données à compter de 2020, ont été assurés dans un premier temps par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Le 19 décembre 2023, la DG Trésor a signé un Memorandum of Understanding (MoU) avec le Canada, les États-Unis et l'OCDE, qui a acté l'hébergement à l'OCDE du Secrétariat du nouveau Forum international sur le soutien public total au développement durable (IFT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La création de l'IFT vise à formaliser et à renforcer la gouvernance de l'indicateur TOSSD, logé à l'OCDE mais indépendante de celle-ci. Dans le cadre de ce MoU, la contribution française au TOSSD a été renouvelée pour la période 2023-24 à hauteur de 0,4 M€, qui ont finalement été versés en une seule fois en 2024, sans première tranche en 2023, l'IFT bénéficiant d'un reliquat non dépensé de la première contribution 2021-2022.

#### Contributions volontaires à l'OCDE et autres institutions d'influence et de recherche : 0,9 M€ en AE et en CP

##### *1. Centre de Développement (volet égalité des genres) : 50 000 € en AE et en CP*

Cette contribution volontaire ambitionne de financer le développement de l'indicateur « Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme » (SIGI). Le SIGI mesure les institutions sociales discriminatoires à travers 180 pays, permettant d'établir des comparaisons eu égard aux causes sous-jacentes des inégalités hommes-femmes et de suivre les progrès réalisés par les différents pays. Outre la production de rapports annuels (au niveau mondial et régional), le SIGI dispose d'un « simulateur de politique publique », permettant aux décideurs politiques de tester les effets de potentielles réformes politiques sur l'égalité femmes-hommes dans les institutions sociales. La participation au financement du centre s'élève à 50 000 € en AE et en CP en 2024.

##### *2. Contribution au secrétariat du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) : 375 000 € en AE et en CP*

Le secrétariat du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) anime la communauté de 70 pays membres de cette initiative issue du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial (NPF) en juin 2023. Le secrétariat est hébergé à l'OCDE, tout en étant autonome de cette organisation. Il est composé de deux équivalents temps pleins et d'un Envoyé spécial, chargés de promouvoir à haut niveau les coalitions portées au sein du 4P.

La France s'est engagée à verser une contribution volontaire d'un montant global de 750 000 €, payés pour moitié par le ministère de l'Économie et des Finances (MEFSIN) et pour l'autre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). La direction générale du Trésor a donc financé une contribution volontaire d'un montant de 375 000 € pour participer aux coûts liés au secrétariat du 4P. Le versement dudit montant a été réalisé en 2024. Ce besoin est survenu en cours de gestion 2024. La dépense n'ayant pas été prévue en LFI 2024, les fonds correspondants ont été trouvés en cours de gestion.

##### *3. Groupe de travail contre la corruption : 10 000 € en AE et en CP*

Le groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la corruption dans les transactions commerciales internationales est chargé du suivi de la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. A la suite de la suspension de la participation de la Russie à ce groupe de travail, consécutive à l'agression de l'Ukraine et de la suspension du versement de la contribution financière correspondante, l'OCDE a émis un appel à contributions volontaires afin de compenser la perte de recettes. Dans cette perspective, la France a décidé d'engager et de verser une contribution volontaire d'un montant de 10 k€ en AE et en CP en 2024. Ce besoin est survenu en cours de gestion 2024. La dépense n'avait pas été prévue en LFI 2024.

##### *4. Groupe de travail Dette, climat et biodiversité : 200 000 € en AE et en CP*

La France, en partenariat avec la Colombie, le Kenya et l'Allemagne, participe à la constitution d'une revue d'experts indépendants qui examinera les liens entre la dette, le climat et la biodiversité dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. La revue fait suite à un engagement pris par le Président de la République lors du Sommet de Paris en juin 2023 et s'inscrit dans le cadre du « 4P ». La revue examine, dans les pays à faible revenu et à revenu

intermédiaire, l'optimisation et la structure de la dette pour répondre aux besoins d'investissement liés au climat, la nature et la biodiversité, ainsi que les analyses de viabilité de la dette réalisées par le FMI et la Banque mondiale. La revue présentera ses conclusions en avril 2025. Le montant de 0,2 M€ (AE=CP) versé par la France au CeEntre Pour la Recherche ÉconoMique et ses APplications (CEPREMAP) soutient directement le secrétariat de la revue, qui prépare le rapport pour les experts. D'autres gouvernements et ONG ont également fourni des fonds pour financer la revue. Il s'agit d'une dépense non budgétée mais financée sur des marges existantes trouvées en gestion.

#### *5. Groupe de travail Private Climate Finance : 50 000 € en AE et en CP*

Le MEFSIN a souhaité soutenir le groupe de réflexion du Secrétaire général sur la mobilisation de financements du secteur privé au service du développement, du climat et de la biodiversité de l'OCDE. Le groupe de réflexion a été créé à la suite des échanges qui ont eu lieu lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial (NPF), qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 juin 2023. La mobilisation des financements du secteur privé pour le développement durable est une priorité de la politique française d'investissement solidaire et durable.

La Direction générale du Trésor a versé une contribution volontaire d'un montant de 50 000,00 € pour soutenir ce groupe de réflexion et contribuer au partage d'idées novatrices, de bonnes pratiques et de solutions de pointe en faveur du développement, du climat et de la biodiversité. Le paiement dudit montant a été réalisé en un versement unique en 2024.

#### *6. Forum des infrastructures : 10 000 € en AE et en CP*

Le Forum de l'OCDE sur les infrastructures qui s'est tenu les 9 et 10 avril 2024, a mis l'accent sur la résilience des infrastructures. Il a permis de présenter l'agenda de haut niveau pour l'intégration et le développement des travaux de l'OCDE sur les infrastructures. L'OCDE souhaite en effet proposer des recommandations sur les politiques en matière d'infrastructures de qualité. Ces travaux qui ont démarré en septembre 2024 devraient être finalisés pour la Ministérielle de 2026. L'édition 2024 de ce forum biennal a permis de rappeler certaines initiatives françaises visant à faciliter la participation du secteur privé au financement des projets d'infrastructure dans les marchés émergents et économies en développement (MEED) comme FAST Infra (labellisation) et la plateforme multilatérale de préparation de projets SOURCE dans la continuité du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète (4P) de juin 2023. La contribution, d'un montant de 10 000 €, a été versée en 2024. Ce besoin est survenu en cours de gestion 2024. La dépense n'ayant pas été prévue en LFI 2024, les fonds correspondants ont été trouvés en cours de gestion.

#### *7. Contribution volontaire à l'OCDE – Direction de la Coopération pour le Développement (volet climat, biodiversité, environnement) : 0,2 M€ en AE et en CP*

La part du budget général de l'OCDE allouée à la Direction de la Coopération pour le Développement (DCD) a finalement été revue à la baisse par le Conseil de l'OCDE en décembre 2022 à hauteur de 640 000 €. Une partie importante de cette coupe budgétaire affectera la section « climat, biodiversité et environnement » de l'OCDE, alors même que la France, dans la lignée des commandes politiques de la COP 15 de Montréal et du Global Biodiversity Framework, a récemment appelé la DCD à travailler davantage sur les sujets biodiversité (travaux de collection, reporting et analyse des données sur la finance biodiversité, activité de plaidoyer auprès des banques multilatérales de développement). Pour l'heure, seule l'OCDE produit des chiffres en termes de comptabilisation des financements biodiversité, qui servent de base aux négociations dans le cadre des différentes COP biodiversité. La contribution française, à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP, a notamment permis à l'OCDE de produire son rapport 2024 sur les chiffres de finance biodiversité internationale sur la période 2015-2022 (contribution à la cible 19a. du cadre mondial biodiversité de Kunming-Montréal), qui ont été largement utilisés au cours des négociations de la COP16 de Cali.

#### Initiatives pour l'entrepreneuriat : 0,6 M€ en AE et en CP

Le lancement de l'Alliance pour l'Entrepreneuriat en Afrique a été annoncé lors du Sommet sur le financement des économies africaines du 18 mai 2021 pour soutenir le secteur privé africain, et tout particulièrement les TPME africaines, principal moteur de croissance et d'emplois du continent. Elle vise à contribuer à la mobilisation de tous les partenaires, publics et privés, prêts à appuyer le développement du secteur privé africain. Son secrétariat est assuré par la Société financière internationale (SFI), une filiale de la Banque mondiale pour le secteur privé. Après une première contribution française en 2021 à hauteur de 0,1 M€ pour couvrir les frais de lancement de l'Alliance, la France a renouvelé, via le programme 110, sa contribution en 2023 à hauteur de 0,6 M€ qui n'a finalement pu être versée qu'au premier trimestre 2024.

### 3 - CONTINUUM FINANCES PUBLIQUES (228,3 M€ en AE et 200,2 M€ en CP)

#### Coopération Technique - METAC et AFRITAC : 9 M€ en AE et 3,7 M€ en CP

Le FMI a établi dix-sept centres régionaux d'assistance technique, dont trois au Moyen-Orient (METAC) et six en Afrique (AFRITAC). Ils aident les États à renforcer leurs moyens humains et institutionnels pour concevoir et mettre en œuvre des politiques favorisant la croissance et le recul de la pauvreté. Ils organisent par ailleurs des formations à l'attention des fonctionnaires des pays membres par l'intermédiaire d'un réseau de sept programmes régionaux de formation.

##### 1. *Middle East Regional Technical Assistance Center (METAC) : 0,4 M€ en CP*

Créé à Beyrouth (Liban) en 2004, le METAC couvre quatorze pays du Maghreb, du Moyen-Orient et d'Asie centrale (Afghanistan, Algérie, Djibouti, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Territoires palestiniens (Cisjordanie et Gaza), Tunisie, Yémen). Après avoir contribué au financement de ce centre à hauteur de 1 M€ sur la période 2008-2010, puis 1,8 M€ sur la période 2011-2015, puis 2 M€ au titre de la phase 2016-2020, la phase V, commencée en 2022, fait l'objet d'un financement à hauteur de 2 M€, soit 0,4 M€ par an sur la période 2022-2026. La zone couverte par le METAC est prioritaire pour la France et fait l'objet d'une attention politique renforcée depuis la crise des réfugiés de 2015. Les priorités de la nouvelle phase V, débutée en janvier 2022, sont très alignées avec les priorités françaises : le genre, le climat et 60 % des financements alloués aux États fragiles. Le versement de la troisième tranche de cette phase est intervenu en 2024 pour un montant de 0,4 M€ en CP.

##### 2. *Africa Regional Technical Assistance Center (AFRITAC) : 9 M€ en AE et 3,3 M€ en CP*

Six centres régionaux d'assistance technique (AFRITAC) ont été créés par le FMI en Afrique. La France soutient, depuis leur création, deux de ces centres : l'un en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo), l'autre en Afrique Centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad). Ces centres couvrent une zone prioritaire pour la France en Afrique subsaharienne sur des thématiques (notamment mobilisation des ressources domestiques et renforcement institutionnel) cruciales pour permettre à ces pays d'envisager une croissance et un développement économique durable à long terme.

La reconstitution actuelle négociée fin 2022 pour les deux centres et la période 2023-2026 prévoit une contribution totale de 15 M€ (allant à 1/3 au centre couvrant l'Afrique de l'ouest et 2/3 au centre couvrant l'Afrique centrale) :

- 1,2 M€ ont été versé de façon anticipée en 2022 ;
- 4,8 M€ ont été engagés en 2023 ;
- 9 M€ supplémentaires ont été engagés en 2024.

Après un second versement de 1,2 M€ en 2023, un versement de 3,3 M€ a été réalisé en 2024.

#### Fonds fiduciaire Lutte anti-blanchiment (LAB) / Lutte anti-terrorisme (LAT) : 0,16 M€ en CP

La France participe depuis 2008 au financement du fonds fiduciaire *Topical Trust Fund* dédié à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/LAT), créé par le Fonds monétaire international (FMI). Ce fonds finance les évaluations des dispositifs nationaux LAB/LAT effectuées par le FMI, ainsi que des missions d'assistance technique en faveur des pays émergents qui rencontrent des difficultés dans le renforcement de leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Un engagement de 0,5 M\$ a été réalisé sur la période 2009-2013 et renouvelé en 2014 sur une période de cinq ans pour un montant de 1 M\$. A la suite de l'annonce d'une troisième phase du fonds, la France a confirmé son engagement en 2019 à hauteur de 0,82 M€ pour la période 2020-2025. Le montant de 0,16 M€ en CP correspond au paiement de la cinquième annuité (0,16 M€ en CP) qui a été versée au fonds LAB/LAT en 2024.

#### Fonds de lutte contre les juridictions non coopératives : 0,7 M€ en AE et 0,75 M€ en CP

##### 1. *Le Groupe d'Action financière (GAFI) : 0,7 M€ en AE et en CP*

Le GAFI est une institution intergouvernementale créée en 1989 en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Elle est notamment chargée de l'élaboration des normes et de la promotion de l'application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système

financier international. Ces fonds alloués permettent de contribuer, au-delà du renforcement de la position de la France dans cette enceinte, au fonctionnement des organismes régionaux rattachés ou apparentés au Groupe d'action financière (GAFI) dont les moyens sont souvent très limités malgré les enjeux, de cofinancer des actions de formation et de participer à l'organisation de séminaires ou réunions sur ces sujets.

A la suite de la conférence internationale No Money for Terror tenue à Paris en 2018 sur la lutte contre le financement du terrorisme, la France a rehaussé sa contribution au GAFI afin de renforcer la légitimité, la visibilité et l'efficacité de cette institution à hauteur de 2 M€ au titre des années 2018 et 2019. Un nouvel engagement de 3 M€ a été réalisé en 2020 pour la période 2020 - 2022. La dernière tranche de 1 M€ de cet engagement a été versée en 2022. À la demande du GAFI, la date de fin de l'autorisation de dépenses initialement fixée au 31 décembre 2023 a été repoussée au 31 décembre 2024. Le reliquat de la précédente contribution pour la période 2020-2022 (300 000 euros) a finalement été intégralement dépensé à la fin du premier trimestre 2024. La France souhaitant maintenir le niveau de sa contribution volontaire au GAFI équivalent, il a finalement été décidé de verser une contribution non budgétée en AE de 700 k€ pour le restant de l'année 2024, en amont du réengagement triennal 2025-2027.

## *2. Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) : 0,05 M€ en AE et en CP*

Le GIABA est une institution établie en 2000, spécialisée de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, chargée du renforcement des capacités des États membres dans la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région. La France a décidé en 2022 de contribuer financièrement à hauteur de 0,15 M€, sur la période 2022 à 2024, au processus d'amélioration de l'efficacité du GIABA, figurant dans le programme « Travail et Budget » de l'OCDE. Le financement a été versé par l'intermédiaire du Groupe d'action financière (GAFI), organisation sans personnalité morale, dont l'OCDE assure le secrétariat. 50 000 € en CP ont été versés en 2022. En 2023, un versement de 50 000 € a été réalisé. En 2024, le versement de la troisième tranche, d'un montant de 50 000 €, a été réalisé.

## Fonds de lutte antiblanchiment et antiterrorisme - EGPS/EITI : 1 M€ en CP

Le fonds fiduciaire du Programme mondial d'appui aux industries extractives de la Banque Mondiale (Extractives Global Programmatic Support (EGPS) Multi-Donor Trust Fund) est le principal instrument d'acheminement de l'assistance financière et technique pour la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en Afrique et dans le monde. Les revenus des industries extractives peuvent contribuer de manière significative à la croissance, à la mobilisation des ressources nationales, à la réduction de la pauvreté et au développement durable à condition qu'ils soient bien administrés.

Une contribution de la France à l'EGPS, de 5 M€ pour la période 2020-2025, a été annoncée lors de la 8<sup>e</sup> conférence mondiale des 17-19 juin 2019 organisée par l'ITIE à l'OCDE. Cette contribution s'inscrit dans le cadre des initiatives en matière de financement du développement menées dans le cadre de la présidence française du G7.

À la suite de la clôture du fonds fiduciaire Africa Sustainable Extractive Industries (initiative pour les industries extractives soutenables en Afrique), la Banque mondiale a identifié un reliquat de 2,5 MUSD en faveur de la France. Il a été décidé de réaffecter cet excédent, soit environ 2,13 M€, sur le nouveau fonds EGPS-2 permettant ainsi de réaliser une économie de 2 M€ par rapport à l'engagement initial de la France annoncé pour EGPS. Les 3 M€ d'AE engagés en 2020 sont décaissés à hauteur de 1 M€ par an sur la période 2023-2025. Un montant d'1 M€ en CP a été versé en 2024.

## Initiatives en faveur de la mobilisation des ressources intérieures – Action multilatérale : 30 M€ en AE et 6 M€ en CP

En réponse à l'appel du 4 juillet 2019 des ministres du G7 et du G5 Sahel chargés de la coopération et du développement économique à soutenir la mobilisation des ressources intérieures, la France a décidé de renforcer son action bilatérale (voir action 2 du programme) et multilatérale en la matière.

Dans la dynamique du Sommet de juin 2023 « pour un nouveau pacte financier mondial », le Comité Interministériel pour la Coopération et le Développement (CICID) de juillet 2023 a réaffirmé que la MRIP (mobilisation des ressources intérieures publiques) était un levier indispensable du financement du développement durable. De nouvelles contributions liées à la mobilisation des ressources intérieures publiques en Afrique Subsaharienne ont été engagées à hauteur de 30 M€ en 2024 avec un décaissement de 6 M€ en CP par an. Il était initialement prévu de décaisser 10 M€ en CP en 2024. Néanmoins, compte tenu du contexte budgétaire, le montant versé en 2024 a été revu à la baisse.

En 2024, sur le volet multilatéral, la France a maintenu ses engagements avec les initiatives suivantes :

*1. Local Government Revenue Initiative (LoGRI) : 3 M€ en AE*

Le programme multi-donateurs LoGRI, porté par le Centre international pour la fiscalité et le développement (*International Center for Tax and Development - ICTD*), également soutenu par la Fondation Bill et Melinda Gates et les agences publiques de coopération et de développement norvégienne et allemande (*Norwegian Agency for Development Cooperation – Norad ; Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - GIZ*), vise à renforcer la collecte de revenus des collectivités locales dans les pays à faible revenu, notamment en Afrique subsaharienne. L'objectif du programme est de remédier aux faiblesses des taxes foncières sur le continent, de stimuler et d'encourager une utilisation étendue de taxes foncières plus efficaces, en soutenant la formulation des réformes et la recherche en la matière.

Ce programme permet d'étendre et d'approfondir les travaux menés par l'ICTD dans le cadre d'un précédent programme, l'Initiative africaine pour la taxe foncière (*African Property Tax Initiative - APTI*), mis en place avec le soutien de la Fondation Bill et Melinda Gates dès 2017. Un montant de 3 M€ en AE a été engagé en 2024.

*2. Global Tax Program de la Banque mondiale (GTP) : 10,5 M€ en AE et 3 M€ en CP*

En 2023 il n'y avait pas eu des versements au GTP. Un engagement a été réalisé en 2020 pour 5,5 M€, avec deux décaissements intervenus en 2020 et 2021 pour 3,5 M€. Le solde de 2 M€ de CP a été versé en 2022.

Le GTP est le principal fonds fiduciaire de la Banque mondiale en matière de coopération fiscale et de gestion des recettes appuyant 25 pays dont 10 en Afrique subsaharienne. Le GTP dispose de compétences communes avec le Revenue Mobilization Thematic Fund (RMTF) en matière d'assistance technique sur la mobilisation des ressources intérieures, mais possède une valeur ajoutée en ce qui concerne les enjeux fonciers, la prise en compte de l'informel et les réformes fiscales dans les pays fragiles. Le GTP a vocation à intervenir en priorité en Afrique et en Méditerranée. La contribution simultanée de la France au RMTF et au GTP est propice au développement des synergies entre le FMI et la Banque mondiale dans les pays prioritaires de l'aide française. En réponse à la crise causée par la Covid-19, le GTP a décidé d'ouvrir un guichet de financement pour soutenir la politique budgétaire et la gestion des finances publiques. Une partie de la contribution globale de la France au GTP a été consacrée à ce guichet Covid. Ce guichet est à présent clos.

Un montant de 10,5 M€ en AE a été engagé au titre du GTP en 2024. Le paiement de la première tranche, à hauteur de 3 M€ en CP, a été réalisé en 2024.

*3. Debt Management Facility (DMF) III : 6 M€ en AE*

En 2023 il n'y a pas eu de versements à la DMF. Un engagement de 3 M€ a été réalisé en 2020 avec un décaissement de 1,5 M€ en 2021. Le solde de 1,5 M€ de CP a été versé en 2022.

La DMF est un fonds fiduciaire multi-donateurs qui soutient la mise en œuvre et la montée en gamme du programme de travail sur la gestion de la dette de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu. Ses interventions portent sur le renforcement des capacités institutionnelles d'évaluation, de suivi, et gestion des risques liés au portefeuille de la dette publique, de planification de stratégie d'endettement à moyen-terme, d'amélioration de la transparence afin de garantir l'accès à long-terme des pays ciblés aux marchés de capitaux internationaux. L'ensemble des pays francophones d'Afrique subsaharienne ont fait l'objet d'un programme de diagnostic et d'évaluation de la gestion de la dette publique entre 2007 et 2014. Une contribution de la France à la DMF s'inscrit dans le renforcement des initiatives sur l'ensemble du continuum de la gouvernance des finances publiques. La maîtrise de l'endettement public et une meilleure mobilisation des ressources vont de pair pour financer une croissance inclusive et durable en Afrique subsaharienne. Un montant de 6 M€ en AE a été engagé en 2024.

*4. GPFP 10,5 M€ en AE et 3 M€ en CP*

Le Fonds monétaire international (FMI) a lancé le Partenariat mondial pour les finances publiques (Global Public Finance Partnership (GPFP)) en 2024. Cette nouvelle initiative stratégique et globale de renforcement des capacités couvre tous les domaines des finances publiques dans lesquels le FMI apporte un soutien à ses pays membres. A ce titre, le GPFP ambitionne d'intégrer les opérations de renforcement des capacités budgétaires du FMI, en réunissant sous un même toit son expertise de premier plan en matière de mobilisation des revenus intérieurs publics (MRIP), de dépenses publiques, et de gestion des finances publiques. La France a décidé de verser au FMI une contribution financière de 10,5 M€ pour le dispositif Partenariat Mondial pour les Finances Publiques (GPFP). Le versement se fera

en trois échéances durant la période 2024-2026. En 2024, il a donc été décidé de procéder à l'engagement de 10,5 M€ et de verser la première tranche à hauteur de 3 M€ en CP.

FMI – Bonifications du prêt au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) : 0,7 M€ en AE et en CP

Le FRPC est le guichet de prêt concessionnel du Fonds monétaire international (FMI). Chacun des prêts octroyés, sous la forme d'une Facilité élargie de crédit (FEC), d'une Facilité de crédit de confirmation (FCC) ou d'une Facilité de crédit rapide (FCR), s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de réduction de pauvreté. Le soutien de la France à ces facilités prend la forme de prêts concessionnels mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et la Banque de France. Le soutien de la France via l'AFD a fait l'objet de cinq accords internationaux successifs en 1988, 1995, 1999, 2001 et 2009, ce dernier portant sur l'octroi par l'AFD d'un prêt concessionnel de 670 millions de droits de tirage spéciaux (DTS).

En application de l'article R. 513-29 du Code monétaire et financier, cette opération menée par l'AFD pour le compte de l'État donne lieu à des bonifications pour couvrir le coût de l'opération. Ce coût correspond à la différence entre le coût de la ressource levée par l'AFD sur les marchés financiers et celui de la ressource prêtée au FMI en DTS. Le montant de bonifications à verser à l'AFD dépend de l'évolution des taux d'intérêt et de change des différentes devises composant le DTS (euro, livre sterling, dollar, yen, et renminbi). Le coût pour l'État en 2024 du financement des facilités de prêt concessionnel du FMI a été de 0,7 M€ en AE et en CP, chiffre en diminution en raison de l'écoulement des tirages intégralement décaissés et en phase de remboursement.

Depuis 2010, le soutien apporté par la France au FRPC a pris la forme de prêts portés par la Banque de France sur les avoirs en DTS de l'État, dont elle dispose de la responsabilité fiduciaire. Les différents prêts portés par la Banque de France depuis 2010 au bénéfice du FRPC ne font pas l'objet de bonifications par l'État.

Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) – FMI : 90 M€ en AE et en CP

Le Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC, PRGT en anglais) est un fonds fiduciaire du Fonds monétaire international (FMI), qui permet aux 69 économies les plus vulnérables du FMI de bénéficier de prêts à taux concessionnel (taux à trois étages en fonction des revenus du pays, en-deçà du taux des droits de tirage spéciaux) sur tout ou partie de leur financement auprès du Fonds. Le compte de prêt du FRPC est alimenté par des prêts de droits de tirage spéciaux (DTS), l'actif de réserve international alloué par le FMI et dont le taux d'intérêt est variable (3,159 % au 31 décembre 2024). Ces prêts sont réalisés par des pays avec une position externe forte ; pour la France, les prêts de DTS sont portés par la Banque de France, avec la garantie de l'État. Le FMI a également mis en place un compte de bonification, afin de financer la concessionnalité des prêts (compensation de l'écart entre le taux d'intérêt du DTS et le taux auxquels les prêts sont consentis) : les pays prêteurs, dont la France, sont invités à fournir des subventions budgétaires, allouées au compte de bonification, en complément de leur prêt de DTS.

Le Conseil d'administration du FMI du 14 juillet 2021 a donné son aval à une réforme du FRPC, permettant une hausse importante de l'accès des 69 pays éligibles aux prêts concessionnels du FMI. Cette montée en régime, dont la France a été un des principaux soutiens, implique de nouvelles contributions au FRPC, à hauteur de 12,6 Md DTS (15,5 Md€) pour les ressources en prêt et 2,3 Md DTS (2,8 Md€) pour les ressources en subvention. La France a donc fait le choix d'abonder pour sa part le compte de bonification à hauteur de 130 M€. À cet effet, un premier versement de 40 M€ a été réalisé en 2023. Le deuxième, d'un montant de 90 M€, a été versé en 2024.

Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) : 0,5 M€ en AE et en CP

L'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) a été créée en mars 2017 à l'initiative de la France qui avait contribué à hauteur de 30 millions de dollars, pris en charge à 45 % pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 30 % pour le ministère de la culture, 15 % pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 5 % pour le ministère de l'intérieur et des outre-mer, et 5 % pour le ministère chargé des comptes publics. La reconduction de la contribution française à hauteur 30 M\$, avec la même répartition par ministère qu'en 2017, sur trois ans, a commencé en 2022. Un transfert de crédits sortant en gestion de 0,46 M€ en AE et en CP a eu lieu en 2023 au titre de la contribution à l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH). Ce transfert a été fait au bénéfice du programme 209. Les crédits inscrits en 2024, soit 0,5 M€ en AE et en CP, correspondent à la troisième et dernière tranche attendue de la part du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. À ce titre, un transfert de

crédits sortant du programme 110 au bénéfice du programme 209 a eu lieu en en gestion 2024 au titre de la contribution à l'ALIPH.

Assistance macro-financière plus (AMF+) en faveur de l'Ukraine : 97,4 M€ en AE et en CP

Établie par le règlement (UE) 2022/2463 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, l'Assistance macro-financière plus (AMF+) vise à octroyer des prêts à l'Ukraine, pour un montant maximal de 18 Md€, afin de contribuer à combler le déficit de financement de l'Ukraine en 2023, et à financer la réhabilitation des infrastructures critiques. Afin de renforcer la concessionnalité des prêts à l'Ukraine, le coût des intérêts est pris en charge par l'UE, via le budget européen et des contributions bilatérales des États membres. Au titre de sa quote-part, calculée au prorata du revenu national brut (RNB) de la France dans le RNB total de l'Union, la contribution française a été estimée par la Commission européenne à environ 120 M€ par an sur la période 2024-2027 avec une contribution maximale de 480 M€ au total, fixée par un accord de contribution avec la Commission européenne. Les crédits inscrits en LFI 2024 à ce titre correspondaient à l'engagement et au décaissement de la première annuité du financement de l'AMF+, l'exécution financière a été moins élevée (97,4 M€) mais conforme aux besoins réels formalisés par les appels de fonds trimestriels de la Commission européenne.

**4 - ENVIRONNEMENT (137 M€ en AE et 307,5 M€ en CP)**

Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : 74,4 M€ en CP

Le FEM, créé en 1991 à l'initiative de la France et de l'Allemagne, réunit aujourd'hui plus de 180 membres. Son but est d'apporter des ressources financières aux pays en développement et en transition, dans le but de financer les coûts additionnels induits par la mise en œuvre de programmes, projets et activités de protection de l'environnement mondial. Il est également l'instrument de mise en œuvre de cinq conventions environnementales internationales auxquelles la France est partie prenante : la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention de Minamata sur le mercure.

Les négociations au titre de la huitième reconstitution du FEM ont abouti en 2022, conduisant à une hausse de la contribution française à 360 M\$ pour la période 2023-2026. Le choix de retenir le taux de change de la Banque mondiale et d'effectuer un paiement accéléré (avant le 30 juin de chaque année) a conduit à un engagement effectif de 297,68 M€. Quatre versements de 74,7 M€ auront lieu entre 2023 et 2026. Le versement de la seconde tranche a eu lieu en 2024, à hauteur de 74,4 M€ en CP.

Fonds pour les pays les moins avancés (LDC Fund) : 35 M€ en AE et 10 M€ en CP

Le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA ou *LDC Fund* en anglais) est un fonds fiduciaire du FEM dédié à l'adaptation. Plus spécifiquement, son périmètre géographique est restreint aux pays les moins avancés (en pratique les 2/3 des financements vont vers l'Afrique) et a pour priorité de financer la préparation et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation dans ces pays. En 2024, une contribution de 35 M€ a été engagée, conformément à l'annonce réalisée à la COP28 fin 2023, et un premier versement de 10 M€ a été effectué.

Programme international d'action face au changement climatique (PIAC) : 42,7 k€ en CP

L'OCDE a lancé le 31 mai 2021 le Programme d'action face au changement climatique (PIAC) dont le but est d'élaborer un ensemble d'indicateurs afin d'évaluer les politiques climatiques des États et de disposer ainsi d'un nouvel instrument de pilotage pour poursuivre les progrès vers l'objectif de transition vers des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles et une économie plus résiliente d'ici 2050. Cette initiative est soutenue politiquement par la France depuis son origine. La France a contribué au PIAC à hauteur de 128 000 € par an en 2021 et 2022. La contribution en 2021 a été financée à partir du reliquat dont la France disposait sur son compte à l'OCDE. En 2022, trois ministères (MEAE, MTE, MEFSIN) ont participé chacun à hauteur de 42 700 €. Cet engagement a été renouvelé par lettre du 17 mai 2023 pour les années 2023 et 2024. En 2023, la part du MEFSIN s'est élevée à 85 400 € en AE et 42 700 € en CP. Le versement de la seconde tranche, d'un montant de 42 700 €, a été réalisé en 2024.

#### Fonds vert pour le climat (FVC) : 168,4 M€ en CP

Le Fonds vert pour le climat est le bras financier de l'Accord de Paris et le principal fonds multilatéral de lutte contre le changement climatique et ses effets dans les pays en développement. Au début de l'année 2025, le Fonds vert a approuvé 286 projets pour un montant total d'engagements de 15,88 Mds\$, dont 45,38 Mds\$ de cofinancements. Fin 2023, le deuxième cycle de reconstitution (2024-2027) du Fonds vert pour le climat (FVC-2) a permis de lever 13,6 Mds\$ (+37 % par rapport au FVC-1), grâce aux contributions de 34 pays. Le Gouvernement français s'est engagé à participer à hauteur de 1,3 Mds\$, plaçant la France à la troisième place des plus gros contributeurs, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. En 2024, la France a décaissé un montant de 168,4 M€ en CP par le biais du programme 110.

#### Fonds de réponse aux pertes et préjudices (50 M€ en AE et 20 M€ en CP)

Lors de la COP27 en 2022, a été actée la création d'un fonds « de réponse aux pertes et préjudices » qui vise les répercussions néfastes et les dégâts du changement climatique, économiques et non économiques, résultant de la combinaison de trois facteurs concomitants : les aléas liés au changement climatique, l'exposition et la vulnérabilité à ces aléas. Les modalités d'opérationnalisation de ce fonds ont été actées lors de la COP28 en 2023, à la suite de travaux auxquels la France a contribué de manière significative.

Lors de la COP28, en séance plénière, le Président de la République a annoncé une contribution de la France au Fonds pouvant aller « jusqu'à 100 M€ » en fonction de la montée en charge de l'activité de ce Fonds, de son opérationnalisation en suivant des principes de bonne gouvernance et aussi en fonction du respect de l'objectif de ciblage de son action sur les pays vulnérables. Compte-tenu de son implication dans ce fonds et du montant de sa contribution, la France dispose d'un siège qu'elle occupe au Conseil du Fonds, à l'instar de l'Italie et de l'Allemagne. Ainsi, il a été convenu de mettre en œuvre une contribution de la France à hauteur de 50 M€ dans un premier temps, engagée en 2024. Le décaissement est prévu en deux tranches de versement. La première tranche a été décaissée, à hauteur de 20 M€, en 2024.

#### Fonds dédié au cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) (5 M€ en AE et en CP)

A la suite de la COP 15 organisée en 2022, un nouveau fonds fiduciaire (Global Biodiversity Framework Fund – GBFF) dédié au cadre mondial pour la biodiversité, hébergé sous le FEM, a été créé en juin 2023 et est opérationnel depuis février 2024. Lors de la COP16 de Cali en fin d'année 2024, la France a annoncé une contribution de 5 M€, aux côtés d'autres pays, portant le total des contributions à 380 M\$ à ce jour (contributions du Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, Norvège, Nouvelle-Zélande, Espagne, Luxembourg, France, Japon, Autriche). La contribution française, à hauteur de 5 M€ en AE et en CP, a été versée en 2024.

#### Bonifications des prêts de l'AFD au Fonds vert pour le climat : 4,4 M€ en CP

- Prêt de 285 M€ réalisé fin 2017 par l'AFD pour le compte de l'État : les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD du prêt très concessionnel pour la période 2015-2019 de 285 M€, décaissé fin 2017. Le coût budgétaire, étalé sur toute la durée de vie du prêt, est de 61,8 M€. Le besoin de CP pour 2024 est de 3,8 M€.

- Prêt de 310 M€ réalisé en 2022 par l'AFD pour le compte de l'État : les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD du prêt très concessionnel pour la période 2020-2023 de 310 M€ décaissé en 2022. Le coût budgétaire étalé sur toute la durée de vie du prêt est de 8,8 M€. Le besoin de CP pour 2024 est de 0,6 M€.

#### Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal (FMPM) : 35,8 M€ en AE et 11,8 M€ en CP

Le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal est l'outil financier qui vise à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il appuie les pays en développement dans leurs démarches de mise en conformité liées à ce protocole. Depuis l'adoption de l'Amendement de Kigali en octobre 2016 (entré en vigueur en 2019), le mandat du Protocole de Montréal a été élargi afin de prendre en compte la lutte contre l'usage des hydrofluorocarbures (HFC), fluides utilisés en remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone mais ayant un très fort pouvoir de réchauffement climatique.

Le Protocole de Montréal est reconnu comme l'un des accords multilatéraux pour l'environnement les plus efficaces grâce à un calendrier de réductions fixé et des financements liés à ces réductions.

La 12e reconstitution du Fonds Multilatéral pour la mise en œuvre du FMPM pour la période 2024-2026 s'est déroulée à Nairobi, en 2023, dans le cadre de la 35e Réunion des Parties (MOP 35). Conformément à nos prévisions, le montant total de reconstitution est historique et atteint 965 M\$ (contre 540 M\$ sur le triennium 2021-2023), soit une hausse voisine de 80 %. Cette dernière sera majoritairement couverte par l'enveloppe des « restes à verser » (428 M\$) ce qui limite la hausse des nouvelles contributions (526 M\$ soit +11 %). Calculée selon un barème onusien, la contribution de la France s'élève à 35,5 M€ sur la période 2024-2026, soit une enveloppe annuelle de 11,8 M€ sur 2024-26, en hausse de 11 % par rapport au triennium précédent. En 2024, la France s'est engagée à hauteur de 35,5 M€ (AE) et a versé la première tranche d'un montant de 11,8 M€ (CP).

#### Fonds d'adaptation : 5 M€ en AE et en CP

Le Fonds d'adaptation, administré par la Banque Mondiale et devenu opérationnel en 2010, est le seul fonds multilatéral dédié au financement exclusif de projets d'adaptation dans les pays en développement. Afin de poursuivre l'engagement français de soutien à ce fonds dont l'objectif (financer l'adaptation dans les pays les plus vulnérables) est en cohérence avec les orientations françaises, la France, via le programme 110, a contribué au fonds d'adaptation en 2024, à hauteur de 5 M€ en AE et en CP. En termes d'allocation géographique, sur 73 pays bénéficiaires, 28 sont des pays les moins avancés (PMA).

#### Bonifications pour le Fonds pour les technologies propres (CTF) : 3,2 M€ en CP

Lors du sommet du G8 de juillet 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la création de fonds d'investissement pour le climat, dont le Fonds pour les technologies propres (*Clean Technologies Fund* - CTF), administré par la Banque mondiale. A cette occasion, la France s'était engagée à contribuer à hauteur de l'équivalent en euros de 500 M\$, cette contribution prenant la forme, d'une part, d'un prêt très concessionnel réalisé pour le compte et au risque de l'État par l'AFD et, d'autre part, d'un apport de projets par l'AFD (à hauteur de 200 M\$). Le prêt d'un montant de 203 M€ (équivalent de 300 M\$ à la date de l'engagement) et d'une durée de 20 ans dont 10 ans de différé du remboursement du principal, a été versé fin 2010. Le taux d'intérêt du prêt est fixé à 0,75 %, ce qui permet un très haut niveau de concessionnalité. Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD au titre de la présente ligne ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt. Le coût budgétaire total, étalé sur toute la durée de vie du prêt, a été initialement évalué à 135 M€ (somme engagée en 2009), puis ramené à 76 M€ en raison de conditions de financement de l'AFD très favorables (les AE non utilisées ont été annulées en 2011). La France a versé un montant de 3,2 M€ en CP en 2024.

#### Bouclier mondial contre les risques climatiques : 5 M€ en AE et en CP

Le projet « bouclier global contre les risques climatiques » Global Shield Against Climate Risks, est porté par le fonds IRSF (InsuResilience Solutions Fund), qui vise à apporter une assistance technique aux pays en développement pour l'élaboration des produits assurantiels adaptés aux risques climatiques auxquels ils font face et à prendre en charge certaines primes d'assurance qui y sont liés. En 2024, en raison du contexte budgétaire, la contribution du programme 110 à ce dispositif a été revue à la baisse, passant ainsi de 10 M€ à 5 M€ (AE=CP).

#### Fast-Infra – Global Infrastructure Hub (GIH) : 1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP

Issue du One Planet Lab, FAST-Infra est une initiative de labélisation de projets d'infrastructures qui vise à augmenter la participation des investisseurs privés dans le financement des projets d'infrastructures durables et de qualité notamment dans les pays émergents et en développement. Elle pilote le label FAST Infra Sustainable Infrastructure (FISI) dont le développement a été confié, en octobre 2022, à un secrétariat associant Global Infrastructure Basel (GIB) et Bloomberg LP pour une durée de 3 ans renouvelable. Le label FISI vise à rassurer les investisseurs privés sur les qualités intrinsèques de ces projets. Il intègre notamment des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Afin de favoriser l'installation du secrétariat de FAST-Infra à Paris, la France contribue à hauteur de 1 M€ sur cinq ans sous condition d'un apport équivalent en financements privés. L'association à but non lucratif de droit français FAST-Infra Group (FIG) a été créée à Paris en août 2022. Après avoir adopté ses statuts en juin 2023, elle s'est dotée d'un label développé par Global Infrastructure Basel (GIB) et d'une base de données créée par Bloomberg LP. Le label FAST Infra repose sur 14 critères de base et 4 dimensions (ESG + adaptation & résilience). Des auditeurs externes accrédités (Socotech, SGS, Bureau Veritas) vérifient la conformité d'un projet à partir des

informations saisies par ses promoteurs en vue de la délivrance du label. Un premier décaissement de 110 000 EUR a été effectué en faveur de l'association au titre de 2024. Ce montant est égal aux revenus privés annuels de FIG comme le prévoit la convention de subvention signée avec la DG Trésor en septembre 2024. L'initiative FAST Infra a été présentée au WEF de Davos en 2025. En 2024, la France s'est engagée à hauteur de 1 M€ (AE) et a versé la première tranche d'un montant de 110 000 € (CP).

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

37,4 % des crédits de paiement du programme 110 en 2024 sont mis en œuvre par l'Association Internationale de développement (AID), le Fonds africain de développement (FAD), le Fonds asiatique de développement (FAsD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

### **1 – FONDS CONCESSIONNELS DES BANQUES MULTILATERALES DE DEVELOPPEMENT (33,7 M€ en AE et 673,7 M€ en CP)**

#### Association internationale de développement (AID) : 481,9 M€ en CP

La contribution à l'AID est en montant la première contribution multilatérale portée par le programme 110. Guichet concessionnel de la Banque mondiale (dont la France est le cinquième contributeur, ex aequo avec le Royaume-Uni), l'Association internationale de développement (AID) octroie des dons et des prêts à taux très faible aux pays en développement les plus pauvres. Sa 20<sup>e</sup> reconstitution, dite AID-20, a mobilisé un montant record de 93 Md\$ pour financer l'activité de l'AID sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025. Cette reconstitution a été avancée d'une année du fait de la crise créée par la Covid-19. Pour l'AID-20, la France a annoncé une contribution de 1 457 M€ entièrement en dons, se maintenant au 5<sup>e</sup> rang des contributeurs - derrière les États-Unis (1<sup>er</sup> donateur avec 3 500 M\$), le Japon, le Royaume-Uni, et l'Allemagne. Les priorités françaises ont bien été prises en compte dans le cadre de ces négociations. En particulier, le maintien *a minima* du niveau des actions en faveur de l'Afrique subsaharienne (2/3 des fonds versés), l'accroissement de 20 % de l'enveloppe réservée aux pays fragiles et des financements contribuant à la lutte contre le changement climatique (cible d'un minimum de 35 % des financements). En tenant compte du calendrier de paiement accéléré en trois ans (qui génère un crédit d'accélération), cette contribution a été engagée pour un montant de 1 445,6 M€ en 2022. Le deuxième des trois décaissements est intervenu en 2024 pour un montant de 481,86 M€ (CP).

#### Fonds africain de développement (FAD) : 181,7 M€ en CP

Le Fonds africain de développement (FAD) constitue le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement (BAfD) et est reconstitué selon un cycle triennal. Comme l'AID à la Banque mondiale, il fournit des ressources aux pays africains à faibles revenus pour financer des projets initiés par ces derniers et assurer une assistance technique en matière d'études et de renforcement des capacités. Les discussions de reconstitution du FAD-16, couvrant la période 2023-2025, se sont tenues en 2022.

La contribution française au FAD-16 s'élève à 560 M€, à laquelle s'ajoute une compensation de dons de 22,6 M€ au titre des précédentes reconstitutions, soit un total de 582,6 M€. L'adoption d'un calendrier de paiements accéléré sur trois ans de 36,4 M€ a permis de ramener le coût total à 546,3 M€. Ce montant a été engagé en totalité en 2023 et s'est accompagné d'un premier versement. Le montant prévu en 2024 correspondant au deuxième versement à hauteur de 181,7 M€ en CP a été effectué en juin 2024.

#### Fonds asiatique de développement (FAsD) : 33,7 M€ en AE et 10,1 M€ en CP

Le Fonds asiatique de développement (FAsD) constitue le guichet en dons de la Banque asiatique de développement (BAfD). Créée en 1966, la BAfD est une institution financière multilatérale pour le développement dont l'objectif est de soutenir le développement économique et social des pays d'Asie et du Pacifique en fournissant des prêts et de l'assistance technique. Son capital est détenu par 68 États membres, dont 49 de la zone Asie-Pacifique et 19 pays non-régionaux. Le FAsD constitue un vecteur adapté pour financer une partie de l'aide multilatérale aux pays les plus pauvres en Asie, en premier lieu l'Afghanistan et les pays situés dans les îles du Pacifique.

En novembre 2023, les discussions ont débuté pour la treizième reconstitution du FAsD (FAsD 14) pour la période 2025-2028 et la reconstitution a été adoptée par l'ensemble des Gouverneurs en mai 2024 lors de l'Assemblée

annuelle de la Banque asiatique de développement Cette reconstitution a permis d'atteindre un montant total de près de 5 Md\$, dont 2,5 Md\$ de contributions des pays donateurs (+9 % par rapport au FAsD 13) et 1,5 Md\$ de transferts de revenus de la BAsD (+35 % par rapport au FAsD 13). Dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint pour la France, la contribution française au FAsD 14 a été revue à la baisse par rapport aux crédits envisagés initialement en LF 2024 pour un montant de 35,5 M€ (contre 40,8 M€ pour le FAsD 13), entraînant la perte pour la France de son rang de 5<sup>e</sup> donateur non-régional au profit de l'Italie. En tenant compte de la couverture de change et du calendrier de paiement accéléré en quatre ans, la contribution française a été ramenée à un montant de 33,6 M€ (37,9 M\$).

Cependant, le FAsD 14 a tout de même permis à la France de soutenir certaines de ses priorités. Dans le cadre de ce nouveau cycle, les fenêtres thématiques incluant la lutte contre le changement climatique, les questions de genre et la coopération régionale ont été renforcées, tout comme la fenêtre dédiée aux réponses aux crises qui permettra d'allouer plus de fonds aux petits États insulaires en développement (PIED). Cette reconstitution a également été l'occasion pour le fonds d'élargir sa fenêtre dédiée au secteur privé et de créer une fenêtre en faveur de l'aide aux populations de l'Afghanistan et du Myanmar (1,1 Md\$).

La quatrième annuité de la contribution de la France au FAsD 13 a par ailleurs été versée en 2024 pour un montant de 10,1 M€ (CP).

## **2 – ENTREPRENEURIAT – CREATION DE VALEUR (AE : 133,8 M€ et CP : 28,8 M€)**

### Fonds international de développement agricole (FIDA) : 133,8 M€ en AE et 28,8 M€ en CP

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est une institution financière internationale fondée en 1977. Il est rattaché au système des Nations Unies et a pour objectif de lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural. Ses objectifs stratégiques sont d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres, d'accroître leurs revenus et de renforcer leurs capacités de résilience aux chocs. La France soutient le mandat unique du FIDA, qui lui permet d'intervenir dans les zones rurales reculées des pays les plus pauvres, notamment ceux d'Afrique subsaharienne qui ont reçu 62 % des nouveaux financements approuvés entre 2022 et 2024. Les priorités du FIDA sont donc pleinement alignées avec les objectifs de l'aide publique au développement de la France.

Les négociations sur la reconstitution de FIDA-13, (couvrant la période 2025-2027) ont débuté en février 2023. L'objectif de reconstitution pour le cycle FIDA-13 dont la France a été co-champion aux côtés de l'Angola était d'atteindre 2 Mds d'USD de reconstitution pour un programme de travail record de 10 Mds d'USD. Notre engagement de co-champion de FIDA-13 s'est concrétisé par différents plaidoyers ainsi que par une contribution substantielle de 150 MUSD - soit 133,8 M€ sur trois ans (soit +42 % en € ou +60 % en USD par rapport à notre précédente contribution) ce qui a fait de la France le deuxième plus gros contributeur en flux derrière les États-Unis (129 MUSD) et le septième plus gros contributeur en stock.

La troisième annuité de la contribution de la France au FIDA-12 a été versée en 2024 pour un montant de 28,8 M€ (CP), et l'engagement au titre du FIDA-13 à hauteur de 133,8 M€ a été réalisé en 2024.

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées sur l'action 1 multilatérale du programme 110 pour 0,2 M€ en CP concernent la rémunération de l'Agence française de développement (AFD) et relèvent des opérations de bonifications pour les prêts réalisés par l'Agence française de développement (AFD) au Fonds pour les technologies propres (CTF -63 k€), au Fonds international de développement agricole (FIDA -5 k€), à l'Association internationale de développement (AID -80 k€) et au Fonds vert pour le climat (26,4 k€).

**ACTION****02 – Aide économique et financière bilatérale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Aide économique et financière bilatérale		2 175 330 000 1 352 884 399	<b>2 175 330 000</b> <b>1 352 884 399</b>		734 033 346 503 308 570	<b>734 033 346</b> <b>503 308 570</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 930 000	12 798 943	8 930 000	9 349 468
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 930 000	12 798 943	8 930 000	9 349 468
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 166 400 000	1 340 085 456	725 103 346	493 959 102
Transferts aux entreprises	10 900 000	10 924 893	8 100 000	8 143 893
Transferts aux collectivités territoriales			2 300 000	2 356 017
Transferts aux autres collectivités	2 155 500 000	1 329 160 563	714 703 346	483 459 192
<b>Total</b>	<b>2 175 330 000</b>	<b>1 352 884 399</b>	<b>734 033 346</b>	<b>503 308 570</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****1 – COOPÉRATION TECHNIQUE ET INGENIERIE (17,2 M€ en AE et 3,97 M€ en CP)**

Certaines actions bilatérales financées par le programme 110 sont mises en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et par Bpifrance Assurance Export pour le compte de l'État.

**Rémunération de l'Agence française de développement (AFD) : 2,65 M€ en AE et 3,12 M€ en CP**

Les frais de rémunération de l'AFD visent à couvrir les coûts réels engagés par l'agence pour assurer la bonne mise en œuvre et la supervision des opérations. Les modalités de cette rémunération sont fixées par une convention-cadre conclue entre l'État et l'AFD et par des conventions spécifiques, pour les opérations suivantes :

- les aides budgétaires globales (ABG) ;
- le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) ;
- les opérations de conversion de dette mises en œuvre par l'AFD ;
- le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) ;
- la gestion des prêts réalisés et mis en œuvre par l'AFD et qui concerne l'Association internationale de développement et le Fonds africain de développement.

Une enveloppe de 7 M€ en AE et en CP était prévue pour l'année 2024, dans la perspective de l'augmentation de 60 à 120 M€ du volume d'ABG mises en œuvre par l'AFD à la suite des nouvelles orientations du Comité interministériel à la coopération internationale et au développement (CICID) de l'été 2023 qui prévoyaient une augmentation de l'effort de l'État en dons vis-à-vis des pays les moins avancés. Toutefois, au regard du contexte budgétaire contraint, la hausse des crédits d'ABG n'a pu se réaliser en 2024 et le complément de rémunération programmé ne s'est pas avéré nécessaire.

#### Rémunération de la gestion des outils d'aide-projet : 14,2 M€ en AE et 0,6 M€ en CP

Les frais de rémunération de la gestion des outils d'aide-projet permettaient à l'origine de rémunérer Natixis pour la gestion des Prêts du Trésor (concessionnels et non concessionnels) aux États étrangers et des dons du Trésor aux États étrangers (FASEP). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'activité de gestion des Prêts et dons du Trésor aux États étrangers a été confiée à Bpifrance Assurance Export, et la rémunération de cette activité a fait l'objet d'un transfert en base au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à hauteur de 2,5 M€, sur le programme 134 « Développement des entreprises et régulations », qui assure la tutelle de Bpifrance. Depuis 2023, les crédits inscrits en loi de finances à ce titre sur le programme 110 ont vocation à financer le coût de l'opération de gestion des outils d'aide-projet en Iran à hauteur de 0,65 M€ en AE et en CP par an. En outre, il est à noter que ces crédits peuvent également couvrir le paiement d'honoraires à des banques régionales lorsque leur position privilégiée dans des zones assez peu investies par les entreprises françaises leur permet de repérer des projets susceptibles de faire l'objet d'un FASEP. Des honoraires ne peuvent être versés que lorsque la décision d'octroyer un FASEP est effective. En 2024, cette ligne n'a été mobilisée ni pour l'Iran, ni pour recourir à des banques régionales mais un montant de 0,147 M€ en AE a été engagé dans le cadre de la modernisation des outils de suivi des Prêts et dons du Trésor aux États étrangers.

Par ailleurs, un accord a été signé en 2024 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad afin de contribuer au financement du projet de réhabilitation de la piste d'atterrissage de l'aéroport de N'Djaména. Un engagement de 14 M€ (AE) a été réalisé en 2024. Il comprend 10 M€ (AE) en provenance du Ministère des Armées et 4 M€ (AE) redéployés en gestion 2024 à partir de la ligne du programme 110 dédiée aux aides budgétaires globales en faveur de l'Afrique (ABG). Pour des raisons conjoncturelles liées au contexte complexe de notre relation avec le Tchad, seul un montant de 0,625 M€ a pu être décaissé en 2024.

#### Évaluations préalables et missions d'appui aux projets : 0,25 M€ en AE et 0,25 M€ en CP

Les crédits concernés par cette ligne financent principalement la rémunération des missions d'expertise, réalisées par des experts indépendants, dans le cadre de l'évaluation préalable des projets pour lesquels un financement par prêt du Trésor, voire exceptionnellement par le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), est sollicité. Ils peuvent également être utilisés pour rémunérer un prestataire (conseil technique, financier ou autre) en appui au bon déroulement du projet.

## **2 – RECHERCHE INNOVATION ÉVALUATION (0,09 M€ en AE et 0,26 M€ en CP)**

#### Évaluation des opérations relevant de l'aide au développement : 0,09 M€ en AE et 0,26 M€ en CP

Cette dotation finance les évaluations rétrospectives des actions bilatérales et multilatérales d'aide au développement lancées par la direction générale du Trésor. Ces évaluations, soumises aux procédures d'appel d'offres, sont réalisées par des consultants externes et pilotées par l'Unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) de la direction générale du Trésor, en concertation avec un groupe de référence destiné à guider et à orienter les travaux évaluatifs, comprenant des représentants de l'administration et des personnalités qualifiées. S'agissant du volet bilatéral, l'UEAD évalue des projets financés par les prêts du Trésor concessionnels et le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), ainsi que des programmes bilatéraux (aides budgétaires globales, programme de renforcement des capacités commerciales etc.). En 2024, deux évaluations ont été finalisées : l'une concernant huit projets « FASEP » dans le secteur du traitement des déchets et l'autre portant sur le dispositif de garanties « Choose Africa Resilience ».

L'UEAD procède également à l'évaluation des politiques multilatérales. A titre d'exemple, en 2024 l'UEAD a piloté, sur le programme 110, les évaluations des contributions aux dispositifs d'inclusion financière des Femmes en Afrique et la contribution de la France au cycle AID-20.

#### Base de données de l'APD française : 0 M€ en AE et en CP

Conformément à l'article 2 de la loi du 4 août 2021, une base de données ouverte regroupant les informations relatives à l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale de la France a été mise en place. Celle-ci a permis de répondre à une recommandation de l'OCDE, invitant la France à publier des données sur un site global consacré à la transparence de l'aide (revue par les pairs des statistiques d'APD française, 2019). Le programme 110 assure le financement du fonctionnement de la base de données à hauteur de 30 000 € par an. La base de données est accessible à partir du lien suivant : <https://data.aide-developpement.gouv.fr/>. En 2024, le P110 n'a pas eu à supporter de frais pour la base de données, les coûts de tenue et de mise à jour des données de 2023 ayant été exceptionnellement pris en charge par un autre programme.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### 1 – BONIFICATIONS AFD – PRETS AUX ÉTATS ÉTRANGERS ET OUTRE-MER (934,2 M€ en AE et 264,7 M€ en CP)

#### Bonifications des prêts en Outre-mer : 2,36 M€ en CP

Les engagements de prêts de l'Agence française de développement (AFD) dans l'Outre-mer sont, depuis 2010, financés par le programme 123 « Conditions de vie en Outre-mer » de la mission « Outre-mer », pilotée par le ministère des Outre-mer. Cette ligne du programme 110 n'a donc plus vocation à porter de nouveaux engagements de dépenses. En 2024, 2,3 M€ de CP ont été consommés pour payer des engagements antérieurs à 2010.

#### Bonifications de prêts dans les États étrangers : 1 019 M€ en AE au titre de l'année 2024 (ou 934,2 M€ après désengagements sur AE antérieures) et 262,3 M€ en CP

Les bonifications d'intérêt versées par l'État permettent d'abaisser le taux d'intérêt des prêts octroyés par l'AFD au bénéfice de ses contreparties.

Les autorisations d'engagement ont fortement progressé ces dernières années, du fait de la croissance de l'activité (désormais stabilisée à 12 Mds€ par an dont 7 Mds€ de prêts) et des encours de l'agence, avec un effet retard sur les crédits de paiement lié au déboursement progressif des prêts. Ainsi, 1019 M€ ont pu être engagés en 2024 sur une enveloppe revue à la baisse par rapport à la LFI 2024 (1,7 Mds€) dans un contexte budgétaire contraint. L'écart entre le montant inscrit en AE en LFI et le montant effectivement consommé s'explique par 3 principaux facteurs : (i) l'impact du décret d'annulation, (ii) une optimisation des bonifications utilisées prêt par prêt afin de se rapprocher de l'élément don minimal pour assurer que chaque prêt bonifié puisse être déclaré en aide publique au développement, et (iii) l'effet de la baisse des taux constatée en 2024 par rapport aux hypothèses retenues dans la construction du PLF (qui se basait sur le maintien de taux d'intérêts élevés, tels que constatés depuis début 2022). S'agissant des CP, la consommation s'est élevée à 262 M€ pour une prévision à 380 M€. Cet écart s'explique par des décaissements moins importants que prévu (la trajectoire de hausse des CP suivant celle des AE est moins rapide qu'anticipé).

### 2 – AIDES BUDGETAIRES GLOBALES (AE = CP : 68 M€)

Les Aides budgétaires globales (ABG) visent à apporter un soutien budgétaire de stabilisation macroéconomique ou un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. Elles bénéficient essentiellement à des pays et institutions d'Afrique subsaharienne. On distingue deux types d'ABG :

- les aides budgétaires globales bilatérales (les plus fréquentes), dont l'objectif est prioritairement d'apporter un soutien budgétaire à des États confrontés à des chocs macroéconomiques (qu'il s'agisse par exemple de chocs climatiques, sécuritaires ou sur les termes de l'échange) ;
- et les aides budgétaires globales aux institutions régionales de développement (à l'instar des commissions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), dont l'objectif est d'accompagner des stratégies de développement et de soutenir l'intégration régionale.

En 2024, il était initialement prévu de recourir aux ABG pour un montant de 120 M€ en AE et en CP, en cohérence avec l'objectif de renforcement du niveau des aides budgétaires globales décidé en Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2023. Toutefois, au regard du contexte budgétaire contraint, cette ligne budgétaire a été revue fortement à la baisse pour 68 M€ *in fine* utilisés.

Les pays ayant bénéficié d'une ABG en 2024 sont les suivants : Mozambique, Guinée Bissau, Madagascar, République démocratique du Congo, Kenya et Éthiopie.

### **3 – COOPÉRATION TECHNIQUE ET INGENIERIE (298,3 M€ en AE et 81,6 M€ en CP)**

Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) : 34,3 M€ en AE (33,8 M€ après désengagements sur AE antérieures) et 29,5 M€ en CP

L'aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement. Le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permet de financer des études de faisabilité en amont de projets d'investissement (qui peuvent aussi inclure tout ou partie d'un projet pilote, notamment dans le cadre des dossiers labellisés « FASEP - Innovation verte »), des prestations d'assistance technique, ainsi que des dispositifs de soutien au secteur privé. Ces actions font l'objet d'un examen régulier en comité interministériel. Il s'agit d'un outil à la fois de soutien des entreprises françaises à l'international et d'aide au développement.

Depuis 2023, la dotation annuelle de 30 M€ est justifiée par une demande croissante des entreprises françaises de bénéficier de cet outil, qui génère des retombées significatives à l'export (projets en aval pour la filière). En outre, l'augmentation de l'enveloppe permet de financer des nouveaux projets dans le but de diversifier encore davantage les entreprises soutenues et d'accroître notre soutien aux entreprises accompagnant la transition écologique des pays émergents. Cet accroissement donne également la possibilité de financer une partie des études préalables aux grands projets d'infrastructure (en particulier ferroviaires) sur lesquels les entreprises françaises se positionnent.

En 2024, la France a également apporté son concours à l'Ukraine en finançant des équipements assurant la sûreté, la sécurité et l'exploitation des centrales nucléaires ukrainiennes à partir de cette ligne de dons FASEP pour un montant de 7 M€.

Fonds de soutien aux infrastructures civiles ukrainiennes : 198,8 M€ en AE et 3,5 M€ en CP

En raison de la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine depuis février 2022, il a été décidé d'apporter un soutien à l'Ukraine par la création d'un fonds d'aide d'urgence aux infrastructures critiques et secteurs prioritaires de l'économie ukrainienne, doté d'une enveloppe totale de 200 M€ sur la période 2024-2025. Ce fonds est destiné à financer en dons, à la demande officielle du Gouvernement de l'Ukraine, des projets urgents concourant à la résilience et la reconstruction de l'Ukraine et mis en œuvre par des entreprises françaises. Ce fonds, introduit en LFI 2024 par amendement, est porté par le programme 110. L'engagement des projets, à hauteur de 198,8 M€, a été réalisé en 2024, après examen et sélection par le gouvernement ukrainien de 19 projets proposés par les entreprises françaises. Compte tenu du délai de mise en œuvre des projets, seuls 3,5 M€ de CP ont pu être décaissés sur cette ligne en 2024.

Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) : 25,4 M€ en AE (ou 17,6 M€ après désengagements sur AE antérieures) et 19,7 M€ en CP

Le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) a été créé en 2013 pour répondre aux demandes et besoins d'expertise française des pays en développement, et notamment des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire à croissance rapide, tout en créant les conditions favorables aux intérêts économiques français. Il permet de financer des programmes de coopération technique, tels que de l'assistance technique résidente, de l'expertise court terme, des actions de formation, des partenariats stratégiques entre institutions publiques, etc., sur un champ sectoriel prioritaire, comme la croissance verte et solidaire ou la gouvernance économique et financière. Le FEXTE vise ainsi à établir un environnement institutionnel, normatif et technique propice au choix d'une offre française, dans des secteurs où ses avantages comparatifs sont établis. Il concourt au renforcement de la dimension d'influence économique actée par les conclusions du Comité interministériel de coopération internationale et de développement (CICID) de juillet 2023.

Le FEXTE intervient en complémentarité du FASEP géré par la direction générale du Trésor. Tandis que le FEXTE intervient très en amont dans le cycle du projet, sur le renforcement de capacités, permettant par exemple le transfert d'expertise ou encore la conception de schémas directeurs destinés à créer un écosystème favorable à l'offre française, le FASEP finance des études de faisabilité ou démonstrateurs pour des projets d'infrastructure ou de transports directement identifiés, contribuant fortement au développement de l'emploi en France et se positionnant ainsi au plus proche de la réalisation du projet. FEXTE et FASEP contribuent ainsi à créer un continuum de soutien aux entreprises françaises dans le cycle projet. La gouvernance partagée du FEXTE entre l'AFD et la DG Trésor permet de recourir à l'outil le plus adapté en fonction des caractéristiques du projet. 25,4 M€ de nouveaux projets ont pu être engagés en 2024 (hors désengagements) sur une enveloppe de 28 M€, revue à la baisse par rapport à la LFI 2024 (30 M€) dans un contexte budgétaire contraint. En outre, une campagne de désengagements de projets antérieurs (projets interrompus ou annulés ou finalisés à moindres frais) a pu être réalisée et a permis de désengager 7,8 M€.

#### Initiative Afrique : 0 M€ en AE et en CP

La coopération technique avec le continent africain constitue une priorité de la coopération technique française, dans la continuité du Sommet sur le financement des économies africaines (mai 2021), du Sommet Afrique-France de Montpellier (octobre 2021), du Sommet Union européenne / Union africaine (février 2022) et du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial des 22 et 23 juin 2023. Les dispositifs élaborés à la suite de ces sommets n'ont pas nécessité la mobilisation de nouveau financement en 2024.

#### Digital Africa : 5 M€ en AE et en CP

Digital Africa, filiale de Proparco au sein du groupe AFD, a pour objet, par le biais d'activités financières et non-financières, d'accompagner et de financer l'amorçage de projets entrepreneuriaux numériques innovants en Afrique. Cette initiative œuvre ainsi à renforcer les capacités (i) des entrepreneurs africains à concevoir et déployer à grande échelle des innovations numériques au service de l'économie réelle, (ii) des acteurs de l'écosystème entrepreneurial innovant africain et (iii) de tous les acteurs opérant en Afrique qui œuvrent dans le domaine de l'innovation numérique, afin de favoriser les solutions d'incubation, d'accélération et de financement. Digital Africa est devenu en 2022 une filiale du groupe AFD et bénéficie d'un financement à part égale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, à hauteur de 5 M€ par an pour chaque ministère sur la période 2022 - 2024. Les crédits inscrits en 2024 ont permis de verser la troisième et dernière tranche de la subvention (5 M€).

#### Experts techniques internationaux (ETI) : 7,56 M€ en AE (ou 7,1 M€ après désengagements sur AE antérieures) et 2,96 M€ en CP

Un dispositif d'experts techniques internationaux (ETI) dédiés à l'influence économique est déployé depuis 2022 et financé par une enveloppe de 10 M€ par an par le MEFSIN. Une vingtaine d'experts ont déjà été recrutés par EF pour le compte de la DG Trésor qui a atteint un rythme de croisière en 2024 avec une quarantaine d'experts recrutés. Ce dispositif doit permettre de soutenir les intérêts économiques français à l'international, tout en constituant une modalité d'aide aux pays bénéficiaires dont les capacités d'endettement sont durablement affectées. Les experts sont détachés par Expertise France auprès des autorités décisionnaires des pays bénéficiaires, d'une part, et de banques multilatérales de développement (BMD) et d'institutions financières internationales (IFI), d'autre part, pour une durée de mission de deux ans, éventuellement renouvelable. Trois axes sont privilégiés : (i) l'appui à l'élaboration de politiques publiques sectorielles génératrices de projets d'investissement à terme ; (ii) l'amélioration des pratiques de gouvernance économique et financière ; et (iii) l'appui aux priorités françaises au sein des BMD et IFI. Les crédits 2024 ont permis le déploiement de nouvelles missions et le renouvellement de missions qui donnent satisfaction et qui contribuent à soutenir les intérêts français. La sous-exécution des CP en 2024 s'explique par les délais de remise des factures par Expertise France en fin de mission ainsi que par les délais liés à certains déploiements (difficultés à recruter dans certaines géographies et attentes des agréments des bénéficiaires locaux).

#### Dotation « Expertise France » : 10,9 M€ en AE et 8,1 M€ en CP

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a modifié le statut d'Expertise France en transformant l'établissement public en une société par actions simplifiée. Son capital est public et est entièrement détenu par l'Agence française de développement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Expertise France participe à des missions d'intérêt public au service de la politique extérieure, de développement, d'influence et de diplomatie économique de la France. Elle a vocation à apporter aux pays partenaires une expertise pour la mise en place de politiques publiques dans de nombreux domaines (développement durable, gouvernance économique et financière et droits humains, emploi, santé etc.). Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) liant Expertise France à l'État sur la période 2024-2026 a été signé afin de décliner les nouvelles orientations issues du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2023.

La dotation versée à Expertise France pour 2024 se décline en trois lignes :

- la dotation au titre de la « commande publique », qui permet de mettre en œuvre les opérations de coopération bilatérale des services du Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique, à hauteur de 3,85 M€ en AE et CP ;
- la couverture des projets engagés antérieurement au 31 décembre 2019 et encore en cours d'exécution, censée être définitivement apurée en 2025. La part financée par le ministère chargé de l'économie pour 2024 s'élève à 0,4 M€ en AE et CP ;
- le fonds de compensation, financé par le MEAE et le ministère chargé de l'économie selon une clef de répartition entre les ministères à hauteur de 35 % pour le ministère chargé de l'économie (7 M€) et de 65 % pour le MEAE (13 M€), est destiné à couvrir le déficit généré par les projets réalisés à la demande de l'État sur financement européen. En effet, l'UE pratique un niveau de marge administrée à hauteur de 7 %, ne permettant pas à Expertise France (ou aux autres agences nationales) de couvrir ses coûts de structure. Le mécanisme d'appui vise à compenser le déficit des projets à caractère stratégique financés par l'UE sur lesquels l'État demande à l'opérateur de se positionner. Ce mécanisme d'appui mis en place dans le cadre du COM 2020/2022 et pérennisé depuis doit permettre une meilleure soutenabilité du modèle économique. Pour 2024, le soutien du programme 110 à ce fonds a représenté 6,6 M€ d'AE et 3,9 M€ de CP.

#### Initiatives en faveur de la mobilisation des ressources intérieures – AFD et Expertise France – Action bilatérale : 8 M€ en AE et 4,2 M€ en CP

La France s'est engagée à appuyer l'initiative fiscale d'Addis-Abeba et à soutenir les efforts en faveur de la mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP) et le renforcement des capacités des administrations des pays partenaires. Dans la dynamique du Sommet de juin 2023 « pour un nouveau pacte financier mondial », le Comité Interministériel pour la Coopération et le Développement (CICID) de juillet 2023 a identifié la MRIP comme un levier indispensable du financement du développement durable. La stratégie interministérielle sur la mobilisation des ressources intérieures et le plan d'investissement stratégique pour le développement (PISD), qui lui est adossé, présentent les grandes orientations et les priorités sectorielles de la France sur ce sujet. Ils ont vocation à guider les projets de l'AFD et d'Expertise France et servent de cadre de supervision de la coopération française en matière de MRIP, avec une approche fondée sur les résultats et la redevabilité des actions des opérateurs. Les crédits consommés en 2024 ont permis de procéder aux derniers versements des projets engagés respectivement par l'AFD et Expertise France durant la période 2020-2023 dans le cadre du PISD.

De nouveaux projets ont pu être engagés en 2024, à hauteur de 5 M€ en AE et de 3,2 M€ en CP pour l'AFD (sur une enveloppe de 5 M€ en AE et de 9,7 M€ en CP prévue en LFI 2024) et à hauteur de 3 M€ en AE et de 1 M€ en CP pour Expertise France (sur une enveloppe de 5 M€ en AE et de 6 M€ en CP prévue en LFI 2024). Concernant les enveloppes d'EF et de l'AFD, elles ont été revues à la baisse par rapport à la LFI 2024 dans un contexte budgétaire contraint.

#### Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) : 4,5 M€ en CP

La France s'est engagée à soutenir le renforcement des capacités commerciales des pays en développement, et plus particulièrement des pays les moins avancés, au travers du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC). Le PRCC a été initié en 2002 entre, d'une part, la Direction générale du Trésor et la Direction générale de la mondialisation (MEAE), et d'autre part, l'AFD qui gère le dispositif pour le compte de l'État. Cet engagement a été confirmé par ceux pris par l'Union européenne en décembre 2005 à la conférence ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'augmenter substantiellement l'aide au commerce des pays en développement.

Ce programme a été renouvelé en 2006, 2009, 2013, 2016, 2020 puis 2023 et a soutenu sous forme de dons une centaine de projets dans plus de 30 pays. Les évaluations menées en 2009, 2016 et 2023 ont montré que le programme répond aux besoins des bénéficiaires et qu'il constitue un produit phare de l'aide au commerce française, connu des acteurs locaux et des autres bailleurs.

La durée de vie de ces projets s'inscrit dans une temporalité longue, cohérente avec l'objectif de renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage faibles, voire très faibles.

Le PRCC propose une grande flexibilité thématique (s'articulant principalement autour de la démarche qualité, du soutien à l'écosystème entrepreneurial et filières durables et de l'intégration économique régionale) et une ouverture large en termes de partenariats. Le PRCC doit, in fine, contribuer au bien-être des populations et au développement des pays les plus vulnérables en stimulant leur secteur productif de façon inclusive et durable. Il s'inscrit dans une logique de prospérité partagée entre la France et ses partenaires. Le portefeuille d'activité démontre qu'un projet issu du PRCC est généralement multi-facettes : formation, organisation/support aux groupements professionnels et structures institutionnelles, certification et mises en place d'indications géographiques, qui sont le signe d'une démarche structurante et intégrée. Le PRCC a fait l'objet d'un renouvellement en 2023 pour une septième génération au titre de la période 2023-2025 et à hauteur de 13,64 M€. Il était initialement prévu de procéder au décaissement de 6 M€ de CP en 2024 mais seuls 4,5 M€ ont finalement été appelés par l'AFD dans le cadre des besoins liés à l'exercice budgétaire 2024.

#### Prêts concessionnels aux PMA : 0 M€ en AE et en CP

Compte tenu de leurs coûts budgétaires, les prêts concessionnels sont actuellement inaccessibles aux pays les moins avancés (PMA) qui ne bénéficient que de prêts directs du Trésor (à conditions commerciales), contrairement aux pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure. Les contraintes d'endettement commercial des PMA, conjuguées à la hausse des taux qui renchérit les prêts directs, limitent dès lors le soutien aux investissements dans les PMA. En 2024, une enveloppe de 50 M€ d'AE de dons adossés aux prêts concessionnels aux PMA avait été prévue afin d'expérimenter l'octroi de prêt jusqu'à 250 M€ dans ces pays, pour la période 2024-2028. Le paiement des engagements devrait s'effectuer à raison de 10 M€ par an, suivant la durée d'exécution des projets financés par ces prêts. 10 projets sont en cours d'instruction. Pour deux d'entre eux, en Mauritanie, la documentation financière est en phase finale de négociation. En raison de délais, aucun engagement et paiement n'a été réalisé en 2024. Un report partiel d'AE est demandé sur cette ligne pour 2025.

## **4 – RECHERCHE INNOVATION ÉVALUATION (AE : 20,4 M€ ; CP : 25,8 M€)**

### Initiatives en faveur de l'économie du développement : 20,3 M€ en AE et 25,5 M€ en CP

#### *1. Chaire de recherche en économie du développement : 1 M€ en CP*

La Fondation PSL (Paris Sciences et Lettres) abrite depuis la rentrée 2021 la chaire « Méthodologies du développement » (Chaire AFD-PSL-PSE), dédiée aux travaux de recherche d'Esther Duflo et Abhijit Banerjee, économistes du développement et prix Nobel d'économie 2019. Leurs travaux de recherche doivent permettre de poursuivre des travaux menés par le J-PAL (Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab, laboratoire de recherche pour la lutte contre la pauvreté), de développer et promouvoir de nouvelles techniques innovantes d'évaluation de politiques publiques de développement. Plusieurs bourses sont également offertes à des étudiants de pays émergents et en développement pour financer leurs études au sein de PSE. En 2021, 5 M€ ont été engagés pour la période 2021-2026, le décaissement annuel s'élève à 1 M€. Les crédits inscrits en 2024 ont permis de verser la quatrième tranche de la subvention (1 M€).

#### *2. Pôle de recherche en économie du développement de Clermont-Ferrand : 4,8 M€ en CP*

Clermont-Ferrand a acquis depuis plusieurs décennies une expertise reconnue internationalement sur les questions d'économie du développement, grâce à la présence du CERDI (Centre d'études et de recherche sur le développement international), unité mixte de recherche rattachée au CNRS et à l'Université Clermont-Auvergne (UCA), qui délivre le Master maîtrise d'ouvrage pour le développement (MODEV), ainsi qu'à la FERDI (Fondation pour les études et recherches sur le développement international). Le MEFSIN a décidé d'appuyer un nouvel essor de ce pôle de développement international via trois canaux : (i) l'implantation du Global Development Network à Clermont-Ferrand ; (ii) la montée en puissance du Master MODEV et (iii) le renforcement du soutien à la FERDI. Ce programme est financé par le programme 110 à hauteur de 22,5 M€ sur six ans à partir de 2021. En 2024, un versement d'un montant de 4,8 M€ en CP a été réalisé.

#### *3. IDDRI : 0,5 M€ en CP*

L'IDDRI est un think tank français indépendant, qui dispose du statut de fondation reconnue d'utilité publique, œuvrant à accélérer la transformation des modes de développement, au Nord comme au Sud, dans la logique de

l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable. Les missions de l'IDDRI sont alignées stratégiquement avec les objectifs de la France en matière de gouvernance mondiale et de développement durable. Les travaux de l'IDDRI contribuent à renforcer l'influence française sur la scène internationale dans ses relations bilatérales ou multilatérales avec tous les acteurs concernés. La plupart des pays ayant une forte influence diplomatique à l'international s'appuient en effet sur des think tanks qui animent un dialogue parallèle au dialogue inter-étatique sur les cadres et les instruments de la coopération internationale pour le développement durable. Ces think tanks, dont l'IDDRI, constituent un vecteur important pour la réflexion et l'évolution du débat sur l'aide au développement et la coopération internationale plus généralement, notamment pour définir les modalités futures de cette coopération et leur compatibilité, ou non, avec la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet stratégique de l'IDDRI bénéficie d'un soutien financier de l'État à hauteur de 5 M€ pour la période 2023-2027 porté conjointement par le ministère chargé de l'économie et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cela représente un coût de 0,5 M€ par an sur 5 ans sur le programme 110. En 2024, le versement de la deuxième tranche, d'un montant de 0,5 M€ en CP, a été réalisé.

#### 4. IFC Paris Europlace 0,17 M€ en AE et 0,06 M€ en CP

La Société financière internationale (SFI) et Paris Europlace ont créé en 2021 un programme de formation « Marchés de capitaux » dispensé par l'Université Paris Dauphine, à destination des cadres des ministères des finances, banques centrales et autorités de marché en Afrique. L'objectif de la formation consiste à constituer une masse critique de cadres de haut niveau susceptibles d'influencer la création et la modernisation des marchés financiers et de capitaux des pays d'Afrique francophone. Compte-tenu de la cohérence de ce programme de formation à Paris avec les objectifs de renforcement des capacités en matière économique et financière en Afrique francophone, le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et du numérique a annoncé son soutien à hauteur de 165 000 €, engagés en 2024 et dont le décaissement est prévu sur 3 ans. Un premier versement d'un montant de 55 000 € en CP a été réalisé en 2024.

#### 5. Contribution volontaire à la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) 0,15 M€ en AE et en CP

Créée en 2003, la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) est un laboratoire d'idées dont la mission première est, sur la base de ses travaux de recherche, d'influencer le débat international sur les grandes questions de développement. La FERDI a créé en 2023 la Chaire « Architecture internationale du financement du développement » (AIFD) en marge de la préparation du Sommet pour un Nouveau Pacte financier de juin 2023, dont les activités se poursuivront jusqu'à la quatrième Conférence des Nations unies sur le financement du développement (FfD4) prévue à Séville en juillet 2025, sur les thèmes liés aux enjeux du financement du développement, l'efficacité de l'allocation et la redevabilité des financements. Le financement de la DG Trésor en faveur de cette Chaire de recherche de la FERDI, co-financée avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a été reconduit à hauteur de 150 000 € pour 2024.

La dépense n'ayant pas été prévue en LFI 2024, les fonds correspondants ont été redéployés en cours de gestion.

#### Fonds d'innovation pour le développement (FID) : 20 M€ en AE et 19 M€ en CP

Le Fonds d'innovation pour le développement (FID), hébergé à l'AFD et présidé par Esther Duflo, a débuté son activité en 2021. Il soutient la recherche fondée sur les démarches expérimentales d'évaluation d'impact, dans une perspective de passage à l'échelle des solutions les plus innovantes (technologiques, sociales, financières, méthodologiques ou environnementales) afin de contribuer à une accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays partenaires. Le recours à la subvention est privilégié afin de permettre l'expérimentation de véritables innovations, par nature risquées, y compris pour de petits montants. La soumission de projets est ouverte à l'ensemble des acteurs de l'innovation pour le développement, tels que les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les universités et les entreprises sociales. Le FID est chargé de la visibilité de l'action de la France en faveur de l'innovation pour le développement et de la promotion des innovations financées ; une partie de son budget annuel est dédiée à cet effet.

Le FID bénéficiait depuis 2021 de crédits à hauteur de 10 M€ d'AE par an via le programme 110 et de 5 M€ par an via le programme 209. Ce budget a été réhaussé à la suite du CICID de juillet 2023 qui a mis en avant le soutien à l'innovation et souhaité une montée en puissance des activités du fonds. Le soutien du programme 110 a ainsi été porté à 20 M€ par an. Cette hausse assurera également la constitution d'une équipe qualifiée en appui au processus

de sélection des expérimentations financées ainsi qu'un suivi renforcé des projets sélectionnées pour faciliter leur passage à l'échelle. Le montant de CP effectivement utilisé par le FID en 2024 s'est élevé à 19 M€.

## **5 – ENVIRONNEMENT – ACTION BILATERALE (32 M€ en AE et 63,3 M€ en CP)**

### Partenariat France Climat : 3,3 M€ en CP

À la suite de l'annonce du président de la République au One Planet Summit de New York en septembre 2018 de structurer un fonds d'investissement climat à destination de l'Afrique, le Climate Finance Partnership (CFP), et afin de permettre la mobilisation d'investisseurs privés dans ce fonds, la filiale dédiée au secteur privé du groupe AFD, Proparco, a investi dans une tranche de premières pertes. Du fait des forts risques associés à cette tranche, celle-ci est couverte par des crédits budgétaires pour un montant maximum de 30 M\$, soit 26,5 M€ engagés en 2020 et répartis à parts égales entre les programmes 110 et 209. Le troisième décaissement est intervenu en 2024 pour 3,3 M€ en CP sur le programme 110.

### Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) : 33 M€ en CP

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), créé en 1994, est un instrument majeur de la coopération bilatérale française en matière d'environnement mondial. Il contribue, sous forme de subventions principalement, au financement de projets particulièrement innovants, ayant une finalité de développement économique et social ainsi qu'un impact significatif et durable sur les grandes composantes de l'environnement mondial (notamment la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ainsi que la lutte contre la dégradation des eaux terrestres et marines). Depuis sa création, il a déjà permis de soutenir, dans plus de 120 pays, plus de 390 projets, dont les deux tiers en Afrique.

Le FFEM est régi par une stratégie qui constitue l'instrument de pilotage de ses actions et facilite la mise en œuvre des missions qui lui sont assignées. Établie pour quatre ans, cette stratégie décline les orientations arrêtées par le comité de pilotage en termes de domaines prioritaires, de zones géographiques, de partenaires préférentiels, d'organisation, de méthodes ou de technologies à favoriser. La stratégie 2023-2026 du FFEM, adoptée par son Comité de pilotage fin 2022, identifie cinq thématiques prioritaires : (i) conservation et valorisation de la biodiversité ; (ii) résilience des écosystèmes aquatiques ; (iii) gestion durable des territoires agricoles et forestiers ; (iv) adaptation et transition bas carbone des villes et territoires ; (v) solutions circulaires et lutte contre les pollutions.

Le FFEM a été reconstitué en 2023 pour la période 2023 - 2026 à hauteur de 132 M€ d'AE. Un versement de 33 M€ en CP a été réalisé en 2024.

### Initiative FARM : 32 M€ en AE et 27 M€ en CP

Dans le cadre de sa mission de soutien au secteur privé dans les pays en développement, Proparco peut avoir besoin de réduire le risque porté sur son bilan pour des opérations qui ne s'inscrivent pas dans son cadre d'appétence au risque (« derisking »), tant pour prendre davantage de risques (géographies ou contreparties risquées) que pour exercer un effet de levier sur la mobilisation de financements privés. L'initiative FARM permet ainsi depuis 2023 d'améliorer l'accès aux financements des petits entrepreneurs et TPME agroalimentaires africaines, dans un contexte de forte dégradation de la sécurité alimentaire. Le « derisking » de cette initiative s'est élevé à 32 M€ d'AE en 2024 et 27 M€ de CP, conformément à la prévision en LF.

**ACTION****03 – Traitement de la dette des pays pauvres**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		1 451 780	<b>0</b> <b>1 451 780</b>		113 542 088 114 993 868	<b>113 542 088</b> <b>114 993 868</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 451 780		1 451 780
Transferts aux autres collectivités		1 451 780		1 451 780
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			113 542 088	113 542 088
Dépenses de participations financières			113 542 088	113 542 088
<b>Total</b>		<b>1 451 780</b>	<b>113 542 088</b>	<b>114 993 868</b>

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES****Compensation des annulations de la dette multilatérale (113,5 M€ en CP)**

Compensation des annulations de dette multilatérale des pays pauvres très endettés (initiative IADM) envers la Banque mondiale : 83,13 M€ en CP

À l'occasion du sommet du G8 à Gleneagles (juillet 2005), il a été décidé d'annuler dans le cadre de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) la dette envers l'Association internationale de développement (AID) des pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés). À l'instar de ses partenaires, la France s'est engagée à participer à la compensation auprès de l'AID du coût de cette annulation. Afin que l'AID puisse disposer d'une visibilité de sa capacité d'engagement, les bailleurs s'engagent sur une période glissante de 10 ans sur les montants correspondant à cette compensation. Lors de la vingtième reconstitution de

l'AID (AID-20), les montants correspondant à la compensation d'annulation de dette ont été mis à jour, comme lors de chaque cycle de reconstitution. De plus, du fait de l'avancée de la reconstitution de l'AID-20 d'une année, le calendrier et les paiements au titre de la compensation d'annulation de dettes envers l'AID ont été revus à cette occasion et un nouvel engagement a été réalisé à hauteur de 80,78 M€ pour couvrir les deux dernières années du 20e cycle. Le montant des CP versé en 2024 s'établit à 83,13 M€.

Compensation des annulations de la dette multilatérale des Pays pauvres très endettés (PPTTE) envers le Fonds africain de développement : 30,41 M€ de CP

De même que pour l'AID, la France s'est engagée dans le cadre de l'IADM à compenser le Fonds africain de développement (FAD) du coût de l'annulation de la dette des PPTTE atteignant le point d'achèvement. Afin de disposer d'une visibilité à 10 ans de sa capacité d'engagement, le FAD a lui aussi demandé à ses bailleurs de s'engager sur une période glissante sur les montants correspondant à cette compensation d'annulation de dette. Les AE déjà engagées successivement en 2006, 2011, 2012, 2014, 2017 et 2020 couvrent la période courant jusqu'en 2032. La dernière reconstitution du FAD (FAD-16), réalisée au cours de l'année 2023, a donné lieu à une actualisation du calendrier de compensation d'annulation de dettes envers le FAD pour trois années supplémentaires (2033-2035), pour 91,26 M€ d'AE. Le montant des CP versé en 2024 s'établit à 30,41 M€.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Indemnisation du Club de Paris : 1,45 M€ en AE et en CP

Les accords de restructuration de dette conclus dans le cadre du Club de Paris (et par extension, désormais, au titre du Cadre commun, qui est un processus conjoint Club de Paris-G20) peuvent donner lieu à l'annulation de certaines créances, dont celles portées par l'Agence française de développement (AFD). Dans ce cas, l'AFD est indemnisée par l'État français pour la compenser des annulations décidées dans ce cadre.

Une indemnisation de l'AFD avait été prévue initialement en 2023, pour compenser les créances annulées au bénéfice de la République fédérale de Somalie dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE). Toutefois, le pays n'a atteint le point d'achèvement de l'initiative qu'en décembre 2023. Compte tenu des délais nécessaires pour entériner et mettre en œuvre l'engagement des créanciers du Club de Paris d'annuler une partie de la dette de la Somalie dans le cadre de l'initiative PPTTE, l'indemnisation de l'AFD n'est intervenue qu'en décembre 2024. La négociation entre les autorités somaliennes et les créanciers du Club de Paris s'est tenue le 13 mars 2024 et s'est concrétisée par la conclusion d'un accord multilatéral décrivant les termes du traitement, qui a été lui-même décliné en accords bilatéraux juridiquement contraignants entre la Somalie et ses créanciers du Club de Paris. Cet accord a été signé par la France le 2 décembre 2024, ce qui a permis l'indemnisation de l'AFD sur le programme 110 (1,45 MEUR).



**PROGRAMME 365**  
**Renforcement des fonds propres de l'Agence française  
de développement**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 365 : Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

Les crédits du programme 365 permettent de doter en capital l'Agence française de développement (AFD).

Cette dotation prend notamment la forme d'une conversion en fonds propres de base (CET1) des prêts de ressources à condition spéciale (RCS), ressources très concessionnelles octroyées par l'État à l'AFD via le programme 853 « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » de la mission « Prêts à des États étrangers ».

Cette conversion est essentielle au déploiement de l'activité de l'AFD, dans le respect du cadre prudentiel auquel elle est soumise en tant que société de financement. En effet, du fait d'une évolution législative au niveau de l'Union européenne (entrée en vigueur du règlement européen CRR2), depuis juin 2021, les RCS ne sont plus prises en compte au titre des fonds propres pour le calcul du ratio grands risques auquel l'Agence est soumise, et qui limite à 25 % des fonds propres au maximum son exposition sur une géographie).

Ce programme créé en loi de finances pour 2021 comporte une action unique. En 2024, il est doté en autorisations d'engagement et en crédits de paiement d'un montant égal aux versements de RCS à l'AFD effectués en 2024, à mesure des décaissements par l'AFD des prêts concessionnels aux États étrangers adossés à la RCS soit 150 M€. Symétriquement, ces prêts sont remboursés de façon anticipée par l'Agence sur le programme 853, de sorte que l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'État.

La dotation de l'Agence transite par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » qui est préalablement abondé en recettes via le programme 365.

Les crédits du présent programme permettent d'honorer les engagements du programme 110 « Aide économique et financière au développement » et du programme 853. En conséquence, les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants sont communs aux programmes 110 et 853. Ils sont donc intégrés en totalité dans le projet annuel de performance du programme 110.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000	150 000 000	150 000 000 150 000 000	150 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	150 000 000 (hors titre 2)		150 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000	150 000 000	150 000 000 150 000 000	150 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	150 000 000 (hors titre 2)		150 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	

### 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000 150 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>		<b>150 000 000</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>		<b>150 000 000</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	150 000 000	0	0	150 000 000	0
Prêts et avances	0	150 000 000	0	0	150 000 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>150 000 000</b>			<b>150 000 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement		150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000		150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>150 000 000</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>150 000 000</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>150 000 000</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>150 000 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 - P4) <b>150 000 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) <b>0</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2)</b> <b>0</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>150 000 000</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>-150 000 000</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>150 000 000</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>150 000 000</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5)</b> <b>0</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement		150 000 000 150 000 000	<b>150 000 000</b> <b>150 000 000</b>		150 000 000 150 000 000	<b>150 000 000</b> <b>150 000 000</b>

### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

### ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		150 000 000		150 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		150 000 000		150 000 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	150 000 000		150 000 000	
Prêts et avances	150 000 000		150 000 000	
<b>Total</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>

La présente ouverture de crédits permet à l'État de renforcer les fonds propres de l'Agence française de développement (AFD), par conversion de ressources à conditions spéciales (RCS), actuellement éligibles en fonds propres complémentaires dit « Tier 2 » (T2), en fonds propres de base dit « Tier 1 » (T1).

Les crédits ont été ouverts en loi de finances initiale pour 2024 sur le titre 7 « Dépenses d'opérations financières », la finalité de la dépense étant de procéder à la recapitalisation de l'AFD. Toutefois, cette opération a été réalisée via le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE) : dans ce cadre, le transfert des crédits effectué du programme 365 vers le programme 731 du CAS PFE constitue une dépense de titre 3 (mouvement comptable sur le compte 62).



PROGRAMME 209  
**Solidarité à l'égard des pays en développement**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Anne GRILLO

Directrice générale de la mondialisation

Responsable du programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

Les défis mondiaux sont au cœur de la diplomatie du XXI<sup>e</sup> siècle et concernent l'ensemble des pays. Ils nécessitent une approche multilatérale, concertée et coordonnée. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) participe à cet effort collectif, en mettant en œuvre, dans le cadre du programme 209, les engagements internationaux de la France à faire régresser les inégalités mondiales, à mettre en place des réponses humanitaires et des actions de stabilisation face aux crises, à faire progresser les droits humains, et à promouvoir la protection des biens publics mondiaux. Ces priorités de la politique d'investissement solidaire et durable de la France ont été réaffirmées par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, puis, au cours de l'année 2023, par les orientations du Conseil présidentiel du développement (CPD) et du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).

Le programme 209 « *Solidarité à l'égard des pays en développement* » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères constitue, avec le programme 110 « *Aide économique et financière au développement* », du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), le cœur de la mission budgétaire « Aide publique au développement ». Ce sont les principaux outils de mise en œuvre de la politique de développement de la France.

Le programme 209 concentre plus particulièrement les moyens d'intervention en dons — don-projet AFD, aide-projet du MEAE (Fonds Équipe France – FEF), aides budgétaires, crédits de gestion et sortie de crise (Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation – FUHS, aide alimentaire programmée), volontariat, soutien aux organisations de la société civile (OSC) — permettant d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et d'œuvrer en faveur d'un développement durable dans les pays bénéficiaires.

Les actions du programme 209 s'articulent autour de trois canaux :

- la coopération bilatérale, gérée soit par le MEAE (FEF, crédits de gestion et sortie de crise du FUHS, aide alimentaire programmée, expertise technique, fonds de soutien aux dispositifs de volontariat, à la société civile et à la coopération décentralisée), soit par des opérateurs, dont le groupe AFD ;
- la coopération multilatérale, reposant sur les contributions volontaires aux agences et programmes des Nations Unies, les fonds verticaux répondant à nos priorités et les contributions à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ;
- la coopération européenne (instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale 2021-2027 financé dans le cadre de la contribution générale de la France au budget de l'Union européenne).

La Directrice générale de la mondialisation est responsable du programme 209. Une partie des crédits est également mise en œuvre par la direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie, la direction de la coopération de sécurité et de défense et le centre de crise et de soutien du MEAE.

### 1. Renforcer l'investissement dans les biens publics mondiaux et en concentrer l'aide sur les pays les moins avancés (PMA) dans une logique de meilleure lisibilité.

Les engagements en matière de solidarité internationale de la loi de programmation du 4 août 2021 ont été réaffirmés à l'occasion du CPD du 5 mai 2023, puis dans les conclusions du CICID publiées le 18 juillet, qui actent le passage d'une logique d'aide à une logique « d'investissement solidaire et durable » (ISD). Cette approche se veut plus flexible, en réponse aux besoins des populations locales et cohérente avec nos intérêts mutuels.

Sur le plan géographique, la liste fixant des pays prioritaires a été supprimée, et remplacée par l'engagement de consacrer au moins 50 % de l'effort financier bilatéral de l'État au groupe des pays les moins avancés (PMA). C'est un signal clair de mobilisation vers les partenaires qui concentrent les défis et les besoins.

Sur le plan sectoriel, dix objectifs politiques prioritaires ont été définis (cf. Annexe). Ils constituent la matrice de l'action de la France dans les pays partenaires. Parmi ces priorités, plusieurs peuvent être mises en avant :

- **Santé** : nos efforts se concentrent sur les fonds verticaux : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), Unitaïd et Gavi - l'Alliance mondiale pour le vaccin .
- **Environnement et climat** : la France finance plusieurs initiatives pour assurer la mise en œuvre des engagements internationaux dans les pays partenaires (pour un total de 29 M€ en 2024), dont la Coalition de la Haute Ambition pour les Peuples et la Nature (biodiversité, 400 000 €), le fonds d'amorçage pour les partenariats pour la forêt, la nature et le climat (20 M€ de 2023 à 2027), le One Forest Vision (5 M€ de 2023 à 2027), l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (6 M€), le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (121 000 €). Pour la préservation du milieu marin, 800 000 € ont été versés au fonds mondial pour les récifs coralliens et plus de 900 000 € au Plan d'actions

pour une Méditerranée exemplaire (PAmex). La France s'est également mobilisée contre la désertification (500 000 € pour l'Accélérateur de la Grande muraille verte). En matière d'énergie verte, la France a contribué à l'Alliance solaire internationale (300 000 €) et à l'Accélérateur pour la sortie du charbon (200 000 €). Dans le domaine de l'adaptation au dérèglement climatique, la France a contribué à l'initiative CREWS pour la réduction des risques de catastrophes (8 M€) ;

- **Éducation** ; la France a renouvelé en 2021 son engagement au sein du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), principal fonds multilatéral dédié au financement de l'éducation de base (333 M€ sur 2021-2025, 3<sup>e</sup> bailleur). Nos priorités sont l'égalité de genre dans et par l'éducation, et l'Afrique francophone. En 2024, les versements au PME ont représenté 30,4 M€ (FSD compris) ;
- **Migrations** : la dimension migratoire est intégrée dans la politique de développement avec la stratégie interministérielle « migrations et développement » (2023-2030). Adossée aux cinq piliers du plan d'action conjoint de la Valette (PACV), cette stratégie vise à engager des actions sur la globalité du champ migratoire, depuis la lutte contre les causes profondes des migrations irrégulières jusqu'à l'accompagnement aux retours et réintégrations durables. Le groupe AFD est mobilisé dans ce cadre, de même que les financements européens ;
- **L'égalité de genre** demeure un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France, qui s'est dotée d'une diplomatie féministe en 2019. En 2024, les contributions multilatérales de la France dans ce domaine se sont poursuivies avec notamment 4,5 M€ pour l'initiative *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA) de la Banque africaine de développement, 4 M€ pour le Fonds mondial pour les survivant(e)s de violences sexuelles liées aux conflits, et 4,5 M€ pour le Fonds des femmes pour la paix et l'aide humanitaire. La France est en outre le premier financeur des organisations de la société civile féministes et des institutions gouvernementales pour les droits des femmes (135 M€ sur 2021-2022, données OCDE).

## 2. Renforcer les partenariats en faveur du développement économique et social.

La France promeut une politique d'ISD partenariale, qui reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs, notamment des collectivités territoriales, des organisations de la société civile (OSC) et des entreprises privées. Dans cet esprit, la loi du 4 août 2021 prévoit la tenue d'un conseil local de développement, présidé par l'ambassadeur ou l'ambassadrice, qui permet d'assurer la cohérence des efforts de l'ensemble des acteurs de « l'équipe France » à l'international. Les conclusions du CICID de juillet 2023 ont réaffirmé l'importance de ce pilotage de terrain.

Reconnaissant leur rôle sur le terrain, la France encourage et soutient les OSC dans la mise en œuvre de projets. L'APD transitant par les OSC s'est ainsi élevée à 927 M€ (11,8 % de l'APD bilatérale), dont 368 M€ via l'AFD, soit une augmentation de près de 25 % par rapport à 2022. Cette enveloppe comprend le dispositif I-OSC sur crédits du programme 209 (149,5 M€ en 2024, dont 7,7 % alloués à des OSC locales et 56 % dans les PMA).

Outil d'intervention directe du MEAE, les projets FEF, en partie mis en œuvre par les postes diplomatiques, ont bénéficié d'une enveloppe de 152 M€ en 2024[1]. Ce dispositif permet de mettre en œuvre dans des délais courts des projets de petite ampleur, centrés sur les notions d'impact immédiat et d'influence.

Le MEAE soutient en outre le volontariat international d'échange et de solidarité qui permet aux associations de mobiliser des ressources humaines au bénéfice de leurs partenaires ou directement sur leurs projets de terrain. En 2024, les crédits alloués au volontariat se sont élevés à 26,9 M€, témoignant d'une relation active entre l'État et les associations.

## 3. Porter les priorités stratégiques françaises dans la politique de développement européenne

La France joue pleinement son rôle de grand bailleur au sein des instances européennes, tant dans la définition des priorités (telles que la concentration sur les pays les moins avancés et les plus vulnérables) que des modalités de mise en œuvre.

Le cadre financier pluriannuel 2021-2027 marque la création de l'instrument unique pour le voisinage, la coopération au développement et la coopération internationale (NDICI). Cet instrument est abondé par la contribution française au budget général de l'UE. Le programme 209 continue néanmoins à être mobilisé jusqu'à épuisement du reste à liquider du Fonds européen de développement (265,3 M€ en 2024).

## 4. Améliorer l'efficacité et la transparence de l'aide

Votée dans un contexte de hausse des moyens et afin de répondre à un impératif démocratique, la loi du 4 août 2021 a prévu le renforcement de la transparence et de l'évaluation de la politique de développement française en créant une commission d'évaluation. Cette structure, qui ne s'est pas encore réunie, reste d'actualité dans un contexte budgétaire plus contraint. Le transfert de la responsabilité de sa mise en œuvre de la Cour des comptes au MEAE en avril 2024 devrait permettre un début effectif de ses travaux en 2025.

La transparence des données en matière d'APD est totale. Ainsi, les autorités françaises transmettent chaque année au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE les données statistiques de l'APD française, provenant de vingt-quatre programmes budgétaires différents, dans un format précis, défini par le CAD. Elles permettent de comparer les données entre bailleurs. Ces données sont mises en ligne en accès libre sur le portail unique de l'aide française ouvert depuis novembre 2022 ([data.aide-developpement.gouv.fr](https://data.aide-developpement.gouv.fr)).

[1] Inclut des versements à la Mansa et la FIDEMO.

---

**RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires**

INDICATEUR 1.1 : Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

INDICATEUR 1.2 : Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID

INDICATEUR 1.3 : Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires

**OBJECTIF 2 : Renforcer les partenariats**

INDICATEUR 2.1 : Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale

INDICATEUR 2.2 : Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises

INDICATEUR 2.3 : Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

**OBJECTIF 3 : Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens**

INDICATEUR 3.1 : Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises

**OBJECTIF 4 : Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide**

INDICATEUR 4.1 : Frais de gestion du programme 209

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires

### INDICATEUR

#### 1.1 – Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	39,8	46,3	42,3	26,5	absence amélioration	41,4
Part des crédits bilatéraux pour le climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)	%	20,7	22,9	19,7	22,58	cible atteinte	19,1
Part des crédits bilatéraux pour l'éducation	%	10	15,4	12,8	9,4	absence amélioration	12,8
Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	34	30,3	47,5	46,7	amélioration	47,3
Part des crédits bilatéraux pour la santé	%	14,2	15,5	16,1	14,3	absence amélioration	16,2

#### Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 : « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 - Objectif 6 « Gestion et sortie de crise » (Enveloppes : Aide budgétaire post conflit/sortie crise, FUH et Aide alimentaire programmée) et FAV/Minka.

Périmètre : P209.

**Sous-indicateurs 2 à 5 : « Part des crédits bilatéraux pour [...] »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoires d'APD 2024 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaires du tendancier du P209.

Chaque indicateur se calcule comme suit :

- Dans les données d'APD, calcul de la part du secteur CICID ou du marqueur CAD dans :
  - L'APD en don-projet déclarée par l'AFD
  - L'APD bilatérale déclarée par le MEAE sur le P209
- Ces pourcentages sont rapportés aux données du tendancier du P209, respectivement sur :
  - Les CP de l'enveloppe « don-projet AFD » (OB 3)
  - Les CP bilatéraux du P209 déclarés en APD par le MEAE
- Les montants obtenus sont additionnés pour obtenir le montant total (estimé) des crédits bilatéraux du P209 dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD.
- Calcul de la part de ces montants dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD sur l'APD bilatérale du P209 (tendancier).

Périmètre : P209.

Précisions méthodologiques propres au marqueur « genre » :

Dans le cadre de l'exercice annuel de déclaration des données d'APD auprès du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les pays membres examinent **chaque projet/programme bilatéral et constatent si celui-ci contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes** à l'aide d'un système de notation à trois valeurs (marqueurs CAD 0, CAD 1 et CAD 2) :

- **Le marqueur CAD 2 est attribué si l'égalité femmes-hommes constitue l'objectif principal du projet** (exemple : projet principalement conçu pour prévenir la violence fondée sur le sexe dans les situations de conflit et/ou y répondre) ;
- **Le marqueur CAD 1 est attribué si l'égalité femmes-hommes est un objectif important du projet**, sans pour autant constituer le principal motif de sa mise en œuvre (exemple : projet visant à assurer l'approvisionnement d'une localité en eau potable, qui comporte des objectifs et des activités spécifiques pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder aisément et en toute sécurité aux installations de distribution de l'eau potable) ;
- **Le marqueur CAD 0 est attribué si le projet a été examiné au regard du marqueur mais qu'il ne vise pas l'objectif de l'égalité homme-femmes** (exemple : un projet ferroviaire pour lequel l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un objectif délibéré, et qui ne comporte pas d'activités expressément destinées à réduire les inégalités fondées sur le sexe ou à accroître l'autonomie des femmes).

## ANALYSE DES RESULTATS

### **Sous-indicateur 1 : « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

La cible de 42,3 % n'est pas atteinte, en 2024, du fait de la diminution des crédits du FUHS et de la diminution de la part des crédits bilatéraux (alloués aux OSC), au profit des OI (canal multilatéral), dans le cadre de l'Aide alimentaire programmée (AAP), apparentés à des crédits d'aide humanitaire ou de stabilisation. En 2024, le budget total de l'AAP s'est élevé à 182,5 M€ dont 51,2 M€ alloués à des OSC (ONG et CICR), soit 28 % de l'enveloppe total avec ACF en tant que première ONG servi au titre de l'AAP (plus de 13 M€).

Il convient de signaler que la part des crédits dédiés à la prévention des crises et à la réponse aux fragilités à travers des actions d'appui au développement (fonds paix et résilience Minka, mis en œuvre par l'AFD) diminue, du fait : i) de la suspension des actions de coopération au développement impliquant les États du Burkina Faso, Mali et Niger, ii) d'une phase de réflexion sur la refonte du fonds Minka qui devrait faire l'objet d'un nouveau cadrage stratégique en 2024, en cohérence avec le renouvellement de la stratégie prévention résilience et paix durable. Ainsi, alors que 230 M€ avaient été engagés à travers Minka en 2022, seuls 134 M€ ont été engagés en 2023 (63,5 M€ au Sahel, 55 M€ au Moyen-Orient, 15,5 M€ au Mozambique et dans le Golfe de Guinée).

### **Sous-indicateur 2 : « Part des crédits bilatéraux pour le sujet climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio) »**

La cible de 19,7 % est atteinte en 2024 pour la troisième année consécutive. Ce dépassement de près de 3 points s'explique principalement par un meilleur renseignement du marquage « climat » des projets de l'AFD et le maintien d'une priorisation climat des projets. Après deux années consécutives (2022 et 2023) où la France avait dépassé sa cible de +1 % et +3 %, le chiffre 2024 traduit le maintien d'un engagement de la France en faveur de la lutte contre le changement climatique. La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du rehaussement de l'ambition pour le climat. L'engagement de l'AFD d'avoir 50 % de projets à co-bénéfice climat devrait se traduire dans les prochaines années par une augmentation de la part d'APD marquée « climat », au fur et à mesure des décaissements. De plus, le groupe AFD s'est également engagé à avoir une activité « 100 % compatible avec l'Accord de Paris » : ses interventions sont cohérentes avec les trajectoires d'un développement bas carbone et résilient au sein des pays partenaires. La France maintient son objectif de 6 Md€ de financement climat dont un tiers en faveur de l'adaptation climatique jusqu'en 2025.

### **Sous-indicateur 3 : « Part des crédits bilatéraux pour l'éducation »**

La cible de 12,8 % n'est pas atteinte en 2024. La part des crédits bilatéraux alloués à l'éducation en 2024 s'élève seulement à 9,4 %, en baisse par rapport à l'année 2023 (15,4 %). Cette diminution des crédits bilatéraux s'explique notamment par la suspension des interventions du Groupe AFD dans les pays du Sahel et l'arrivée à terme des contrats de désendettement et de développement (C2D). L'éducation demeure un des 10 objectifs de la politique française d'investissement solidaire et durable, réaffirmée en 2023 par le Conseil présidentiel de développement (CPD) et le comité interministériel de coopération internationale et développement (CICID).

**Sous-indicateur 4 : « Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre) »**

Bien que la cible de 47,3 % ne soit pas atteinte, la réalisation 2024, avec 46,7 % des crédits bilatéraux alloués à l'égalité de genre (notés CAD 1 et 2 selon le marqueur genre de l'OCDE), est en nette progression par rapport à l'année précédente (30,3 %). Ce progrès net est le résultat d'une politique volontariste du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que de l'Agence française de développement, premier et second pourvoyeur d'APD bilatérale, pour systématiser le marquage genre des projets et des financements. L'aide-projet de l'AFD répond de façon croissante aux objectifs en matière d'égalité, en passant de 50 % à 57 %.

Il faut toutefois souligner que la part des crédits du MEAE dédiés à l'égalité de genre (42 %) demeure structurellement limitée en raison du type d'outils et de dispositifs financés par le P209. En effet, une partie significative des contributions volontaires aux organisations internationales, des frais administratifs, ou encore des crédits généraux consacrés aux opérateurs, ne peuvent pas faire l'objet d'un marquage « genre » au sens de l'OCDE. Il faut également rappeler que le MEAE, notamment via le Centre de crise et de soutien CDCS, finance une assistance matérielle et humaine qu'il est difficile de considérer comme répondant à des problématiques d'égalité de genre.

Ainsi, si les crédits bilatéraux alloués aux bourses à destination d'étudiants en provenance de pays en développement sont marqués « genre » à 78 %, les crédits relevant des opérateurs Proparco et Bpifrance intègrent en moindre mesure le genre, soit respectivement 25 % et 24 %. Sur le périmètre d'aide bilatérale programmable, le niveau général de marquage genre (0, 1 ou 2) est très satisfaisant avec 96 % de crédits marqués.

**Sous-indicateur 5 : « Part des crédits bilatéraux pour la santé »**

La part des crédits bilatéraux pour la santé s'élève à 15,5 % des crédits du programme 209 en 2023, en hausse par rapport à la réalisation en 2022 (+1,3 points). Cette hausse s'explique principalement par la hausse relative du secteur de la santé dans les dons-projets de l'AFD après la baisse constatée de la part-santé en 2022 (14,2 % contre 21 % en 2021), du fait de la sortie de la pandémie mondiale de Covid-19 (l'importance de la part-santé en 2020-2021 s'expliquant par les interventions fortes menées face à la crise de Covid-19). Parmi les projets portés par le programme 209, la France finance également plusieurs initiatives mises en œuvre par le Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation (FUHS) dans de nombreux pays (notamment en Syrie pour 8 M€). Elle a également versé en 2024 via le P209 114,4 M€ en AE et 76,4 M€ en CP à Expertise France pour la mise en œuvre de L'Initiative, programme bilatéral d'assistance technique et de financement de projets, au titre de la contribution 2023-2025 au Fonds mondial.

La santé mondiale est ainsi un des 10 objectifs de la politique française d'investissement solidaire et durable, réaffirmée en juin-juillet 2023 par le Conseil présidentiel de développement et le comité interministériel de coopération internationale et développement. L'action de la France en la matière vise à renforcer la résilience face aux risques sanitaires, y compris les pandémies, en investissant dans les systèmes de santé primaires et en soutenant la formation des soignants dans les pays fragiles.

L'action internationale de la France en matière de santé passe en majorité par des canaux multilatéraux (Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme ; Gavi – Alliance du vaccin ; Unitaid notamment). Outre la lutte contre les maladies infectieuses et le soutien au renforcement de l'immunisation, il existe de nombreuses priorités bilatérales, à savoir la santé maternelle, néonatale et infantile, la lutte contre les maladies non-transmissibles, la coopération hospitalière internationale, la prise en compte des déterminants individuels, sociaux, économiques et environnementaux de la santé, la lutte contre la malnutrition ainsi que la sécurité sanitaire internationale.

## INDICATEUR

### 1.2 – Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	14	28	16,04	23,35	cible atteinte	17,7
Part des crédits multilatéraux pour l'éducation	%	8,4	11,6	8,8	9,83	cible atteinte	7,2
Part des crédits multilatéraux pour la santé	%	55,2	59,3	53,8	51,05	absence amélioration	47,8

#### Commentaires techniques

La « Coopération communautaire » financée via le P209 (FED) est exclue du périmètre de cet indicateur. Elle fait l'objet d'un indicateur distinct.

#### Sous-indicateurs 1, 2 et 3 : « Part des crédits multilatéraux pour [...] »

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Le volume des contributions multilatérales effectuées sur le programme 209 pour chaque secteur est rapporté à l'ensemble des contributions multilatérales du P209 + FSD. Les contributions prises en compte sont :

- Stabilité et fragilités à HCDH, HCR, PAM, UNRWA, UNICEF, FAO, CICR, PNUD, BCAH, OIM, Békou, FRIT ;
- Éducation à PME, UNICEF, OIF, ONU Femmes, Afawa, UNESCO, Mukwege ;
- Santé à OMS, FMSTP, UNITAID, IFFIM/GAVI, ONUSIDA, FNUAP, Muskoka.

## ANALYSE DES RESULTATS

### Sous-indicateur 1 : « Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

La cible de 16 % en 2024 est atteinte grâce à l'augmentation de la part des crédits alloués aux OI en 2024, et notamment au PAM, dans le cadre de l'Aide alimentaire programmée (AAP). En 2024, le budget total de l'AAP s'est élevé à 182,5 M€ dont 130,7 M€ (+12 % par rapport à 2023) alloués à des OI (PAM, UNICEF, UNRWA, FAO, OIM), soit 72 % de l'enveloppe total avec le PAM en premier bénéficiaire de l'AAP (plus de 107 M€).

### Sous-indicateur 2 : « Part des crédits multilatéraux pour l'éducation »

La cible de 8,8 % en 2024 est atteinte, et même dépassée de 1 point. En 2024, la France a versé 21,5 M€ en CP au Partenariat mondial pour l'éducation (PME), principal fonds multilatéral de financement de l'éducation de base, au titre du programme 209. Elle a également versé 2 M€ à l'Initiative Priorité à l'Égalité, coordonnée par l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) de l'UNESCO et l'Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles (UNGEI). Cette initiative, qui a démontré des résultats concluants via notamment le développement d'outils et de formations favorisant l'intégration du genre dans les plans sectoriels éducation, est mise en œuvre dans 8 pays d'Afrique subsaharienne. Elle a enfin versé 1 M€ à l'IIEP même, seule organisation internationale spécialisée ayant pour mission d'apporter son concours à l'élaboration des politiques éducatives, à la planification et à la gestion de l'éducation, ainsi qu'1 M€ à UNGEI, qui joue un rôle pionnier dans la promotion d'une action collective en faveur de l'égalité de genre dans l'éducation.

Malgré son engagement sur le secteur de l'éducation au niveau multilatéral, la France dispose de moyens en baisse : En effet, la part des crédits multilatéraux pour l'éducation était en nette diminution sur l'année 2024, en déclin par rapport au réalisé de 2023, qui était de 11,6 %.

L'engagement de la France en matière d'éducation de base a été néanmoins réaffirmé par le lancement, en 2024, de sa Stratégie internationale en matière d'éducation de base (2024-2028).

### Sous-indicateur 3 : « Part des crédits multilatéraux pour la santé »

En 2024, 59,3 % des crédits multilatéraux du P209 et du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) gérés par le MEAE ont été consacrés à la santé. Ce sont 90 % de ces mêmes crédits alloués à la santé par le MEAE qui financent notre contribution au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose (FMSTP), à GAVI et à la facilité internationale d'achat de traitements (UNITAID) – auxquels s'ajoute la contribution à l'IFFIM qui finance GAVI, et l'Alliance du Vaccin, apportée depuis l'enveloppe du P384 gérée par la DG-Trésor. Ainsi en 2024, la France a versé 426,6 M€ au FMSTP dont 393,1 M€ via le FSD et 33,5 M€ en CP via le P209. Elle a également versé via le P209 114,4 M€ en AE et

76 351 899 € en CP à Expertise France pour la mise en œuvre de L'Initiative. Parmi les autres contributions notables de la France en santé mondiale figure notre contribution volontaire à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avec un versement de 36,8 M€ sur le programme 209 en 2024.

La France a en effet fait de la santé un axe majeur de son action au niveau international, engagée pour le renforcement des systèmes de santé, la promotion de la couverture santé universelle, la lutte contre les maladies, la production régionale, la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs, ainsi que le soutien à la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents. En 2021 lors du Forum Génération Égalité, la France s'est engagée à contribuer au Fonds français Muskoka pour la santé maternelle et infantile à hauteur de 10 M€ par an jusqu'en 2026. En septembre 2022 par la voix du président de la République, la France s'est engagée à verser au FMSTP une contribution de 1,596 Md € pour le triennal 2023-2025, en hausse de 23 %, dont 20 % de cette contribution est allouée à Expertise France pour la mise en œuvre de L'Initiative, le programme bilatéral d'assistance technique aux pays récipiendaires du Fonds mondial pour le renforcement de leurs systèmes de santé dans la lutte contre les maladies.

La France est également le premier bailleur d'UNITAID et s'était engagée à une contribution pluriannuelle de 255 M€ sur la période 2023-2025, apportée intégralement depuis le FSD (part MEAE). La France est le 6<sup>e</sup> contributeur souverain à GAVI, en incluant sa contribution mécanisme Covax (COVID-19 Vaccines Global Access) : elle s'est engagée à financer GAVI à hauteur d'au moins 500 M€ sur la période 2021-2025 dont 250 M€ supplémentaires apportés depuis le programme 209, le reste provenant d'engagements antérieurs. A cela s'ajoute depuis 2020 une contribution française à l'Act-A par le mécanisme COVAX totalisant 300 M€ à ce jour, avec 33 M€ décaissés en 2024. Au titre de ces engagements, la France a ainsi apporté 83 M€ à GAVI en 2024 dont 50 M€ et 33 M€ au titre de sa contribution au mécanisme Covax. De plus, la France s'est engagée à contribuer à hauteur de 50 M€ au Fonds de lutte contre les Pandémies (fonds d'intermédiation financière hébergé à la Banque mondiale) sur la période 2022-2025, dont 10 M€ apportés en 2024 depuis le P209.

## INDICATEUR

### 1.3 – Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires	%	33,1	26,3	Non déterminé	25	donnée non retenue	Non déterminé

#### Commentaires techniques

Les pays prioritaires figurent parmi la liste de 19 pays définis par le CICID de février 2018.

#### Sous-indicateur 1 : « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données d'APD 2024 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

Composante multilatérale : L'APD multilatérale imputée à destination des pays prioritaires se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM à ces pays, en % de l'APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée à cette OM par la France via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD.

Cet indicateur est calculé sur près de 80 % du périmètre (crédits bilatéraux et multilatéraux). Il inclut seulement 70 % du périmètre multilatéral (réalisation 2024) étant donné que toutes les OM auxquelles la France contribue ne déclarent pas leur APD auprès du CAD de l'OCDE. Il n'est donc pas possible de ventiler par géographie les contributions françaises à ces organisations (30 % du périmètre).

## ANALYSE DES RESULTATS

### Sous-indicateur 1 : « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »

En 2023, près de 25 % des crédits du programme 209 ont été destinés aux pays anciennement prioritaires de la politique de développement française. Il convient toutefois de préciser que cette liste, qui comptait dix-neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, ainsi qu'Haïti), a été

supprimée par le CICID du 18 juillet 2023. Conséquemment, aucune cible n'a été fixée pour l'année 2024. Le principe d'une liste de pays prioritaires a été remplacé par un objectif de mobilisation de 50 % de l'effort financier bilatéral de l'État dès 2024 au profit du groupe des pays les moins avancés (PMA) défini selon des standards internationaux. Ce nouvel objectif est destiné à clairement signifier la volonté des autorités françaises de concentrer nos efforts sur les pays les plus pauvres, qui cumulent les défis.

## OBJECTIF

### 2 – Renforcer les partenariats

## INDICATEUR

### 2.1 – Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale	%	7,8	Non connu	8	10,9	cible atteinte	300

#### Commentaires techniques

##### Sous-indicateur 1 : « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »

Atteinte de la cible : Donnée non renseignée

**Source de données** : Les données sont collectées par DGM/DCTCIV pour le MEAE auprès de : (par ordre d'importance) le groupe Agence française de développement, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les collectivités territoriales, les autres ministères.

**Mode de calcul** : Montant des subventions publiques attribuées directement sur les crédits de l'APD bilatérale de la France, aux organisations de la société civile (OSC) / montant de l'APD bilatérale de la France.

Le montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale française représente la somme des subventions attribuées sur les crédits 209 — et une partie des crédits 185 (si dans un pays en développement pour une action de développement) — aux organisations de la société civile (OSC) françaises et étrangères.

Le recensement effectué par DCTCIV a permis de régler les différences entre le mode de calcul de l'OCDE et celui du Département, les chiffres de la DGM/DCTCIV faisant aujourd'hui foi.

**Périmètre** : Les OSC sont définies par le CAD de l'OCDE comme suit : ONG (dont les réseaux et plateformes), fondations, sociétés coopératives, syndicats et toute entité *ad hoc* établie afin de collecter des fonds pour un but spécifique ; en incluant les organisations françaises, locales et internationales.

Cet indicateur est calculé en année N sur la base des décaissements de l'année N-1. Les indications renseignées dans ce document pour l'année 2024 sont donc une prévision des chiffres qui seront consolidés en juin 2025. Ce document permet en revanche de renseigner les chiffres consolidés pour l'année 2023.

## ANALYSE DES RESULTATS

##### Sous-indicateur 1 : « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »

Les chiffres transmis pour 2024 sont encore prévisionnels à ce stade et basés sur différents scénarios au meilleur de la connaissance des services à la date de transmission. En 2025, l'indicateur devrait être transformé pour refléter l'évolution de l'agrégat APD-OSC par rapport à son niveau de 2017 en base 100. Ceci permettra de stabiliser la cible qui était fortement dépendante du montant de l'Aide bilatérale française.

## INDICATEUR

## 2.2 – Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises	base 100 en 2018	172	160	160	160	cible atteinte	160

## Commentaires techniques

## Sous-indicateur 1 : « Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »

**Sources des données** : Les données sont collectées auprès des différents services du MEAE, bailleurs des collectivités territoriales françaises au titre du P.209 et consolidées par la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCT-CIV) en année N, sur la base des décaissements de l'année N-1.

**Mode de calcul** : 100 = année de base 2018 = APD support du P209 transitant par les collectivités territoriales françaises *via*, en particulier, les appels à projets de la DCT-CIV et les subventions aux associations faitières œuvrant à l'internationalisation des territoires. La réalisation pour 2018 est de 100 = 6,8 M€.

**Périmètre** : Le sous-indicateur comptabilise l'APD support de l'État – sur le P209 – transitant par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, reconnus comme tel par le code général des collectivités territoriales. Il comptabilise donc la principale source de financement des collectivités françaises pour leur action extérieure, les appels à projets et les soutiens financiers (financement de mission, etc.) de la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCT-CIV) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

**Sont exclues du périmètre** :

- > L'APD transitant par les associations faitières de collectivités (Régions de France, France urbaine, Assemblée des départements de France, Association des maires de France, Cités Unies France et Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe) et leurs associations thématiques (Fédération nationale des parcs naturels régionaux, PS-Eau, etc.) sur budget DCT-CIV ;
- > Les délégations de la DCT-CIV aux postes diplomatiques pour organiser des assises bilatérales de la coopération décentralisée ;
- > L'APD transitant par les collectivités territoriales françaises *via* la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) gérée par l'AFD sur du budget « taxe sur les transactions financières » et non sur le P209.

## ANALYSE DES RESULTATS

## Sous-indicateur 1 : « Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »

L'enveloppe, sur le programme 209, dédiée à la coopération décentralisée attribuée à la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile pour 2024 a été fixée à 13 M€ après mise en réserve. La consommation finale est de 13,7 M€, soit 105,3 % du budget notifié. Cet écart est dû notamment aux dépenses imprévues dans le cadre du chantier de refonte de la plateforme CNCD en fin de gestion.

La part des crédits de la DCTCIV destinée à soutenir l'engagement des collectivités territoriales françaises (CTF) en matière d'APD, en complément de l'action de l'AFD, s'élève à 12,7 M€ en 2024. Les crédits de la DCTCIV déployés dans le cadre d'appels à projets ouverts aux CTF et à leurs associations augmentent et reflètent cette tendance haussière de l'APD transitant par les collectivités territoriales. Sur l'ensemble des appels à projets en 2024, 132 projets ont été présentés et 92 acceptés, soit un taux d'acceptation de 69,7 %.

En outre, nos prévisions d'une évolution positive de l'indice cible à 160 (sur une base de 100 correspondant à l'année 2018) ont été atteintes.

En parallèle, la DCTCIV a poursuivi le suivi et la mise en paiement des cofinancements engagés au titre des appels à projets pluriannuels antérieurs, initiés entre 2019 et 2023, pour un montant total de 3,3 M€. Au total, ce sont donc 205 dossiers qui auront été traités par la DCTCIV au cours de l'année 2024 dans le cadre de ses appels à projets. Ainsi, la DCTCIV a délégué 9,6 M€ de crédits par l'intermédiaire des SGAR en 2024.

En complément, la montée en puissance du programme « Clés en main » avec l'appui de l'opérateur France Volontaires, a donné lieu à un décaissement de 949 192 € en 2024 pour financer le programme « Territoires volontaires ».

Parmi les dispositifs de soutien plébiscités en 2024, les appels à projets thématiques, bilatéraux et généralistes ont suscité un intérêt certain de la part des CTF. On notera notamment le lancement d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt dédié à la francophonie, dont les engagements s'élèvent à 192 000 € pour l'année 2024. L'appel à projets dédié au sport a, quant à lui, donné lieu à 1 092 333 € d'engagements pluriannuels. Ces appels à projets s'inscrivent dans les priorités françaises de l'année 2024 définies autour des Jeux olympiques et paralympiques et du Sommet de la francophonie de Villers-Cotterêts.

## INDICATEUR

### 2.3 – Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	347	433	400	411	cible atteinte	470
Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	215	279	342	448,7	cible atteinte	450

#### Commentaires techniques

##### Sous-indicateur 1 : « Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne »

Sources des données : AFD

Il s'agit ici uniquement des données concernant l'AFD, directement transmises par l'AFD.

Ensemble des fonds délégués par les autres bailleurs (inclus les prêts, subventions et garanties) reçus et octroyés par l'AFD et Proparco.

##### Sous-indicateur 2 : « Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »

Sources des données : Expertise France

Il s'agit ici uniquement des données concernant Expertise France.

## ANALYSE DES RESULTATS

### Sous-indicateur 1 : « Volume de l'activité de l'opérateur AFD en gestion déléguée par l'Union européenne »

En 2024, la cible de 400 M€ de gestion de fonds délégués par l'Union européenne (UE) a été atteinte et même dépassée avec une réalisation de 411 M€.

Le contexte européen a été marqué en 2024 par le renouvellement des institutions européennes et l'atterrissage de la revue à mi-parcours (RMP) de la programmation 2021-2027 pour les régions Afrique subsaharienne, Amérique latine Caraïbes et Asie Pacifique. La RMP a confirmé la baisse des enveloppes nationales, un retour aux enveloppes régionales notamment au bénéfice d'investissements en mixage et garanties (priorité *Global Gateway*) et la création de la facilité Ukraine de 50 Md€ confortant ainsi le volume important alloué aux garanties EFSD+ au détriment du mixage (7,8 Md€ vs 1,5 Md€ pour cette facilité). Dans ce contexte, l'agence poursuit sa mobilisation des facilités de mixage auprès des instances européennes en obtenant 243 M€ qui permettront l'octroi de 2,07 Md€ de prêts. Aussi, les engagements de l'AFD sur délégations de fonds européens restent ainsi stables à plus de 411 M€ pour 47 opérations, tandis qu'ont été signées 33 nouvelles conventions de contribution représentant 267 M€.

En ce qui concerne les garanties EFSD+, l'année s'est conclue par l'atterrissage des longues négociations avec la CE pour les programmes FastCities et AccelerEt de l'AFD mais aussi Impact + pour PROPARGO qui déploie en 2024 19 M€ de garanties sur ses programmes EFSD en cours. L'année 2025 devrait voir les premières garanties EFSD+

mobilisées par le Groupe (pour mémoire représentant 552 M€) déployées avec un effet de levier proche de 2 en moyenne sur le volume des prêts/equity éligibles tandis qu'en parallèle seront négociées des enveloppes complémentaires (top-up) sur les programmes déjà existants.

En 2024, l'AFD a engagé 325 M€ sur fonds d'autres bailleurs délégués que l'UE. Ce montant exceptionnel s'explique notamment par l'octroi de 92 M€ en faveur du méga projet Aqaba de désalinisation en Jordanie sur fonds de l'USAID, confiés à l'AFD en 2018. La situation que connaît actuellement l'Agence américaine pose la question de la réelle disponibilité de ces fonds. L'AFD mobilise toujours avec succès les fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (114 M€) et du Fonds vert climat (89 M€). A noter que l'Agence a bénéficié en 2024 de l'octroi par le Board du FVC du programme E-motion (180 M€) désormais en cours de formalisation. Ce programme est, après le TFSC (240 M€) et PEEB COOL (220 M€), le troisième programme d'envergure obtenu du FVC, mêlant délégations de prêts et de dons.

**Sous-indicateur 2 : « Volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »**

En 2024, le compteur des signatures d'Expertise France avec l'UE est de 448,7 M€, constitué à 95 % de gestion indirecte (*contribution agreement*), les 5 % restant se portant sur des jumelages et des prestations de service. L'UE demeure le premier bailleur de l'agence en exécution (44 % du chiffre d'affaires en 2024) mais la proportion des financements européens dans l'exécution 2024 se réduit en comparaison de 2023 (44 % contre 48 %) traduisant la montée en puissance des ministères français (29 %) et de l'AFD (23 %) depuis 2019.

Le volume de l'activité de l'opérateur Expertise France en gestion déléguée par l'Union Européenne est conforme aux sous-jacents de la trajectoire d'activité inscrite dans son contrat d'objectifs et de moyens 2024-2026. La trajectoire de croissance repose notamment sur une mobilisation plus importante des fonds européens, grâce aux effets leviers du fonds de soutien et du fonds de cofinancement. S'agissant de leviers d'action ou action concrète, 1/4 de ce volume repose sur la mobilisation du fonds de cofinancement mis à disposition par l'État, démontrant la pertinence du dispositif comme levier de positionnement et de négociation auprès des délégations européennes.

**OBJECTIF**

3 – Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens

**INDICATEUR****3.1 – Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France	%	24,15	29	25,22	24,9	absence amélioration	26,36
Part des versements du FED pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	7,03	7	9,29	7,41	amélioration	9,65
Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio)	%	17	18	11,93	16	cible atteinte	11,57
Part des versements du FED pour l'éducation	%	3,55	3	3,22	3,01	amélioration	3,46
Part des versements du FED pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	43,58	45	23,12	36,46	cible atteinte	23,9
Part des versements du FED pour la santé	%	3,78	3	6,87	3,93	amélioration	7,49

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : « Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises »**

**Sources des données :** Commission européenne, DG INTPA, Unité R2 – Planning, Budget, Reporting (données extraites du « Dashboard », plateforme interne de la Commission contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

La Commission n'étant pas en mesure de communiquer de données prévisionnelles, les montants indiqués pour les cibles 2024, 2025 et 2026 correspondent à la moyenne des données sur les trois années précédentes. Il convient de noter que la programmation du 11<sup>e</sup> FED (2014-2020) est arrivée à son terme et que les engagements ont définitivement été clôturés au 31 décembre 2020. Dès lors, les versements de 2022 et des années suivantes correspondent uniquement aux engagements pris jusqu'à fin 2020 et se poursuivront jusqu'à la clôture financière des programmes en cours. Le FED a fusionné, ainsi qu'une dizaine d'autres instruments européens de financement de l'aide au développement, au sein du nouvel instrument unique, l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI-Europe dans le monde), financé par le budget général de l'Union européenne pour la période 2021-2027.

**ANALYSE DES RESULTATS****Sous-indicateur 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : « Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises »****Sous-indicateur 1 : « Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France »**

En 2024, la part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France s'élève à 24,9 % (chiffre provisoire), en diminution par rapport à la cible 2024 (25,22 %). Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>e</sup> FED et des décaissements NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'APD européenne à destination des pays prioritaires de l'APD française. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, 29,2 Md€ seront affectés à des projets en Afrique subsaharienne, soit 37 %.

**Sous-indicateur 2 : « Part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités »**

En 2024, la part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités s'élève à 7,41 % (chiffre provisoire), en augmentation par rapport à la cible 2024 (9,29 %). L'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>e</sup> FED et des décaissements NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne affectée à la stabilité internationale et à la lutte contre les

fragilités. L'instrument NDICI finance notamment un pilier thématique pour la paix, la stabilité et la prévention des conflits. De même, le pilier de réaction rapide doit permettre à l'UE d'être réactive et efficace dans la prévention des conflits et des réponses à des situations de crise ou d'instabilité sur la période 2021-2027.

**Sous-indicateur 3 : « Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) »**

En 2024, la part des versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique s'élève à 16 % (chiffre provisoire), en augmentation par rapport à la cible 2024 (11,93 %). Cette hausse s'explique sans doute par une amélioration de la comptabilisation de cet indicateur par la Commission européenne.

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>e</sup> FED et des décaissements NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'APD européenne affectée à l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique. Dans le cadre de l'instrument NDICI un objectif de dépenses de 30 %, soit 24 Md€, a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du changement climatique. En 2023 (dernières données disponibles), 25 % des financements engagés au titre du NDICI ont été alloués à la réalisation des objectifs en matière de climat et d'environnement. Cet écart par rapport à la cible de 30 % s'explique avant tout d'après la Commission européenne par la priorité donnée à la lutte contre la pandémie et au retard pris dans l'adoption de la programmation dans le Voisinage.

**Sous-indicateur 4 : « Part des versements du FED pour l'éducation »**

En 2024, la part des versements du FED pour l'éducation s'élève à 3,01 % (chiffre provisoire), un chiffre stable par rapport à la cible 2024 (3,22 %). On constate dès lors une constante des décaissements de l'UE en faveur de cette priorité.

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>e</sup> FED et des décaissements NDICI ne devraient pas impacter non plus le volume de l'aide publique au développement européenne pour l'éducation. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, un objectif de dépenses de 20 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du développement humain, soit 16 Md€, qui inclut le secteur de l'éducation. En 2023 (dernières données disponibles), 12,9 % des financements engagés au titre du NDICI ont ainsi contribué à la cible éducation.

**Sous-indicateur 5 : « Part des versements du FED pour le sujet égalité hommes/femmes »**

En 2024, la part des versements du FED pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes s'élève à 36,46 % (chiffre provisoire), en forte hausse par rapport à la cible 2024 (23,12 %). Cette hausse s'explique sans doute par une amélioration de la comptabilisation de cet indicateur par la Commission européenne.

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>e</sup> FED et des décaissements NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne consacré à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre de l'instrument NDICI, au moins 85 % des actions doivent avoir pour objectif principal ou significatif l'égalité entre les femmes et les hommes, et au moins 5 % des actions doivent avoir l'égalité de genre comme objectif principal. En 2023 (dernières données disponibles), 82,7 % des actions financées par le NDICI ont ainsi eu pour objectif principal ou significatif l'égalité de genre. Depuis 2021, 3,8 % de ces actions ont eu pour objectif principal l'égalité de genre.

**Sous-indicateur 6 : « Part des versements du FED pour la santé »**

En 2024, la part des versements du FED pour la santé s'élève à 3,93 % (chiffre provisoire), en diminution par rapport à la cible 2024 (6,87 %). Cette baisse s'explique sans doute par l'incertitude qui pèse sur ces données provisoires.

Nonobstant l'échéance programmée de l'instrument du FED, la superposition des versements au 11<sup>e</sup> FED et des décaissements NDICI ne devraient pas impacter le volume de l'aide publique au développement européenne pour la santé. En effet, sur l'enveloppe totale du NDICI de 79,5 Md€ sur la période 2021-2027, un objectif de dépenses de 20 % a été fixé pour accentuer les efforts dans le domaine du développement humain, soit 16 Md€, qui inclut le secteur de la santé. En 2023 (dernières données disponibles), 35,5 % des financements engagés au titre du NDICI ont ainsi contribué au développement humain.

**OBJECTIF****4 – Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide****INDICATEUR****4.1 – Frais de gestion du programme 209**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	4,3	Non connu	4,3	Non connu	donnée non renseignée	4,3
Frais de gestion du FED	%	1,88	2	2,8	2,29	amélioration	3,23

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 et sites internet des organisations multilatérales.

Moyenne pondérée de la part de frais de gestion des OM (sur la base des contributions volontaires) pour lesquelles ces données sont disponibles (représentant 70 % du volume du périmètre multilatéral).

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD

**Sous-indicateur 2 : « Frais de gestion du FED »**

Sources des données :

Commission européenne, DG INTPA, Unité R2 – Planning, Budget, Reporting (données extraites du « Dashboard », plateforme interne de la Commission contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

Des données prévisionnelles n'étant pas disponibles, les montants indiqués pour les cibles 2024 et 2025 correspondent à la moyenne des données sur les trois années précédentes.

L'indicateur de l'année N-1 (2024) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

**ANALYSE DES RESULTATS****Sous-indicateur 1 : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**

Les données pour 2024 ne sont pas disponibles à la date de rédaction du rapport.

**Sous-indicateur : 2 : « Frais de gestion du FED »**

En 2024, la part des versements du FED pour couvrir les frais de gestion s'élève à 2,29 % (chiffre provisoire), en diminution par rapport à la cible 2024 (2,8 %). De nombreuses incertitudes pèsent sur ces données, les différents instruments européens d'aide au développement ayant été fusionnés.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Coopération bilatérale		217 133 9 771 931	-26 496	2 191 078 131 1 685 813 798	<b>2 191 295 264</b> <b>1 695 559 233</b>	2 191 295 264
05 – Coopération multilatérale		550 000 7 464 668		703 089 279 613 799 270	<b>703 639 279</b> <b>621 263 938</b>	703 639 279
07 – Coopération communautaire				285 003 004 265 294 950	<b>285 003 004</b> <b>265 294 950</b>	285 003 004
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597 163 395 195				<b>169 447 597</b> <b>163 395 195</b>	169 447 597
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>169 447 597</b>	<b>767 133</b>	<b>0</b>	<b>3 179 170 414</b>	<b>3 349 385 144</b>	<b>3 349 385 144</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 758 427 (hors titre 2)		+4 758 427	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 565 795	-548 852 056 (hors titre 2)			-551 417 851	
Total des AE ouvertes	166 881 802	2 635 843 918 (hors titre 2)			2 802 725 720	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>163 395 195</b>	<b>17 236 599</b>	<b>-26 496</b>	<b>2 564 908 018</b>	<b>2 745 513 316</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Coopération bilatérale		217 133 11 550 465		2 184 145 378 1 590 523 669	<b>2 184 362 511</b> <b>1 602 074 134</b>	2 184 362 511
05 – Coopération multilatérale		6 465 602 13 476 856		789 632 260 752 671 771	<b>796 097 862</b> <b>766 148 627</b>	796 097 862
07 – Coopération communautaire				285 003 004 265 294 950	<b>285 003 004</b> <b>265 294 950</b>	285 003 004
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597 163 395 195				<b>169 447 597</b> <b>163 395 195</b>	169 447 597
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>169 447 597</b>	<b>6 682 735</b>	<b>0</b>	<b>3 258 780 642</b>	<b>3 434 910 974</b>	<b>3 434 910 974</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 758 427 (hors titre 2)		+4 758 427	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 565 795	-627 592 067 (hors titre 2)			-630 157 862	
Total des CP ouverts	166 881 802	2 642 629 737 (hors titre 2)			2 809 511 539	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>163 395 195</b>	<b>25 027 321</b>	<b>0</b>	<b>2 608 490 390</b>	<b>2 796 912 906</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale		217 133 14 665 905	52 561	2 166 018 772 1 804 370 312	2 166 235 905	<b>2 166 235 905</b> <b>1 819 088 778</b>
05 – Coopération multilatérale		500 000 1 373 824		1 352 580 208 1 380 279 139	1 353 080 208	<b>1 353 080 208</b> <b>1 381 652 963</b>
07 – Coopération communautaire				374 066 490 363 738 990	374 066 490	<b>374 066 490</b> <b>363 738 990</b>
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 428 965 157 397 226				161 428 965	<b>161 428 965</b> <b>157 397 226</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>161 428 965</b>	<b>717 133</b>	<b>0</b>	<b>3 892 665 470</b>	<b>4 054 811 568</b>	<b>4 054 811 568</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>157 397 226</b>	<b>16 039 728</b>	<b>52 561</b>	<b>3 548 388 442</b>		<b>3 721 877 957</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale		217 133 13 522 644	26 065	2 074 863 959 1 668 421 068	2 075 081 092	<b>2 075 081 092</b> <b>1 681 969 778</b>
05 – Coopération multilatérale		6 199 043 7 070 979		819 239 787 964 553 105	825 438 830	<b>825 438 830</b> <b>971 624 084</b>
07 – Coopération communautaire				374 066 490 363 738 990	374 066 490	<b>374 066 490</b> <b>363 738 990</b>
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 428 965 157 397 226				161 428 965	<b>161 428 965</b> <b>157 397 226</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>161 428 965</b>	<b>6 416 176</b>	<b>0</b>	<b>3 268 170 236</b>	<b>3 436 015 377</b>	<b>3 436 015 377</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>157 397 226</b>	<b>20 593 623</b>	<b>26 065</b>	<b>2 996 713 163</b>		<b>3 174 730 078</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	157 397 226	169 447 597	163 395 195	157 397 226	169 447 597	163 395 195
Rémunérations d'activité	129 806 918	137 548 201	134 142 606	129 806 918	137 548 201	134 142 606
Cotisations et contributions sociales	24 117 860	29 269 058	24 841 550	24 117 860	29 269 058	24 841 550
Prestations sociales et allocations diverses	3 472 449	2 630 338	4 411 038	3 472 449	2 630 338	4 411 038
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	16 039 728	767 133	17 236 599	20 593 623	6 682 735	25 027 321
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 039 728	767 133	17 236 599	20 593 623	6 682 735	25 027 321
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	52 561	0	-26 496	26 065	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	52 561	0	-26 496	26 065	0	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	3 548 388 442	3 179 170 414	2 564 908 018	2 996 713 163	3 258 780 642	2 608 490 390
Transferts aux ménages	8 902 354	10 696 571	5 728 010	8 928 886	10 696 571	5 728 010
Transferts aux entreprises	273 635 392	96 030 358	339 317 886	235 619 988	85 760 071	289 268 220
Transferts aux collectivités territoriales	5 953 752	15 000 000	8 039 187	6 058 752	15 000 000	8 029 183
Transferts aux autres collectivités	3 259 896 943	3 057 443 485	2 211 822 934	2 746 105 537	3 147 324 000	2 305 464 976
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>3 349 385 144</b>			<b>3 434 910 974</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 565 795			-2 565 795	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-544 093 629			-622 833 640	
<b>Total*</b>	<b>3 721 877 957</b>	<b>2 802 725 720</b>	<b>2 745 513 316</b>	<b>3 174 730 078</b>	<b>2 809 511 539</b>	<b>2 796 912 906</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	24 563 144		4 758 427	24 563 144		4 758 427
<b>Total</b>	<b>24 563 144</b>		<b>4 758 427</b>	<b>24 563 144</b>		<b>4 758 427</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/2024		150 503		150 503				
<b>Total</b>		<b>150 503</b>		<b>150 503</b>				

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		351 382		351 382				
02/2024		327 998		327 998				
03/2024		680 889		680 889				
04/2024		37 577		37 577				
05/2024		5 480		5 480				
06/2024		368 997		368 997				
07/2024		409 620		409 620				
08/2024		1 524		1 524				
09/2024		406 479		406 479				
10/2024		850		850				
11/2024		1 903 558		1 903 558				
12/2024		113 451		113 451				
01/2025		120		120				
<b>Total</b>		<b>4 607 924</b>		<b>4 607 924</b>				

## ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		6 413 425		6 514 304				
<b>Total</b>		<b>6 413 425</b>		<b>6 514 304</b>				

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2024		1 005 599		2 235 739				
<b>Total</b>		<b>1 005 599</b>		<b>2 235 739</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					2 115 795	490 000 000	2 115 795	540 000 000
<b>Total</b>					<b>2 115 795</b>	<b>490 000 000</b>	<b>2 115 795</b>	<b>540 000 000</b>

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	2 000 000	182 375	2 000 000	111 345				
28/11/2024		846 545						29 153 455
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 028 920</b>	<b>2 000 000</b>	<b>111 345</b>				<b>29 153 455</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						250 000		250 000
22/11/2024						50 000		50 000
06/12/2024					1 650 000		1 650 000	
<b>Total</b>					<b>1 650 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1 650 000</b>	<b>300 000</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					800 000	67 000 000	800 000	67 000 000
<b>Total</b>					<b>800 000</b>	<b>67 000 000</b>	<b>800 000</b>	<b>67 000 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>2 000 000</b>	<b>13 206 371</b>	<b>2 000 000</b>	<b>13 619 815</b>	<b>4 565 795</b>	<b>557 300 000</b>	<b>4 565 795</b>	<b>636 453 455</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale		2 191 295 264 1 695 559 233	2 191 295 264 1 695 559 233		2 184 362 511 1 602 074 134	2 184 362 511 1 602 074 134
05 – Coopération multilatérale		703 639 279 621 263 938	703 639 279 621 263 938		796 097 862 766 148 627	796 097 862 766 148 627
07 – Coopération communautaire		285 003 004 265 294 950	285 003 004 265 294 950		285 003 004 265 294 950	285 003 004 265 294 950
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597 163 395 195		169 447 597 163 395 195	169 447 597 163 395 195		169 447 597 163 395 195
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>169 447 597</b>	<b>3 179 937 547</b>	<b>3 349 385 144</b>	<b>169 447 597</b>	<b>3 265 463 377</b>	<b>3 434 910 974</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 565 795	-544 093 629	-546 659 424	-2 565 795	-622 833 640	-625 399 435
Total des crédits ouverts	166 881 802	2 635 843 918	2 802 725 720	166 881 802	2 642 629 737	2 809 511 539
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>163 395 195</b>	<b>2 582 118 121</b>	<b>2 745 513 316</b>	<b>163 395 195</b>	<b>2 633 517 711</b>	<b>2 796 912 906</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 486 607	+53 725 797	+57 212 404	+3 486 607	+9 112 027	+12 598 634

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	169 447 597	3 239 937 547	3 409 385 144	169 447 597	3 265 463 377	3 434 910 974
Amendements	0	-60 000 000	-60 000 000	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>169 447 597</b>	<b>3 179 937 547</b>	<b>3 349 385 144</b>	<b>169 447 597</b>	<b>3 265 463 377</b>	<b>3 434 910 974</b>

#### Crédits de titre 2 :

Aucun amendement n'est venu modifier le montant des dépenses de personnel inscrit dans le projet annuel de performances du programme 209.

#### Crédits hors titre 2 :

Les crédits du programme 209 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) s'élevaient à 3 239 937 545 € en AE et 3 265 463 377 € en CP hors titre 2.

Dans le cadre du projet de loi de finances initiale (LFI), un amendement est venu minorer les crédits hors titre 2 du programme 209 en autorisations d'engagement de 60 M€. Les crédits se sont ainsi élevés à 3 179 937 545 € en AE et 3 265 463 377 € en CP. L'amendement a été imputé pour moitié sur l'aide projet et sur la provision pour crises. Il visait à financer le fonds de soutien aux infrastructures ukrainiennes.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits de titre 2 : aucune modification de maquette n'est intervenue sur le programme 209.

Crédits hors titre 2 : plusieurs modifications de la maquette hors titre 2 sont intervenues :

- Création d'une activité « frais de mission et de représentation » (T3) au sein de l'opération budgétaire « Partenariat en matière d'objectifs de développement durable » ;
- Modification du nom de l'activité « FSPI » en « Fonds Équipe France » ;
- Création de deux activités, « Fonds Équipe France Création » et « Fonds Équipe France+ » (T6) au sein de l'opération budgétaire « aideprojet » ;

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

### Crédits de titre 2 :

Depuis la programmation initiale, le programme 209 a été minoré de 2,12 M€ de crédits de titre 2 HCAS en application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits.

La dotation LFI a été abondée par le biais du décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits de +2 M€ de crédits de titre 2 HCAS ainsi que +5 ETPT en provenance de la Cour des comptes à destination du programme 209 au bénéfice de la direction générale de la mondialisation au titre de la mise en place au MEAE de la commission indépendante de l'aide publique au développement, dont la création s'inscrit dans la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.

En fin de gestion, le programme 209 a fait l'objet d'un virement sortant de -1,65 M€ de crédits de titre 2 dont -175 k€ de crédits CAS « Pensions » au bénéfice du programme 185 (décret n° 2024-1173 du 6 décembre 2024 portant virement de crédits) ainsi que d'une annulation de -0,8 M€ HCAS (décret n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024).

### Crédits hors titre 2 :

A l'instar des autres programmes à l'échelle interministérielle, le programme a fait l'objet de plusieurs annulations de crédits en cours de gestion, à savoir :

- **490 M€ en AE et -540 M€ en CP** à la suite du décret du 21 février 2024. Ces annulations ont intégré la restitution de l'intégralité de la réserve initiale (174,9 M€ en AE et 179,6 M€ en CP) sur le programme. Outre l'annulation de la réserve, la programmation 2024 a été ajustée afin d'intégrer la baisse de 315,1 M€ en AE et 360,4 M€ en CP ;
- **Un surgel de 117 M€ en AE=CP**. Ce gel a été intégralement imputé sur la provision pour crises. Il a été minoré par un **dégel de 50 M€ en AE=CP** en fin de gestion afin de répondre à la **crise humanitaire du Liban**. Ces crédits ont été répartis entre les trois canaux humanitaires du programme. En AE, un **dégel à hauteur de 23,3 M€**

d'AE est intervenu en cours de gestion à destination du **don-projets AFD** au titre de projets annulés au Mali en 2022, ce montant a finalement été internalisé ;

**Virements et transferts : 728 920 € en AE et -29 342 110 € en CP**

**Partenariats en matière d'objectif du développement durable :**

- Un virement sortant à partir du P209 vers le P105 de 250 000 € dans le cadre de la tenue de la conférence sur le Soudan organisée le 15 avril 2024 ;
- Un virement sortant vers le P105 à destination de la Délégation interministérielle à la Méditerranée (DIMED) pour un montant de 50 000 € afin que le financement complet du dossier soit réalisé sur un seul programme ;
- Initiative Marianne : un transfert sortant de 345 343 € (dont 312 625 € lors de la 1<sup>e</sup> campagne de transferts et 32 718 € lors de la 2<sup>de</sup>) en AE=CP vers le programme 104 du Ministère de l'Intérieur a été réalisé au titre du 2<sup>e</sup> pilier de l'Initiative Marianne – Défenseurs de libertés ;
- Un transfert entrant de 49 263 € du ministère du travail de la santé et des solidarités vers le P209 pour le suivi d'une action conjointe en santé mondiale ;
- Plusieurs transferts entrants dans le cadre de la mission de l'envoyé spécial du Président de la République, Gérard Mestrallet, pour l'India-Middle-East-Europe Economic Corridor (IMEC) :
  - MEFI : 125 000 € ;
  - MINARM : 100 000 €
  - MTECT : 75 000 €.
- Initiative Marianne : deux transferts sortants de 312 625 € et de 32 718 € en AE=CP vers le programme 104 du ministère de l'Intérieur a été réalisé au titre du 2<sup>e</sup> pilier de l'Initiative Marianne - Défenseurs de libertés ;
- Un transfert entrant du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) à partir du P113 de 25 000 € dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 11 de la Stratégie Nationale de la biodiversité au Suriname ;
- Un virement sortant du P105 dans le cadre de la contribution au Forum de Paris pour la paix (FPP) pour un montant de 250 000 € ;

**Festival de la Francophonie :**

- un transfert entrant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à partir du P150 dans le cadre de l'organisation du Sommet de la Francophonie pour un montant de 100 000 € en AE=CP ;
- un transfert entrant du ministère de l'économie et des finances (MEFI) à partir du P134 dans le cadre de l'organisation du Sommet de la Francophonie pour un montant de 370 000 € en AE=CP ;
- un transfert entrant du ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) vers le P209 dans le cadre de l'organisation du Sommet de la Francophonie est prévu pour un montant de 250 000 € en AE=CP ;
- un transfert entrant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) vers le P209 dans le cadre de l'organisation du Sommet de la Francophonie, pour un montant de 280 000 € en AE=CP.

**Contributions multilatérales :**

- un transfert sortant de 71 030 € en CP a été réalisé du programme 209 vers le programme 204 du ministère des solidarités et de la santé, afin de participer à la prise en charge des frais relatifs à l'Académie de Santé à Lyon.

**Un transfert sortant de 30 000 000 € en CP** vers le P110 au titre de la contribution du MEAE au Fonds de soutien aux infrastructures civiles ukrainiennes.

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	847 239	174 896 566	175 743 805	847 239	179 600 486	180 447 725
Surgels	2 115 795	814 833 970	816 949 765	2 115 795	666 245 146	668 360 941
Dégels	-2 115 795	-896 030 536	-898 146 331	-2 115 795	-728 845 632	-730 961 427
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>847 239</b>	<b>93 700 000</b>	<b>94 547 239</b>	<b>847 239</b>	<b>117 000 000</b>	<b>117 847 239</b>

Crédits de titre 2

Le dispositif de mise en réserve initiale 2024 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée par application de l'article 51 - 4° bis de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % et s'élevant à 847 239 €. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme 209 a été dégelée dans son intégralité.

En 2024, aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a impacté les crédits T2 du programme 209.

Crédits hors titre 2

La réserve de précaution initiale hors titre 2 a été calculée sur la base d'un taux à 5,5 % et s'élevait à 174,9 M€ en AE et 179,6 M€ en CP. Le décret du 21 février 2024 a entraîné l'annulation de l'intégralité de ces crédits. La réserve disponible avant la mise en place du schéma de fin de gestion correspond au surgel moins le dégel de 23,3 M€ en AE (cf. *supra*).

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	170,03	156,92	+5,00	170,86	+8,94
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	90,06	89,97	0,00	90,73	+0,76
1103 – CDD et volontaires internationaux	+1,00	1 009,90	1 022,91	0,00	1 006,65	-16,26
1105 – Agents de droit local	0,00	190,06	202,20	0,00	203,58	+1,38
<b>Total</b>	<b>+1,00</b>	<b>1 460,05</b>	<b>1 472,00</b>	<b>+5,00</b>	<b>1 471,82</b>	<b>-5,18</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	-4,17	+12,66	-16,83
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	+0,67	+1,65	-0,98
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	-0,01	-2,24	+52,81	-55,05
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	+0,01	+13,51	+7,39	+6,12
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+7,77</b>	<b>+74,51</b>	<b>-66,74</b>

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 761 ETPT en LFI 2024, soit une évolution de +126 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2023 (13 635 ETPT).

La consommation 2024 du plafond d'emploi ministériel s'élève à 13 683 ETPT, soit 99,43 % du plafond d'emploi autorisé.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2024 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 794 ETPT soit 91,04 % du plafond d'emplois ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 749 ETPT soit 98,60 % du plafond d'emplois ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 714 ETPT soit 119,51 % du plafond d'emplois ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 621 ETPT soit 97,03 % du plafond d'emplois ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 805 ETPT soit 96,23 % du plafond d'emplois.

Les écarts entre la répartition initiale et l'exécution sur la catégorie G1 illustrent une perte d'attractivité. Cette sous-exécution a été compensée par un recours accru aux contractuels (catégorie G3). Il est noté que ces recrutements interviennent plus tard en gestion car ils sont mis en œuvre suite à l'impossibilité de recruter des titulaires tant en interne au MEAE que venant d'autres administrations.

La consommation du programme 209 s'établit au total à 1 472 ETPT pour une dotation de 1 472 ETPT (soit 100 %). L'approche par catégorie présentée en supra concerne l'ensemble des programmes.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		dont départs en retraite			dont primo recrutements		Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	54,25	8,00	6,53	37,25	0,00	9,00	-17,00	+2,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	17,14	0,00	7,00	21,14	0,00	8,69	+4,00	+2,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	298,99	0,00	6,66	307,99	0,00	8,99	+9,00	+15,00
1105 – Agents de droit local	16,33	0,00	8,50	35,33	0,00	8,84	+19,00	0,00
<b>Total</b>	<b>386,71</b>	<b>8,00</b>		<b>401,71</b>	<b>0,00</b>		<b>+15,00</b>	<b>+19,00</b>

Le schéma d'emplois traduit la hausse du plafond ministériel du MEAE et s'élève à +165 ETP. Le schéma d'emplois du programme 209 s'élève à +15 ETP.

Un schéma d'emplois de +150 ETP tous programmes confondus permet de répondre aux priorités fixées par le Président de la République au titre de l'agenda de transformation du ministère :

- Renforcer les capacités d'analyse politique, en centrale comme à l'étranger, avec un accent mis sur l'Asie et l'Afrique ainsi que sur le développement de notre capacité à suivre les enjeux globaux (à titre d'exemple, 5 postes ont été créés dans le réseau dans des pays à fort enjeux comme le Nigeria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Émirats arabes unis et l'Égypte) ;
- Développer les dispositifs de veille et de réponse en matière de communication stratégique, principalement en Afrique où les intérêts du ministère sont exposés à de virulentes campagnes de désinformation ;
- Renforcer la sécurité des moyens de communication des emprises du ministère compte tenu des risques auxquels les agents peuvent être confrontés ;
- Appuyer les services consulaires à l'étranger afin d'améliorer la qualité de service rendu aux Français à l'étranger, renforcer les services visas pour faire face aux fortes pressions en Afrique et en Asie et améliorer la capacité du ministère à lutter contre la fraude ;
- Poursuivre le développement des dispositifs d'influence au travers notamment des créations de poste dans le réseau culturel et de coopération en Afrique visant à porter l'agenda transformationnel voulu par le président de la République ;
- Soutenir les services les plus sollicités, qu'il s'agisse des plus petits postes (postes de présence diplomatique, antennes d'ambassade, postes consulaires d'influence) ou des secrétariats généraux d'ambassade.

5 ETP ont par ailleurs été fléchés en soutien à la délégation à l'encadrement supérieur du ministère dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique.

Enfin, 10 ETP ont été fléchés afin de réinternaliser des fonctions numériques actuellement confiées à des prestataires extérieurs en vue de renforcer la maîtrise du système informatique et de communication du ministère

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	156,92	171,00	0,00	0,00	0,00	-4,17	+12,66	-16,83
Services à l'étranger	292,17	295,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	+14,18	+9,04	+5,14
Autres	1 022,91	1 005,82	0,00	0,00	+0,01	-2,24	+52,81	-55,05
<b>Total</b>	<b>1 472,00</b>	<b>1 471,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+7,77</b>	<b>+74,51</b>	<b>-66,74</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+2,00	160,83
Services à l'étranger	+2,00	326,27
Services départementaux	0,00	0,00
Autres	+15,00	1 046,86
<b>Total</b>	<b>+19,00</b>	<b>1 533,96</b>

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 s'élevé à 1 879 ETP à l'étranger et à 923 ETP en administration centrale.

Les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » sont inscrits dans la rubrique « autres ».

#### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 472,00	1 471,82
<b>Total</b>	<b>1 472,00</b>	<b>1 471,82</b>
Transferts en gestion		+5,00

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
11,00	0,14	0,00

Le Quai d'Orsay s'engage pour la jeunesse en recrutant des apprentis. Les offres d'apprentissage à Paris et à Nantes s'inscrivent dans la volonté du MEAE de faire découvrir aux jeunes Françaises et Français toute une palette de métiers. Il s'agit par ce biais d'offrir des contrats d'apprentissage aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et d'initier les jeunes aux métiers de la diplomatie.

Au 31 décembre 2024, le MEAE accueillait 11 apprentis sur le programme 209 pour un montant d'environ 0,14 M€.

#### PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>129 806 918</b>	<b>137 548 201</b>	<b>134 142 606</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>24 117 860</b>	<b>29 269 058</b>	<b>24 841 550</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	14 286 302		14 363 631
– Civils (y.c. ATI)	14 286 302		14 363 631
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	9 831 558	29 269 058	10 477 919
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>3 472 449</b>	<b>2 630 338</b>	<b>4 411 038</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>157 397 226</b>	<b>169 447 597</b>	<b>163 395 195</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>143 110 924</b>	<b>169 447 597</b>	<b>149 031 564</b>
FdC et AdP prévus en titre 2			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 14,36 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74,6 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2024 s'élève à 4,06 M€ pour 145 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>144,95</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	143,11
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	2,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,17
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,15
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>2,27</b>
EAP schéma d'emplois 2023	1,90
Schéma d'emplois 2024	0,38
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>1,32</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,22</b>
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,21
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,06</b>
GVT positif	1,56
GVT négatif	-1,50
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,17</b>
Indemnisation des jours de CET	0,17
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,05</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,94
Autres variations	-0,89
<b>Total</b>	<b>149,03</b>

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

Le socle d'exécution 2023 hors CAS « Pensions » du programme 209 à hauteur de 144,95 M€ tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le compte épargne-temps (CET) pour un total de -0,17 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +2,27 M€ dont 1,90 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 et 0,38 M€ correspondant au schéma d'emplois 2024. Le montant des mesures catégorielles s'élève à 1,32 M€. L'impact de l'extension en année pleine de la revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations est de 0,21 M€.

Au titre de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 12 k€ ont été versés en 2024 à 22 bénéficiaires.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 209 est évalué à 1,56 M€ (soit 1,05 % de la masse salariale HCAS), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à -1,50 M€ (1,01 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,06 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de 0,17 M€ au titre du compte épargne-temps.

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » s'élève à 50 k€ et regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS, notamment les effets du change-prix sur la rémunération des personnels expatriés.

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	67 312	67 992	68 672	33 003	33 336	33 669
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	190 741	192 668	194 595	43 811	44 254	44 696
1103 – CDD et volontaires internationaux	103 825	104 874	105 923	41 862	42 285	42 708
1105 – Agents de droit local	24 936	25 188	25 440	21 445	21 662	21 878

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						2 952	5 904
Relèvement des bas de grille		G1/G	B et C	07-2023	6	2 952	5 904
Mesures statutaires						401 933	401 933
Attribution de 5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	376 675	376 675
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	01-2024	12	18 999	18 999
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE		G1/G2	A	01-2024	12	6 259	6 259
Mesures indemnitaires						910 902	910 902
Autres mesures (dont révision de la cartographie)		G1/G2	Tous	01-2024	12	13 089	13 089
IRE des SCH		G2	B	01-2024	12	6 545	6 545
Revalorisation de la rémunération des ADL		G5	Tous	01-2024	12	88 711	88 711
Mesures JOP		G1/G3	Tous	01-2024	12	1 500	1 500
Primes des DAC et emplois fonctionnels		G1	A+	01-2024	12	32 500	32 500
Plan de convergence des CDD à l'étranger		G3	Tous	01-2024	12	656 825	656 825
Majorations familiales		G2	Tous	01-2024	12	100 032	100 032
Revalorisation de la rémunération des vacataires		G3	Tous	01-2024	12	11 700	11 700
<b>Total</b>						<b>1 315 787</b>	<b>1 318 739</b>

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles sur le périmètre ministériel a été exécutée à hauteur de 11,46 M€ et a permis de financer en 2024 les principales mesures suivantes :

- La revalorisation des cadres salariaux de certaines ambassades au bénéfice des agents de droit local ;
- La suite du plan de convergence des agents CDD à l'étranger ;
- La revalorisation de la rémunération des agents en contrat court de catégorie C ;
- La mise en œuvre de la convergence interministérielle des CIA de certains emplois supérieurs ;
- La prime JOP ;
- La revalorisation des majorations familiales ;
- Des mesures de fluidification des carrières et de révision de la cartographie des primes ;
- Le coût de l'extension en année pleine de mesures prises en 2024.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale HT2 du MEAE impactent le seul programme 105.

## Dépenses pluriannuelles

### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>2 635 843 918</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>2 642 629 737</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>2 582 118 121</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>2 633 517 711</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>704 936 241</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>53 725 797</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>1 928 581 470</b>

### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>3 600 471 378</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 3 600 471 378</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>704 936 241</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>2 895 535 137</b>	
AE engagées en 2024 (E2) <b>2 582 118 121</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>1 928 581 470</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>653 536 651</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 3 549 071 788</b>	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>1 245 168 455</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>2 303 903 333</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

**ACTION**

## 02 – Coopération bilatérale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Coopération bilatérale		2 191 295 264 1 695 559 233	<b>2 191 295 264</b> <b>1 695 559 233</b>		2 184 362 511 1 602 074 134	<b>2 184 362 511</b> <b>1 602 074 134</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	217 133	9 771 931	217 133	11 550 465
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	217 133	9 771 931	217 133	11 550 465
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-26 496		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-26 496		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 191 078 131	1 685 813 798	2 184 145 378	1 590 523 669
Transferts aux ménages	10 696 571	5 728 010	10 696 571	5 728 010
Transferts aux entreprises	96 030 358	223 071 821	85 760 071	211 127 174
Transferts aux collectivités territoriales	15 000 000	8 039 187	15 000 000	8 029 183
Transferts aux autres collectivités	2 069 351 202	1 448 974 779	2 072 688 736	1 365 639 302
<b>Total</b>	<b>2 191 295 264</b>	<b>1 695 559 233</b>	<b>2 184 362 511</b>	<b>1 602 074 134</b>

Le montant négatif pour le titre 5 en autorisations d'engagement correspond à une correction à la baisse d'engagements de 2023 sur l'activité « coopération décentralisée », soit 52 561 € d'AE et 26 065 € de CP en 2023. Le montant négatif correspond à la différence du montant en AE et du montant en CP de 2023.

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnelAppui logistique aux projets de coopération

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	217 133	2 066 120	856 950
CP	217 133	2 868 223	1 330 000

L'écart entre la consommation telle qu'elle apparaît dans Chorus et la consommation corrigée s'explique par une mauvaise imputation de frais de missions (8,9 k€), de dépenses liées au Conseil national pour le développement et la solidarité internationale – CNDSI (908 € en AE et 736 € en CP), de gratification des stagiaires de la DGM (72,7 k€), de crédits relevant de l'activité « Autres contributions volontaires » (1,1 M€ en AE et 1,4 M€ en CP), de crédits de l'Initiative Marianne (1,4 k€ en AE et 44,4 k€ en CP) et de crédits centraux (3,6 k€).

Les crédits d'appui logistique aux projets de coopération, utilisés principalement par les postes, financent les achats de biens et services payés directement par l'État et pour lesquels il n'est pas possible d'identifier nominativement un bénéficiaire final distinct de l'État français (organisation de colloques, formations ou séminaires, achat d'ouvrages ou de matériel pédagogique, etc.). Ces crédits permettent notamment d'appuyer le travail d'experts techniques internationaux (ETI), ou encore de soutenir la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation sur des thèmes globaux ou en lien avec des actions de coopération spécifiques.

Par ailleurs, ces crédits permettent de financer la réalisation d'évaluations stratégiques dans le domaine de la coopération. En 2024, la DGM a mené trois évaluations portant sur : le contrat d'objectifs et de moyens de l'université franco-allemande (UFA) ; une sélection de projets expérimentaux financés par le fonds d'appui à l'entrepreneuriat culturel (FAEC) ; ainsi que le conseil national du développement et de la solidarité (CNDSI), instance de concertation entre le ministère et les représentants de la société civile.

En 2025, 4 **études d'évaluation seront menées notamment sur l'analyse** des contributions françaises aux OI et fonds multilatéraux, ainsi que l'outil FEF-Création.

Au-delà de leur capacité à rendre compte des résultats obtenus, ces évaluations aboutissent à des recommandations permettant aux services de la DGM d'améliorer la qualité et l'efficacité des actions financées. Par respect du principe de transparence, les résultats des évaluations comme les réponses aux recommandations par les services commanditaires de la DGM font l'objet de restitutions publiques et sont publiés sur le site *France Diplomatie*.

Organisation de sommets ou de manifestations

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE		5 907 710	132 649
CP		6 127 985	312 301

La différence entre la consommation Chorus et la consommation retraitée s'explique majoritairement par les dépenses liées à la Maison des mondes africains (MANSa) de 5,8 M€. L'écart s'explique aussi par des erreurs d'imputation s'agissant de plusieurs dépenses, plus faibles, retraitées dans les catégories « frais de mission » pour un montant de 14 €, « autres contributions volontaires » pour un montant total de 18 970 € et « volontariat » pour le Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI) pour un montant de 596 €.

Cette nouvelle activité, créée en 2024, recouvre une partie des frais afférents aux futurs sommets ou manifestations qui seront financés *via* le programme 209 en cohérence avec nos priorités en matière d'objectifs de développement durable (ODD).

L'organisation de sommets est un outil d'influence que la France maîtrise et mobilise afin de renforcer la visibilité de son action en matière d'ODD. En 2024, a notamment été financée l'organisation du colloque contre la corruption dans le cadre du G20.

### Transfert aux ménages

#### **Bourses**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	6 281 218	1 923 671	1 923 671
CP	6 281 218	1 923 671	1 923 671

L'exécution de l'enveloppe consacrée aux bourses s'effectue par trois canaux différents :

- L'appel de fonds Campus France, qui regroupe la majorité des crédits et dispositifs existants. (812 k€ exécutés en 2024) ;
- Les délégations aux postes, afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre des bourses à un niveau local (50 k€) ;
- Les protocoles établis avec Campus France pour l'exécution des programmes spécifiques (bourses Élysée, bourses publics vulnérables, etc.). Ces protocoles ne font pas partie de l'appel de fonds. (1,06 M€).

Campus France met ainsi en œuvre des actions de coopération et d'échanges internationaux pour le compte du MEAE, au travers de programme de bourses, d'échanges d'expertise et de programmes spécifiques.

S'agissant du P209, en 2024, 964 bourses ont été attribuées par les postes et dans le cadre des programmes centraux, sur un total de 12 941 bourses attribuées tous programmes confondus.

Sur le programme 209, l'appel de fonds réglé à Campus France devait s'élever à 2,7 M€ au titre de l'exercice 2024 (hors échanges d'expertises). À la suite d'un travail de revue de la trésorerie de l'opérateur, il a été convenu dans le cadre d'un protocole d'accord, de déduire du montant du troisième et dernier appel de fonds, une partie du montant de l'avance permanente constatée sur la trésorerie de l'opérateur, pour un montant de 1,8 M€. Ainsi, le montant réellement versé à campus France en 2024 au titre des bourses s'est élevé à 0,81 M€, expliquant une partie de la sous-consommation constatée sur l'enveloppe des bourses.

La sous-exécution constatée en 2024 est également liée à des aléas de gestion qui ont affecté les programmes spécifiques :

- La révision à la baisse de l'enveloppe des bourses destinée aux publics étudiants en situation vulnérable mise en place pour la première fois en 2024 ;
- La situation critique à Gaza et au Liban a conduit à des reports à début 2025 de mobilités initialement programmées en 2024, ainsi qu'à des désistements sur différents programmes.

L'enveloppe des bourses relevant du programme 209 finance plusieurs programmes, notamment :

- Des bourses dites « de coopération administrative » qui permettent d'accueillir des cadres de la fonction publique étrangers souvent de haut niveau (INSP, IRA, END, ENFiP, ENM), financés essentiellement par les postes. Les cycles internationaux peuvent être courts (quelques jours) ou longs (plusieurs mois). Ainsi, en 2024, les ambassades ont financé 349 bourses *via* Campus France ;
- Le programme « MOPGA » (*Make our planet great again*), qui finance des bourses de séjour de recherche pour jeunes chercheurs sur les enjeux climatiques et sciences de l'environnement au sens large. 30 bourses

ont été financées en 2024 via un versement de 1,1 M€ effectué en 2023. Il s'agit aujourd'hui d'un programme phare du MEAE bien identifié par la communauté internationale (+68 % de candidatures en 2024) ;

- Le programme « UNIV'R » de couloirs universitaires pour étudiants réfugiés en lien avec le HCR et l'AUF (85 k€), cofinancé via des bourses de couvertures sociales (BCS) et des billets d'avion ;
- Les crédits bourses sont également mobilisés pour les publics étudiants et chercheurs provenant de zones de crise (Afghanistan, Syrie, Liban, Ukraine, Soudan, territoires palestiniens...), sélectionnés sur la base de la qualité académique des candidats et par la mise en place de programmes destinés aux publics vulnérables étudiants. Ces actions participent directement au positionnement de la France comme acteur de poids sur la scène internationale et contribuent à notre politique d'influence et à l'image positive de notre pays.

En complément, la mission de la gouvernance démocratique (DAG/GOUV) dispose, depuis 2022, d'une enveloppe gérée directement en centrale permettant de financer une quinzaine de bourses pour le cycle international long (CIL) de l'INSP, plus coûteuses du fait de leurs durées (14 mois, de septembre à octobre n+1), élargie à des géographies stratégiques où peu de postes sont récipiendaires de crédits relevant du programme 209 (comme les Balkans ou l'Indopacifique).

Le MEAE apporte également son soutien à certains dispositifs existants établis par Campus, hors appel de fonds :

- Le programme de bourses Français langue étrangère (FLE), « Urgence FLE Ukraine » permettant d'offrir des cours de français à des réfugiés ukrainiens se trouvant en France, en vue de la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur français (1,2 M€ exécutés sur le P209, à partir d'une subvention de décembre 2023). 188 bourses ont été gérées en 2024 ;
- Le programme « Élysée-Syrie » (500 k€), destiné à des étudiants syriens résidant dans les pays limitrophes de la Syrie, bénéficiant de bourses linguistiques, puis d'études, pour poursuivre leur formation dans un établissement d'enseignement supérieur français ;
- Le programme « PAUSE » d'accueil de scientifiques et artistes en exil (535 k€), porté par le Collège de France, alloue des co-financements à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche français qui permettent aux intéressés de poursuivre leurs travaux dans les métiers de l'enseignement et de la recherche scientifique ;
- L'enveloppe « publics vulnérables », crédits mobilisables immédiatement afin de pouvoir mettre en œuvre des bourses et aides à la mobilité pour des étudiants et chercheurs issus des pays en crise. Ces fonds ont, par exemple, permis de financer 28 bourses à destination d'étudiants originaires de la bande de Gaza réfugiés en France, en Égypte ou en Malaisie.

### Échanges d'expertise

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	4 415 353	1 610 910	1 610 910
CP	4 415 353	1 610 910	1 610 910

En 2024, l'exécution sur cette enveloppe est de 1,6 M€, soit une sous-exécution par rapport au montant budgété en LFI 2024 (4,4 M€). Celle-ci s'explique par la difficulté de prévoir et d'estimer de manière précise l'activité en année N-1. Cette sous-exécution a par ailleurs permis de faire des redéploiements vers d'autres activités de la brique instruments bilatéraux qui auraient au contraire connu une surconsommation.

Ces crédits ont financé 206 missions et 407 invitations, soit 613 bénéficiaires qui sont majoritairement :

- des personnalités étrangères invitées en France (personnalités de haut niveau invitées par leurs homologues français : ministres, parlementaires, hauts fonctionnaires, avocats...). En 2024, le coût moyen d'une invitation est de l'ordre de 240 € par jour pour une durée moyenne de 7 jours ;

- des experts français en mission à l'étranger (chargés de l'organisation de séminaires ou d'apporter leur expertise sur un secteur donné : droits de l'homme, modernisation de l'administration, entre autres). En 2024, le coût moyen d'une mission est de l'ordre de 104 € par jour pour une durée moyenne de 7 jours.

### Transfert aux entreprises

#### **Expertise France**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	81 909 413	87 399 296	86 937 682
CP	70 849 651	76 339 534	75 877 920

La différence entre le montant consommé sur Chorus et le montant corrigé est dû à la mauvaise imputation d'une subvention au laboratoire pour les droits des femmes en ligne, qui aurait dû être imputée sur la brique « Autres contributions volontaires » pour un montant de 461,6 k€ en AE=CP.

L'agence « Expertise France » a bénéficié d'une enveloppe de 86,9 M€ en AE et de 75,9 M€ de CP en 2024 au global. Les crédits affectés à L'Initiative du FMSTP sont traités à partir du canal multilatéral en exécution et présentés au sein de l'activité « autres contributions volontaires ». Au titre de L'Initiative, Expertise France a reçu en 2024 un montant d'AE de 114,4 M€ et un montant de CP de 76,4 M€ en 2024 (cf. section « Autres contributions volontaires »). En 2024, l'agence devrait présenter, pour la quatrième année consécutive, un résultat positif à hauteur de 4 M€.

La convention-cadre, signée le 30 juin 2021 entre Expertise France et le MEAE, a permis de formaliser les dispositions concernant les modalités de la commande publique relative à la gestion d'experts, de projets et de programmes. Elle a ainsi contribué à renforcer l'efficacité de l'action extérieure de la France dans le champ du développement.

#### **Commande ETI**

L'enveloppe allouée aux experts techniques internationaux (ETI) atteint 63,3 M€ en 2024, avec une dotation initiale de 49,3 M€ à laquelle s'ajoute une avance de 14 M€ versée en fin de gestion grâce à des redéploiements de crédits.

Ces crédits ont permis le déploiement effectif de 282 ETI à la fin de l'année 2024 et d'engager le recrutement d'une cinquantaine d'experts qui se trouvent en cours de contractualisation et seront déployés sur le terrain en 2025. Expertise France est ainsi en mesure d'honorer ses engagements contractuels, notamment le versement des salaires, pendant les quatre premiers mois de l'année, dans l'attente du versement des crédits de l'exercice en cours.

#### **Fonds de reconstruction de l'Ukraine et la préparation de l'adhésion à l'UE**

Les crédits prévus pour l'appui à la reconstruction et à l'adhésion de l'Ukraine ont été exécutés au moins à hauteur de 80 % sur des projets en cours (sur les 4 M€ d'AE et 2 M€ de CP prévus en LFI 2024). Cette enveloppe a permis la mise en place d'un dispositif agile basé entre Kiev et Paris, permettant de financer l'identification et l'amorçage de projets ainsi que la mobilisation d'expertise, et de fournir des apports en cofinancement à des projets sur financements délégués de l'UE, notamment les projets PRAVO et EU4 innovation East en 2023 et toujours en cours en 2024. Ce dispositif vise à renforcer les capacités des entreprises à capter et utiliser ces fonds, dans un contexte de besoins majeurs en reconstruction de l'Ukraine.

#### **Fonds de cofinancement**

Le fonds de cofinancement, institué en 2023, permet à Expertise France de se positionner sur des projets et Initiative Équipe Europe (IEE) financés par l'UE, pour lesquels la Commission exige un co-financement. En 2024, grâce à cette enveloppe globale de 7,2 M€ d'AE et 3,3 M€ de CP, l'opérateur a pu se positionner sur plusieurs projets d'envergure,

notamment un projet de lutte contre la traite des êtres humains dans le Golfe de Guinée, l'IEE « *Invest in Young Businesses in Africa* » (IYBA), ou encore une IEE d'appui à la prévention de la violence au Salvador. L'apport en cofinancement devient ainsi un prérequis pour prendre le *leadership* ou pour participer au tour de table lors d'une négociation autour d'un projet européen.

#### Mécanisme d'appui (ou fonds de compensation)

Ce mécanisme (20,2 M€ d'AE et 12,3 M€ de CP en 2024) est financé à hauteur de 65 % par le programme 209 (13,1 M€ d'AE et 7,9 M€ de CP) et de 35 % par le programme 110. En plus de soutenir les projets déjà en cours d'exécution, cet appui a permis à Expertise France de s'engager sur 68 nouveaux projets en 2024, d'un montant total de 397,4 M€ pour 19,1 M€ de compensation. Les principaux contrats soutenus portent sur l'amélioration des moyens de subsistance et des perspectives d'emploi des réfugiés syriens en Turquie, l'appui à l'employabilité des jeunes et l'autonomisation des jeunes filles à Madagascar, et la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.

**Le nouveau COM 2024-2026 de l'opérateur i) renforce le mécanisme du fonds de soutien et ii) formalise la mise en place du fonds de cofinancement.** Afin de nous assurer de l'efficacité de ces dispositifs, des cibles en termes d'effet de levier sur les fonds européens ont été insérées au COM 2024-2026. Sur la base des trajectoires identifiées, il est intégré au COM de l'opérateur un objectif de ressaut de l'effet de levier à 22 sur le triennal à horizon 2026 (pour 1 € investi par l'État, 22 € sont versés par l'UE), reflet des efforts constants portés au niveau d'efficacité de l'opérateur.

Sans le fonds de soutien de l'État, **Expertise France ne pourrait pas se positionner sur les financements européens alors même que l'effet levier est considérable** : 1 € de fonds de soutien de l'État permet de mobiliser plus de 20 € de financements pour des projets qui correspondent aux priorités de la France en matière de coopération internationale. **Le France peut financer une partie de sa politique de coopération et de rayonnement sur le budget de l'UE.**

#### Commandes politiques

Mise en place à partir de 2023 et non consommée en 2024, une enveloppe de 2 M€ en AE=CP par an pendant trois ans a été prévue afin de permettre au MEAE de répondre aux commandes politiques urgentes, ponctuelles et imprévisibles.

#### France Médias Monde

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	0	0	3 000 000
CP	0	0	3 000 000

S'agissant d'une nouvelle contribution, France Médias Monde ne possède pas d'activité propre sur Chorus. En conséquence, elle a été comptabilisée dans les « autres crédits d'intervention » (ACI) ce qui explique le montant de consommation nul sous l'intitulé des données Chorus. Le montant corrigé est intégré à la brique « moyens attribués aux établissements partenaires » (ex « partenariats en matière d'ODD »).

Depuis 2023, le MEAE finance des projets de développement de l'offre de contenus de France Médias Monde (FMM) qui est l'instrument audiovisuel extérieur de la France. Cet appui s'inscrit dans un contexte marqué par un investissement massif de nos concurrents stratégiques dans la production de contenus en langues locales, véhiculant de fausses informations et alimentant un discours péjoratif envers la France, notamment en Afrique. Ce financement s'inscrit dans les priorités de l'Agenda de la transformation visant à renforcer nos capacités en matière de communication stratégique et à consolider nos campagnes de désinformation. Ces attentes ont notamment été rappelées lors de la conférence des ambassadeurs et ambassadrices en 2023.

Ce dispositif est composé de quatre projets distincts, comprenant :

- **Une rédaction de RFI en ukrainien** basée dans les locaux de la filiale de RFI à **Bucarest**, visant à renforcer l'offre éditoriale et la production de contenus fiables sur la guerre en Ukraine et son impact régional, mais aussi à couvrir l'actualité de la zone (Union européenne, région de la mer Noire) ;
- **Un pôle de production de contenus numériques en arabe** à destination des plateformes et des réseaux sociaux de Monte Carlo Doualiya (MCD) et France 24. Basé à **Beyrouth**, ce pôle est placé sous la supervision éditoriale du siège à Paris. Il développe une offre de proximité sur l'actualité du Proche et Moyen-Orient et des contenus de vérification d'informations ;
- **Une offre de contenus numériques panafricains en français**, composée de vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, permettant d'atteindre les jeunes africains, notamment de la bande sahélienne ;
- **Un décrochage (c'est-à-dire le basculement de la programmation internationale à une programmation locale) de France 24 vers l'Afrique, produite à Dakar** avec une tranche spécifique ciblée sur l'actualité africaine.

Ces projets visent à remplir plusieurs objectifs :

- Le renforcement des capacités de FMM et de la France dans la lutte contre la désinformation ;
- Le renforcement des contenus et l'accroissement des audiences des offres numériques de France 24 en langue arabe dans un contexte géopolitique particulièrement difficile, où la concurrence médiatique est accrue (notamment d'Al Jazeera) ;
- Le ciblage d'une population jeune en Afrique (15-24 ans), très exposée à la désinformation, avec des contenus spécifiquement créés en adéquation avec les codes éditoriaux des réseaux sociaux ;
- Le renforcement de contenus de proximité produits sur la zone d'Europe orientale, afin d'accroître l'audience de FMM auprès du public ukrainophone, dans un contexte de prolifération des fausses informations.

Le versement de 3 M€ effectué en octobre 2024 a permis aux équipes de FMM, après la finalisation de la phase de préfiguration, d'amorcer la mise en place de ces dispositifs qui seront pour certains opérationnels dès le début de l'année 2025.

### Canal France International

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	10 620 946	10 036 794	10 036 794
CP	11 410 420	8 896 794	8 896 794

Filiale du groupe France Médias Monde (FMM) et opérateur sous tutelle du MEAE, Canal France International (CFI) accompagne depuis 2009 le développement des médias dans les pays du Sud. L'activité de CFI permet de promouvoir auprès des relais majeurs d'opinion que sont les journalistes étrangers nos valeurs (soutien à la démocratie, lutte contre le climato-scepticisme, renforcement de l'esprit critique de la jeunesse et déconstruction des fausses nouvelles) dans un **contexte de guerre informationnelle et de tentatives de déstabilisation des démocraties** menée par des puissances étrangères.

Le **contrat d'objectifs 2024-2028**, signé le 20 juillet 2024, entend renforcer les liens de l'agence avec ses partenaires, sa communauté de journalistes et sa maison mère, France Médias Monde, afin de fédérer les initiatives françaises en matière de coopération médias. Ce nouveau contrat vise également à consolider une croissance maîtrisée, en **veillant à la diversification des ressources de l'agence**, tout en intégrant des mesures d'éco-responsabilité et des évaluations d'impact pour optimiser son efficacité.

Parmi les **priorités fixées dans la feuille de route Médias et développement 2023-2027**, l'opérateur s'est notamment positionné sur deux thématiques en 2024 :

- **l'éducation aux médias**, présente dans la quasi-totalité des programmes mis en œuvre ;

- **le soutien aux journalistes en exil**, avec le lancement du projet « Voix en Exil » financé directement par le MEAE.

Ce projet d'envergure offre un soutien et un accompagnement professionnel à 18 journalistes installés à Paris. Le programme s'étale sur 3 ans et doit **faire de la France l'une des principales terres d'accueil des journalistes en exil**.

Par ailleurs, le projet « Yak Vdoma » de résidence de journalistes ukrainiens en exil a été prolongé en 2024, et doit permettre au Hub de Bucarest de pérenniser son existence à travers d'autres projets régionaux.

CFI est également fortement mobilisé dans **la lutte contre la désinformation** à travers des projets structurants en Afrique, à l'image de « **Désinfox Afrique** », qui a permis à une centaine de journalistes de six pays (Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal) d'être formés à la vérification d'informations (*fact-checking*).

Désinfox Côte d'Ivoire, lancé en juillet 2024, prévoit une vaste campagne de sensibilisation à la désinformation sur les réseaux sociaux en partenariat avec le ministère de la communication ivoirien, en amont de la période électorale qui va s'ouvrir dans le pays.

En Asie Centrale, le projet « Medialogue », destiné à former et accompagner des médias dans cinq pays de la région ciblés par la propagande russe, s'est terminé par un forum d'envergure en Ouzbékistan, en présence des autorités politiques du pays.

Enfin, **la France soutient le développement de la Journalism Trust Initiative (JTI)**, initiative de certification indépendante et transparente **visant à favoriser et promouvoir des médias répondant à des règles éthiques et d'indépendance**.

### **ANRS - Maladies infectieuses émergentes**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	500 000	0	972 500
CP	500 000	0	972 500

S'agissant d'une nouvelle contribution, la subvention à l'ANRS Maladies infectieuses émergentes (ANRS|MIE) ne possède pas d'activité propre sur Chorus. En conséquence, elle a été comptabilisée dans les « autres crédits d'intervention » (ACI) dans Chorus. Elle a été rattachée à la brique « moyens attribués aux établissements partenaires » en consommation corrigée.

L'ANRS|MIE occupe un rôle central en matière de coordination de la recherche en infectiologie, enjeu majeur de santé mondiale, intéressant directement la France et sa population. Par ailleurs, le dialogue stratégique entre le MEAE et cette agence s'est renforcé ces dernières années, conduisant à la mise en place en 2024 d'une subvention de 500 000 € (472 500 € après application de la réserve). Cette subvention s'inscrit pleinement dans la stratégie française en santé mondiale.

Elle bénéficie principalement aux opérations que conduit l'agence en Afrique et a notamment permis de financer : un programme de bourses pour des étudiants en Master, des projets de recherche collaboratifs ou encore la réponse française à la pandémie du Mpox, urgence de santé publique de portée internationale (*via* l'acquisition de matériel de séquençage et de détection).

Compte tenu des mesures d'économie, la subvention à l'ANRS au titre de l'année 2025 n'a pu être budgétée dans le PLF. Néanmoins, celle-ci a pu être versée en fin de gestion 2024, grâce à des redéploiements.

Par ailleurs, le versement de cette subvention additionnelle intervient dans un contexte de résurgence, au cours du second semestre de l'année 2024, de plusieurs épidémies (Oropouche en Amérique centrale, grippe aviaire - H5N1 aux États-Unis, Marburg au Rwanda), permettant à l'ANRS de renforcer son action localement.

### CIRAD

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	1 000 000	1 500 000	1 500 000
CP	1 000 000	1 500 000	1 500 000

Le CIRAD, opérateur français de recherche agronomique pour le développement sous double tutelle du MESR et du Département est un acteur clé de la diplomatie scientifique et d'influence française à l'international fort de ses partenariats dans plus de 100 pays sur 4 continents depuis 40 ans.

Une subvention de 1,5 M€ a été allouée au CIRAD en 2024. 1 M€ avaient été initialement voté en LFI puis la dotation a été abondée de 500 k€ issus de redéploiements comme avance sur la subvention 2025 afin de maintenir notre financement annuel.

En 2024, cette subvention a permis de financer :

- Un projet en appui de la stratégie Indopacifique renforçant l'implication du CIRAD depuis la Nouvelle Calédonie sur le nexus systèmes alimentaires-agroécologie-nutrition (1 M€). Ce projet a pour objectif de : (i) caractériser les grandes dynamiques des systèmes alimentaires selon les territoires (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Vanuatu), (ii) documenter les pratiques agricoles et alimentaires auprès des ménages ayant une activité agricole, (iii) identifier et mobiliser les leviers agronomiques (lutte contre les ravageurs des cultures) pour augmenter la diversité et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Un projet à dimension agroécologique sur la valorisation de la production de semences de variétés traditionnelles de légumineuses et maraîchères en Afrique australe (500 k€). Le projet vise en particulier à : (i) favoriser la mise en réseau des principaux acteurs des différents systèmes semenciers formels et alternatifs régionaux, (ii) diversifier le panel d'espèces et de variétés évaluées dans chaque pays et proposées à l'inscription aux pouvoirs publics, (iii) diffuser les solutions techniques et organisationnelles permettant d'améliorer la quantité et la qualité génétique et sanitaire des semences produites.

La coopération en matière de sécurité alimentaire représente un agenda positif avec nos partenaires qui sont demandeurs. Elle permet ainsi de renforcer la présence française dans des géographies prioritaires, notamment en Océanie.

### Institut Pasteur

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	2 000 000	2 890 000	2 890 000
CP	2 000 000	2 890 000	2 890 000

Les crises sanitaires mettent en exergue l'importance stratégique du Réseau Pasteur international (*Pasteur Network*) pour l'influence française par la recherche comme pour la sécurité sanitaire des populations.

La coopération entre le ministère et l'Institut Pasteur (IP) a été renforcée en 2022 au moyen d'un accord-cadre qui précise nos priorités communes ainsi que les modalités de participation et de contribution du MEAE aux orientations stratégiques et politiques du Réseau Pasteur. Sur le plan financier, l'accord-cadre dispose que l'appui du ministère s'opère principalement par deux mécanismes : la mise à disposition d'expertise technique au sein du réseau et l'octroi d'une subvention annuelle (soit 1 890 000 € net en 2024) à l'IP au profit du même réseau.

En 2024, la totalité de la subvention à hauteur de 1,89 M€ attribuée à l'IP a été consommée au bénéfice de la consolidation de projets et d'actions mis en œuvre, en priorité dans les pays en développement où des instituts membres du Pasteur Network sont présents. Concrètement, il s'agit de participer au financement des activités de recherche menées dans les instituts africains du Pasteur Network, ainsi qu'au renforcement des capacités de ces instituts par l'acquisition de matériels et la formations des équipes.

L'identification, à la fin de l'année 2024, de plusieurs projets importants nécessitant un complément de financement a conduit le MEAE à verser de manière anticipée une partie de sa subvention au titre de l'année 2025. Ces crédits ont notamment permis de financer un appui technique à l'Institut Pasteur de Bangui pour le renforcement de sa structure interne et le développement de ses capacités dans un contexte sanitaire dégradé.

### Rémunération de l'AFD

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	92 778 290	77 938 438	77 938 438
CP	92 778 290	77 938 438	77 938 438

Conformément à la convention cadre signée en 2021, la rémunération est différenciée suivant les volumes et les types de projets :

Indice de production (en M€)	Barème de rémunération		
	< 400	400 - 800	> 800
Dons Projets	9,00 %	8,50 %	8,00 %
ONG		9,50 %	
PRCC		10,00 %	
FICOL		9,00 %	
FAPS		6,00 %	
FFID		1,00 %	
C2D		2,00 %	

Au total, la rémunération versée à l'AFD s'est élevée à 77,9 M€ en 2024. Ce montant établi sur la base des montants délégués sera définitivement arrêté en année n+1 après la clôture des comptes définitifs de l'Agence, qui permettra une connaissance de leur utilisation effective par type d'intervention.

La sous-exécution, à hauteur de 14,8 M€ en AE=CP, s'explique par la révision à la baisse du besoin de l'AFD liée à la réduction du plan d'affaires résultant de la mise en œuvre du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits.

Ce montant comprend en 2024 plusieurs composantes :

- 76 493 535 € au titre du périmètre traditionnel comprenant l'aide projet et les C2D ;
- 1 444 903 € au titre de la rémunération des projets pour lesquels l'AFD a consenti une avance de trésorerie au MEAE entre 2017 et 2019.

Transfert aux collectivités territoriales**Coopération décentralisée – Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV – ex-DAECT)**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	15 000 000	13 777 213	12 839 445
CP	15 000 000	14 321 837	13 384 069

La différence entre le montant consommé sur Chorus et le montant corrigé est due à la mauvaise imputation d'une subvention à France Volontaires, qui aurait dû être imputée sur la brique « Volontariat ». **La totalité des crédits consommés en 2024 au titre de la coopération décentralisée s'élève à 12,8 M€ en AE et 13,4 M€ en CP, en ligne avec l'exécution du précédent exercice.**

Les crédits de la DCTCIV dédiés à l'action extérieure des collectivités territoriales sont directement mis en œuvre dans le cadre d'appels à projets (AAP) ouverts aux collectivités territoriales françaises (CTF) et, indirectement, *via* des subventions à des associations de collectivités territoriales françaises et/ou d'associations de services aux collectivités territoriales (RRMA – Réseaux régionaux multiacteurs).

En outre, des délégations de crédits à destination de nos postes sont effectuées en adéquation avec la mission de la DCTCIV de soutenir les actions de coopération décentralisée sous forme de séminaires et d'assises à l'étranger. Par ailleurs, la DCTCIV a soutenu le déploiement de l'expertise territoriale à travers le programme « Territoires Volontaires » de France Volontaires répondant ainsi à l'objectif général d'accroître le nombre de volontaires internationaux.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'agenda de transformation du MEAE visant à promouvoir une diplomatie au service des français. Elles permettent de mieux associer les élus locaux et parlementaires à l'action diplomatique. Elles visent également à mieux articuler la coopération décentralisée et l'aide publique au développement.

**Le montant des crédits consommés en 2024 au titre de la coopération décentralisée s'élève à 12,8 M€ en AE et s'inscrit dans la trajectoire haussière amorcée les années précédentes.** L'enveloppe attribuée à la DCTCIV en 2024 pour son action en soutien aux collectivités territoriales, sur le programme 209, a été fixée à 13 M€, après mise en réserve. La consommation finale aura été de 12,8 M€, soit presque l'intégralité de l'enveloppe notifiée.

Parmi les dispositifs de soutien plébiscités en 2024, les appels à projets thématiques, bilatéraux et généralistes ont suscité un intérêt certain de la part des CTF. Ces AAP s'inscrivent dans les priorités françaises de l'année 2024 définies autour des Jeux olympiques et paralympiques et du sommet de la Francophonie. Ainsi, un nouvel appel à manifestation d'intérêt dédié à la francophonie, dont les engagements s'élevaient à 192 000 €, a été lancé pour l'année 2024. Un autre AAP, dédié au sport, a donné lieu à 1,1 M€ d'engagements pluriannuels. Ces appels à projets de la DCTCIV sont réactualisés chaque année.

Sur l'ensemble des AAP, 132 projets ont été déposés au cours de l'année 2024, parmi lesquels 92 furent retenus et validés, soit un taux d'acceptation de 69,7 %. Le montant total des engagements pour l'année 2024 s'est élevée à 4,7 M€. En parallèle, la mise en paiement de cofinancements engagés au titre des AAP pluriannuels antérieurs, initiés entre 2019 et 2023, a été exécutée pour un montant total de 3,8 M€. Au total, 207 dossiers de coopération décentralisée ont été traités au cours de l'année 2024. Pour ce faire, la DCTCIV a délégué 9,6 M€ par l'intermédiaire des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) en 2024.

Ces projets viennent développer et consolider les liens humains entre les territoires de la République et d'autres territoires sur tous les continents. Ils s'appuient souvent sur des français ayant des liens « dans deux espaces » pour des raisons historiques ou familiales qui jouent un rôle facilitateurs souvent avec l'appui d'associations diasporiques.

Plus largement, les projets de coopération décentralisée des collectivités apportent une contribution significative au rayonnement et à l'influence de la France concourant à la mise en œuvre d'une « diplomatie démultipliée » au bénéfice de nos concitoyens.

La DCTCIV a également cofinancé dix-huit associations, dont l'action vise à soutenir l'action internationale des collectivités territoriales, pour un montant total de 1,3 M€ en 2024. Dans le même temps, 14 réseaux multi-acteurs (RMMA) ont été financés à hauteur de 520 k€, un montant en légère hausse par rapport à 2023.

Enfin, la montée en puissance du programme « Territoires Volontaires » avec l'opérateur France Volontaires a donné lieu à un décaissement de 949 192 € en 2024. Les sollicitations du dispositif EXPE-CT, dont l'objectif est la valorisation de l'expertise territoriale française, ont en revanche diminué : 27 800 € y ont été consacrés en 2024 (93 100 € en 2023).

### Transferts aux autres collectivités

#### **Dotations pour opération aux établissements à autonomie financière (EAF)**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	373 586	472 998	419 998
CP	373 586	472 998	419 998

La différence entre le montant consommé sur Chorus et le montant corrigé est due à la mauvaise imputation de trois dépenses qui auraient dû être inscrites sur l'activité « autres crédits d'intervention à l'étranger » pour un montant de 53 000 €.

Les dotations pour opérations sont allouées aux établissements pour des actions de coopération, la mise en œuvre de projets et de partenariats visant l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Ces crédits financent, en s'appuyant sur les services de coopération et d'action culturelle (SCAC), des actions de formation ou de diffusion des positions françaises et d'influence sur les sujets relatifs aux axes prioritaires de coopération. Peuvent être cités à titre d'illustration :

- Mexique : 97 803 €, pour des actions contre la violence de genre et des expertises dans le domaine de la santé ;
- Jordanie : 25 100 € pour des projets culturels à destination des réfugiés syriens, notamment de jeunes artistes;
- Madagascar : 24 000 € pour des actions sur la thématique « sport et développement ».

En 2024, 419 988 € ont été exécutés sur la l'activité dotations pour opération aux EAF, soit un montant légèrement supérieur au budget prévu en LFI qui était de 373 586 €. Ces crédits proviennent du budget prévu initialement pour les bourses.

#### **Autres crédits d'intervention des directions et des postes**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	25 285 083	48 844 110	33 647 714
CP	25 285 083	55 011 264	39 857 918

La différence entre la consommation Chorus et la consommation corrigée s'explique majoritairement par des dépenses liées aux livrables du sommet de la Francophonie, retraités dans l'activité « Francophonie ». Elle s'explique également par différentes erreurs d'imputation, dont 8 M€ d'aide budgétaire, 3 M€ de subvention à France Médias

Monde (FMM), 972,5 k€ de subvention à l'ANRS MIE (cf. *supra*), 3,5 M€ de projets FEF mal imputés et d'autres montants, plus faibles, retraités dans les catégories « frais de mission », « autres contributions volontaires » et « volontariat ».

Ces crédits sont essentiellement utilisés sous forme de subventions versées à des organisations locales, qu'elles soient étatiques ou privées (associations le plus souvent). Des événements (séminaires, formations professionnelles, conférences, appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris...) sont également soutenus par les services de coopération et d'action culturelle.

En LFI 2024, le montant programmé a été de 25,3 M€ en AE=CP. La consommation a atteint 33,7 M€ en AE et 39,8 M€ en CP.

La différence des montants en AE et en CP s'explique par deux engagements pluriannuels pris en 2023 qui ont fait l'objet de décaissements en 2024 : 5 M€ en CP pour le *Country Package – Seed Fund* et 1 M€ en CP pour l'IRD/CIRAD dans le cadre du projet *One Forest Vision*.

Le montant des crédits exécutés recouvre des projets d'aide bilatérale variés qui font l'objet d'une programmation en cours de gestion. Il s'agit majoritairement de commandes politiques prioritaires, telles que l'organisation de Création Africa à Paris (2 M€), qui ont pu être programmées en cours de gestion grâce à des redéploiements.

À titre d'illustration, en 2024, cette enveloppe a notamment bénéficié aux projets suivants :

- Maison des mondes africains (MansA) : 7,5 M€ ;
- *Country Package / Seedfund* (Conservation internationale) : 5 M€ en CP ;
- Fondation de l'innovation pour la démocratie (FIDEMO) : 3 M€ ;
- Subvention à l'Institut Pasteur de Guinée : 1,3 M€
- Subvention pour l'ONG Lutte contre la peine de mort 1,25 M€ ;

### Frais de mission

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE		1 379 192	1 393 656
CP		1 377 651	1 392 143

La différence entre la consommation Chorus et la consommation corrigée s'explique par la mauvaise imputation de frais de mission et de représentation comptabilisés sur les activités « Appui aux projet de logistique et de coopération », « autres crédits d'intervention à l'étranger » et « Organisation de sommets ou de manifestations » pour un montant total de 15 148 € en AE=CP correspondant principalement à des frais de prise en charge d'hébergement dans le cadre de la COP 16 en Colombie et de la COP 29 en Azerbaïdjan.

L'activité « Frais de mission » a été créée en 2024 sur le programme 209 au sein de la brique « Partenariat en matière d'objectif de développement durable ». Auparavant, ces crédits étaient comptabilisés dans l'activité « Échanges d'expertise ».

Les crédits de cette activité ont notamment permis de financer une partie des frais de mission et de représentation de la direction générale, des directions centrales et des ambassadeurs thématiques (santé mondiale, environnement, climat, biodiversité) dont les missions dépendent du programme 209. La consommation de ces crédits a atteint 1,4 M€ en 2024.

**Aide-projet (don-projet et don-ONG de l'AFD)**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	1 013 610 036	845 277 350	845 277 350
CP	984 947 573	745 284 579	745 284 579

En 2024, l'exécution au niveau de l'aide-projet AFD s'est établie à hauteur de 845,3 M€ en AE et 745,3 M€ en CP. Elle se détaille comme suit :

		Don-projet		Don-ONG	
		AE	CP	AE	CP
P209	Régularisation comptabilité d'engagements Aide-projet - années antérieures à 2023	-38 345 482		-3 998 241	
	Notification Aide-projet 2024	733 127 000	598 313 963	153 559 494	142 286 037
	Notification Climate Finance Partnership 2023		3 750 000		
	Notification EU Procurement Partnership (EuPP)	934 579	934 579		
	Total P209	695 716 097	602 998 542	149 561 243	142 286 037

Des retraits d'engagements à hauteur de 42,3 M€ au total ont été réalisés en 2024 sur l'aide-projet AFD (38,3 M€ sur le don-projet et 4 M€ sur le don ONG) afin de tenir compte de réductions de coûts sur des projets octroyés lors d'années antérieures.

La sous-exécution par rapport à la LFI 2024 s'explique par les annulations de crédits réalisées en application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 qui ont diminué le plan d'affaires de l'AFD (hors rémunération) de -173,2 M€ en AE et -245,6 M€ en CP répartis comme suit :

- -132,8 M€ en AE et -207,3 M€ en CP sur le don-projet ;
- -40,4 M€ en AE et -38,3 M€ en CP sur le don-I-OSC.

En cours d'année, l'enveloppe de l'AFD a été réhaussée de 46,3 M€ en AE pour compenser une partie de la baisse du plan d'affaires : 23,3 M€ d'AE au titre de projets interrompus au Mali par la crise au Sahel en 2023 et 23 M€ de redéploiements.

En cours de gestion, une contribution additionnelle de 1 M€ en AE=CP a été versée sur un fonds de concours par les Pays-Bas au titre du projet *EU Procurement Partnership* (EuPP). Ces crédits sont destinés à financer la création de la facilité de réforme des marchés publics, du partenariat européen pour les marchés publics et du secrétariat de la méthodologie d'évaluation des systèmes d'évaluation des marchés (MAPS).

**1/ Les dons-projets AFD**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	818 610 036	695 716 097*	695 716 097*
CP	829 321 068	602 998 542	602 998 54

\* incluant une minoration de -38 345 482 € de corrections de restes à verser (734,1 M€ avant correction).

Après une forte croissance en 2019, puis une diminution en 2020, la stabilisation des crédits dons-projets versés à l'AFD en 2021, 2022 et 2023 a permis de maintenir l'activité à un niveau important. Ce niveau élevé a également permis de rééquilibrer la part des dons et de l'aide bilatérale par rapport aux prêts et à l'aide multilatérale, conformément aux orientations de la loi du 4 août 2021.

Le CICID de 2023 a entériné la suppression de la liste des 19 pays prioritaires fixée par le CICID de 2018 et des cibles de concentration de l'aide à ces pays. Afin d'accroître progressivement l'APD française consacrée aux PMA pour la période 2024-2027, le gouvernement veille depuis 2024 à ce qu'au moins 50 % des crédits de l'APD soient destinés aux PMA.

En 2024, le montant des AE du don-projet notifié à l'AFD, en baisse par rapport à 2023 (-86,1 M€), s'est établi à 733,1 M€ (avant correction des restes à verser), tout en maintenant l'activité de l'agence à un niveau important.

La répartition par zones géographiques des octrois (AE) et des crédits de paiement (CP) en 2024 est présentée ci-dessous. Le léger écart entre les crédits notifiés en AE et les subventions octroyées par l'agence s'explique par un engagement en trois tranches à dates fixes de l'État alors que l'AFD octroie des subventions jusqu'au 31 décembre.

Conformément aux objectifs de la politique française de développement et malgré l'annulation de nombreux projets en Afrique en raison du contexte géopolitique, le continent africain continue de concentrer plus de la moitié des dons-projets de l'AFD : 55 % des AE et 58 % des CP en 2024.

**Ventilation par zones géographiques des consommations des dons-projets AFD en 2024** (dont MINKA, FAPS, FICOL, FISONG et FFID, hors programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) de la DGT, microfinance RSUB et I3S, et hors TTF)

Zone	AE	Part des AE	CP*	Part des CP
Afrique	403 941 714	55 %	388 804 757	58 %
Amérique latine	15 250 000	2 %	17 813 933	3 %
Orients	110 870 619	15 %	95 478 434	14 %
Trois Océans	93 546 840	13 %	92 360 990	14 %
Multi-pays étrangers	109 348 915	15 %	71 460 317	11 %
France Métropolitaine			222 750	0 %
<b>Total</b>	<b>732 958 088</b>	<b>100 %</b>	<b>666 141 181</b>	<b>100 %</b>

Source AFD 2024 - Données en cours de contrôle qualité

\*La différence en CP entre le montant consommé sur Chorus (603 M€) sur le don-projets et l'exécuté 2024 de l'AFD correspond au reliquat issu de la sous-consommation de l'Agence de son plan d'affaires 2023.

En 2024, les octrois de dons-projets de l'AFD du programme 209 ont bénéficié à 95 pays (hors projets multi-pays). Huit des dix premiers pays bénéficiaires des crédits de paiement font partie des pays les moins avancés (PMA), pays prioritaires de la politique française de développement.

#### Dix premiers pays bénéficiaires d'AE et de CP de l'AFD sur don-projets 2024 :

10 premiers pays en termes d'octroi	AE (M€)	10 premiers pays en termes de décaissements	CP (M€)
TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS	34,49	LIBAN	42,42
LIBAN	33,70	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	37,00
MAURITANIE	32,60	TCHAD	35,99
BENIN	28,84	MADAGASCAR	33,31
ETHIOPIE	27,66	TOGO	27,10
TCHAD	27,05	ETHIOPIE	23,11
DJIBOUTI	25,34	COMORES	20,77
SENÉGAL	25	HAÏTI	18,64
COMORES	23,42	DJIBOUTI	17,69
MADAGASCAR	20,26	SENÉGAL	16,65

Source : AFD (2024) - Données en cours de contrôle qualité

Sur le plan sectoriel, ces crédits ont permis à l'AFD d'engager de nombreux projets en cohérence avec les priorités de la politique française de développement : éducation et formation professionnelle, santé, gouvernance, agriculture et sécurité alimentaire, climat et biodiversité, traitement des crises et fragilités et égalité femmes-hommes.

#### Ventilation des consommations d'AE et de CP de l'AFD sur don-projets 2024, par secteurs CICID :

Thématiques CICID	AE (M€)	CP (M€)**
Agriculture et sécurité alimentaire	93 276 760	79 999 288
Eau et assainissement	51 302 381	61 245 438
Éducation, formation, emploi	92 960 538	94 295 220
Climat et Environnement	101 030 419	50 676 289
Hors secteurs CICID	-	-
Infrastructures et développement urbain	94 963 849	89 257 131
Santé	91 997 950	99 181 465
Secteur productif	65 169 493	51 189 577
Crises et fragilités	8 200 000	11 403 767
Gouvernance	77 642 282	65 556 774
Autre	56 414 416	63 336 231
<b>Total</b>	<b>732 958 088</b>	<b>666 141 181</b>

Source : AFD (2024) – Données en cours de contrôle qualité

\*En 2024, en transversalité sur l'ensemble de ces secteurs, l'Agence a consacré 153,2 M€ en AE et 139,8 M€ en CP à la facilité Minka

\*Les thématiques genres et climat sont transversales aux différents secteurs d'intervention. Elles sont suivies via les marqueurs de l'OCDE, conformément à la table de correspondance officielle entre les secteurs CICID et les secteurs CAD. Ainsi, les données de cette partie ne se cumulent pas, ni entre elles, ni avec les données par secteur du tableau précédent.

\*\*La différence entre le montant consommé sur Chorus (603 M€) sur le don-projets et l'exécuté 2024 de l'AFD correspond au reliquat issu de la sous-consommation de l'Agence de son plan d'affaires 2023.

#### 2/ Les dons aux organisations de la société civile (OSC) via le dispositif Initiative-OSC

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	190 000 000	149 561 253*	149 561 253*
CP	155 626 505	142 286 037	142 286 037

\* incluant une minoration de -3 998 241 € de corrections de restes à verser (153,6 M€ avant correction).

En 2024 les crédits versés au titre du financement de l'initiative des organisations de la société civile (OSC) s'élèvent à 153 559 466 € en AE (avant correction des restes à verser) et 142 286 037 € en CP. Ces crédits sont octroyés par l'AFD en réponse aux sollicitations des OSC françaises et locales issues des pays du CAD de l'OCDE qui exercent leur droit d'initiative conformément à la loi du 4 août 2021, leur permettant ainsi de soumettre à l'agence leurs projets.

En 2024, 161 projets initiés par des OSC françaises et locales ont été soutenus (contre 163 en 2023) dans des secteurs stratégiques répondant aux objectifs fixés lors du CPD et du CICID de 2023 (éducation, migrations, droits humains, genre, alimentation...) et selon la géographie prioritaire (56 % concernent des PMA). Pour mémoire, après 18 mois de mise en œuvre, tous les projets font l'objet d'audits sur leur réalisation et leur impact. À titre d'illustration, cette enveloppe a permis de soutenir les projets suivants :

- Convention de partenariat pluriannuel (CPP) « Programme global de renforcement de l'intervention du réseau FIDH pour démultiplier le pouvoir d'agir des défenseur.es et des organisations locales de défense des droits humains » portée par la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) dans 20 pays à hauteur de 4,2 M€ ;
- Projet de mobilisation citoyenne pour la connaissance et la protection des cétacés à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien, porté par l'ONG Globice dans l'Océan Indien (Kenya, Madagascar, Maurice, Mayotte, Réunion), à hauteur de 416 000 € ;
- Projet de terrain « From Farm to Kitchen - Building a Resilient Food System in Lebanon » porté par une OSC locale au Liban à hauteur de 500 000 €.

### Projets en matière de sécurité

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	4 000 000	4 274 051	4 274 051
CP	4 000 000	4 623 810	4 623 810

Ces crédits, mis en œuvre par la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), sont majoritairement dédiés aux projets de coopération et d'aide publique au développement, dont les objectifs visent à renforcer les capacités des États partenaires dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection civile.

L'enveloppe allouée à la DCSD en 2024 s'est établie à 3,4 M€, après application du décret décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulations de crédits. Les ressources ont été réévaluées en cours de gestion de la façon suivante :

- +255 764 € en CP, correspondant au report de charges 2023 ;
- +1 M€ en AE=CP, correspondant à une allocation exceptionnelle, issue de la provision pour crises, au profit d'Haïti ;
- -105 271,73 € en AE, liés à un retrait d'AE sur engagements antérieurs (REJB) consécutif à la clôture de l'EJ/2023 n° 1406380098 (projet ARSUAC).

L'année 2024 a été marquée par l'expansion d'un champ de coopération : **la protection civile**. Il s'agit d'un outil politique et diplomatique puissant dont sont demandeurs les postes et les pays partenaires de la France. Ce domaine consensuel est optimal pour répondre à nos engagements politiques et renforcer nos liens diplomatiques sur des actions telles que :

- **Le conseil et la formation**, principalement dédié aux formateurs issus des forces des pays partenaires en matière de secours des populations face aux risques ainsi qu'à la **formation** à la gestion des crises (ex. la refondation d'une école nationale à vocation régionale de protection civile à Djibouti) ;
- **La prévention et la préparation à la lutte contre les effets du réchauffement climatique**, dont la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels (Amazonie, Asie, Liban, Maghreb) et les secours en inondation (Équateur, Tchad, Bénin, Guinée) ;
- **La prise en compte des risques industriels et portuaires** qui participe de la prévention des risques environnementaux. Le projet *Global Ports Safety* (GPS) doit bénéficier à 12 ports de 8 pays d'Asie et qui est soutenu par l'Union européenne (6 M€), dans le cadre de notre stratégie pour l'Indopacifique ;
- **La stabilisation et le soutien à des pays en crise**. La coopération de protection civile a ainsi été développée en Ukraine avec la mise en place d'un coopérant et le lancement d'actions de formation au déminage humanitaire, ou encore au Liban (gestion de crise, secours aux populations) ;
- **Le conseil à la réforme, à la réorganisation et au renforcement capacitaire des organisations de protection civile, ainsi qu'au soutien aux exportations françaises** (facilitation de la stabilisation post-crise ou dans les pays en situation de fragilité, et outil de gouvernance locale en Mongolie).

En Haïti, la contribution exceptionnelle de 1 M€ financée via la provision pour crises, a permis une concentration des efforts et ressources de la DCSD sur le soutien matériel apporté à la DCPJ (Direction Centrale de la Police Judiciaire), dans le cadre d'un appui au retour à la sécurité en Haïti.

En dehors de la protection civile, un certain nombre d'actions de la DCSD sont financées sur le P209, comme la **réforme du secteur de sécurité (RSS)**, pour laquelle une stratégie interministérielle est en cours d'élaboration. Plusieurs projets ont été financés en 2024 à travers le DCAF, organisme spécialisé sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité basé à Genève. A titre d'exemple, une formation cyberdiplomatie à l'École Cyber des Balkans occidentaux C3BO a été financée en 2024.

En outre, la DCSD s'investit dans le domaine du **renforcement capacitaire des opérations de maintien de la paix (OMP)** en proposant des formations de pré-déploiement des casques bleus. Ces actions concourent à **développer l'influence de la France aux Nations Unies** et répondent aux engagements et aux responsabilités de notre pays en matière de renforcement capacitaire et de formation, membre permanent du Conseil de sécurité et contributeur de premier plan au budget du Département des opérations de paix des Nations unies.

En 2024, la DCSD a organisé la 7<sup>e</sup> édition du ToT ONU (*Training of Trainers* – formation de formateurs au maintien de la paix). Seule formation francophone de formateurs aux OMP, le ToT ONU met notamment l'accent sur la protection des civils, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les abus sexuels, la protection des enfants, l'environnement, etc.

Enfin, la DCSD est pleinement engagée dans la mise en œuvre du Plan National d'Action (PNA) **Femmes, Paix et Sécurité (FPS)** de la France, en conformité avec la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle a financé en 2024 au titre du P209 plusieurs actions, notamment la formation de 60 policières indonésiennes dans le cadre de leur préparation au déploiement au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA).

### **Fonds Équipe France (FEF), Fonds Équipe France+ (FEF+) et Fonds Équipe France-Création (FEF-C)**

Les instruments de coopération à la main du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ont connu de profondes évolutions depuis 2023. Les différents dispositifs existants ont été regroupés sous l'appellation Fonds Équipe France afin d'améliorer leur lisibilité pour nos partenaires extérieurs et déclinés en quatre catégories : FEF classique qui inclut les projets à destination de la société civile, FEF-OSC (anciennement PISCCA), FEF-Rapide, FEF+ (à forte visibilité politique, sur un montant plus élevé) et FEF-Création (anciennement FAEC).

Les moyens dédiés aux FEF se sont élevés à 152 M€ en programmation 2024 après annulations. Une partie de ces crédits, notamment de l'enveloppe FEF+, ont été orientés, entre autres, vers le financement de la MANSa (7,5 M€), de la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie (FIDEMO -3 M€) et le financement du collège international de Villers-Cotterêts (2 M€). Ne s'agissant pas de projets FEF *stricto sensu*, ils sont distingués dans l'exécution et imputés dans la brique « partenariats en matière d'ODD » et la brique « Francophonie ».

### **Le Fonds Équipe France (ex. FSPI)**

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	100 000 000	87 549 946	91 049 946
CP	100 000 000	87 660 632	91 160 632

En 2024, les subventions au Fonds des écoles chrétiennes d'Orient (2 M€), à l'Université Rose Dieng France-Sénégal – URDFS (800 k€) et à la restauration du Mebon au Cambodge (700 k€) ne possèdent pas d'activité propre sur Chorus. S'agissant d'aide-projet sur des sujets culturels, ces dépenses se rapprochent des FEF-C, elles sont inscrites sur l'activité « Fonds Équipe France » et intégrées à la brique « Aide-projet ».

**Ainsi, le montant de la contribution de 2024 correspondant au Fonds Équipe France classique est bien de 87,5 M€ en AE et 87,7 M€ en CP.**

La liste des pays éligibles au Fonds Équipe France (FEF) et au Fonds Équipe France-Rapide (FEF-R) a été élargie en 2024 à 117 pays (94 en 2023). Les thématiques ciblées en 2024 permettent de mettre en œuvre les grandes orientations annoncées par le Président de la République : mise en avant de l'agenda transformationnel en Afrique, francophonie, formation professionnelle, gouvernance, médias, sport et développement, FIDEMO, éducation, entrepreneuriat, culture, industries culturelles et créatives, société civile, jeunesse, genre, employabilité des jeunes, LGBT+.

Plusieurs projets notables ont été financés sur ce fonds en 2024 :

- **FEF 2024/2025 - Kenya (1 000 000 € dont 713 457 € en 2024)** : résistance aux antimicrobiens selon l'approche « Une seule santé » (*One Health*) en Ouganda, Kenya, Éthiopie, Tanzanie. L'approche une seule santé, tient compte des liens complexes entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement dans une approche globale des enjeux sanitaires pour une meilleure prévention des crises sanitaires ;
- **FEF 2024/2025 - Jordanie (884 584 €, dont 420 096 € en 2024)** : vise la restitution partielle de l'escalier du temple de Zeus à Jerash afin d'en faciliter l'accès et former 20 architectes et archéologues jordaniens au suivi de chantiers techniques grâce à l'expertise des archéologues français ;
- **FEF-R 2024- Vietnam (99 500 €)** : « Distribution et diffusion cinéma d'auteur d'Asie et d'Europe » a pour objectif d'accompagner l'émergence au Vietnam d'un écosystème de distribution et de diffusion du cinéma de création qui contribuera à consolider la diversification de l'offre cinématographique internationale, dont le cinéma d'auteur français.

Par thématiques, sur les 122 projets FEF et les 166 projets FEF-R financés en 2024, 24,5 % s'articulaient autour de l'enseignement supérieur, la recherche, le patrimoine et la culture, 18 % sur la gouvernance et droits de l'homme, 15 % sur les affaires globales (climat, environnement, agriculture, santé), 15 % sur les thématiques jeunesse, genre et inclusion sociale et 12 % sur la francophonie. **40 % de projets FEF et FEF-R financés en 2024 sont à destination des PMA.**

Le budget dédié aux FEF et FEF-R est de 87,5 M€ dont 30,1 M€ de récurrences des projets FEF initiés en 2023. Certaines activités initialement prévues n'ayant pu être réalisées, des postes ont effectué des remontées de crédits (5,3 M€ en AE et 5,4 M€ en CP) en fin de gestion. Une partie s'explique par l'abandon de cinq projets FEF lancés en 2023, interrompus pour raisons politiques (2 au Burkina Faso, 2 au Niger et 1 au Sri Lanka) dont les récurrences n'ont pas été versées. En outre, quatre projets FEF programmés en 2024 (2 au Soudan, 1 en RCA et 1 au Vanuatu) ainsi que 3 FEF-R (Burkina Faso) n'ont finalement pas démarré.

#### **FEF +**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	60 000 000	14 273 627	14 273 627
CP	57 000 000	25 492 948	25 492 948

Le FEF+ a pour objectif de renforcer le *continuum* de solutions offert en finançant des projets jusqu'à 2 M€ sur 2 ans. Initialement réservé à l'Afrique, il a vu son éligibilité élargie en 2024. Ce type de projet vise à répondre à des besoins de nos partenaires dans des domaines où la France dispose d'un avantage compétitif reconnu, sport, agriculture, entrepreneuriat, innovation, formation professionnelle, scolarisation, etc.

Ainsi en 2024, 9 nouveaux projets FEF+ ont été financés, notamment les projets suivants :

- **FEF+-Ghana** (1 242 500 € en 2024) : L'intelligence artificielle au service du développement durable. Ce projet est une initiative complémentaire d'autres projets menés par l'ambassade et l'AFD sur le sujet et capitalisera sur les compétences et expertises déjà acquises, afin de pousser plus loin le développement de l'intelligence artificielle au Ghana. Il permettra de positionner la France et ses entreprises sur ce secteur innovant et important pour l'Afrique.
- **FEF+- Maroc « 1 000 Doctorants en France »** (986 000 € en 2024) : programme d'appui à la formation des enseignants-chercheurs et des cadres universitaires marocains en lien avec les universités françaises et Campus France. Il s'agit de **former et recruter une nouvelle génération d'enseignants-chercheurs** marocains formés « à la française » et contribuer à soutenir la **francophonie et la position de la langue française** à l'université marocaine.

**La faible exécution budgétaire de l'enveloppe FEF+ s'explique par l'application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits qui a entraîné un gel des dépenses en début de gestion et une programmation très tardive des enveloppes des postes. Malgré la tenue de plusieurs comités en cours d'année, le décalage des décaissements projets FEF+ a limité le niveau de consommation de crédits afférents.**

La sous-consommation de cette enveloppe a en revanche permis de réorienter en cours d'année les fonds vers des FEF-C et vers d'autres activités liées à l'agenda transformationnel en Afrique tel que le financement des laboratoires de la FIDEMO (3 M€) ou le lancement des activités de la Maison des mondes africains (cf. *supra*)

### FEF C

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	20 000 000	21 692 378	21 692 378
CP	20 000 000	21 849 878	21 849 878

Doté de 20 M€ en 2024, le FEF-Création, finance des projets pour une durée maximale de 18 mois jusqu'à 1 M€ dans l'objectif d'appuyer les incubateurs et l'entrepreneuriat culturel dans une démarche partenariale. Ce type de FEF, initialement orienté sur le réseau en Afrique, a été élargi à certains pays de l'Amérique latine (Argentine, Brésil, Colombie, Mexique), de l'Asie (Cambodge, Thaïlande, Vietnam) et de la zone Afrique du Nord-Moyen-Orient (Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc, Territoires palestiniens et Tunisie). Il permet de soutenir les jeunes créateurs et de valoriser l'expertise française reconnue dans le domaine des industries culturelles et créatives (ICC) au niveau international.

En 2024, 31 projets (17 en 2023) pour un montant total de 21,8 M€ ont été validés dont, par exemple :

- **FEF-C – Brésil** (1 000 000 €) : son objectif est de renforcer les partenariats entre acteurs du monde de la culture brésiliens, africains et français – en promouvant notamment la scène artistique des collectivités territoriales d'Outre-Mer – et asseoir une coopération trilatérale inscrite dans la durée ;
- **FEF-C Égypte** (119 500 €) : mise en place d'un programme d'accompagnement et de formation autour des métiers du cinéma et de mise en réseau jeunes cinéastes égyptiens avec des professionnels français. **Ce projet permettra d'ouvrir des opportunités pour l'industrie cinématographique française, avec l'appui du service économique ou Business France.**

### Contrats de désendettement et de développement (C2D)

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	22 859 995	22 859 995	22 859 995
CP	22 859 995	22 859 995	22 859 995

Lancés en 2001, les contrats de désendettement et de développement (C2D) poursuivent l'engagement du G7 au sommet de Cologne (1999) d'annuler, au titre de l'aide publique au développement (APD), la totalité des dettes contractées auprès des membres du G7 par les pays pauvres très endettés (PPTÉ). Les C2D prennent la forme d'un refinancement en dons des dettes remboursées par le pays débiteur ; ces dons sont ensuite affectés au financement de projets et programmes de lutte contre la pauvreté, qui sont comptabilisés au titre de l'APD. Les montants et la répartition sectorielle des C2D sont définis conjointement entre la France et le pays bénéficiaire lors de phase de négociation. La dépense est obligatoire dès que le remboursement de la dette de l'État bénéficiaire est constaté. L'engagement résulte de la signature des contrats.

Le C2D constitue une innovation en matière de traitement de la dette. Le mécanisme du C2D s'inscrit dans un souci d'accroître la visibilité de l'effort additionnel français en matière d'annulation de dette et de sécuriser les marges de manœuvre dégagées sur des programmes de lutte contre la pauvreté. La signature d'un contrat et de conventions d'affectation, ainsi que le processus de négociation et de dialogue sur les politiques sectorielles qu'il engendre, permettent une communication plus soutenue avec le pays partenaire sur l'usage des crédits et sur l'engagement français que ne l'aurait permis une annulation sèche de dette.

Les cinq pays bénéficiaires d'un C2D actif (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et République Démocratique du Congo) ont obtenu une suspension du service de leur dette entre avril 2020 et décembre 2021, dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) prise par le G20 et le Club de Paris en réponse à la crise de la COVID 19. Les remboursements de ces cinq pays ont donc été rééchelonnés à partir de 2022 et jusqu'en 2027. L'année 2024 se caractérise par la poursuite des remboursements liés à l'ISSD.

Sur le P209 (part AFD), un écart de 4 667 136 € est constaté entre la prévision 2024 et la réalisation 2024. Cet écart s'explique par un décalage temporel dans la réception et le versement des fonds entre les exercices budgétaires. Il résulte du traitement des échéances des derniers mois de l'année, certains montants étant perçus après la clôture comptable.

Pays	Prévu 2024 (en M EUR)		Réalisé 2024 (en M EUR)	
	Part AFD (P209)	Part État	Part AFD (P209)	Part État
Cameroun	19 354 217	67 074 339	15 860 092	57 138 637
Guinée	1 029 944	10 140 001	1 027 953	7 138 187
RDC	-	7 073 536	68 366	3 495 084
Côte d'Ivoire	2 475 834	267 000 000	1 236 448	181 495 856
Congo	-	18 860 496	-	18 837 882
<b>Total</b>	<b>22 859 995</b>	<b>370 148 192</b>	<b>18 192 859</b>	<b>268 105 646</b>
<b>Total des parts AFD + État</b>	<b>393 008 187</b>		<b>286 298 504</b>	

### Aide budgétaire post-conflit et sortie de crise

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	30 000 000	0	8 000 000
CP	30 000 000	0	8 000 000

La différence entre Chorus et l'exécution corrigée s'explique par une erreur d'imputation de la dépense versée aux territoires autonomes palestiniens (TAP), renseignée dans l'activité « autres crédits d'intervention à l'étranger ».

Cette enveloppe est dotée en fonction des urgences politiques identifiées par le ministère. L'enveloppe globale avait été portée à 30 M€ en LFI 2024 afin de financer des appels à projets en cours d'année. Cependant, en raison de l'application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits, elle a été revue à la baisse (-22 M€) pour ne conserver que les crédits alloués à l'Autorité palestinienne (8 M€).

Ce montant de 8 M€ correspond en effet à la part revenant au MEAE de l'aide budgétaire de 16 M€ que la France apporte à l'Autorité palestinienne. L'autre moitié est versée sur le P110. Ces crédits sont versés annuellement aux termes d'une convention d'aide budgétaire bilatérale entre la France et l'Autorité palestinienne, la dernière ayant été signée en juin 2024.

### Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation (FUHS)

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	200 000 000	233 365 186	233 365 186
CP	200 000 000	232 445 737	232 445 737

Le « Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation » (FUHS) du programme 209 correspond aux crédits du Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE. Principal instrument bilatéral de l'action humanitaire et de stabilisation française face aux crises internationales, le FUHS soutient la mise en œuvre de projets à impact rapide pour les populations bénéficiaires. Ces projets s'inscrivent dans des temporalités courtes (0-18 mois) et sont susceptibles d'intervenir sur tout le continuum de crise.

En 2024, le budget exécuté par le CDCS/COHS s'est élevé à 233,4 M€. Ce budget est en baisse de 17 % par rapport au réalisé 2023 (282,6 M€) mais en hausse de 11 % par rapport au réalisé 2022 (210,7 M€).

En 2024, le CDCS a financé 191 nouveaux projets et 28 avenants, au profit de 75 ONG pour un montant de 198 M€. À elles seules, les 5 premières ONG (dont les 4 premières sont françaises) reçoivent près de 73 M€ de subventions, pour 67 projets soit 37 % des subventions octroyées aux ONG. Les financements du CDCS ont visé principalement les quatre bénéficiaires suivants : Syrie (42 M€), Ukraine (33 M€), Liban (23,9 M€), Territoires palestiniens (22 M€).

#### 1. Gestion 2024 : ressource budgétaire

Comme en 2023, les crédits notifiés au FUHS s'élevaient au titre de l'exercice budgétaire 2024 à **188 M€**<sup>[1]</sup> (200 M€ inscrits dans la loi de finances initiale de 2024, diminués de 6 % correspondant à la réserve de précaution).

La provision pour crises majeures, dotée de 270 M€ en 2024 (réduite à 103 M€ en cours de gestion) a été mobilisée à hauteur de 42,6 M€ au profit du CDCS en réponse aux crises humanitaires suivantes :

- **15 M€** en faveur du renforcement des opérations humanitaires à Gaza (13 mai 2024) ;
- **5 M€** pour soutenir les actions humanitaires des ONG à la suite de l'aggravation de la situation humanitaire au Soudan et répondre à la crise des réfugiés au Tchad (17 mai 2024) ;
- **1 M€** en réponse à l'épidémie de choléra en Afrique de l'Est (30 mai 2024) ;
- **0,1 M€** au titre de la participation aux efforts de secours à la suite d'un glissement de terrain en Papouasie-Nouvelle-Guinée (31 mai 2024) ;
- **1,5 M€** en réponse à l'épidémie de variole du singe en République Démocratique du Congo - Kivu (11 septembre 2024) ;
- **0,5 M€** suite au passage du typhon Yagi au Vietnam (25 septembre 2024) ;
- **3,5 M€** en réponse à la crise au Liban et aux populations déplacées par le conflit en Syrie (17 octobre 2024) ;
- **1 M€** pour la gestion de la crise en Ukraine (17 octobre 2024) ;
- **15 M€** pour répondre à la crise au Liban (fin novembre 2024).

À cette enveloppe, il convient d'ajouter les participations financières reçues sur fonds de concours mis à disposition du CDCS, issus des reports de crédits 2023 et des abondements de 2024 pour 9 521 585 M€ en AE et 9 622 462 M€ en CP.

Enfin, au titre de l'exercice budgétaire 2024, les remboursements des ONG s'élevaient à 1 294 633 €. Sur ce montant, les crédits récupérables par le CDCS, qui correspondent à des sommes non consommées ou inéligibles sur des subventions versées en années N et N-1, représentaient 769 559 €. Ces crédits ont été réalloués en complément de la dotation initiale du FUHS pour financer d'autres projets.

## **2. Gestion 2024 : consommation**

Le taux de consommation des crédits du FUHS, légèrement inférieur à 100 % (97,2 % en AE et 97,6 % en CP), s'explique par un reliquat des crédits rattachés aux fonds de concours et des remboursements d'ONG intervenus tardivement. Ces crédits n'ont été consommés que partiellement faute d'identification de projets répondant au fléchage des collectivités en 2024 et/ou de rattachements intervenus après la clôture budgétaire.

### **Principales statistiques 2024**

- *Financements de projets ONG*

En 2024, le COHS a financé 191 nouveaux projets et 28 avenants financiers à des projets existants dans 42 pays, au profit de 75 ONG (dont 27 françaises, 25 ONG internationales et 23 ONG locales), totalisant 198,3 M€ soit un montant moyen en baisse, à 0,9 M€.

**Les ONG françaises ont reçu 64 % des financements.** Les 5 ONG destinataires du volume de financement le plus important étaient, pour les quatre premières, françaises. Il s'agissait de :

- **Solidarités International** pour un montant de 27,6 M€ (23 projets) ;
- **Première Urgence Internationale** avec 17 M€ (16 projets) ;
- **Médecins du Monde** avec 9,9 M€ (9 projets) ;
- **La Croix Rouge Française** avec 9,4 M€ (8 projets) ;
- Norwegian Refugee Council avec 8,9 M€ (7 projets).

L'ONG **Action contre la faim** pourrait apparaître en 3<sup>e</sup> position de ce classement si les montants versés à son réseau sont agrégés, soit au total 13,9 M€ (ACF France : 5,9 M€ ; ACF Espagne : 4,2 M€ ; ACF USA : 3,7 M€).

- *Opérations d'urgence*

La part du budget consacrée aux opérations d'urgence en 2024 s'élève à 9,1 M€. En 2024, ce budget a également permis de sécuriser le réassort des stocks humanitaires du CDCS en fin d'année. Ce réassort a dû être renouvelé très rapidement après la mobilisation exceptionnelle de matériel humanitaire par le ministère de l'Intérieur en réponse à la crise à Mayotte.

Au cours de l'année 2024, le CDCS a mis en place 40 opérations d'urgence à destination de 17 pays sur 5 continents. Le CDCS a réalisé 12 de ces opérations en coordination avec l'Union européenne : à 7 reprises à travers le Mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU) et à 5 reprises *via* les ponts aériens humanitaires (EUHAB) mis en place par la Commission européenne. Un tiers des opérations en 2024 a été réalisé dans la zone ANMO (8 au Liban et 8 au profit de la bande de Gaza *via* l'Égypte et la Jordanie).

- 30 opérations d'aide en nature, soit 449 tonnes d'aide humanitaire à hauteur de 60 M€ (envoi de médicaments, de produits de nutrition et de biens de première nécessité) ;
- 1 opération de réassort de stock afin de garantir le pré-positionnement de marchandise d'urgence en Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec la Fondation CMA CGM ;
- 10 missions d'expertises et de logistique, dont une formation en déminage subaquatique en coopération avec le Ministère de l'Intérieur (Ukraine), des opérations de soutien administratif avec la Fondation Airbus (Centrafrique/ Zimbabwe), ou encore des vols de reconnaissance en Bolivie, en coopération avec le Ministère des Armées.

- *Partenariats interministériels*

L'année 2024 a été marquée par une coopération interministérielle maintenue à un haut niveau, en particulier avec le Ministère de l'intérieur et des Outre-mer et le ministère des Armées.

Nous pouvons mentionner en particulier la seconde formation de plongeurs-démineurs ukrainiens par les experts du ministère de l'Intérieur à Marseille, l'envoi de 3 demi postes de santé mobiles (PSM) au Liban en lien avec le ministère de la santé et les CHU français. Enfin, la mise à disposition de moyens aériens des armées a permis d'acheminer du fret humanitaire au Liban et au Vanuatu.

### **Université Rose Dieng France Sénégal (ex Campus franco-sénégalais)**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	802 105	0	800 000
CP	802 105	0	800 000

La subvention à l'Université Rose Dieng France Sénégal ne possède pas d'activité propre sur Chorus et a été exécutée en « autres crédits d'intervention de l'étranger ». La consommation corrigée rattache la dépense à la brique « Aide-projet ».

L'Université Rose Dieng France Sénégal (URDFS, ex-Campus franco-sénégalais), inaugurée en 2018, est un projet majeur de notre relation de coopération bilatérale avec le Sénégal. Elle constitue un instrument important de notre diplomatie d'influence, pour l'internationalisation de notre enseignement supérieur et pour le renforcement des capacités des pays partenaires. Pour mémoire, lors d'un entretien avec son homologue sénégalais à Paris fin 2023, la Première ministre Élisabeth Borne avait proposé de donner un caractère pluriannuel à l'aide française au Campus franco-sénégalais (depuis lors devenu URDFS), s'inscrivant dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel d'établissement. Cela marque un changement d'approche, car la subvention versée jusqu'alors était une subvention d'équilibre.

Depuis sa création, l'URDFS a incubé 25 formations conçues en partenariat avec des institutions françaises et sénégalaises, et a accueilli jusqu'à aujourd'hui environ 1 200 étudiants. L'URDFS souhaite proposer aux étudiants sénégalais des diplômes internationaux sans quitter leur pays. Pour ce faire, elle met en place avec des établissements partenaires français :

- La délocalisation de diplômes français avec double certification délivrée par l'URDFS, tel que le *bachelor* en sciences et ingénierie du numérique de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique délocalisé à l'URDFS depuis 2023 ;
- La création conjointe de diplômes entre universités sénégalaises et françaises, hébergés à l'URDFS ou dans une université sénégalaise partenaire, à l'image du Master 2 en recherche et innovation élaboré conjointement avec l'Université Sorbonne Paris nord.

L'URDFS s'appuie par ailleurs sur un plan stratégique approuvé en mars 2022, aligné sur les priorités du Sénégal. En décembre 2022, un partenariat stratégique avec 32 entreprises a été signé.

En 2023 et en 2022, l'URDFS a bénéficié d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 762 k€. En 2024 le projet a bénéficié d'une subvention de 800 k€. L'État sénégalais a, quant à lui, versé une subvention d'un montant de 1,3 M€. Cette subvention était destinée à poursuivre l'accompagnement de l'URDFS dans la structuration de ses activités.

**Aide alimentaire**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	150 000 000	182 500 000	182 500 000
CP	150 000 000	182 500 000	182 500 000

Les montants accordés au dispositif français de l'aide alimentaire programmée (AAP) ont significativement augmenté ces dernières années, passant de 33,5 M€ en 2018 à 182,5 M€ en 2024.

Le montant renseigné en 2024 correspond à l'enveloppe votée en LFI 2024 pour l'AAP (soit 150 M€), à laquelle s'ajoutent la part revenant à l'AAP de la contribution française au PAM (soit 25 M€ des 75 M€ de l'enveloppe totale FARM), ainsi que les crédits obtenus *via* la provision sur crises majeures (16,5 M€) : 5 M€ pour répondre à la crise soudanaise, à la suite de la conférence humanitaire internationale pour le Soudan et 11,5 M€ alloués à la suite de la Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban.

Les crédits de l'AAP 2024 ont permis de financer **72 projets** d'assistance alimentaire et nutritionnelle, et de soutien à la résilience des populations vulnérables. Cette aide a été allouée **au bénéfice de 40 pays** (contre 52 pays servis en 2023 afin de renforcer la concentration de notre aide), ciblant un peu **plus de 5,1 millions de bénéficiaires directs**. Environ 60 % de cette aide a bénéficié à l'Afrique (Éthiopie, RDC, Somalie, Soudan, Somalie, Soudan du Sud, etc..), 17 % à la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient (dont Liban, TP, Yémen), 5 % à l'Asie (Afghanistan, Birmanie, Bangladesh), 7 % à la zone Amériques/Caraïbes (Haïti principalement) et 11 % à l'Ukraine pour la zone Europe continentale. L'instrument AAP a permis d'allouer près de 61 % des crédits de l'AAP aux pays les moins avancés, allant au-delà de l'objectif visant à consacrer 50 % des crédits aux PMA, tel que défini par le CPD et le CICID en 2023.

Le premier opérateur de l'AAP reste le PAM, avec 107,17 M€ en 2024 contre 92,60 M€ en 2023. Viennent ensuite, dans l'ordre décroissant, **Action contre la Faim (ACF)**, FAO, UNICEF, UNRWA, CICR, ACTED, Solidarités International, PUI. Au total : (i) les organisations internationales ont bénéficié de 72 % des crédits en 2024 (130,7 M€) ; (ii) les organisations de la société civile de 28 % (51,1 M€).

La contribution française totale au PAM en 2024 *via* le programme 209 s'est élevé à 180 M€ (incluant les financements provenant de l'AFD, l'AAP et les contributions volontaires aux organisations des Nations unies). La France est par ailleurs le 5<sup>e</sup> bailleur gouvernemental. La consolidation de cette position sur la suite du quinquennat est primordiale *via* le maintien de l'enveloppe qui lui est consacrée sur le P209.

Enfin, l'AAP continue de conforter notre engagement à long terme, en faveur de plusieurs objectifs thématiques : la nutrition, l'alimentation scolaire, ainsi que l'égalité de genre et la lutte contre le changement climatique, conformément aux stratégies françaises pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, en santé mondiale et la stratégie humanitaire (SHRF). En 2024, plus de 39 M€, soit 21 % des crédits de l'AAP, ont été alloués à l'alimentation scolaire. Dans la perspective du sommet N4G, l'objectif visant à consacrer 50 % des financements à la nutrition a été également largement atteint avec 176,8 M€, soit 97 % du total des crédits AAP, ayant porté sur cette thématique.

**Provision pour crises majeures**

L'enveloppe dédiée à la provision pour crises majeures a été maintenue à 270 M€ en LFI 2024. Ce montant a été réduit une première fois de 30 M€ afin de financer le nouveau fonds de reconstruction des infrastructures de l'Ukraine. La provision pour crises a, par la suite, été mobilisée à deux reprises en cours d'année afin de participer aux mesures d'économie décidées par le gouvernement. 70 M€ ont été prélevés à la suite du décret n° 2024-124 du 21 février 2024, puis 117 M€ afin d'absorber le gel supplémentaire de crédits. L'enveloppe disponible a ainsi été réduite à 53 M€.

En fin de gestion, la provision a été réabondée de 50 M€ à la suite de l’octroi d’un dégel, permettant une réponse à la crise humanitaire en cours au Liban. Au total, la provision pour crises a donc été sollicitée à hauteur de 103 M€. La consommation est ventilée dans les différents canaux sollicités et est répertoriée dans le tableau ci-après :

<b>Détail total programmé</b>	<b>103 000 000</b>	<b>103 000 000</b>
<b>Centre de crises et de soutien – Fonds d’urgence humanitaire et de stabilisation</b>	<b>42 600 000</b>	<b>42 600 000</b>
Ukraine	1 000 000	1 000 000
Liban – 1 <sup>re</sup> réponse	3 500 000	3 500 000
Liban – 2 <sup>e</sup> réponse	15 000 000	15 000 000
Soudan – Crise	5 000 000	5 000 000
Gaza	15 000 000	15 000 000
Vietnam - Cyclone Yagi	500 000	500 000
Épidémie de variole du singe (M-POX)	1 500 000	1 500 000
Choléra Afrique de l’Est - Croix rouge	1 000 000	1 000 000
Papouasie Nouvelle Guinée – Glissement de terrain	100 000	100 000
<b>Direction des affaires globales – Aide alimentaire programmée</b>	<b>16 500 000</b>	<b>16 500 000</b>
Soudan – Crise	5 000 000	5 000 000
Liban – 1 <sup>re</sup> réponse	1 500 000	1 500 000
Liban – 2 <sup>e</sup> réponse	10 000 000	10 000 000
<b>Direction de la coopération de sécurité et de défense</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
Haïti	1 000 000	1 000 000
<b>Direction des Nations unies – Contributions volontaires humanitaires</b>	<b>42 900 000</b>	<b>42 900 000</b>
Choléra Afrique de l’Est	3 000 000	3 000 000
Soudan – Crise	5 000 000	5 000 000
Papouasie Nouvelle Guinée – Glissement de terrain	300 000	300 000
Liban – 1 <sup>re</sup> réponse	5 000 000	5 000 000
Liban – 2 <sup>e</sup> réponse	25 000 000	25 000 000
Haïti	2 000 000	2 000 000
Tchad	2 600 000	2 600 000

## Volontariat

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	29 000 000	25 423 160	26 870 684
CP	29 000 000	25 423 160	26 870 684

La différence entre la consommation Chorus et la consommation retraitée s’explique par une erreur d’imputation concernant une dépense liée à France Volontaires de 1,4 M€ et de contributions au Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) d’un montant total de 1 332 € renseignés dans plusieurs autres activités.

Le soutien du ministère au volontariat international d’échanges et de solidarité (VIES) est complémentaire de l’appui apporté à la société civile. Il permet aux acteurs associatifs de mobiliser des volontaires majoritairement français dans le cadre de leurs actions de développement et d’action humanitaire.

Les crédits déployés sont mis en œuvre par deux opérateurs selon un principe de cogestion :

- **Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)**, opérateur du ministère chargé de la jeunesse (13,5 M€). Il assure la gestion technique et administrative des dispositifs de VIES *via* une convention cadre de mandat signée avec le MEAE ;
- **La plate-forme France Volontaires (FV)**. Le ministère appuie France Volontaires pour la réalisation de ses missions de plateforme, d'envoi de volontaires, de mise en œuvre de programmes stratégiques dans le champ du volontariat et de la solidarité internationale, ainsi que ses activités de communication et le travail de ses antennes réparties en métropole, dans les territoires ultra-marins et dans 24 pays partenaires. France Volontaires a bénéficié en 2024 de contributions du MEAE pour un montant de 9,15 M€, dont 7,65 M€ au titre de la contribution statutaire (finançant les frais de structure), et 1,5 M€ au titre de la contribution spécifique pour le dispositif VSI.

Il existe trois grandes familles de volontariat :

- **Le volontariat de solidarité internationale (VSI)** : le nombre de volontaires porté par FV et les associations agréées entre 2022 et 2024 est stable à 1 600 volontaires. Pour 2024, 1 616 VSI ont réalisé une mission à l'international. Selon l'évaluation externe du dispositif en 2022, **une mission de VSI est considérée par 71 % des volontaires comme une expérience « très satisfaisante » permettant de renforcer ses compétences professionnelles et interpersonnelles**. En 2024, 12,5 M€ y ont été consacrés (11 M€ depuis le FONJEP et 1,5 M€ depuis France Volontaires).
- **Le volontariat d'initiation** : les programmes Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (VVV-SI) permettent la rencontre de groupes de jeunes Français et de pays tiers autour de la réalisation de projets de solidarité internationale à l'étranger comme en France. L'année 2024 a confirmé l'engouement des jeunes Français pour ces dispositifs, avec 165 projets soutenus sur l'année écoulée, pour un budget d'un peu plus de 1,5 M€. Une étude d'impact menée en 2024 démontre l'utilité de ces dispositifs pour accroître la mobilité et l'engagement de jeunes français permettant de développer des compétences et de les ouvrir à l'international.
- **Le volontariat d'échanges et de compétences (VEC)** : il comprend les personnes en activité ou à la retraite qui mettent leurs compétences au service de projets de développement sur des périodes relativement courtes. Elle inclut également les chantiers patrimoniaux, qui **font rayonner le savoir français** en France et au-delà de nos frontières : à titre d'exemple, Union Rempart mène plusieurs projets de réhabilitation architecturale avec le Mexique, le Maroc ou encore la Tunisie. Le MEAE a ainsi soutenu en 2024 seize associations pour un montant de 1 M€. **Cet appel à projet constitue un effet levier pour plusieurs des lauréats afin de mobiliser des fonds du secteur privé sous forme de cofinancement**. Le renforcement des liens avec l'alliance pour le mécénat de compétence a permis de sensibiliser une vingtaine d'entreprises et fondations sur cet appel à projet en 2024.

Le MEAE contribue également au soutien financier de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)** et de l'**Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)**. Sur le programme 209, ces contributions se sont élevées en 2024 à **75 000 € pour l'OFAJ et 100 000 € pour l'OFQJ**. Dans le cas de l'OFAJ, il s'agit de soutenir les échanges tri-nationaux entre jeunes Français, Allemands et des trois pays du Maghreb. L'Allemagne co-finance à part égale à la France ce dispositif (*via* le Auswärtiges Amt). Pour l'OFQJ, dans le cadre de l'année d'accueil pour la France du Sommet de la Francophonie, la subvention du MEAE a servi à soutenir les échanges de jeunes lauréats français, québécois et de pays tiers (Afrique francophone) sur la **thématique de l'entrepreneuriat en français notamment**. **Ces échanges participent de notre politique de promotion de la francophonie**.

### Fonds Pacifique

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (données corrigées)
AE	3 000 000	2 291 292	2 291 292
CP	3 000 000	2 300 773	2 300 773

Avec l'objectif de favoriser le développement durable de la région, le Fonds Pacifique soutient des projets à caractère économique, social et culturel, en visant depuis 2015 trois thématiques prioritaires :

- L'environnement et la prévention des risques de catastrophes naturelles ;
- La santé et sécurité alimentaire ;
- Les projets économiques durables.

Pour être éligible, un projet doit concourir à l'insertion des collectivités françaises océaniques dans leur environnement régional, conformément au décret précisant le fonctionnement du comité directeur du Fonds Pacifique. En pratique, cela se traduit par des financements concernant à la fois un ou plusieurs États du Pacifique et l'une au moins des collectivités françaises. Les cofinancements du Fonds sont par ailleurs destinés à produire un effet de levier et ne doivent donc pas dépasser un maximum de 50 % du montant global de chaque projet. En moyenne, les cofinancements du Fonds sont de l'ordre du tiers du coût des projets.

La dotation du Fonds Pacifique pour l'exercice 2024, après mise en réserve, était de 2,3 M€ ; elle a été intégralement répartie à l'occasion d'un unique comité directeur qui s'est tenu à Papeete le 7 mars 2024. Sur un total de 102 projets représentant une demande de subvention de 4,3 M€, le comité directeur a attribué des subventions à 67 projets. Les thématiques prioritaires du Fonds Pacifique sont largement reflétées dans les projets sélectionnés (15 projets sur la thématique environnement, 10 sur la santé et 12 sur l'économie).

Le Fonds Pacifique permet notamment à la France de remplir ses obligations au titre du traité régissant la convention de coopération régionale France-Nouvelle-Calédonie-Vanuatu (accord qui permet de mener des actions concourant au rapprochement des deux territoires, renouvelé en 2024). Le financement apporté par l'État *via* le Fonds Pacifique est complété par un financement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Ce fonds permet de développer les coopérations internationales dans la région avec un effet levier important. À titre d'exemple, en 2024, le Fonds Pacifique a apporté 30 000 € à l'institut agricole calédonien qui lui ont permis de finaliser le plan de financement d'un projet stratégique dans le secteur de la canne à sucre (en coordination avec ses homologues fidjien et vanuatais). Peuvent également être soulignés les projets portés par l'IRD en vue de constituer une communauté océanique du géospatial ou par l'IFREMER afin de favoriser le développement des filières aquacoles au sein du triangle polynésien.

Le Fonds Pacifique permet également de développer les échanges humains dans une région où la distance les rend difficiles. Ainsi, en 2024 le Fonds Pacifique a facilité la participation des élèves du lycée agricole des îles Marquises à un séminaire de formation au Vanuatu (20 k€ sur un projet de 40 k€) et des personnels médicaux de l'association Aid Ocean à une opération d'assistance sanitaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée (60 000 € apportés sur une enveloppe globale de 300 000 €). Le fonds porte une attention particulière à l'inclusion de l'ensemble des territoires et États de son périmètre. Les projets soutenus par le Fonds sont une manifestation visible de la présence française dans une région prioritaire.

[1] Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en autorisations d'engagement (AE).

**ACTION****05 – Coopération multilatérale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Coopération multilatérale		703 639 279 621 263 938	<b>703 639 279</b> <b>621 263 938</b>		796 097 862 766 148 627	<b>796 097 862</b> <b>766 148 627</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	550 000	7 464 668	6 465 602	13 476 856
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	550 000	7 464 668	6 465 602	13 476 856
Titre 6 : Dépenses d'intervention	703 089 279	613 799 270	789 632 260	752 671 771
Transferts aux entreprises		116 246 065		78 141 047
Transferts aux autres collectivités	703 089 279	497 553 205	789 632 260	674 530 724
<b>Total</b>	<b>703 639 279</b>	<b>621 263 938</b>	<b>796 097 862</b>	<b>766 148 627</b>

**Dépenses de fonctionnement****Loyer de la maison de la Francophonie**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	550 000	476 295	476 295
CP	6 465 602	6 534 012	6 534 012

Les dépenses consacrées à la Maison de la Francophonie en 2024 se sont élevées à 476 295 € en AE et 6 534 012 € en CP. Ce montant comprend le loyer (6 057 716 € en CP) ainsi que des taxes locales et assurances pour un montant de 476 295 € en AE et CP. Les crédits fléchés sur le loyer sont engagés une base décennale, ce qui explique la différence entre AE et CP.

Traduction d'un engagement pris par la France, la mise à disposition de la « Maison de la Francophonie » a fait l'objet d'une convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'État, signée à Québec le 18 octobre 2008 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009, sur autorisation du Parlement (loi n° 2009-893 du 24 juillet 2009). La société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM), détenue par l'État, a acquis l'immeuble auprès de l'État pour 59 M€ en septembre 2008 et le loue au MEAE, qui le met à la disposition de l'OIF. A noter que le gouvernement a décidé en 2021 de transformer la SOVAFIM, qui est devenue l'Agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE).

Le loyer n'est assujéti ni à la TVA ni à la contribution annuelle sur les revenus locatifs, mais est toutefois indexé sur l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT). Le MEAE doit par ailleurs rembourser à AGILE les primes d'assurances, la taxe foncière, la taxe sur les bureaux, ainsi que tous droits ou taxes qui pourraient remplacer ultérieurement lesdites taxes.

En 2024, la consommation des crédits a été légèrement supérieure à la dotation initiale en raison principalement des fluctuations de l'ILAT (Indice des loyers des activités tertiaires).

#### Dépenses d'intervention

##### **Francophonie**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	64 025 000	73 406 133	76 415 683
CP	64 025 000	73 321 069	76 330 619

La différence entre la consommation Chorus et la consommation retraitée s'explique par une erreur d'imputation de cinq dépenses pour un montant de 3 009 550 € en AE=CP destinées au financement des livrables du Sommet de la Francophonie renseignées initialement dans la rubrique « autres crédits d'intervention ».

La consommation des crédits est en hausse de 10 M€ par rapport à 2023. Elle s'explique par l'enveloppe exceptionnelle de 18,9 M€ pour le Festival de la Francophonie et le financement des résultats attendus (livrables) du Sommet de Villers-Cotterêts.

En accueillant le XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, la France réaffirmé ses ambitions sur la Francophonie multilatérale : cela se traduit notamment par des engagements financiers en faveur des institutions et acteurs de la Charte de la Francophonie. Pour rappel, au titre d'État hôte en 2024, la France assure la présidence du sommet jusqu'en 2026 et sa prochaine organisation au Cambodge.

Par ses contributions, la France se situe au premier rang des bailleurs de l'OIF et de tous les opérateurs de la Francophonie (Agence Universitaire de la Francophonie – AUF –, Université Senghor et Association internationale des maires francophones – AIMF).

En 2024, la contribution de la France à l'OIF comprenait une part obligatoire de 15,59 M€ (35 % des contributions statutaires) et une part volontaire de 16,9 M€ (dont 2,6 M€ dans le cadre des livrables du Sommet). À l'AUF, la contribution de la France de 26,6 M€ représentait 50 % du budget total de cette dernière (80 % des contributions gouvernementales). Pour l'Université Senghor, notre contribution de 2,7 M€ s'élevait à 52 % du budget total (86 % des contributions gouvernementales de cette dernière).

Cet engagement s'inscrit dans la stratégie internationale pour la langue française et le plurilinguisme annoncée par le président de la République en 2018. Ces contributions ont posé les bases du Sommet de Villers-Cotterêts dont la

thématique « créer, innover, entreprendre en français », porte une ambition forte concernant la formation des jeunes francophones et le développement de la Francophonie économique.

Avec l'appui de la France, l'OIF met en œuvre des actions sur des thématiques ou dans des espaces où sa plus-value est reconnue et attendue, comme le climat - engagement personnel et plaidoyer prioritaire de la SG sur des événements de haut niveau -, l'égalité femme-homme et son projet-phare « la Francophonie avec Elles » - contribution française de 2,2 M€ en 2024 -, et le numérique par la défense de la « découvrabilité » des contenus francophones - contribution au Pacte numérique mondial.

Le Festival de la Francophonie a été financé par la France à hauteur de 7,3 M€. Ce dernier a permis de prolonger dans le temps (lancement en mars 2024 à l'occasion de la journée internationale de la Francophonie et conclusion lors des journées d'octobre) et d'étendre (déploiement en ligne) les festivités culturelles qui accompagnent le Sommet politique. Il cumule une audience in situ de 15 000 spectateurs.

Conformément i) aux priorités fixées par le président de la République, ii) aux conclusions de la séance plénière consacrée à la thématique « créer, innover et entreprendre en français pour l'emploi des jeunes » et iii) au regard de la déclaration adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement, le MEAE a consacré 12,4 M€ pour le développement et la mise en œuvre des livrables du Sommet de Villers-Cotterêts. Cette somme est ventilée à travers les acteurs de la Francophonie (OIF, AUF, TV5) et opérateurs français.

OIF et opérateurs de la Francophonie	Montant en €
<b>OIF - Contribution obligatoire</b>	<b>15 594 287</b>
<b>Contributions volontaires (a+ b)</b>	<b>49 191 713</b>
<b>a) OIF - Contributions volontaires</b>	<b>16 982 713</b>
<b>b) Contributions aux autres acteurs de la coopération francophone</b>	<b>32 209 000</b>
Agence universitaire de la Francophonie (AUF)	26 599 000
Université Senghor d'Alexandrie	2 700 000
Association internationale des maires francophones (AIMF)	2 400 000
Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	350 000
Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFESJS)	160 000
<b>Festival de la Francophonie</b>	<b>7 235 069</b>
<b>Livrables du Sommet de la Francophonie</b>	<b>4 309 550</b>
TV5MONDE	1 300 000
Réseau Canopé	100 000
Livrables DFEM	100 000
CMM - Cité internationale de la langue française (CILF)	390 000
Lancement du Collège International de Villers-Cotterêts	2 400 000
Soutien et promotion du réseau Théophraste	19 550
<b>Total des contributions</b>	<b>76 330 619</b>

### Contributions volontaires aux Nations unies

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	292 480 000	358 899 875	358 899 875
CP	310 551 030	376 899 875	376 899 875

La consommation des CVNU a été supérieure de 23 % aux crédits présentés en LFI, compte tenu du recours à la provision pour crise, conformément aux orientations données par nos autorités politiques. La différence d'exécution entre les AE et les CP s'explique par l'engagement sur trois ans de 54 M€ pour le FNUAP, résultant d'une annonce du président de la République lors du Forum Génération Égalité en 2021. Ainsi, un montant de 18 M€ a été versé au FNUAP en 2024.

### **Priorités humanitaires**

Les contributions volontaires humanitaires aux Nations-Unies (contributions aux organisations des Nations Unies et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) ont atteint un montant de 281,1 M€ sur le P209 en 2024. Ces contributions volontaires, en baisse de 21,3 % par rapport à 2023 (357,1 M€), ont permis d'apporter une réponse rapide et efficace aux crises humanitaires, dans des zones prioritaires pour la France. Ce montant comprend :

- 188 M€ de crédits décaissés intégralement en programmation initiale ;
- 42,9 M€ issus de la provision pour crises ;
- 50 M€ de crédits FARM (*Food and Agricultural Resilience Mission*), alloués au Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour soutenir les pays affectés par les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine en matière d'insécurité alimentaire ;
- 200 k€ issus d'un redéploiement au profit du PNUD pour le Liban permis par la réduction de la contribution volontaire hors humanitaire prévue au titre de l'UNOC (200 k€ au lieu de 400 k€ prévus initialement).

Ces contributions ont permis à la France de répondre aux besoins humanitaires générés par **le prolongement de crises et l'avènement de nouvelles** : en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (Gaza, Liban, Syrie), en Afrique (Soudan et pays voisins, République démocratique du Congo), en Europe de l'Est (Ukraine, Arménie), en Asie (Birmanie et Bangladesh, Afghanistan) et en Haïti.

Ces contributions ont répondu à nos **priorités thématiques** : réponse humanitaire pour les réfugiés et déplacés (HCR, OIM) ; lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, alimentation scolaire, protection sociale (PAM, initiative « *Grain from Ukraine* ») ; promotion du droit international humanitaire (CICR) ; protection des femmes, des filles et enfants dans les conflits armés (UNICEF) ; logistique, accès humanitaire et localisation de l'aide (UNHAS, FICR). En outre, elles ont appuyé les fonds d'urgence des différentes organisations[1], outils flexibles et agiles pour répondre rapidement au déclenchement de nouvelles crises et accroître notre réponse anticipatoire et de résilience aux chocs.

Le maintien d'un bon niveau de contributions volontaires aux OI humanitaires a servi de **levier politique pour porter des initiatives multilatérales** (accueil et organisation par la France de conférences internationales sur des crises, co-parrainage par la France du Forum mondial sur les réfugiés, initiative mondiale du CICR pour revitaliser le droit international humanitaire, etc.) et contribue à contrecarrer les accusations de « double-standard » (ex : livraisons à Gaza de farine ukrainienne *via* « *Grain from Ukraine* »).

### **Autres priorités – enjeux globaux**

1/ La France a poursuivi son engagement en matière de santé mondiale *via* l'Organisation mondiale de la Santé : **l'OMS a bénéficié d'une contribution totale de 28,6 M€, dont 2 M€ visant à soutenir la mise en place de l'Académie de santé à Lyon**, inaugurée par le Président de la République le 17 décembre 2024. La France a joué un rôle moteur dans la mise en place du premier cycle d'investissement et désignée « co-champion » du mécanisme qui sera mis en place en 2025. La France, ayant intégré le conseil exécutif d'ONUSIDA en 2025, finance également l'organisation à hauteur de 600 000 €.

2/ Les contributions de la France au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH, 5 M€) sont venues en soutien à nos priorités de politique étrangère en matière de droits de l'Homme : organisation du premier Congrès mondial sur les disparitions forcées, lutte contre la peine de mort dans la perspective du 9<sup>e</sup> Congrès mondial qu'organiserait la France en 2026, soutien aux travaux sur la participation des femmes aux processus de décision du Comité pour

l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Ces contributions s'ajoutent aux financements fléchés vers le travail du HCDH sur des zones géographiques prioritaires pour la France (documentations de violations des droits de l'Homme en Ukraine et en Iran, financement du bureau pays dans les territoires palestiniens, etc.).

Hors HCDH, les autres financements au pilier « droits de l'Homme » ont contribué à renforcer l'action de la France en matière de :

- (i) droits des femmes et des filles dans le cadre de la stratégie de la France en matière de diplomatie féministe, à travers des financements à destination d'ONU Femmes (4,2 M€) et du FNUAP (20 M€ dont 18 M€ d'un engagement politique pluriannuel antérieur), en particulier pour des programmes de prévention et de protection contre les violences faites aux femmes et aux filles et de promotion des droits en matière de santé sexuelle et reproductive ;
- (ii) droits des enfants (UNICEF) à hauteur de 9,79 M€ : pour des programmes de santé infantile et de nutrition, de protection de l'enfance y compris de lutte contre les violences, d'éducation et de suivi des violations graves commises à l'encontre des enfants.

3/ En matière de **développement**, notre principale contribution est versée au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au vu de l'importance du PNUD pour le développement durable sur le terrain, et comme levier d'influence, le MEAE a contribué au PNUD à hauteur de 18,6 M€. Le système de développement des Nations Unies ayant été au cœur des échéances multilatérales en 2024 avec l'adoption du Pacte pour l'Avenir, nos efforts ont été maintenus envers le PNUD.

4/ Concernant **l'environnement**, la France a contribué au bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Paris (PNUE), confortant ses positions fortes pour la préservation de l'environnement.

5/ La France a versé 10 M€ à l'UNESCO en 2024, en cohérence avec les conclusions du CICID de 2018 et en soutien à une organisation dont l'État du siège est en France. Ces contributions ont été consacrées :

- au secteur de l'éducation (70 %) : fonctionnement de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE) et ses programmes phares, programmes thématiques autour de l'égalité des genres et des droits des enfants, Rapport mondial sur l'éducation ;
- aux programmes d'urgence (Ukraine, Liban, Gaza) ;
- aux sciences en ligne avec la montée de la France dans le domaine des sciences de l'eau (financement à la Commission océanographique internationale en vue de l'UNOC3 et du rapprochement IPOS-COI, institut français MERCATOR) ;
- aux programmes de soutien aux médias et à la liberté d'expression ;
- aux fonds et secrétariats des conventions liées à la culture.

6/ La France a également poursuivi sa politique d'appui aux organisations internationales implantées en France, dont une contribution à l'établissement de l'Académie de Santé de l'OMS à Lyon (2 M€), ainsi qu'une contribution au Bureau OMS de Lyon pour le renforcement de la préparation des pays aux épidémies (3 M€).

[1] Fonds central d'intervention d'urgence, CERF – géré par le BCAH ; Fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes, DREF – géré par la FICR ; Compte de réponse immédiate, CRI – géré par le PAM

Ci-dessous la liste exhaustive des contributions classées par agences :

Agences	Montant en €	Poids CVNU
	En CP	
HCR	128 250 000	34 %
UNICEF	10 796 839	3 %
UNRWA	33 000 000	9 %
CICR	20 750 000	6 %
FICR	5 500 000	1 %
BCAH	15 500 000	4 %

PAM	61 000 000	16 %
OIM	10 300 000	3 %
ONU Femmes	4 200 000	1 %
FNUAP	20 000 000	5 %
HCDH	5 000 000	1 %
PNUD	18 600 000	5 %
OMS	28 600 000	8 %
ONUSIDA	600 000	0 %
PNUE Paris	300 000	0 %
SDNU	3 700 000	1 %
ONU Habitat	230 000	0 %
UNESCO	10 000 000	3 %
Bureau RSSGNU- violences sexuelles	100 000	0 %
Fonds des victimes CPI	140 000	0 %
Autres contributions (UNITAR, UNRIC, G13 Guatemala)	73 036	0 %
UNOC	200 000	0 %
CCNUCC	60 000	0 %
<b>Total CVNU</b>	<b>376 899 875</b>	<b>100,00 %</b>

### **Jeunes Experts Associés – Fonds fiduciaires**

En 2024, 4,7 M€ ont été alloués pour renforcer le recrutement de Jeunes Experts Associés (JEA) et de Volontaires des Nations Unies (VNU). Ces crédits répondent à l'objectif présidentiel de créer 3000 postes d'experts et de volontaires internationaux d'ici à 2027, annoncé à l'occasion du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023.

Ces crédits contribuent au renforcement de l'influence et de l'expertise françaises dans les organisations internationales au travers du financement de ces contrats Jeunes auprès des Nations Unies. Ces deux programmes ont pour objectifs le recrutement de Français au sein du système multilatéral et faciliter l'échange d'informations entre les équipes des organisations internationales et celles du MEAE. Selon les organisations d'accueil, entre 70 et 80 % des jeunes professionnels financés sont recrutés à l'issue de leur contrat, confortant ainsi l'influence de la France.

En 2024, 10 nouveaux postes de JEA ont été financés sur le programme 209. Ils sont choisis en fonction des priorités de notre aide au développement ainsi que des secteurs et thèmes stratégiques pour la France (environnement et lutte contre le changement climatique, sécurité alimentaire, questions humanitaires, santé mondiale etc.) Ces JEA sont répartis dans plusieurs agences différentes des Nations Unies : le Secrétariat, la CNUCED, l'UNICEF, l'OMS, le PNUE, l'OIM, l'OMI et le FIDA. Ils ont financé 7 contrats de JEA en deuxième année et 9 en troisième année.

En 2024, 10 nouveaux postes de VNU ont été financés : 3 « Jeunes » et 7 « Spécialistes ». Ces volontaires sont répartis dans les organisations suivantes : Commission économique pour l'Afrique (CEA), OIM, PAM, Bureau du coordonnateur résident (BCR), PNUD, OMS, OIM et ONU-Habitat principalement dans les bureaux régionaux et pays de ses organisations.

**Autres contributions volontaires**

	LFI 2024	Consommation 2024 (données Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	327 609 279	184 548 714	188 237 685
CP	396 081 230	305 508 270	309 523 839

<b>Autres contributions volontaires</b>	<b>188 237 685</b>	<b>309 523 839</b>
<i>I/ Éducation</i>		
<i>dont Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME)</i>		21 491 951
<i>dont Initiative priorité à l'égalité</i>	2 000 000	2 000 000
<i>II/ Climat et environnement</i>		
<i>Groupe consultatif pour la recherche agricole (CGIAR)</i>	3 500 000	3 500 000
<i>dont CREWS</i>	8 000 000	8 000 000
<i>dont CAFI</i>	9 000 000	9 000 000
<i>dont GIEC - Budget général</i>	300 000	300 000
<i>dont GIEC - Paris Saclay</i>		633 333
<i>dont SG One Planet Summit - fonctionnement</i>	12 253	12 368
<i>dont SG One Planet Summit - sous sommets</i>	44 614	72 615
<i>dont SG One Planet Summit - One Water Summit</i>	206 090	206 090
<i>dont Plan Méditerranée exemplaire (PAMEX)</i>	972 420	972 420
<i>dont Institut du Développement Durable et des Relations Internationales - IDDRi</i>		500 000
<i>dont Panel de haut niveau pour une économie océanique durable</i>	200 000	200 000
<i>dont Club du Sahel de l'Afrique de l'Ouest (CSAO)</i>	300 000	300 000
<i>dont coalition de la haute ambition pour la Nature et les peuples</i>	400 000	400 000
<i>Programme international pour l'action sur le climat (IPAC)</i>	42 700	42 700
<i>dont Partenariat pour les forêts du Congo</i>	121 050	121 050
<i>dont Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAP)</i>		5 000 000
<i>dont GFCR (Fonds pour les récifs coralliens)</i>	800 000	800 000
<i>dont Coal Transition Accelerator</i>	200 000	200 000
<i>dont Alliance solaire internationale</i>	300 000	300 000
<i>dont Accélérateur de la Grande Muraille Verte</i>	500 000	500 000
<i>dont Initiative « 50x30 » sur les données et statistiques agricoles</i>	500 000	500 000
<i>III/ Diplomatie féministe, égalité de genre, DSSR</i>		
<i>dont initiative G7/Afawa</i>		4 500 000
<i>dont Fonds Mukwege</i>		4 000 000
<i>dont Droit santé sexuels reproductifs (DSSR)</i>	1 000 000	1 000 000
<i>Fonds des Femmes pour la Paix et l'Aide humanitaire (WPHF)</i>	4 500 000	4 500 000
<i>dont Initiatives innovantes genre - laboratoires d'incubation</i>	461 614	461 614
<i>IV/ Santé</i>		
<i>dont GAVI/Reconstitution</i>		50 000 000
<i>dont ACT-A III (COVAX)</i>		33 000 000
<i>dont Muskoka</i>	19 250 000	19 250 000
<i>dont FMSTP -2023-2025</i>		33 454 400
<i>dont Initiative 20 %</i>	114 400 000	76 351 899
<i>dont ETI OMS</i>	1 260 000	1 260 000
<i>dont Fonds d'intermédiation financière (FIF) pour la prévention des pandémies</i>		10 000 000
<i>dont réseau P4H (providing for health)</i>	750 000	750 000

V/ Démocratie et droits humains		
dont Forum migration & développement - FMMD	1 294 714	1 570 352
dont N4G - Nutrition pour la croissance	638 484	689 301
dont accompagnement des processus électoraux par les OI	2 370 000	2 370 000
dont Fonds sur les droits humains - HRIEF – Banque Mondiale	400 000	400 000
dont Institute for Democracy and Electoral Assistance - IDEA	500 000	500 000
dont ITIE (initiative pour la transparence des industries extractives)	100 000	100 000
VI/ Mobilisation des ressources intérieures publiques	5 304 980	1 704 980
VII/ Divers		
Eurocontrol	3 108 766	3 108 766
Fonds international pour les médias d'intérêt public (IFPIM - Paris)	5 000 000	5 000 000
Journées internationales de Sant'Égidio	500 000	500 000

## I/ Éducation

### **Partenariat mondial pour l'éducation (PME) : 21,5 M€ en CP en 2024**

Depuis 2002, le PME œuvre au renforcement des systèmes éducatifs de 90 pays en développement, au profit des enfants (253 millions d'enfants ont bénéficié des financements du PME depuis 2022) et des enseignants (1,9 million d'enseignants formés depuis 2022).

Par sa contribution au PME, catalyseur de financements (1 \$ investi génère 3 \$ supplémentaires) tout particulièrement en Afrique francophone (75 % des fonds décaissés), la France finance l'investissement le plus efficace pour garantir le développement des sociétés et le plus rentable pour atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable.

Sa contribution de 333 M€ (cycle 2021-2025) l'a hissée au 3<sup>e</sup> rang des donateurs, tandis que l'AFD, qui occupe un rôle croissant sur le terrain, en est le 3<sup>e</sup> agent partenaire de mise en œuvre des fonds, re-bilatéralisant ainsi efficacement sa contribution. Ce rôle de meneur parmi les donateurs et les partenaires lui permet d'être très impliquée et influente aux niveaux stratégique (gouvernance, orientation des réformes éducatives, accent sur l'éducation des filles et l'égalité de genre dans et par l'éducation) et opérationnel du Partenariat ainsi que de renforcer l'ancrage francophone du Fonds (projet d'installation du bureau parisien du PME au sein de la future Cité du développement appuyant la concrétisation de Paris comme capitale internationale de l'éducation).

En 2024, la France a versé 21,5 M € en CP au PME au titre du programme 209 : 18,3 M€ en février 2024 puis 3,2 M€ en fin de gestion 2024, en deçà des objectifs fixés par la convention pluriannuelle signée avec la Banque mondiale en novembre 2023.

### **Initiative Priorité à l'Égalité : 2 M€ versés en 2024**

Lancée en 2019 sous impulsion de la présidence française du G7, l'initiative *Priorité à l'égalité* est coordonnée par l'Institut international de planification de l'éducation (IIPPE) de l'UNESCO et l'Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles (UNGEI). Entre 2019 et 2023, l'initiative « Priorité à l'égalité » a été mise en œuvre dans 8 pays d'Afrique subsaharienne et a démontré des résultats concluants *via* notamment le développement d'outils et de formations favorisant l'intégration du genre dans les plans sectoriels éducation.

En 2024, les financements en soutien à cette initiative ont été répartis entre ces deux organisations de mise en œuvre. La contribution française pour la deuxième phase de l'Initiative (2024-2028) vise à maintenir le *leadership* de la France en faveur de l'éducation des filles et capitaliser sur les travaux de la première phase de l'initiative notamment grâce à la volonté politique croissante des pays partenaires d'investir dans l'égalité de genre dans et à travers l'éducation.

## II/ Climat et environnement

### **CGIAR (Consultative Group on International Agricultural Research)– 3,5 M€ versés en 2024**

Le CGIAR est une organisation internationale de recherche agronomique pour le développement dont le siège est à Montpellier. Il compte 15 centres et environ 10 000 agents à travers le monde. Il est principalement soutenu par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Banque mondiale et la Fondation Gates.

Dans un contexte de risque de départ du siège à Rome, le partenariat France/CGIAR a été renforcé ces dernières années, adossé au montage de projets de recherche associant organismes de recherche français (CIRAD, IRD, INRAE), centres CGIAR et institutions du Sud et portant sur les thématiques du changement climatique, de l'agroécologie, de la nutrition et des systèmes alimentaires. Cette évolution a été formalisée par la signature le 4 février 2021 d'un plan d'action bilatéral France-CGIAR qui sera renouvelé lors du sommet Nutrition pour la Croissance en mars prochain. Pour alimenter le volet financier de ce plan d'action, une contribution de 4 M€/an est prévue pour soutenir chaque année les projets partenariaux d'ampleur sur chacun des thèmes susmentionnés.

Les actions menées dans le cadre du Plan d'action avec les moyens dédiés par le MEAE, ont eu un effet très positif en matière de :

1. recherche partenariale et plaidoyer sur des thématiques prioritaires pour la France, qui n'était pas forcément majoritaires au sein de CGIAR, en particulier l'agroécologie, intégrée à la réforme de l'organisation, mais aussi en termes de culture de l'impact ;
2. considération du pays hôte, à la fois du point de vue programmatique (agroécologie) et institutionnel, avec des effectifs croissants et une présence de haut niveau effective à Montpellier (la nouvelle directrice générale ayant pris ses fonctions en décembre 2023, et plusieurs directeurs administratifs et scientifiques sont basés désormais à Montpellier).

En LFI 2024, la contribution au CGIAR atteignait 4 M€. Celle-ci a été revue à la baisse en cours de gestion afin d'effectuer un redéploiement vers le Fonds Muskoka qui avait fait l'objet d'une annulation de crédits à hauteur de 5 M€ à la suite du décret du 21 février 2024. Ainsi 3,5 M€ ont été versés au CGIAR en 2024.

### **CREWS : 8 M€ versés en 2024**

Lancée à la COP21 sur proposition de la France, l'initiative multi bailleurs CREWS (*Climate Risk and Early Warning Systems*) vise à renforcer les systèmes d'alerte précoces face aux risques climatiques extrêmes. L'initiative renforce la capacité des pays à produire et diffuser des alertes afin de sauver des vies et protéger les moyens de subsistance et les biens. À travers CREWS, des projets sont développés dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement afin de :

- renforcer les compétences et le savoir-faire des services hydrométéorologiques concernés ;
- permettre à ces derniers de produire des prévisions infra saisonnières et saisonnières, notamment pour ce qui est des événements extrêmes (pluies importantes, inondations, sécheresses, etc.) ;
- rendre possible l'envoi de messages d'alerte précoce différenciés selon les publics cibles (agriculteurs, urbains, collectivités locales, services de la sécurité civile, etc.) ;
- mettre en place un effet de levier pour compléter les programmes grâce à des financements de la Banque mondiale ou du Fonds vert pour le climat notamment.

Au 31 décembre 2024, le montant total des contributions accordées à CREWS s'élevait à 138 M de dollars américains (USD), dont 128 ont été reçus. Sur ces 128 M de dollars, 51,4 ont été versés par la France. Des projets nationaux ou régionaux, au bénéfice de près de 75 pays essentiellement dans les zones Afrique, Océan indien, Caraïbes, Pacifique, mais aussi en Asie (Afghanistan, Cambodge-Laos) ont ainsi pu être financés. En 10 ans d'existence, CREWS a permis de mieux protéger 396 millions de personnes des événements climatiques.

En 2024, plusieurs projets ont été approuvés par l'initiative. D'une part, plusieurs projets régionaux ont été approuvés ou étendus : i) un projet régional de 5,24 millions USD dans le Pacifique ; ii) l'extension d'un projet

initialement dédié à la Papouasie-Nouvelle-Guinée à plusieurs États insulaires du Pacifique pour 5 millions USD ; iii) un projet sous régional en Asie du Sud (Maldives et Népal) pour un montant de 5,4 millions USD ; iv) la troisième phase d'un projet en Afrique de l'Ouest pour un montant de 3,5 millions USD. D'autre part, deux projets à l'échelle des pays ont également été approuvés : un projet au Bénin pour un montant de 6,6 millions USD et un projet en République Dominicaine pour un montant de 4,5 millions USD.

Le nouvel outil financier de CREWS, la « Fenêtre de financement accéléré » permettant de soutenir très rapidement (moins d'un mois) et pour des montants limités (moins de 250 000 USD) des projets complémentaires aux projets CREWS existants, a permis de financer plusieurs projets. L'outil permet de financer des études et des évaluations, afin de préparer un projet d'alertes précoces ou pour faciliter le suivi après un projet de CREWS.

Dans le cadre de l'initiative « Alertes Précoces pour Tous » (*Early Warnings for All*) annoncée par le SGNU en mars 2022 (qui vise à atteindre une couverture universelle par les systèmes d'alerte précoce d'ici 2027), CREWS est identifié comme un acteur clef par l'ensemble des parties prenantes, avec une forte valeur ajoutée puisque ses projets couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur des alertes précoces.

#### **CAFI (Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale) : 9 M€ versés en 2024**

Le renforcement du soutien de la France à l'initiative CAFI découle directement des engagements pris à l'occasion du One Forest Summit en mars 2023 en faveur des forêts du Bassin du Congo qui constituent aujourd'hui le plus important puits de carbone pour une forêt tropicale au monde.

Constituant à la fois un fonds fiduciaire qui soutient les investissements directs sur le terrain et une plateforme de dialogue politique de haut niveau, l'initiative CAFI cumule au 31 décembre 2024 près de 892 millions USD d'engagements issus de 9 bailleurs (Norvège, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Union européenne, France, Belgique, Corée du Sud, Suède) afin de soutenir six pays d'Afrique Centrale à atteindre leurs engagements en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière. Il constitue une plateforme de dialogue de haut niveau avec les ministres de la région. L'AFD est l'une des principales agences de mise en œuvre du fonds derrière le PNUD.

En 2024, la France a contribué à hauteur de 9 M€ à l'initiative CAFI pour sa contribution au titre des années 2024 et 2025. Cette contribution s'ajoute aux 18 M€ déjà versés depuis son adhésion en 2016 (27 M€ au total). Elle est à ce jour le 5<sup>e</sup> bailleur du fonds. Pour 2024-2025, la France a fléchi sa contribution plus spécifiquement en faveur du Gabon, en soutien à la mise en œuvre du Partenariat pour les forêts, la nature et le climat lancé en octobre 2024, la RCA, nouveau pays bénéficiaire du CAFI où la France a souhaité appuyer le développement de projets CAFI portés en partie par l'AFD et enfin le Cameroun, en soutien de la mise en œuvre de la lettre d'intention signée entre CAFI et le Cameroun en octobre 2024.

#### **GIEC : 300 000 € versés au budget général et 633 333 € en CP uniquement pour l'Université Paris-Saclay en 2024**

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a vu en 2023 la conclusion de son 6<sup>e</sup> cycle de rapports d'évaluation sur l'évolution du climat, durant lequel trois rapports spéciaux ont été publiés sur les terres, les scénarios à 1,5°C, les océans et la cryosphère, ainsi que de trois rapports d'évaluation, dédiés aux éléments physiques de sciences du climat, à l'adaptation et à l'atténuation. Le 7<sup>e</sup> cycle a débuté en août 2023, à la suite de l'élection du nouveau Bureau.

En 2024, la France a contribué à hauteur de 600 000 € au budget général du GIEC, répartis entre le MEAE et le MTECT à hauteur de 300 000 € chacun. Cette contribution du MEAE au budget général du GIEC a été dédiée au financement de ses activités (secrétariat, organisation de réunions et plénières, coordination des travaux).

Pour le 7<sup>e</sup> cycle, à la suite de l'élection du Français Robert Vautard au poste de co-président du groupe 1, les trois ministères se sont accordés sur la poursuite de la prise en charge des coûts de fonctionnement de l'unité de soutien technique (TSU) qui seront assurés à part égale par les trois ministères pendant toute la durée du 7<sup>e</sup> cycle du GIEC.

Une contribution de 633 333 € a également été versée au titre de 2024 et de 2025 par le MEAE à l'Université de Paris-Saclay, qui accueille la TSU. Cette contribution fait partie des 1,9 millions € apportés par la France pour 2024 et 2025 pour la gestion financière et administrative de l'équipe de support technique du groupe de travail 1 du GIEC, en complément de sa contribution au budget général du GIEC. Cette contribution est répartie entre le MTE, le MESR et le MEAE.

#### **One Planet Summit – 84 983 € versés en 2024**

Cette enveloppe est à la main du Secrétaire Général du *One Planet Summit* rattaché à la Direction Générale de la Mondialisation du MEAE. Elle a permis de couvrir plusieurs contributions financières aux déclinaisons du *One Planet Summit* (*One Forest Summit* et *One Polar Summit*) ainsi que des frais de fonctionnement afférents à ces sommets.

#### **Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire d'ici à 2030 (PAMex) : 972 420 € versés en 2024**

La Méditerranée ne représente que 0,7 % de la surface océanique mondiale, mais est l'une des mers les plus riches au monde en matière de diversité biologique (8 % de la faune et 18 % de la flore mondiales). La perte de biodiversité marine en Méditerranée est parmi les plus importantes au monde : 40 % des espèces marines y sont considérées comme étant en déclin sous l'effet des pollutions, de la surpêche, et des activités humaines.

Le plan d'action pour une Méditerranée exemplaire (PAMex) d'ici à 2030 est une initiative annoncée par la France lors du *One Planet Summit* de janvier 2021. Il rassemble, outre la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, ainsi que le Maroc, l'Algérie et l'Égypte. Plusieurs organisations régionales en font également partie, comme l'Union pour la Méditerranée ou la Convention de Barcelone. Le plan repose sur quatre axes : la protection de la biodiversité marine et côtière, la lutte contre la surpêche, la lutte contre les pollutions et le verdissement du transport maritime.

Le plan a été lancé officiellement par le président de la République, lors du Congrès de l'UICN en septembre 2021. La contribution en 2024 a permis de contribuer au financement de la mise en œuvre du programme de travail de la convention de Barcelone, adopté lors de la COP 23 en décembre pour les axes répondant prioritairement aux priorités du PAMex.

#### **Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) – 500 k€ versés en 2024**

Dans le cadre du partenariat stratégique entre l'État et l'IDDRI, le MEAE a versé 0,5 M€ en 2024. Dans un contexte de forte concurrence internationale dans le domaine de la diffusion des idées et de la production intellectuelle, ce soutien financier visera à accompagner l'IDDRI dans sa diffusion de la vision française du développement à l'international, notamment concernant la transition vers des sociétés résilientes et alignées sur l'Agenda 2030, et à renforcer le dialogue entre les réseaux de *think tanks* européens et africains afin d'appuyer leurs capacités locales dans la durée et d'être reconnus comme des partenaires à part entière dans la communauté scientifique internationale pour faire face ensemble aux défis mondiaux.

#### **Panel de haut niveau pour une économie océanique durable – 200 000 € versés en 2024**

Le panel de haut niveau pour une économie océanique durable dit « Panel océan », lancé en 2018, a été rejoint par la France en février 2022 à l'occasion du *One Ocean Summit* de Brest. Les pays du Panel océan se sont engagés à gérer de manière durable la totalité de la zone océanique sous juridiction nationale d'ici 2025 et à soutenir l'objectif mondial de protéger 30 % de l'océan d'ici 2030. Le Panel est également conçu comme une interface entre la science et la politique, fédérant des scientifiques et experts afin de faire un état de l'art de la recherche scientifique sur les océans, et en se fondant sur ces recherches pour faire des recommandations à destination des décideurs publics, secteurs privés, et bailleurs.

La contribution française permet de soutenir le travail du secrétariat du Panel, en particulier dans le cadre de son engagement à augmenter le financement de l'objectif de développement durable 14 (conserver et exploiter de

manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable). Le panel est également une enceinte permettant de promouvoir les priorités françaises dans le cadre de la préparation de la 3<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur les océans co-organisée par la France et le Costa Rica à Nice en juin 2025.

#### **Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest (CSAO) -300 000 € versés en 2024**

Le Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest, hébergé à l’OCDE, a été créé initialement en 1976 sur une initiative française. Plateforme internationale indépendante de dialogue politique et d’analyses dédiée à différents enjeux régionaux en Afrique de l’Ouest, dans une dynamique de renforcement de la coopération transfrontalière, le CSAO constitue un gisement de connaissances sur la région. Les travaux produits par cette plateforme sont des documents de référence au niveau mondial, tous consultables en ligne (<http://www.oecd.org/fr/csao/>), alignés sur les enjeux prioritaires de la France, sur des thématiques variées (sécurité alimentaire et nutrition, urbanisation, égalité de genre, questions sécuritaires...). En partenariat avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), il anime le Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), créé en 1984 pour analyser la situation alimentaire et nutritionnelle et améliorer le partage de l’information et l’action concertée. Ses analyses font référence pour les décideurs et les bailleurs internationaux dans la prévention et la gestion des crises alimentaires dans la région.

Le CSAO compte plusieurs bailleurs. Outre la France, l’Union européenne, l’Autriche, la Belgique, le Canada, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse, les États-Unis (USAID), la CEDEAO, le CILSS et l’UEMOA sont également membres.

Le financement de la France, à hauteur de la contribution minimale annuelle en 2024, a été de 300 000 € en AE=CP.

#### **Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples -400 000 € versés en 2024**

Co-présidée par la France et le Costa Rica et lancée lors du sommet One Planet à Paris en janvier 2021 par le président de la République, la coalition de Haute Ambition pour la Nature et les Peuples, qui comporte 120 membres est une structure de plaidoyer pour l’objectif de protection d’au moins 30 % des terres et 30 % des océans de la planète, d’ici 2030 (objectif dit « 30x30 ») du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. C’est la seule coalition internationale sur la protection de la biodiversité réunissant la Chine, les États-Unis et l’Inde autour d’un objectif de protection de la nature.

Afin de soutenir la mise en œuvre de cet objectif, les membres de la coalition ont exprimé la volonté de poursuivre leur action et de la transformer en un mécanisme de facilitation de la mise en œuvre de l’objectif 30x30. Un secrétariat et des outils d’assistance technique et financière ont été lancés en 2023.

L’appui pour la coalition en 2024 a permis de consolider ces avancées, via la promotion des outils d’assistance technique, la participation du secrétariat à des ateliers techniques et des conférences internationales. Les premiers pays demandeurs ont été sélectionnés pour recevoir de l’assistance technique (Libéria, Costa Rica ...).

La HAC a gagné le Eartshot Prize, fin 2024, illustrant l’impact de cette coalition pour la protection de la biodiversité.

Notre appui financier versé en 2024 pour la période 2024-2025 permet de démontrer la continuité de l’engagement de la France pour une coalition lancée par le président de la République et qui est à présent pleinement opérationnelle. Ce soutien financier permettra de poursuivre notre soutien à la mise en œuvre de son programme de travail.

#### **Programme international d’action sur le climat – 42 700 € versés en 2024**

Soutenue par le Président de la République dans son discours pour les 60 ans de l’OCDE le 14 décembre 2020, le Programme international pour l’action climatique (PIAC/IPAC) vise à évaluer les mesures prises à l’échelle nationale et internationale pour atteindre la neutralité en gaz à effet de serre d’ici à 2050, en prodiguant des conseils sur l’action à mener et en mettant en commun les meilleures pratiques.

Financé à parts égales entre le ministère de la transition écologique, le MEFSIN et le MEAE, le financement de cette initiative a mobilisé 128 100 € en 2021 et en 2022. Cette contribution a été renouvelée en 2024 pour une enveloppe de 42 700 € sur le programme 209.

#### **Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo – 121 050 € versés en 2024**

Créé en 2002, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) est un forum de concertation multi-acteurs pour la conservation et la gestion durable des forêts d’Afrique centrale. Il compte à ce jour 126 membres (États, organisations internationales, organismes de recherche, secteur privé, société civile). Le PFBC constitue une enceinte privilégiée de dialogue sur la protection des forêts du Bassin du Congo. Organisation volontaire, le PFBC, son secrétariat et ses réunions, sont intégralement financés par la facilitation, qui change tous les deux ans. Pour la première fois, la facilitation est partagée entre un pays donateur (France) et un pays récipiendaire (Gabon) pour la période 2023-2025, répondant à la volonté de la France de promouvoir une approche partenariale.

Pilotée par le ministère de l’Europe et des affaires étrangères, le montant alloué à la facilitation en 2024 (121 050 €) a été principalement utilisé afin de soutenir l’action de nos postes en Afrique centrale en faveur des forêts du bassin du Congo. Ainsi, 15 000 € ont été délégués au poste à Bujumbura (Burundi) pour la mise en valeur d’une zone protégée et 106 050 € ont été délégués au poste à Luanda (Angola) pour l’organisation d’une conférence scientifique régionale à Cabinda. 40 000 euros ont été affectés aux missions réalisées par la facilitation, en particulier dans le cadre de la préparation et organisation de la réunion des parties du PFBC qui a réuni du 3 au 5 juin 2024 douze ministres d’Afrique centrale et environ 800 participants.

#### **African Adaptation Acceleration Program (AAP) -5 M€ en 2024**

Lors du *Africa Adaptation Summit* organisé à Rotterdam le 5 septembre 2022 par le Global Center on Adaptation (GCA) sous la présidence de Macky Sall, la France a annoncé une contribution de 10 M€ de la France à l’enveloppe d’assistance technique du projet (*Upstream Financing Facility - UFF*), échelonnée sur deux ans. Cette contribution s’inscrit dans une logique d’appui à l’émergence et à la préparation des projets d’adaptation.

Les principaux bailleurs multilatéraux (BAfD, BM) et l’AFD ont participé à la mise en œuvre de cette enveloppe, plaçant la France parmi les principaux bailleurs du programme.

#### **Fonds mondial pour les récifs coralliens -800 000 € versé en 2024**

Le Fonds mondial pour les récifs coralliens (GFCR) a été lancé en 2020 par le bureau des fonds fiduciaires multipartenaires des Nations unies (*UN Multi-Partner Trust Fund Office, UNMPTF*) hébergé par le PNUD, la fondation Prince Albert II de Monaco et la fondation Paul Allen.

Créé pour 10 ans, le Fonds est un outil de financement mixte en faveur de la conservation et de la restauration des récifs coralliens, composé d’un fonds d’investissement et d’un fonds de subvention. Il a pour objectif de financer — par des mécanismes innovants de finance mixte, publique et privée — d’une part la restauration et la conservation des récifs coralliens, d’autre part l’adaptation des récifs au changement climatique. Il a pour finalité de réaliser une levée de fonds à hauteur de 500 M\$. Il opère dans 20 pays hébergeant des récifs coralliens dont la Colombie, les Fidji, l’Indonésie, le Kenya, les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, et sur l’ensemble des pays de la barrière de corail mésoaméricaine.

La France a renouvelé en 2024 sa contribution au Fonds, à hauteur de 800 000 M€, portant sa contribution totale au fonds depuis sa création à 4,8 M€ (2 M€ en 2021, 1 M€ en 2022, 1 M€ en 2023), contribuant à l’approbation du lancement de plusieurs nouveaux programmes. Ces projets permettront d’améliorer la gestion des réseaux d’aires marines protégées, et d’expérimenter des modèles innovants de financement pour la restauration et la conservation des récifs coralliens. Cette contribution et les succès obtenus par le Fonds pourront être valorisés à l’occasion de la 3<sup>e</sup> conférence des Nations unies pour l’océan (UNOC-3) que la France co-organise avec le Costa Rica en juin 2025 à Nice.

**Alliance Solaire Internationale (ASI) -300 000 € versés en 2024**

Lancée à la COP21 en tant qu'initiative conjointe de la France et de l'Inde par le président de la République et le Premier ministre Narendra Modi, l'Alliance solaire internationale (ASI) vise à promouvoir l'énergie solaire au niveau mondial. La France et l'Inde co-président l'Alliance depuis sa création. Leur mandat de co-présidence a été renouvelé lors de sa 7<sup>e</sup> assemblée, en octobre 2024.

Première organisation internationale installée sur le sol indien, régulièrement mentionnée par le premier ministre Modi dans ses allocutions, l'ASI est une priorité diplomatique pour l'Inde et un moyen d'approfondir la coopération franco-indienne.

Au sein de l'ASI, la France soutient principalement le programme STAR-C (consacré à la mise en place de réseaux et au renforcement des capacités solaires dans les pays en développement), avec 1 M€ de financement en 2021 et 250 000 € en 2024. Pour 2024, s'ajoute une contribution volontaire, non-fléchée, de 50 000 € afin de soutenir les activités du Secrétariat de l'ASI. Le budget mobilisé pour STAR-C en 2024 a notamment permis de mettre en place l'Académie solaire à Dakar, le recrutement d'un coordinateur pour l'ouverture d'un STAR Center en Papouasie Nouvelle-Guinée et la tenue des travaux préparatoires à l'ouverture d'un STAR Center à l'Université royale du Bhoutan.

La contribution française de 2024 permettra également de financer d'autres activités de renforcement des capacités en 2025, notamment : des formations dispensées dans les STAR Centers ; la création d'un master avec l'Académie solaire au Sénégal ; et le soutien aux points focaux nationaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Sénégal.

**Accélérateur de la Grande Muraille Verte -500 000 € versés en 2024**

La Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel (GMV), lancée en 2007 par l'Union africaine, vise à lutter contre la désertification, avec trois objectifs à horizon 2030 : (i) restaurer 100M d'hectares de terres dégradées, (ii) séquestrer 250M de tonnes de carbone et (iii) créer 10M d'emplois verts. Elle s'étend sur près de 8000 km à travers 11 États. A travers une mosaïque de projets, elle a pour ambition une gestion intégrée des écosystèmes pour lutter à la fois contre la dégradation des terres et la désertification, les effets du changement climatique, la perte de biodiversité et faire face à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la hausse des conflits due à la raréfaction des ressources dans ces pays.

A l'occasion du One Planet Summit de janvier 2021, le président de la République a lancé l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte pour soutenir l'initiative. Une enveloppe multi-bailleurs de 16 Mds€ pour la période 2021-2025 a été levée lors de l'OPS. La gestion de l'Accélérateur a été confiée au Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Cet objectif a été atteint et dépassé : 18,5 Mds€ ont ainsi été engagés entre janvier 2021 et mai 2024. L'Accélérateur s'attend à atteindre les 50 Mds€ d'engagement d'ici 2050.

En 2024, la France a versé 500 000 € au Secrétariat de l'Accélérateur. Cette subvention en faveur de la création d'une plateforme de suivi-évaluation a permis (i) de renforcer le soutien de la France à cette initiative clé pour le développement et la lutte contre la désertification et (ii) de favoriser la transparence et le partage d'information sur la concrétisation des engagements des bailleurs en projets sur le terrain.

**Initiative « 50x30 » sur les données et statistiques agricoles – 500 000 € versé en 2024**

Cette initiative, portée notamment par la Banque mondiale, la FAO et le FIDA, vise à soutenir à l'horizon 2030 50 pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, dans le renforcement de leurs systèmes statistiques nationaux en matière agricole, à la fois en termes de données mais aussi en renforcement de capacités des fonctionnaires des ministères de l'agriculture, dans le traitement et l'exploitation de l'information agricole.

Cette initiative répond à un enjeu majeur : en effet, sans données fiables, il n'est pas possible de concevoir et mener à bien une politique publique pertinente et efficace. Or, les besoins en la matière dans le secteur agricole, en Afrique

notamment, sont considérables, tout comme les niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Cette initiative répond à un réel besoin et est alignée avec les priorités françaises en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à l'international ainsi que de coopération en matière de renforcement statistiques. Elle peut aussi aisément s'inscrire dans un agenda politique plus global d'appui de la France et de ses partenaires européens à l'agriculture dans les pays vulnérables et notamment en Afrique

Parmi nos principaux partenaires, l'Allemagne finance à ce stade à hauteur de 5 M€, l'Italie à hauteur de 2,5 M€, les États-Unis à hauteur de 10 M€ et la Commission européenne à hauteur de 4,7 M€.

En 2024, la contribution s'est élevée à 500 000 €.

#### **One Water Summit – 206,1 k€ versés en 2024**

Cette enveloppe, mise en œuvre par le Secrétariat Général du *One Planet Summit* rattaché à la Direction Générale de la Mondialisation du MEAE, a permis de couvrir les besoins relatifs à la préparation et l'organisation du One Water Summit dont les déplacements de l'équipe et les éléments de communication du sommet. Cette enveloppe a été relativement réduite dû à la prise en charge des coûts logistiques du One Water Summit par l'Arabie Saoudite, partenaire de l'événement.

### **III/ Diplomatie féministe, égalité de genre et droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR)**

#### **Initiative AFAWA -4,5 M€ (CP) versés en 2024**

Dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'Afrique initié par le président de la République, lors du G7 de Biarritz en 2019, l'initiative *Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA)* vise à favoriser l'accès des femmes à l'entrepreneuriat sur l'ensemble du continent africain. L'initiative AFAWA, mise en œuvre par la Banque africaine de développement (BAD), a pour objectif, par l'intermédiaire de garanties du Fonds africain de garanties auprès de 96 banques commerciales ou d'organismes de microfinances africains dans 32 pays, d'accroître le volume de prêts octroyés aux femmes pour combler l'écart entre les femmes et les hommes en matière d'accès au financement. Un dialogue a en outre été engagé par les équipes techniques d'AFAWA avec les gouvernements africains pour éliminer les obstacles réglementaires et juridiques autour de l'entrepreneuriat des femmes. AFAWA prévoit également un volet technique pour renforcer les capacités et les formations des femmes entrepreneures.

La contribution française a consisté en une garantie et des fonds pour absorber d'éventuelles pertes liées aux appels en garantie (financement de la Direction générale du Trésor), de l'assistance technique auprès du Fonds africain de garantie (financement du MEAE)<sup>[1]</sup> ainsi que 10 millions d'euros d'apports en fonds propres par Proparco, filiale dédiée au secteur privé de l'Agence française de Développement.

En 2020 et 2024, le MEAE a versé une contribution annuelle de 4,5 M€ au Fonds fiduciaire pour l'égalité de genre pour le déploiement d'une assistance technique.

L'initiative AFAWA a ainsi permis à la BAD de débloquer 1,8 milliard de dollars au bénéfice de femmes entrepreneures africaines grâce à des mécanismes de partage des risques, bénéficiant à plus de 18 000 entreprises dirigées par des femmes dans 32 pays africains. L'objectif fixé par la BAD est d'atteindre 3 milliards de dollars de financements à l'horizon 2026. Toutefois, à ce jour, la visibilité de l'initiative auprès des femmes entrepreneures soutenues reste faible et mérite d'être améliorée.

La contribution au titre de l'année 2024 marque la fin du cycle de financement.

#### **Fonds mondial pour les survivant(e)s de violences sexuelles liées aux conflits (Global Survivors Fund) -4 M€ (CP) versés en 2024**

La France a contribué à la création du Fonds mondial pour les survivants de violences sexuelles liées aux conflits (*Global Survivors Fund – GSF*) à l'occasion de la présidence française du G7 en 2019. Co-fondé par les lauréats du

prix Nobel de la Paix 2018, Mme Nadia Murad et Dr Denis Mukwege, GSF intervient dans des contextes géographiques variés (Afrique, Moyen-Orient, Pacifique) pour fournir aux survivants de violences sexuelles liées aux conflits un mécanisme d'assistance et l'accès à des réparations indispensables (psychologiques, médicales, financières, juridiques, etc.).

La France a apporté à GSF un soutien financier à hauteur de 16,2 M€ pour la totalité de la période 2019-2025 via le programme 209. La contribution française se décompose comme suit : 6,2 M€ pour le 1<sup>er</sup> cycle 2019-2022 et 6 M€ renouvelés pour le 2<sup>e</sup> cycle 2023-2025. 4 M€ ont en parallèle été engagés par le Centre de crise et de soutien du MEAE pour la mise en œuvre d'un projet en Ukraine en partenariat avec la fondation *Mukwege* (2 M€ de subvention initiale en novembre 2022 et 2 M€ additionnels en juillet 2024). La France se hisse ainsi au rang de premier contributeur en 2024, soit 42 % des financements totaux. A ce titre, la France siège au sein du Conseil d'administration depuis 2019, aux côtés du Japon, de la Corée du Sud, du Royaume-Uni, ainsi que des experts de la société civile et de survivants de violences sexuelles.

Depuis 2022, la contribution de la France a permis la mise en œuvre de projets dans les principales zones de conflit : en Afrique subsaharienne (RDC, RCA, Guinée, Nigéria, Soudan du Sud et Tchad), en Asie Pacifique (Cambodge et Népal), en Afrique du Nord et Moyen Orient (Irak, Turquie et Yémen) et en Ukraine. Au total, GSF estime à plus de 15 500 le nombre total de survivants de violences sexuelles liées aux conflits ayant bénéficié de mesures de réparations intérimaires.

En 2024, la France a versé la contribution prévue de 2 M€ ainsi que 2 M€ supplémentaire au titre de son engagement pour l'année 2025, en réorientant notamment 1 M€ initialement prévu pour financer l'initiative SEMA (voir ci-dessus).

#### **IPAS – Organisation pour le dialogue sur l'avortement sécurisé -1 M€ versé en 2024**

Dans le cadre du Forum Génération Égalité (FGE), la France s'est également engagée à financer le Centre de l'Organisation pour le dialogue pour l'avortement sécurisé (ODAS) en Afrique de l'Ouest et du Centre, porté par l'ONG Ipas.

Ipas est une ONG internationale qui améliore l'accès aux méthodes de contraception moderne ainsi qu'à des avortements sûrs. À cette fin, l'organisation informe les femmes sur la manière d'obtenir des avortements sûrs et légaux et forme les partenaires concernés en Afrique, en Asie et en Amérique latine sur la manière de les fournir et de les défendre.

Le dialogue pour l'avortement sécurisé s'est constitué au lendemain de l'élection américaine de 2017 pour favoriser les synergies entre les acteurs voulant œuvrer pour le renforcement des systèmes de santé sexuelle et reproductive et favoriser un écosystème favorable à la réalisation du droit à l'avortement. Il se compose d'États (Pays-Bas, Suède, Danemark), et d'acteurs de la société civile (*AmplifyChange*, *Ipas*, *MSI Reproductive Choices*, *Children Investment Fund foundation*). A titre d'exemple, le mouvement a contribué à la légalisation de l'avortement au Bénin. Dans le contexte actuel de *backlash* à l'encontre des droits des femmes et spécifiquement du droit à l'avortement, le soutien à cette initiative est plus que jamais nécessaire.

La contribution française vise à soutenir le Centre Organisation pour le Dialogue pour l'Avortement Sécurisé (ODAS), créé en 2021 pour mener des activités de terrain en Afrique de l'ouest et du centre, en partenariat avec des organisations de la société civile locales. Le projet a vocation à améliorer l'écosystème juridique, socioéconomique et médical en Afrique de l'ouest et du centre francophone, pour favoriser l'accès durable à un avortement sécurisé pour toutes les femmes qui en feraient la demande.

#### **Fonds des Femmes pour la Paix et l'Aide humanitaire (WPHF) – 4,5 M€ versés en 2024**

Depuis sa création en 2016, le Fonds des Femmes pour la paix et l'aide humanitaire (*Women's Peace and Humanitarian Fund* - WPHF) est le plus important fonds d'affectation spéciale des Nations Unies visant à allouer des

financements d'urgence aux organisations de la société civile dirigées par des femmes et de défense des droits des femmes dans les contextes de crises afin de soutenir les réponses d'urgence et les projets des actrices locales.

Depuis sa création, le WPHF a mobilisé près de 175 millions de dollars cumulés au profit de 1 200 organisations de la société civile et 5 millions de bénéficiaires, dont 75 % sont des femmes et de filles. Le Fonds est actif dans les zones majeures de crises dans le monde en opérant dans plus de 34 pays, avec pour principales contributions l'Afghanistan, l'Ukraine, l'Irak, Haïti et la République Démocratique du Congo.

Dans le cadre du lancement de la stratégie internationale pour une diplomatie féministe de la France (2025-2030), la France contribue au canal principal de financement régulier du WPHF pour le cycle 2025-2026 à hauteur de 4,5 millions d'euros. Dès 2025, la France se hisse ainsi troisième rang du bailleur le plus important du fonds, ce qui lui permet de siéger au sein du Conseil d'administration, aux côtés de l'Allemagne, des États-Unis, du Royaume-Uni, ONU Femmes, le FNUAP, UNHCR, *UN Peacebuilding Support Office*, et des ONG partenaires du WPHF.

La contribution financière a été orientée à hauteur de 2 M€ vers l'initiative « Femmes et sécurité climatique » du WPHF, établie en 2022 et soutenue par l'Allemagne et la Slovaquie. Cette fenêtre de financement permet de fournir des financements flexibles aux organisations féministes de terrain et défenseuses des droits humains en première ligne du changement climatique.

### **Alliance féministe francophone**

Les crédits obtenus en loi de finance pour soutenir l'Alliance féministe francophone (5 M€) ont été versés en 2024 sur le don-projet OSC de l'AFD afin d'allouer la subvention la même année à un consortium de trois organisations de la société civile : Equipop, le Fonds pour les femmes en Méditerranée et la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette contribution n'est donc pas comptabilisée dans les « Autres contributions volontaires ».

### **Laboratoire pour les droits des femmes en ligne – 461 614 € versés en 2024**

Annoncé puis lancé le 8 mars 2024 par le ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, le Laboratoire pour les droits des femmes en ligne est une plateforme internationale et multi-acteurs de lutte contre les violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie. Initiative française d'envergure internationale, le Laboratoire réunit des États organisations internationales, organisations de la société civile, plateformes privées, chercheurs, victimes et survivantes. Il est à la fois le premier espace de concertation international multi-acteurs, ainsi qu'un incubateur de projets concrets pour identifier, prévenir et combattre ce fléau. Le Secrétariat de cette initiative est assuré par la Direction générale de la mondialisation et l'Ambassadrice Delphine O.

Afin d'incuber et soutenir les projets visant à combattre les violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie, 461 614 € ont été alloués à Expertise France pour l'opérationnalisation du Laboratoire et le financement de cinq projets sélectionnés à travers un appel à projet international. En effet, 250 000 € ont été alloués aux projets (50 000 € par projet), et 211 614, 01 € pour : i) L'appui opérationnel au Secrétariat pour le lancement de l'appel à projets et la sélection des projets, ainsi que la gestion logistique du comité d'experts en charge de la sélection des projets (pré-sélection, suivi des indicateurs, capitalisation, gestion des déplacements...), ii) La gestion opérationnelle, administrative et financière du fonds de subventions des projets du Laboratoire (versement des fonds, analyse des risques opérationnels et financiers, contractualisation avec les porteurs de projets, suivi opérationnel et financier).

La mise en œuvre de ces deux volets opérationnels de l'initiative par Expertise France est encadrée par un accord particulier adossé au titre II de la convention-cadre entre le MEAE et Expertise France. Ce montant entre dans le budget provisionné pour le financement de cette initiative, tirée de la ligne programmée « Égalité Femmes/Hommes - Initiatives innovantes genre - laboratoire d'incubation » sur le programme 209 en AE=CP pour 2024.

[1] Côté Ministère des finances, une garantie a été octroyée en loi de finances pour 2020 dans la limite d'un plafond de 45 M€. Des fonds pour contribuer à absorber les pertes liées aux risques associés au dispositif ont en outre été octroyés à hauteur de 21,5 M€ (engagement en 2021 et

versement en 2021 et 2022, programme 110). Côté Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'engagement financier au fonds fiduciaire pour l'égalité de genre qui vise à fournir une assistance technique et améliorer la capacité institutionnelle de la BAD, du FAG et des institutions financières s'élève à 25 MUSD (2019-2024) (programme 209).

## **IV/ Santé**

### **Gavi – 50 M€ versés en 2024 (CP)**

Depuis sa création en 2000, l'Alliance du Vaccin Gavi a permis de vacciner 1 milliard d'enfants et d'éviter plus de 17 millions de décès. Néanmoins, 1,5 millions d'enfants meurent chaque année de maladies évitables et atteindre les communautés en situation de vulnérabilité demeure un défi majeur.

Gavi soutient les 73 pays les plus pauvres, dont 23 pays d'Afrique francophone en finançant des programmes de vaccination nationaux pour les vaccins « nouveaux ou sous-utilisés », tels que le vaccin contre le rotavirus, contre la fièvre jaune ou contre le papillomavirus (responsables de cancers du col de l'utérus). Gavi finance également des programmes de renforcement des systèmes de santé dans des domaines comme les chaînes de froid, la gouvernance ou les données sanitaires. L'Alliance joue en outre un rôle central dans le façonnage du marché des vaccins : ses interventions ont permis des baisses des prix pour les pays éligibles et la création de conditions de marché favorables au développement de nouveaux vaccins, auparavant jugés non-attractifs par les fabricants. A titre d'exemple, le premier vaccin contre le virus Ébola a pu être déployé lors de l'épidémie au Congo en juin 2018, grâce au financement de Gavi.

Pour 2021-2025, l'organisation a choisi de placer l'équité au cœur de son mandat avec pour objectif la vaccination de 300 millions d'enfants, devant permettre de sauver 8 millions de vies dans les pays les plus pauvres. Cette stratégie, contribuant au développement durable, permettra de renforcer les systèmes de santé des pays qui ne seront progressivement plus éligibles à Gavi. La nouvelle stratégie intègre également les enjeux liés à l'atteinte de l'égalité de genre et inclut des investissements en hausse pour la sécurité sanitaire internationale visant à mieux répondre aux crises épidémiques.

Par ailleurs, GAVI a été fortement mobilisé en réponse à la pandémie de Covid-19 puisqu'il a assuré la conduite de l'effort accéléré en matière de vaccination contre la Covid-19 en hébergeant le mécanisme multilatéral de solidarité vaccinale COVAX depuis 2020. Cela a rehaussé sensiblement le montant des ressources gérées par GAVI, avec une mobilisation de ressources de plus 11 M USD supplémentaires (cf. partie consacrée à ACT-A).

La France est le 6<sup>e</sup> contributeur souverain derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Norvège et le Japon, en incluant sa contribution au mécanisme Covax. A travers la mobilisation du président de la République, notre pays a contribué au succès de la conférence de reconstitution des ressources de Gavi à Londres en juin 2020 qui a réuni 10,4 milliards USD pour la période 2021-2025. Il s'est engagé à financer Gavi à hauteur de 500 M€ sur la période 2021-2025. A cela s'ajoute depuis 2020 une contribution française au mécanisme COVAX totalisant 300 M€ à ce jour.

L'engagement pluriannuel de la France de 500 M€ à Gavi entre 2021 et 2025 est composé de 250 M€ pris sur le programme 209 et 250 M€ via l'IFFIm. En 2024, la France a versé 50 M€ en CP à Gavi à partir du programme 209. Il s'agit de la quatrième tranche honorant notre engagement de 250 M€ sur le P209, après un premier versement de 15 M€ en 2020, un deuxième de 29,7 M€ en 2021 et un troisième de 55,3 M€ en 2023.

### **ACT-A – 33 M€ versés en 2024 (CP)**

À la suite des annonces par la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en mai 2022 d'une dernière salve d'engagements de 100M € au mécanisme COVAX, incarnant le pilier vaccins d'ACT-A et géré par Gavi, en collaboration avec CEPI, l'OMS et UNICEF, l'année 2024 a vu l'exécution de 33 M€ en crédits de paiement sur le P209.

**Fonds français Muskoka (FFM) -19,25 M€ versés en 2024**

Le Fonds Muskoka pour la santé des femmes et des enfants (ancien Fonds français Muskoka) opère depuis 2011 en Afrique de l'ouest et du centre en faveur de la santé des femmes, enfants et adolescents, avec un objectif principal de réduire la mortalité des mères et des nouveau-nés, qui y est très élevée. Il a obtenu des réussites très significatives : il a notamment participé à réduire de 23 % la mortalité maternelle, à augmenter de 19 % le taux d'accouchement assisté et à réduire de 16 % la mortalité des enfants de moins de 5 ans. La France a annoncé son engagement à hauteur de 50 M€, soit 10 M€/an, jusqu'en 2026 le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au Forum Génération Égalité, renouvelé le 23 septembre 2022 par la Ministre à l'AGNU et réitéré par la Secrétaire d'État le 21 juin 2023, à l'occasion du Pacte pour les Peuples et la Planète.

A ce stade uniquement financé par la France, il est mis en œuvre par un partenariat de 4 agences des Nations Unies : OMS, UNICEF, ONU Femmes, FNUAP. Une réduction de notre contribution aurait des effets très néfastes sur la santé des femmes, enfants et adolescents, en Afrique de l'ouest et du centre. Notre engagement public ne va que jusqu'à 2026, même s'il mériterait d'être prolongé au-delà.

En 2024, la contribution versée au Fonds Muskoka s'est élevée à 19,25 M€. Ce montant comprend également la contribution annuelle au titre de 2025 qui a été versée en fin de gestion 2024.

**Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) dont Initiative 20 % – 109,8 M€ versés en 2024 (CP)**

En 2019 à Lyon lors d'une reconstitution réussie de 14 Mds USD pour les années 2020-2022, la France avait déjà augmenté de façon inédite sa contribution au Fonds mondial de 20 % par rapport au cycle de financement 2017-2019 avec un engagement de 1,296 Md € pour le triennium 2020-2022. En septembre 2022 par la voix du président de la République, la France s'est engagée à verser au FMSTP une contribution de 1,596 Md € pour le triennium 2023-2025, en hausse de 23 %. 20 % de cette contribution – soit un montant presque triplé – est alloué à Expertise France pour la mise en œuvre de L'Initiative, le programme bilatéral d'assistance technique aux pays récipiendaires du Fonds mondial pour le renforcement de leurs systèmes de santé dans la lutte contre les maladies.

Notre contribution au FMSTP était exclusivement assurée depuis 2016 par le biais du Fonds de solidarité pour le développement (FSD), fonds extra-budgétaire alimenté par la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) et une part du produit de la taxe sur les transactions financières (TTF) plafonné à 738 M€.

Depuis 2021, il a été décidé d'honorer notre engagement au FMSTP en opérant une réintégration de sources budgétaires (Programme 209) en complément du FSD compte tenu de la saturation de celui-ci sur lequel sont financés plusieurs engagements internationaux pris depuis le CICID de 2018.

**En 2024, 33 454 000 € en CP ont été versés à partir du programme 209 et 393 120 000 € via le FSD au titre de la contribution de la France au Fonds mondial pour le cycle de financement 2023-2025.**

Pour L'Initiative, Expertise France s'est vue notifier en 2024 un montant d'AE à hauteur de 114,4 M€ et un montant de CP de 76,4 M€, expliquant ainsi la différence en CP entre le montant LFI 2024 et le montant exécuté. Cette enveloppe a notamment permis de subventionner le projet suivant :

- Continuité des services et appui aux populations vulnérables, VIH et Tuberculose en Ukraine engagé depuis 2022 et toujours en cours, le Fonds d'Urgence Ukraine de L'Initiative a permis d'assurer :
- Une distribution d'équipements d'urgence à plus de 5 000 civils dans les zones de conflit en Ukraine ;
- Une continuité des soins et soutien social pour 9 034 personnes vivants avec le VIH ;
- Un dépistage médical de plus de 9 177 personnes dans les régions du conflit en Ukraine et la mise sous traitement VIH/TB de 44 personnes.

Au total, le nombre de bénéficiaires directs de services de santé et sociaux servis *via* les projets soutenus par L'Initiative en 2024 était de 474 958 personnes. Le nombre de personnels de structures dont les compétences ont été renforcées par les projets de L'Initiative était de 7 711 en 2024.

#### **Experts techniques internationaux (ETI) déployés à l'OMS – 1,26 M€ versés en 2024**

Ces crédits sont dédiés à la rémunération de 5 experts internationaux par ce fonds en dépôt (fonds fiduciaire). Ce fonds est destiné à rémunérer des postes d'ETI proposés par le MEAE et employés au siège de l'OMS.

#### **Fonds d'intermédiation financière (FIF) pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies - 10 M€ versés en 2024 (CP)**

Créé en septembre 2022, à l'initiative des États-Unis, le Fonds Pandémies est un instrument financier hébergé par la Banque mondiale et dédié au renforcement de la prévention, la préparation aux pandémies (PPPR) dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le Fonds Pandémies fonctionne par appel à propositions centrées sur le renforcement des laboratoires, de la surveillance épidémiologique et des ressources humaines en santé.

Depuis sa création, deux appels à projet ont été lancés, pour près de 900 M USD au total, pour un ratio catalytique moyen de 6 (1 USD investi par le fonds permet de lever 6 USD supplémentaires). Ce sont 75 pays qui sont aujourd'hui couverts, majoritairement en Afrique subsaharienne, par 47 projets financés par le Fonds pandémies.

La mise en œuvre des 19 projets financés dans le cadre du premier appel à projets a débuté. Ces premiers projets permettent notamment à 25 pays de renforcer leur système de surveillance, 30 pays étendent leurs infrastructures de laboratoires, et 20 pays renforcent les capacités de leurs ressources humaines en santé sur la prévention, préparation et riposte aux pandémies (PPPR). A titre d'exemple le Togo a pu mettre en place des comités de prévention et de contrôle des infections dans des hôpitaux régionaux. Le prochain appel à projet ouvrira en mars 2025 et engagera 500 M USD supplémentaires.

Le président de la République a annoncé en marge du G20 en novembre 2022 une contribution de la France à hauteur de 50 M € sur quatre ans (2022-2025), qui ont ensuite été répartis entre le P110 (20 M€) et le P209 (30 M€). Ainsi, 10 M€ en CP ont été versés au titre de l'année 2024 depuis le P209.

#### **Providing for Health (P4H) – 750 000 € versés en 2024**

Conformément à sa stratégie en santé mondiale 2023/2027 et en application de « l'Accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et l'OMS (période 2020-2025) » signé en décembre 2019, la France a fait de la couverture santé universelle (CSU) une priorité de son action. Ainsi, elle appuie l'initiative « *Providing for Health* » (P4H) de l'OMS avec une contribution volontaire d'un montant de 750 000 € pour l'année 2024.

La subvention permettra de contribuer au résultat 1.2 du programme de travail de l'OMS, à savoir réduire le nombre de personnes confrontées à des difficultés financières en appuyant des pays dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de financement équitables de la santé et des réformes pour pérenniser les progrès vers la couverture santé universelle.

#### **Unitaid – 85 M€ versés en 2024 *via* le Fonds de Solidarité et de Développement (FSD)**

La France, à l'origine de la création d'Unitaid, a contribué à hauteur de 56 % de ses ressources depuis 2006. Notre engagement à ce partenariat hébergé à l'OMS, garant de l'accès équitable aux innovations en santé, est renouvelé pour 2023-2025 à hauteur de 255 M€, soit 85 M€/an, financé par le fonds de solidarité pour le développement. Annoncé par la France en septembre 2022, notre engagement maintenu à Unitaid est essentiel pour lui permettre de mettre en œuvre son ambitieuse stratégie pour 2023-2027, qui manque toutefois des financements nécessaires à sa bonne exécution (manques de financement estimés à 400 M de dollars sur 900 M de dollars requis pour 2023-2025). Il réaffirme la contribution unique d'Unitaid à la santé mondiale en tant qu'acteur de la recherche et

développement et du façonnage de marchés au service d'un accès toujours plus important, rapide et économique des populations aux soins, démontré pendant la pandémie du Covid-19.

Unitaid a co-dirigé le pilier « traitements » de l'Accélérateur pour l'accès aux produits de lutte contre le Covid-19 (ACT-A) pour accélérer et coordonner la recherche-développement et le déploiement équitable de traitements pour lutter contre le Covid-19, notamment dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, et a mis en œuvre en particulier des investissements visant à accélérer l'accès à l'oxygène médical (voir section ACT-A). A la suite de cette mobilisation.

## **V/ Démocraties et droits humains**

### **Forum mondial sur la migration et le développement -1,57 M€ versés en 2024**

La France a présidé le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) entre juillet 2021 et mars 2024. A ce titre, elle avait pour mission d'organiser le 14<sup>e</sup> sommet du FMMD, des activités préparatoires et d'assurer la bonne gouvernance du Forum. La France contribue donc au budget du FMMD depuis 2021. En 2024, la contribution a atteint 1,29 M€ en AE et 1,57 M€ en CP.

En 2024, afin de mener à bien sa présidence du Forum, la France a versé plusieurs contributions volontaires à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui est dépositaire des fonds du FMMD. En effet, le FMMD dépourvu de personnalité juridique, l'OIM assure donc la partie administrative et juridique du FMMD.

Ces fonds ont ainsi servi à financer les frais de service du secrétariat du Forum, ainsi que la participation d'acteurs gouvernementaux en provenance des pays les moins avancés (PMA) et d'acteurs non-gouvernementaux (société civile, jeunes, collectivités locales, entreprises) au sommet du FMMD. Une partie de ces fonds a également servi à l'organisation d'activités liées à la présidence française du FMMD et sont comptabilisés dans l'activité « appui logistique » et dans l'activité « organisation de sommets ou des manifestations ». De plus, une grande partie des crédits ont été délégués à la Représentation permanente auprès Nations Unies à Genève (965,7 k€ en AE et 1 186,4 k€ en CP).

La sur-exécution comparé au montant LFI 2024 s'explique par une réévaluation des coûts à la hausse en cours de gestion 2024, lié notamment à un étalement des crédits sur 2023 et 2024.

### **Sommet Nutrition for Growth (N4G) -638 484 € en AE et 689 301 € en CP versés en 2024**

En 2024, 1 M€ a été attribué à la préparation du sommet, permettant de finaliser le financement de la consultance en appui à la préparation du sommet initiée en 2023. Le budget a également permis de financer des subventions auprès d'organisations de la société civile ayant sollicité un appui pour contribuer au sommet N4G. Ces organisations ont contribué à :

- mettre en œuvre la campagne de communication/plaidoyer ;
- mettre en œuvre un appui technique à la mobilisation des engagements des acteurs *via* le secrétariat du sommet ;
- rédiger des documents clefs du sommet ;
- co-financer Expertise France pour la mise en œuvre du Village des solutions pour la nutrition.

Enfin le budget a couvert les frais de mission de l'envoyé spécial, et pour une petite partie pour des frais de représentation.

Ainsi, la sous-consommation apparente des crédits, au titre du Sommet Nutrition for Growth, est liée aux frais de missions imputés sur d'autres briques budgétaires.

### **Accompagnement des processus électoraux par les OI – 2,37 M€ versés en 2024**

A la suite du CICID de juillet 2023, le pilotage stratégique et la gestion opérationnelle de l'appui aux processus électoraux ont été attribués de l'AFD au MEAE.

L'année 2024 a ainsi consacré le lancement du développement de l'offre électorale française par le MEAE via la conclusion de partenariats avec plusieurs organisations internationales (OIF, Nations Unies-PNUD, OSCE, IDEA) ainsi que diverses organisations de la société civile pour un montant total de près de 2,37 M€.

Dans ce cadre, le Département a apporté son soutien à des organisations de la société civile menant un travail de long terme de formation et de sensibilisation de la population dans le cadre des processus électoraux (soutien au Centre-Euro africain, Tournons La Page, etc.).

A cela s'ajoute un soutien important pour le renforcement et l'accompagnement des structures démocratiques dans des pays partenaires clés pour les intérêts français (Gabon, Moldavie, Guinée, etc.). Le soutien français en matière d'appui aux processus électoraux permet à la France d'agir en effet de levier dans un contexte de déclin généralisé des pratiques démocratiques doublé du retrait américain qui figurait parmi les acteurs majeurs de l'assistance électorale.

Cet axe d'action est crucial dans le soutien à la démocratie « par le bas », à l'instar de notre soutien à la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie (FIDEMO), et fait d'ailleurs l'objet de demandes croissantes de la part de nos postes ainsi que des sociétés civiles locales.

### **Fonds sur les droits humains, l'inclusion et l'autonomisation de la Banque Mondiale (« Human Rights, Inclusion and Empowerment Multi-donor trust fund » (HRIEF) – 400 000 € versés en 2024**

Le Fonds HRIEF a été créé en 2008 par les pays du « Nord » (Suède, Finlande, Norvège, Danemark, Islande, Pays-Bas, UK, Canada) afin de favoriser l'intégration des principes de droits humains dans les pratiques et les programmes de la Banque Mondiale, et les ancrer davantage dans le cadre du droit international des droits de l'Homme. Il permet de co-financer chaque année, par l'intermédiaire d'un appel à projets, des programmes de la Banque Mondiale dans les domaines de la gouvernance, de l'infrastructure, des fragilités, conflits et violences, et de l'inclusion sociale afin d'y apporter une assistance technique pour intégrer les principes de droits humains et renforcer les capacités des populations les plus vulnérables à faire valoir leur droit. Il vise également à sensibiliser et renforcer les capacités des agents de la banque sur l'impact économique et social lié à la prise en compte des droits humains dans les principes opérationnels de la Banque par l'organisation de formations, débats et conférences, et participe à la création et à l'animation d'une communauté de praticiens sur le sujet.

Les objectifs de ce fonds sont en adéquation avec les priorités de la stratégie « droits humains et développement », qui engage la France à orienter l'action des banques de développement, y compris la Banque Mondiale, vers une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains (AFDH). Cela s'inscrit dans les priorités de la politique française de développement (loi du 4 août 2021 et CICID 2023).

En 2024, le P209 a contribué à hauteur de 400 000 € à ce fonds.

### **Institute for Democracy and Electoral Assistance – IDEA – 500 000 € versés en 2024**

International IDEA est une organisation internationale et un institut de recherche sur la démocratie et la gouvernance, qui siège à Stockholm et que nous avons rejointe en décembre 2023. Elle rassemble 35 États membres de tous les continents (dont des pays du Sud : Namibie, Cap Vert, République dominicaine, etc.),

A la demande des gouvernements ou des parlements nationaux, en collaboration avec l'ONU, les agences de développement ou les organisations régionales, International IDEA offre son expertise aux acteurs impliqués dans des processus de réformes des États. A ce titre, l'organisation aide les pays à renforcer leurs capacités à développer et consolider des institutions démocratiques et à identifier et renforcer la position des acteurs démocratiques clés.

Elle produit par ailleurs un rapport annuel sur l'état de la démocratie dans le monde, publication qui fait autorité au niveau international.

En 2024, dans le cadre de notre adhésion, nous avons contribué à hauteur de 500 000 € au *core funding* de l'institut. Le soutien du département à IDEA s'inscrit dans un renforcement et un accompagnement des structures démocratiques dans des pays partenaires clés pour les intérêts français. Par exemple, nous avons soutenu IDEA pour la mise en œuvre d'un projet de renforcement de l'intégrité électorale de la Moldavie, ainsi qu'un projet visant à l'accompagnement de la transition gabonaise (formation des autorités de transition et de la société civile).

### **Gouvernance des industries extractives – ITIE -100 000 € versés en 2024**

Dans le cadre de la Stratégie anticorruption de la France dans son action de coopération 2021-2030, le MEAE a identifié la transparence des industries extractives comme étant au cœur des enjeux de développement économique et de gouvernance pour de nombreux pays riches en ressources naturelles, voire dépendants de ces ressources.

Dans la cadre de cette stratégie, la France fait la promotion de normes internationales reconnues en matière de transparence du secteur, telle que l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Créée en 2003 et installée à Oslo, l'ITIE est une initiative internationale multipartite regroupant des États, des entreprises, et des organisations de la société civile. Elle est à l'origine d'une Norme de transparence dans le secteur minier, gazier et pétrolier, appliquée par plus de 58 États riches en ressources naturelles.

Dans le cadre de l'approfondissement du partenariat de la France avec l'ITIE, nous avons contribué à hauteur de 100 000 € en 2024.

Cette contribution soutient la mise en œuvre et la diffusion de la norme ITIE ainsi que les activités du Secrétariat international de l'ITIE, pour soutenir les efforts de réforme dans les pays producteurs et les actions de renforcement de capacité avec pour objectif d'améliorer la transparence et le cadre de redevabilité liés à l'exploitation des ressources extractives.

### **VI/ Mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP)**

A la suite à la publication de sa nouvelle stratégie interministérielle d'appui à la mobilisation des ressources intérieures (MRI) dans les pays en développement, en juin 2020, la France s'est dotée d'un plan d'investissement stratégique de développement 2020-2023 (PISD).

Ce dernier a permis de dédier 60,3 M€ de financement de projets bilatéraux (via l'AFD et Expertise France) et d'initiatives multilatérales dans le domaine de la MRI. S'agissant du volet multilatéral (28,6 M€ au total), la contribution du MEAE s'est élevée à 2,6 M€ sur 2020-2023.

Considérant les résultats positifs obtenus grâce au PISD 2020-2023 et les recommandations du CICID de juillet 2023, la mission de la gouvernance démocratique (MEAE/GOUV) et la DGT ont proposé l'adoption d'un second PISD pour la période 2024-2027.

Afin de consolider les partenariats initiés dans le cadre du PISD 2020-2023 et de répondre à la demande accrue d'assistance des pays partenaires, GOUV a proposé que l'adoption du second PISD s'accompagne d'une montée en puissance des moyens financiers alloués par la DGM.

En 2024, 5,3 M€ ont été engagés et 1,9 M€ ont été décaissés selon la répartition suivante :

- Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) : au titre de de l'animation du volet académique de la plateforme MRI : 270 000 € en AE=CP ;

- FMI Global Public Finance Partnership – Initiative TADAT : 1 000 000 € en AE et 450 000 € en CP (sur ce montant en CP, 200 000 € ont été imputés sur les crédits centraux de la Direction des affaires globales – DAG - dans l’Action 2 « Coopération bilatérale » et ne peuvent faire l’objet d’une correction) ;
- OCDE Forum mondial sur la transparence et l’échange de renseignements à des fins fiscales – Initiative Afrique : 2 000 000 € en AE et 500 000 € en CP ;
- OCDE – Projet d’académie fiscale francophone : 800 000 € en AE et 200 000 € en CP ;
- CNUCED – Initiative Sygade : 1 000 000 € en AE et 250 000 € en CP ;
- Institut international pour le développement durable – IISD (dans le cadre de la ligne : « Partenariats hors-OI ») : 200 000 € ;
- FERDI - pour la production d’un papier de recherche sur les liens entre la fiscalité et le financement des objectifs du développement durable : 34 980 €.

L’ensemble de ces contributions revêt une forte importance stratégique, dans la mesure où elles permettent à la France de disposer d’un siège au comité de pilotage de ces différentes initiatives. Elle peut ainsi :

- promouvoir ses priorités thématiques et géographiques au sein de ces instances ;
- participer aux discussions internationales sur les questions de fiscalité et de dette ;
- renforcer les liens entre les organisations internationales et les opérateurs français du développement. Les contributions financières sont également gage de la crédibilité de la France dans le paysage des bailleurs multilatéraux sur les enjeux de fiscalité et d’endettement.

## VII/ Divers

### **Eurocontrol – 3,1 M€ versés en 2024**

À l’issue de la réunion interministérielle du 22 novembre 2022, la Première ministre a acté une contribution française de 7,8 M€ pour le financement du fonds de solidarité dédié au soutien du système de gestion du trafic aérien des États les plus touchés par l’agression militaire russe en Ukraine, géré par Eurocontrol. Cette somme est répartie pour moitié entre le ministère délégué chargé des transports et le MEAE. 3,1 M€ ont donc été versés par le MEAE.

### **IFPIM – International Fund for Public Interest Media – 5 M € versés en 2024**

L’IFPIM est une nouvelle initiative pour diagnostiquer et résoudre efficacement les problèmes rencontrés par les médias d’intérêt public dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Conformément à un accord conclu avec le gouvernement français, le Fond international a été formellement constitué comme association française indépendante, avec un statut équivalent à celui d’une organisation internationale. Cet accord a été annoncé par Catherine Colonna, ministre française de l’Europe et des Affaires étrangères, lors du Forum de Paris sur la Paix en 2022. La France s’est engagée à aider le Fonds international pour les médias (IFPIM) à hauteur de 15 M€ sur trois ans dont 5 M€ versés en 2024.

### **Journées internationales de Sant’Égidio – 500 000 € versés en 2024**

Dans le cadre de l’organisation par Sant’Égidio de la 38e édition de la « Rencontre internationale pour la paix » qui s’est déroulée à Paris, du 22 au 24 septembre 2024, l’État français s’est engagé à financer l’événement à hauteur de 1 M€. La contribution du MEAE s’élevant, quant à elle, à 500 k€.

Ce rendez-vous a permis de rassembler des représentants des principales religions, des leaders politiques et des acteurs de la société civile autour d’un objectif commun : réfléchir ensemble aux solutions sur le thème « Imaginer la paix » et aux réponses aux crises contemporaines.

**ACTION****07 – Coopération communautaire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Coopération communautaire		285 003 004 265 294 950	<b>285 003 004</b> <b>265 294 950</b>		285 003 004 265 294 950	<b>285 003 004</b> <b>265 294 950</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	285 003 004	265 294 950	285 003 004	265 294 950
Transferts aux autres collectivités	285 003 004	265 294 950	285 003 004	265 294 950
<b>Total</b>	<b>285 003 004</b>	<b>265 294 950</b>	<b>285 003 004</b>	<b>265 294 950</b>

Le Fonds européen de développement (FED), créé en 1957, était jusqu'en 2021 le principal instrument de l'aide européenne au développement de l'Union européenne (UE) à destination des 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Son objectif principal était l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Le FED, instrument hors budget de l'UE, était alimenté par des contributions volontaires des États membres de l'UE. Son montant total s'élevait à 30,5 Md€ pour la période 2014-2020 (11e FED). Avec une clé de contribution de 17,81 % (soit 5,43 Md€), la France était le deuxième contributeur au 11e FED. Celui-ci comportait une enveloppe destinée aux pays ACP (29 Md€) et une enveloppe de 364,5 M€ allouée aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). 1 Md€ était destiné à couvrir les frais administratifs.

**Intégration du FED au sein du NDICI en 2021 :**

A la suite de l'adoption du cadre financier pluriannuel (CPF) 2021-2027, les instruments d'action extérieure de l'UE ont été restructurés et, pour la plupart, budgétisés pour davantage de cohérence, de simplicité et d'efficacité. En 2021, le Fonds européen de développement (FED) a ainsi intégré l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE (« NDICI - Europe dans le monde », « Global Europe » en anglais). Ce nouvel instrument unique est financé entièrement par le budget de l'UE (79,5 Md€ pour la période 2021-

2027). Son règlement est entré en vigueur le 14 juin 2021 (rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2021) et son pilier géographique est le plus important en termes de volume, l'Afrique subsaharienne étant la région la mieux dotée (au moins 29,2 Md€, soit 36,7 % de l'enveloppe géographique). Cette refonte de l'aide européenne permet également une montée en puissance des instruments financiers (mixage prêts-dons et garanties) à travers la mise en place du Fonds européen de développement durable élargi (FEDD+).

Les conséquences pour le P209 sont importantes. La contribution française au NDICI passe désormais par la contribution de la France au budget général de l'Union Européenne. Les États membres continuent néanmoins de contribuer au FED jusqu'à épuisement du reste à liquider (RAL), c'est-à-dire jusqu'à la mise en œuvre complète des projets approuvés avant 2021 et programmés sur plusieurs années. Pour la France, le P209 est donc toujours mobilisé, sur des volumes qui diminueront progressivement jusqu'en 2027 (selon les dernières estimations de la Commission européenne).

L'identification de reliquats (fonds non-utilisés lors de la mise en œuvre des projets), dont la procédure normale prévoit qu'ils soient déduits des contributions des États membres, a permis de réduire la contribution française au 11e FED en 2023 (10,3 M€ de reliquats identifiés sur le 9<sup>e</sup> FED restitués à la France. Il est à noter que certains reliquats ont exceptionnellement été réengagés en 2022. La décision du Conseil de l'UE du 12 juillet 2022 (2022/1223) a acté le réengagement de 600 M€ de reliquats identifiés sur les 10e et 11e FED pour soutenir les pays ACP les plus touchés par la crise alimentaire et le choc économique consécutifs à la guerre en Ukraine. Cette décision, opérationnalisée par deux mesures spéciales adoptées en comité FED le 5 septembre 2022, repose sur trois piliers : 1/ renforcement des capacités productives et de la résilience agroalimentaire (350 M€) ; 2/ assistance humanitaire (150 M€) et 3/ soutien macro-économique (100 M€). Pour la France, cela a représenté un coût budgétaire total de 135 M€, dont 112 M€ pour le 10e FED et 23 M€ pour le 11e FED (montants qui ne seront pas déduits des prochaines contributions françaises au FED).

## ACTION

### 08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597		<b>169 447 597</b>	169 447 597		<b>169 447 597</b>
	163 395 195		<b>163 395 195</b>	163 395 195		<b>163 395 195</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	169 447 597	163 395 195	169 447 597	163 395 195
Rémunérations d'activité	137 548 201	134 142 606	137 548 201	134 142 606
Cotisations et contributions sociales	29 269 058	24 841 550	29 269 058	24 841 550
Prestations sociales et allocations diverses	2 630 338	4 411 038	2 630 338	4 411 038
<b>Total</b>	<b>169 447 597</b>	<b>163 395 195</b>	<b>169 447 597</b>	<b>163 395 195</b>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>8 659 222</b>	<b>8 685 754</b>	<b>8 700 000</b>	<b>8 700 000</b>	<b>5 630 280</b>	<b>5 630 280</b>
Transferts	8 659 222	8 685 754	8 700 000	8 700 000	5 630 280	5 630 280
<b>FranceAgriMer (P149)</b>						<b>520 741</b>
Transferts						520 741
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>						<b>10 000</b>
Transferts						10 000
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>					<b>410 000</b>	<b>410 000</b>
Transferts					410 000	410 000
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>					<b>5 011</b>	<b>5 011</b>
Transferts					5 011	5 011
<b>EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>		<b>5 000</b>				<b>5 000</b>
Transferts		5 000				5 000
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>						<b>6 660</b>
Transferts						6 660
<b>ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)</b>						<b>4 778</b>
Transferts						4 778
<b>ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)</b>		<b>6 000</b>				<b>5 600</b>
Transferts		6 000				5 600
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>		<b>179 500</b>				<b>164 500</b>
Transferts		179 500				164 500
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>						<b>7 200</b>
Transferts						7 200
<b>FEI – France éducation international (P214)</b>	<b>730 000</b>	<b>1 625 675</b>			<b>3 403 776</b>	<b>4 293 355</b>
Transferts	730 000	1 625 675			3 403 776	4 293 355
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>		<b>179 486</b>				<b>215 325</b>
Transferts		179 486				215 325
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>4 650 000</b>	<b>4 650 369</b>			<b>6 019 500</b>	<b>6 019 500</b>
Transferts	4 650 000	4 650 369			6 019 500	6 019 500
<b>Réseau Canopé (P214)</b>		<b>106 156</b>			<b>100 000</b>	<b>708 480</b>
Transferts		106 156			100 000	708 480
<b>INSP - Institut national du service public (P129)</b>		<b>108 722</b>			<b>588 400</b>	<b>724 029</b>
Transferts		108 722			588 400	724 029
<b>IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)</b>		<b>80 000</b>				
Transferts		80 000				
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>		<b>177 020</b>				<b>35 167</b>
Transferts		177 020				35 167
<b>Business France (P134)</b>		<b>10 000</b>				<b>108 433</b>
Transferts		10 000				108 433
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>888 000</b>	<b>1 160 890</b>			<b>25 000</b>	<b>1 495 031</b>

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	888 000	1 160 890			25 000	1 495 031
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>						<b>79 890</b>
Transferts						79 890
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>200 000</b>	<b>299 076</b>			<b>615 000</b>	<b>690 289</b>
Transferts	200 000	299 076			615 000	690 289
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>						<b>857</b>
Transferts						857
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>470 760</b>	<b>752 146</b>				<b>733 750</b>
Transferts	470 760	752 146				733 750
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>	<b>1 603 540</b>	<b>2 344 067</b>			<b>1 832 700</b>	<b>4 183 532</b>
Transferts	1 603 540	2 344 067			1 832 700	4 183 532
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>		<b>227 391</b>				<b>273 629</b>
Transferts		227 391				273 629
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>		<b>3 000</b>				<b>96 206</b>
Transferts		3 000				96 206
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>					<b>1 307 750</b>	<b>1 407 460</b>
Transferts					1 307 750	1 407 460
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>495 885</b>	<b>495 885</b>			<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
Transferts	495 885	495 885			150 000	150 000
<b>Univscience (P361)</b>		<b>4 827</b>			<b>22 230</b>	<b>22 230</b>
Transferts		4 827			22 230	22 230
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>5 249 119</b>	<b>2 547 326</b>			<b>509 418</b>	<b>4 319 192</b>
Transferts	5 249 119	2 547 326			509 418	4 319 192
<b>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)</b>						<b>100 000</b>
Transferts						100 000
<b>INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)</b>		<b>39 500</b>				<b>38 500</b>
Transferts		39 500				38 500
<b>ASC - Agence du service civique (P163)</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>				
Transferts	500 000	500 000				
<b>Total</b>	<b>23 446 526</b>	<b>24 187 788</b>	<b>8 700 000</b>	<b>8 700 000</b>	<b>20 619 065</b>	<b>32 464 624</b>
Total des transferts	23 446 526	24 187 788	8 700 000	8 700 000	20 619 065	32 464 624

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.



PROGRAMME 370  
**Restitution des « biens mal acquis »**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Anne GRILLO**

*Directrice générale de la mondialisation*

Responsable du programme n° 370 : Restitution des « biens mal acquis »

Depuis une quinzaine d'années, les juridictions françaises ont été saisies de plusieurs affaires dites de « biens mal acquis », à la suite de plaintes de la société civile, concernant le blanchiment en France, par des chefs d'États étrangers ou leurs proches, du produit d'infractions économiques, telles que la corruption ou le détournement de fonds publics, commises initialement dans leurs pays d'origine.

La législation française permet la restitution à l'État étranger concerné des avoirs ainsi détournés ou du produit de leur cession, par le biais d'une demande d'entraide judiciaire auprès des autorités françaises, ou celui d'une action de cet État devant les tribunaux français pour faire établir un droit de propriété ou demander réparation, en se constituant partie civile dans une procédure pénale ou en engageant une procédure civile distincte.

En complément de ces dispositifs, l'article 2, XI, de la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, met en place un mécanisme innovant visant à restituer les avoirs issus de la corruption internationale aux populations victimes des infractions, via la mise en œuvre d'actions de développement dans le pays concerné et en accord avec ce dernier.

Plus précisément, la loi vise « les recettes provenant de la cession des biens confisqués aux personnes définitivement condamnées pour le blanchiment, le recel, le recel de blanchiment ou le blanchiment de recel de l'une des infractions prévues aux articles 314-1, 432-11 à 432-16, 433-1, 433-2, 433-4, 434-9, 434-9-1, 435-1 à 435-4 et 435-7 à 435-10 du code pénal, lorsque la décision judiciaire concernée établit que l'infraction d'origine a été commise par une personne dépositaire de l'autorité publique d'un État étranger, chargée d'un mandat électif public dans un État étranger ou d'une mission de service public d'un État étranger, dans l'exercice de ses fonctions, à l'exclusion des frais de justice ».

Elle précise que les produits correspondants « financent des actions de coopération et de développement dans les pays concernés au plus près des populations, dans le respect des principes de transparence et de redevabilité, et en veillant à l'association des organisations de la société civile. C'est d'autant plus important que notre action est scrutée par les populations concernées, les ONG internationales de lutte anti-corruption qui ont souvent été à l'origine d'affaires dites de « biens mal acquis » portées devant les juridictions françaises et, plus globalement, les instances multilatérales compétentes. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères définit, au cas par cas, les modalités de restitution de ces recettes de façon à garantir qu'elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations ».

Le programme budgétaire dédié (P370), créé en 2022 et géré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, reçoit les fonds qui seront affectés au financement des projets de développement.

Ce programme est doté au fur et à mesure de l'encaissement du produit de la vente des biens mal acquis sur le budget général de l'État. Ces cessions sont assurées par l'Agence de gestion et de recouvrement des biens saisis et confisqués (AGRASC) qui opère sous la double tutelle du ministère de la justice et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Les investissements solidaires et durables financés par les sommes restituées ne seront pas comptabilisés en aide publique au développement dans les déclarations effectuées par la France à l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE). Elle rejoint ainsi les quelques pays (États-Unis, Suisse) ayant mis en place des dispositions comparables.

La cession par l'AGRASC d'une partie du patrimoine confisqué à Téodoro Nguema Obiang Mangue, vice-président de Guinée-équatoriale et fils du Président Obiang, a donné lieu à une première ouverture de crédits à hauteur de 6,1 M€ en AE=CP sur le P370 à l'occasion de la loi de finances initiale pour 2024. Toutefois, le programme a enregistré une sous-consommation intégrale de ses crédits en 2024, qui ont été reportés en totalité sur l'année 2025 par l'arrêté du 13 mars 2025 portant report de crédits.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – BMA_Coopération bilatérale	6 100 806	<b>6 100 806</b> 0	6 100 806
02 – BMA_Coopération multilatérale		0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 100 806</b>	<b>6 100 806</b>	<b>6 100 806</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	6 100 806	6 100 806	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – BMA_Coopération bilatérale	6 100 806	<b>6 100 806</b> 0	6 100 806
02 – BMA_Coopération multilatérale		0 0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 100 806</b>	<b>6 100 806</b>	<b>6 100 806</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	6 100 806	6 100 806	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	01 – BMA_Coopération bilatérale			0
02 – BMA_Coopération multilatérale			0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>				<b>0</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	01 – BMA_Coopération bilatérale			0
02 – BMA_Coopération multilatérale			0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>				<b>0</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	6 100 806	0	0	6 100 806	0
Transferts aux autres collectivités	0	6 100 806	0	0	6 100 806	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>6 100 806</b>			<b>6 100 806</b>	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>6 100 806</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 100 806</b>	<b>0</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – BMA_Coopération bilatérale		6 100 806	6 100 806 0		6 100 806	6 100 806 0
02 – BMA_Coopération multilatérale			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>6 100 806</b>	<b>6 100 806</b>	<b>0</b>	<b>6 100 806</b>	<b>6 100 806</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	6 100 806	6 100 806	0	6 100 806	6 100 806
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+6 100 806	+6 100 806		+6 100 806	+6 100 806

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	6 100 806	6 100 806	0	6 100 806	6 100 806
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>6 100 806</b>	<b>6 100 806</b>	<b>0</b>	<b>6 100 806</b>	<b>6 100 806</b>

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>6 100 806</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>6 100 806</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 – P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>6 100 806</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) <b>0</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) <b>0</b>
	AE engagées en 2024  (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024  (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) <b>0</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – BMA\_Coopération bilatérale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – BMA_Coopération bilatérale		6 100 806	<b>6 100 806</b> 0		6 100 806	<b>6 100 806</b> 0

Selon les dispositions de la loi du 4 août 2021 qui créent le mécanisme spécifique de restitution des recettes liées aux confiscations judiciaires de « biens mal acquis », les autorisations d'engagement sont ouvertes sur le programme 370 au fur et à mesure de la cession de ces biens dans le cas d'un dossier correspondant aux critères fixés par la loi.

Dans le cadre de la procédure « Téodorin Obiang », des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ont été ouverts sur le P370 dans la LFI 2024 pour un montant de 6,1 M€. Le calendrier de décaissement de ces autorisations d'engagement dépend de l'avancée des négociations précitées entre le MEAE et les autorités équato-guinéennes.

De premières démarches ont été engagées en 2024 auprès de la partie équato-guinéenne afin de chercher à entamer formellement un dialogue sur la restitution de ces sommes, mais elles n'ont pas enregistré d'avancée notable.

A ce titre, les crédits ouverts en 2024 en AE et en CP n'ont pas été exécutés en 2024. L'arrêté du 13 mars 2025 a reporté intégralement ces crédits en 2025, conformément à la circulaire n° 6379/SG du 22 novembre 2022, qui organise le pilotage budgétaire du programme et qui prévoit un report entier et automatique des crédits non consommés.

#### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 100 806		6 100 806	
Transferts aux autres collectivités	6 100 806		6 100 806	
<b>Total</b>	<b>6 100 806</b>		<b>6 100 806</b>	

**ACTION**

## 02 – BMA\_Coopération multilatérale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – BMA_Coopération multilatérale			0 0			0 0

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation